This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

FROM·THE·LIBRARY·OF
FRANCIS·WILLEY·KELSEY
PROFESSOR·OF·THE·LATIN
LANGUAGE·AND·LITERATURE
UNIVERSITY·OF·MICHIGAN·1889-1927
LATIN·DEPARTMENT

F. W. Kelsey. 1908.

OEUVRES

PHILOSOPHIQUES

DE

M. HELVÉTIUS.

TOME SECOND.

LONDRES;

1791.

OEUVRES

PHILOSOPHIQUES

DE

M. HELVÉTIUS.

Claude Adrien

TOME SECOND.

LONDRES;

1791.

DE

L'HOMME,

De ſes Facultés intellectuelles & de ſon Éducation.

DE
L'HOMME,
De ſes Facultés intellectuelles & de ſon Education.

OUVRAGE POSTHUME

DE

M. HELVÉTIUS.

TOME SECOND.

Honteux de m'ignorer,
Dans mon être, dans moi, je cherche à pénétrer.
VOLTAIRE, Dif. 6. de la Nature de l'Homme.

LONDRES,

M. DCCLXXXVI.

8/4/53

DE L'HOMME,

SECTION VI.

Des Maux produits par l'Ignorance : que l'Ignorance n'eſt point deſtructive de la Molleſſe ; qu'elle n'aſſure point la fidélité des ſujets ; qu'elle juge, ſans examen, les queſtions les plus importantes. Celle du luxe citée en exemple. Des malheurs où ces jugements peuvent quelquefois précipiter une nation. Du mépris & de la haine qu'on doit aux Protecteurs de l'ignorance.

CHAPITRE I.

De l'Ignorance & de la Molleſſe des Peuples.

L'IGNORANCE n'arrache point les peuples à la molleſſe. Elles les y plonge,

les dégrade, & les avilit. Les nations les plus ſtupides ne ſont pas les plus recommandables pour leur magnanimité, leur courage & la ſévérité de leurs mœurs. Les Portugais & les Romains modernes ſont ignorants ; ils n'en ſont pas moins puſillanimes, voluptueux & moux. Il en eſt ainſi de la plupart des peuples de l'Orient. En général, dans tout pays où le deſpotiſme & la ſuperſtition engendrent l'ignorance, à ſon tour, l'ignorance y enfante la molleſſe & l'oiſiveté.

Le Gouvernement défend-il de penſer ? Je me livre à la pareſſe. L'inhabitude de réfléchir me rend l'application pénible, & l'attention fatigante. *a*) Quels charmes pour moi auroit alors l'étude ? Indifférent à toute eſpece de connoiſſances, aucune ne m'intéreſſe aſſez pour m'en occuper ; & ce n'eſt plus que dans des ſenſations agréables, que je puis chercher mon bonheur.

Qui ne penſe pas veut ſentir, & ſen-

a) La haine d'un peuple ignorant pour l'application, s'étend juſqu'à ſes amuſements. Aime-t-il le jeu ? Il ne joue que les jeux de haſard. Aime-t-il les Opéra ? C'eſt, pour ainſi dire, des Poëmes ſans paroles qu'il demande. Peu lui importe que ſon eſprit ſoit occupé : il ſuffit que ſes oreilles ſoient frappées de ſons agréables. Entre tous les plaiſirs, ceux qu'il préfere, ſont ceux qui ne ſuppoſent ni eſprit, ni connoiſſance.

tir délicieuſement. On veut même croître, ſi je l'oſe dire, en ſenſations, à meſure qu'on diminue en penſées. Mais peut-on être à chaque inſtant affecté de ſenſations voluptueuſes? Non : c'eſt de loin en loin qu'on en éprouve de telles.

L'intervalle qui ſépare chacune de ces ſenſations, eſt chez l'ignorant & le déſœuvré rempli par l'ennui. Pour en abréger la durée, il ſe provoque au plaiſir, s'épuiſe & ſe blaſe. Entre tous les peuples, quels ſont les plus généralement livrés à la débauche? Les peuples eſclaves & ſuperſtitieux.

Il n'eſt point de nation plus corrompue que la Vénitienne; *b*) & ſa corruption, dit M. Burck, eſt l'effet de l'ignorance qu'entretient à Veniſe le Deſpotiſme Ariſtocratique. " Nul citoyen n'oſe y penſer. Y faire uſage de ſa raiſon, eſt un crime, & c'eſt le plus puni. Or, qui n'oſe penſer, veut du moins ſentir, & doit par ennui ſe livrer à la molleſſe. Qui ſupporteroit le joug d'un Deſpotiſme Ariſtocratique, ſi ce n'eſt un peuple ignorant & voluptueux? Le Gouvernement le ſait, & le Gouvernement encourage ſes ſujets à la débauche. Il leur offre à la

b) Voyez *Traité du Sublime de M. Burck.* Je le traduis, & ne prétends point juger d'un peuple que je ne connois que ſur des relations.

„ fois des fers & des plaiſirs : ils accep-
„ tent les uns pour les autres ; & dans
„ leurs ames avilies, l'amour des vo-
„ luptés l'emporte toujours ſur celui de
„ la liberté. Le Vénitien n'eſt qu'un
„ pourceau, qui, nourri par le maître
„ & pour ſon uſage, eſt gardé dans une
„ étable où l'on le laiſſe ſe vautrer dans
„ la fange & la boue.

„ A Veniſe, grand, petit, hom-
„ me, femme, clergé, laïc, tout eſt
„ également plongé dans la molleſſe.
„ Les Nobles, toujours en crainte du
„ peuple, & toujours redoutables les
„ uns aux autres, s'aviliſſent, s'éner-
„ vent eux-mêmes par politique, & ſe
„ corrompent par les mêmes moyens
„ qu'ils corrompent leurs ſujets. Ils
„ veulent que les plaiſirs & les volup-
„ tés engourdiſſent en eux le ſentiment
„ d'horreur, qu'exciteroit dans un eſ-
„ prit élevé & fier, le tribunal d'inquiſi-
„ tion de l'Etat. „

Ce que M. Burck dit ici des Véne-tiens, eſt également applicable aux Ro-mains modernes, & généralement à tous les peuples ignorants & policés. Si le Ca-tholiciſme, diſent les Réformés, énerve les ames, & ruine à la longue l'Empire où il s'établit, c'eſt qu'il y propage l'i-gnorance & l'oiſiveté, & que l'oiſiveté

eſt mere de tous les vices politiques & moraux.

L'amour du plaiſir ſeroit-il donc un vice? Non. La nature porte l'homme à ſa recherche, & tout homme obéit à cette impulſion de la nature. Mais le plaiſir eſt le délaſſement du citoyen inſtruit, actif & induſtrieux; & c'eſt l'unique occupation de l'oiſif & du ſtupide. Le Spartiate, comme le Perſe, étoit ſenſible à l'amour; mais l'amour, différent en chacun d'eux, faiſoit de l'un un peuple vertueux, & de l'autre un peuple efféminé. Le ciel a fait les femmes diſpenſatrices de nos plaiſirs les plus vifs. Mais le ciel a-t-il voulu qu'uniquement occupés d'elles, les hommes, à l'exemple des fades Bergers de l'Aſtrée, n'euſſent d'autre emploi que celui d'amants? Ce n'eſt point dans les petits ſoins d'une paſſion langoureuſe, mais dans l'activité de ſon eſprit, dans l'acquiſition des connoiſſances, dans ſes travaux & ſon induſtrie, que l'homme peut trouver un remede à l'ennui. L'amour eſt toujours un péché théologique, & devient un péché moral, lorſqu'on en fait ſa principale occupation. Alors il énerve l'eſprit, & dégrade l'ame.

Qu'à l'exemple des Grecs & des Romains, les nations faſſent de l'amour un

Dieu : c) mais qu'elles ne s'en rendent point les eſclaves. L'Hercule qui combat Acheloüs, & lui enleve Déjanire, eſt fils de Jupiter ; mais l'Hercule qui file aux pieds d'Omphale, n'eſt qu'un Sybarite. Tout peuple actif & éclairé eſt le premier de ces Hercules ; il aime le plaiſir, le conquiert, & ne s'en excede point : il penſe ſouvent, jouit quelquefois.

Quant au peuple eſclave & ſuperſtitieux, il penſe peu, s'ennuye beaucoup, voudroit toujours jouir, s'excite & s'énerve. Le ſeul antidote à ſon ennui, ſeroit le travail, l'induſtrie & les lumieres. Mais, dit à ce ſujet Sydney, les lumieres d'un peuple ſont toujours proportionnées à ſa liberté, comme ſon bonheur & ſa puiſſance toujours proportionnés à ſes lumieres. Auſſi l'Anglois plus libre eſt communément plus éclairé que le François ; d) le François que l'Eſ-

c) L'amour eſt dans l'homme un principe puiſſant d'activité. Il a ſouvent changé la face des Empires. L'amour & la jalouſie ouvrirent aux Maures les portes de l'Eſpagne, & y détruiſirent la Dynaſtie des Ommiades. Son influence ſur le monde moral, enhardit ſans doute les Poëtes à lui donner ſur le phyſique, une puiſſance qu'il n'a pas. Héſiode en fit l'Architecte de l'univers.

d) La France, dit-on, a dans ces derniers temps produit plus d'hommes illuſtres que l'Angleterre. Soit : il n'eſt pas moins vrai que le corps de la nation Françoiſe s'abrutit de jour en jour. Le

pagnol, l'Eſpagnol que le Portugais, le Portugais que le Maure. L'Angleterre en conſéquence eſt, relativement à ſon étendue, plus puiſſante que la France, *e*) la France que l'Eſpagne, l'Eſpagne que le Portugal, & le Portugal que Maroc. Plus les peuples ſont éclairés, plus ils ſont vertueux, puiſſants & heureux. C'eſt à l'ignorance ſeule qu'il faut imputer les effets contraires. Il n'eſt qu'un cas où l'ignorance puiſſe être deſirable; c'eſt lorſque tout eſt déſeſpéré dans un Etat, & qu'à travers les maux préſents, on apperçoit encore de plus grands maux à venir. Alors la ſtupidité eſt un bien: *f*) la ſcience & la prévoyance eſt

François n'a ni le même intérêt, ni les mêmes moyens de s'éclairer que l'Anglois. La France eſt actuellement peu redoutable. Le citoyen ſans émulation y croupit dans la pareſſe. Le mérite ſans conſidération, eſt le mépris des Grands. Les hommes actuellement célebres mourront ſans poſtérité.

e) Pour prouver l'avantage du moral ſur le phyſique, le ciel, diſent les Anglois, a voulu que la Grande-Bretagne proprement dite, n'eût que le quart d'étendue de l'Eſpagne, que le tiers de la France, & que moins peuplée peut-être que ce dernier Royaume, elle lui commandât par la ſupériorité de ſon Gouvernement.

f) Dans les Empires d'Orient, le plus funeſte & le plus dangereux don du ciel, dit un Voyageur célebre, ſeroit une ame noble, un eſprit élevé. Les gens vertueux & raiſonnables ſupportent impatiemment le joug du deſpotiſme. Or cette impa-

un mal. C'eſt alors que fermant les yeux à la lumiere, on voudroit ſe cacher des maux ſans remede. La poſition du citoyen eſt ſemblable à celle du marchand naufragé; l'inſtant pour lui le plus cruel n'eſt pas celui, où, porté ſur les débris du vaiſſeau, la nuit couvre la ſurface des mers, où l'amour de la vie & l'eſpérance lui font dans l'obſcurité entrevoir une terre prochaine. Le moment terrible eſt le lever de l'Aurore, lorſque repliant les voiles de la nuit, elle éloigne la terre de ſes yeux, & lui découvre à la fois l'immenſité des mers & de ſes malheurs : c'eſt alors que l'eſpérance portée avec lui ſur les débris du vaiſſeau, fuit, & cede ſa place au déſeſpoir.

Mais eſt-il quelque royaume en Europe où les malheurs des citoyens ſoient ſans remede ? Qu'on y détruiſe l'ignorance, & l'on y aura détruit tous les germes du mal moral.

L'ignorance plonge non-ſeulement les peuples dans la molleſſe, mais éteint en eux juſqu'au ſentiment de l'humanité. Les plus ignorants ſont les plus barbares. Lequel ſe montra dans la derniere guerre le plus inhumain des peuples ? L'ignorant Portugais. Il coupoit le nez

tience eſt un crime, dont le Sultan les puniroit. Peu d'Orientaux ſont expoſés à ce danger.

& les oreilles des priſonniers faits ſur les Eſpagnols. Pourquoi les Anglois & les François ſe montrerent-ils plus généreux ? C'eſt qu'ils étoient moins ſtupides.

Nul citoyen de la Grande-Bretagne qui ne ſoit plus ou moins inſtruit. *g*)

g) En Angleterre, pourquoi les Grands ſont-ils en général plus éclairés qu'en tout autre pays ? C'eſt qu'ils ont intérêt de l'être. En Portugal, au contraire, pourquoi ſont-ils ſi ſouvent ignorants & ſtupides ? C'eſt que nul intérêt ne les néceſſite à s'inſtruire.

La ſcience des premiers, eſt celle de l'homme & du Gouvernement.

Celle des ſeconds, eſt la ſcience du lever, du coucher, & des voyages du Prince.

Mais les Anglois ont-il porté dans la Morale & la Politique toutes les lumieres qu'on devoit attendre d'un peuple auſſi libre ? J'en doute. Enivrés de leur gloire, les Anglois ne ſoupçonnent point de défaut dans leur Gouvernement actuel. Peut-être les Ecrivains François ont-ils eu ſur cet objet des vues plus profondes & plus étendues. Il eſt deux cauſes de cet effet.

La premiere eſt l'état de la France. Le malheur n'eſt-il pas encore exceſſif en un pays ; n'a-t-il pas entiérement abattu les eſprits ? il les éclaire, & devient dans l'homme un principe d'activité. Souffre-t-on ? on veut s'arracher à la douleur, & ce deſir eſt inventif.

La ſeconde, eſt peut-être le peu de liberté dont joüiſſent en France les Ecrivains. L'homme en place fait-il une injuſtice, une bévue ; il faut la reſpecter. La plainte eſt en ce Royaume le crime le plus puni. Y veut-on écrire ſur les matieres d'adminiſtration ? Il faut pour cet effet remonter en Morale & en Politique, juſqu'à ces principes lim-

Point d'Anglois que la forme de ſon Gouvernement ne néceſſite à l'étude. *b)* Nul Miniſtere qui doive être & qui ſoit en effet plus ſage à certains égards : aucun que le cri national avertiſſe plus promptement de ſes fautes. Or, ſi dans la ſcience du Gouvernement comme dans toute autre, c'eſt du choc des opinions contraires que doit jaillir la lumiere, point de pays où l'adminiſtration puiſſe

ples & généraux, dont le développement indique d'une maniere éloignée, la route que le Gouvernement doit tenir pour faire le bien. Les Ecrivains François ont préſenté en ce genre les idées les plus grandes & les plus étendues. Ils ſe ſont par cette raiſon rendus plus univerſellement utiles que les Ecrivains Anglois. Ces derniers n'ayant pas les mêmes motifs pour s'élever à des principes généraux & premiers, ſont de bons ouvrages, mais preſqu'uniquement applicables à la forme particuliere de leur Gouvernement, aux circonſtances préſentes, & enfin à l'affaire du jour.

b) Il n'eſt point à Londres d'ouvrier, de porteur de chaiſe, qui ne liſe les Gazettes, qui ne ſoupçonne la vénalité de ſes repréſentants, & ne croie en conſéquence devoir s'inſtruire de ſes droits en qualité de citoyen. Auſſi nul Membre du Parlement n'oſeroit y propoſer une loi directement contraire à la liberté nationale. S'il le faiſoit, ce Membre, cité par le parti de l'oppoſition & les papiers publics devant le peuple, ſeroit expoſé à ſa vengeance. Le corps du Parlement eſt donc contenu par la nation. Nul bras maintenant aſſez fort pour enchaîner un pareil peuple. Son aſſerviſſement eſt donc éloigné. Eſt-il impoſſible ? Je ne l'aſſurerai point : peut-être ſes immenſes richeſſes préſagent-elles déja cet événement futur.

être plus éclairée, puiſqu'il n'en eſt aucun où la preſſe ſoit plus libre.

Il n'en eſt pas de même à Lisbonne. Où le citoyen étudieroit-il la ſcience du Gouvernement ? Seroit ce dans les livres ? La ſuperſtition ſouffre à peine qu'on y liſe la Bible. Seroit-ce dans la converſation ? Il eſt dangereux d'y parler des affaires publiques, & perſonne en conſéquence ne s'y intéreſſe. Seroit-ce enfin au moment qu'un Grand entre en place ? Mais alors, comme je l'ai déja dit, le moment de ſe faire des principes eſt paſſé ; c'eſt le temps de les appliquer, d'exécuter, & non de méditer. D'où faut-il donc qu'une pareille nation tire ſes Généraux & ſes Miniſtres ? De l'étranger. Tel eſt l'état d'aviliſſement où l'ignorance réduit un peuple.

CHAPITRE II.

L'Ignorance n'aſſure point la fidélité des ſujets.

QUELQUES politiques ont regardé l'ignorance comme favorable au maintien de l'autorité du Prince, comme l'appui de ſa Couronne, & la ſauve-garde de ſa perſonne. Rien de moins prouvé par

l'hiſtoire. L'ignorance des peuples n'eſt vraiment favorable qu'au Sacerdoce. Ce n'eſt point en Pruſſe, en Angleterre, où l'on peut tout dire & tout écrire, qu'on attente à la vie des Monarques; mais en Portugal, en Turquie, dans l'Indoſtan, &c. Dans quel ſiecle dreſſa-t-on l'échafaud de Charles I? Dans celui où la ſuperſtition commandoit en Angleterre, où les peuples gémiſſant ſous le joug de l'ignorance, étoient encore ſans arts & ſans induſtrie.

La vie de George III eſt aſſurée: & ce n'eſt point l'eſclavage & l'ignorance, mais les lumieres & la liberté, qui la lui aſſurent. En eſt-il de même en Aſie? Y voit-on un trône au-deſſus de l'atteinte d'un meurtrier? Tout pouvoir ſans bornes eſt un pouvoir incertain. a) Les ſiecles où les Princes ſont les plus expoſés aux coups du fanatiſme & de l'ambition, ſont ceux de l'ignorance & du deſpotiſme. L'ignorance & la ſervi-

a) Le dernier Roi de Danemarck doutoit, ſans contredit, de la légitimité du pouvoir deſpotique, lorſqu'il permit à des Ecrivains célebres de diſcuter à cet égard ſes droits, ſes prétentions, & d'examiner les limites que l'intérêt public devoit mettre à ſa puiſſance. Quelle magnanimité dans un Souverain! Son autorité en fut-elle affoiblie? Non; & cette noble conduite, qui le rendit cher à ſon peuple, doit à jamais le rendre reſpectable à l'humanité.

tude détruiſent les Empires ; & tout Monarque qui les propage, creuſe le gouffre où du moins s'abymera ſa poſtérité.

Un Prince a-t-il avili l'homme au point de fermer la bouche aux opprimés ? il a conjuré contre lui-même. Qu'alors un Prêtre armé du poignard de la religion, ou qu'un Uſurpateur à la tête d'une troupe de brigands, deſcende dans la place publique, il ſera ſuivi de ceux mêmes, qui, s'ils avoient eu des idées nettes de la juſtice, euſſent, ſous l'étendard du Prince légitime, combattu & puni le Prêtre ou l'Uſurpateur. Tout l'Orient dépoſe en faveur de ce que j'avance. Tous les trônes y ont été ſouillés du ſang de leur Maître. L'ignorance n'aſſure donc pas la fidélité des ſujets.

Ses principaux effets ſont d'expoſer les Empires à tous les malheurs d'une mauvaiſe adminiſtration, de répandre ſur tous les eſprits un aveuglement, qui, paſſant bien-tôt du gouverné au gouvernant, aſſemble les tempêtes ſur la tête du Monarque.

Dans les pays policés, ſi l'ignorance, trop ſouvent compagne du Deſpotiſme, expoſe la vie des Rois, porte le déſordre dans les finances, & l'injuſtice dans la répartition des impôts ; quel homme oſera donc ſe déclarer l'ennemi de la

ſcience & le protecteur d'une ignorance, qui, s'oppoſant à toute réforme utile, éterniſe les abus, & non-ſeulement prolonge la durée des calamités publiques, mais rend encore les citoyens incapables de cette opiniâtre attention qu'exige l'examen de la plupart des queſtions politiques?

Je prendrai pour exemple celle du luxe. Que de faces ſous leſquelles on peut la conſidérer! Que de contradictions à ce ſujet dans les déciſions des Moraliſtes! que de ſagacité & d'attention pour réſoudre ce problème politique! Combien une erreur ſur de pareilles queſtions n'eſt-elle pas quelquefois préjudiciable aux Empires, & l'ignorance, par conſéquent, funeſte aux nations?

CHAPITRE III.

De la Queſtion du Luxe.

QU'EST-CE que le luxe? En vain voudroit-on en donner une définition préciſe. Le mot de luxe, comme celui de grandeur, eſt une de ces expreſſions comparatives, qui n'offrent à l'eſprit aucune idée nette & déterminée. Ce mot

n'exprime qu'un rapport entre deux ou pluſieurs objets. Il n'a de ſens fixe qu'au moment où l'on les met, ſi je l'oſe dire, en équation, & qu'on compare le luxe d'une certaine nation, d'une certaine claſſe d'hommes, d'un certain particulier, avec le luxe d'une autre nation, d'une autre claſſe d'hommes & d'un autre particulier.

Le payſan Anglois, bien nourri, bien vêtu, eſt dans un état de luxe comparé au payſan François. L'homme habillé d'un drap épais, eſt dans un état de luxe par rapport au ſauvage couvert d'une peau d'ours. Tout, juſqu'aux plumes dont le Caraïbe orne ſon bonnet, peut être regardé comme luxe.

CHAPITRE IV.

Si le luxe eſt utile & néceſſaire.

Il eſt de l'intérêt de toute nation de former de grands hommes dans les Arts & les Sciences de la guerre, de l'adminiſtration, &c. Or, les grands talents ſont par-tout le fruit de l'étude & de l'application. L'homme, pareſſeux de la nature, ne peut être arraché au repos

que par un motif puiſſant. Quel peut être ce motif ? De grandes récompenſes. Mais de quelle nature doivent être les récompenſes décernées par une nation ? Entendroit-on par ce mot le ſimple don du néceſſaire ? Non, ſans doute. Le mot récompenſe déſigne toujours le don de quelque ſuperfluité, *a)* ou dans les plaiſirs, ou dans les commodités de la vie. Or, toutes les ſuperfluités dont jouit celui auquel elles ſont accordées, le mettent dans un état de luxe par rapport au plus grand nombre de ſes concitoyens. Il eſt donc évident que les eſprits ne pouvant être arrachés

a) Dans les ſiecles héroïques ; dans ceux des Hercules, des Théſées, des Fingals, c'étoit par le don d'un riche carquois, d'une épée bien trempée, ou d'une belle eſclave, qu'on récompenſoit les vertus des Guerriers. Du temps de Manlius Capitolinus, c'étoit en agrandiſſant de deux acres les domaines d'un Héros, que la Patrie s'acquittoit envers lui. La dixme d'une Paroiſſe aujourd'hui cédée au plus vil Moine, eût donc jadis été la récompenſe d'un Scévola ou d'un Horace Coclès. Si c'eſt en argent qu'on paie aujourd'hui tous les ſervices rendus à la patrie, c'eſt que l'argent eſt repréſentatif de ces anciens dons. L'amour des ſuperfluités fut en tous les temps le moteur de l'homme. Mais quelle maniere d'adminiſtrer les dons de la reconnoiſſance publique, & quelle eſpece de ſuperfluités faut-il préférer, pour en faire la récompenſe des talents & de la vertu ? C'eſt un problême moral, également digne de l'attention du Miniſtre & du Philoſophe.

à une ſtagnation nuiſible à la ſociété, que par l'eſpoir des récompenſes, c'eſt-à-dire, des ſuperfluités, la néceſſité du luxe eſt démontrée, & qu'en ce ſens le luxe eſt utile.

Mais, dira-t-on, ce n'eſt point contre cette eſpece de luxe ou de ſurperfluités, récompenſe des grands talents, que s'élevent les Moraliſtes : c'eſt contre ce luxe deſtructeur, qui produit l'intempérance, & ſur-tout cette avidité de richeſſes corruptrices des mœurs d'une nation, & préſage de ſa ruine.

J'ai ſouvent prêté l'oreille aux diſcours des Moraliſtes : je me ſuis ſouvent rappellé leurs panégyriques vagues de la tempérance, & leurs déclamations encore plus vagues contre les richeſſes ; & juſqu'à préſent nul d'entr'eux, examinateur profond des accuſations portées contre le luxe, & des calamités qu'on lui impute, n'a, ſelon moi, réduit la queſtion au point de ſimplicité qui doit en donner la ſolution.

Ces Moraliſtes prennent-ils le luxe de la France pour exemple ? Je conſens d'en examiner avec eux les avantages & les déſavantages. Mais avant d'aller plus loin, eſt-il bien vrai, comme ils le répetent ſans ceſſe :

1°. Que le luxe produiſe l'intempérance nationale ?

2°. Que cette intempérance enfante tous les maux qu'on lui attribue?

CHAPITRE V.

Du Luxe & de la Tempérance.

IL eſt de deux ſortes de luxe.

Le premier eſt un luxe national, fondé ſur une certaine égalité dans le partage des richeſſes publiques. Il eſt peu apparent, *a*) & s'étend à preſque tous les habitants d'un pays. Ce partage ne permet pas aux citoyens de vivre dans le

a) De grandes richeſſes ſont-elles réparties entre un grand nombre de citoyens? chacun d'eux vit dans un état d'aiſance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation, & n'a cependant que peu d'argent à mettre en ce qu'on appelle magnificence.

Chez un tel peuple, le luxe eſt, ſi je l'oſe dire, national, mais peu apparent.

Au contraire, dans un pays où tout l'argent eſt raſſemblé dans un petit nombre de mains, chacun des riches a beaucoup à mettre en ſomptuoſité.

Un tel luxe ſuppoſe un partage très-inégal des richeſſes de l'état; & ce partage eſt, ſans doute, une calamité publique. En eſt-il ainſi de ce luxe national, qui ſuppoſe tous les citoyens dans un certain état d'aiſance, & par conſéquent un partage à peu près égal de ces mêmes richeſſes? Non: ce luxe, loin d'être un malheur, eſt un bien public. Le luxe par conſéquent n'eſt point en lui un mal.

faſte & l'intempérance d'un Samuel Bernard, mais dans un certain état d'aiſance & de luxe par rapport aux citoyens d'une autre nation. Telle eſt la poſition du payſan Anglois *b*) comparé au payſan François. Or, le premier n'eſt pas toujours le plus tempérant.

La ſeconde eſpece de luxe, moins générale, *c*) plus apparente & renfermée dans une claſſe plus ou moins nombreuſe de citoyens, eſt l'effet d'une répartition

b) Le Spartiate étoit fort & robuſte; il étoit donc ſuffiſamment ſubſtanté. Les payſans en certains pays, ſont maigres & foibles; ils ne ſont donc pas aſſez nourris. Le Spartiate a donc vécu dans un état de luxe, par rapport aux habitants de quelques autres contrées.

c) On peut, au nombre & ſur-tout à l'eſpece de manufactures d'un pays, juger de la maniere dont les richeſſes y ſont réparties. Tous les citoyens y ſont-ils aiſés? Tous veulent être bien vêtus. Il s'y établit en conſéquence un grand nombre de manufactures, ni trop fines, ni trop groſſieres.

Les étoffes en ſont ſolides, durables & bien frappées, parce que les citoyens ſont pourvus de l'argent néceſſaire pour ſe vêtir, mais non pour changer ſouvent d'habits.

L'argent d'un Royaume eſt-il au contraire raſſemblé dans un petit nombre de mains? La plupart des citoyens languiſſent dans la miſere. Or l'indigent ne s'habille point; & pluſieurs des manufactures, dont nous venons de parler, tombent. Que ſubſtitue-t-on à ces établiſſements? Quelques manufactures d'étoffes riches, brillantes & peu durables; parce que l'opulence, honteuſe d'uſer un habit, veut en changer ſouvent. C'eſt ainſi que tout ſe tient dans un Gouvernement.

très-inégale des richeſſes nationales. Ce luxe eſt celui des Gouvernements deſpotiſques, où la bourſe des petits eſt ſans ceſſe vuidée dans celle des Grands, où quelques-uns regorgent de ſuperflu, lorſque les autres manquent du néceſſaire. *d*) Les habitants d'un tel pays conſomment peu : qui n'a rien, n'achete rien. Ils ſont d'ailleurs d'autant plus tempérants, qu'ils ſont plus indigents.

La miſere eſt toujours ſobre ; & le luxe, dans ces Gouvernements, ne produit pas l'intempérance, mais la tempérance nationale, c'eſt-à-dire, du plus grand nombre.

Sachons maintenant ſi cette tempérance eſt auſſi féconde en prodiges que l'aſſurent les Moraliſtes. Qu'on conſulte l'hiſtoire : l'on apprend que les peuples communément les plus corrompus, ſont les ſobres habitants ſoumis au pou-

d) Lorſque je vois, diſoit un grand Roi, délicateſſe & profuſion ſur la table du Riche, du Grand & du Prince, je ſoupçonne diſette ſur celle du peuple. Or j'aime à ſavoir mes ſujets bien nourris, bien vêtus. Je ne tolere la pauvreté qu'à la tête de mes Régiments. La pauvreté eſt brave, active, intelligente, parce qu'elle eſt avide de richeſſes, parce qu'elle pourſuit l'or à travers les dangers, parce que l'homme eſt plus hardi pour conquérir que pour conſerver, & le voleur plus courageux que le marchand. Ce dernier eſt plus opulent, il apprécie mieux la vraie valeur des richeſſes : le voleur s'en exagere toujours le prix.

voir arbitraire ; que les nations réputées les plus vertueuſes, ſont au contraire ces nations libres, aiſées, dont les richeſſes ſont le plus également réparties, & dont les citoyens en conſéquence ne ſont pas toujours les plus tempérants. En général, plus un homme a d'argent, plus il en dépenſe, mieux il ſe nourrit. La frugalité, vertu, ſans doute reſpectable & méritoire dans un particulier, eſt dans une nation toujours l'effet d'une grande cauſe. La vertu d'un peuple eſt preſque toujours *une vertu de néceſſité ;* & la frugalité, par cette raiſon, produit rarement dans les Empires les miracles qu'on en publie.

Les Aſiatiques eſclaves, pauvres, & néceſſairement tempérants ſous Darius & Tigrane, n'eurent jamais les vertus de leurs vainqueurs.

Les Portugais, comme les Orientaux, ſurpaſſent les Anglois en ſobriété, & ne les égalent point en valeur, en induſtrie, en vertu, enfin en bonheur. *e)* Si les François ont été battus dans la

e) L'Angleterre a peu d'étendue, & toute l'Europe la reſpecte. Quelle preuve plus aſſurée de la ſageſſe de ſon adminiſtration, de l'aiſance, du courage des peuples, enfin de ce bonheur national, que les Légiſlateurs & les Philoſophes ſe propoſent de procurer aux hommes, les premiers par les Loix, les ſeconds par leurs Ecrits ?

derniere guerre, ce n'eſt point à l'intempérance de leurs ſoldats qu'il faut rapporter leurs défaites. La plupart des ſoldats ſont tirés de la claſſe des cultivateurs, & les cultivateurs françois ont l'habitude de la ſobriété.

Si les Moraliſtes vantent ſans ceſſe la frugalité, & décrient continuellement le luxe, c'eſt que, plus reſpectables à leurs propres yeux, ils s'honorent de ces déclamations; c'eſt qu'ils n'ont point d'idées nettes du luxe, qu'ils le confondent avec la cauſe ſouvent funeſte qui le produit, qu'ils ſe croient vertueux, parce qu'ils ſont auſteres, & raiſonnables, parce qu'ils ſont ennuyeux. Or, l'ennui n'eſt pas raiſon.

Qu'on ſe défie donc à cet égard des Moraliſtes modernes: ils n'ont ſur cette queſtion que des idées ſuperficielles. Mais, dira-t-on, les Ecrivains de l'Antiquité ont dans le luxe vu pareillement le corrupteur de l'Aſie. Ils ſe ſont donc trompés comme les modernes.

Pour ſavoir ſi c'eſt le luxe ou la cauſe même du luxe, qui, dans l'homme, détruit tout amour de la vertu, qui corrompt les mœurs d'une nation & l'avilit, il faut d'abord déterminer ce qu'on entend par le mot *peuple vil.* Eſt-ce celui dont tous les citoyens ſont corrompus? Il n'eſt point de pays où l'ordre com-

mun du Bourgeois, toujours opprimé, & rarement oppreſſeur, n'aime & n'eſtime la vertu. Son intérêt l'y ſollicite. Il n'en eſt pas de même de l'ordre des Grands. L'intérêt de qui veut être impunément injuſte, c'eſt détouffer dans les cœurs tout ſentiment d'équité. Cet intérêt commande impérieuſement aux puiſſances, mais non au reſte de la nation. Les ouragans bouleverſent la ſurface des mers; mais leurs profondeurs ſont toujours calmes & tranquilles. Telle eſt la claſſe inférieure des citoyens de preſque tous les pays. La corruption parvient lentement juſqu'aux cultivateurs, qui, ſeuls, compoſent la plus grande partie de toute nation.

L'on n'entend & l'on ne peut donc entendre par *nation avilie*, que celle où la partie gouvernante, c'eſt-à-dire, les Puiſſants, ſont ennemis de la partie gouvernée, ou du moins indifférents à ſon bonheur. *f*) Or, cette indifférence n'eſt

f) Ce mot *Corruption des mœurs* ne ſignifie que la diviſion de l'intérêt public & particulier. Quel eſt le moment de cette diviſion? Celui où toutes les richeſſes & le pouvoir de l'état ſe raſſemblent dans les mains du petit nombre. Nul lien alors entre les différentes claſſes de citoyens. Le grand, tout entier à ſon intérêt perſonnel, indifférent à l'intérêt public, ſacrifiera l'Etat à ſes paſſions particulieres. Faudra-t-il, pour perdre un ennemi, faire manquer une négociation, une opération de

pas l'effet du luxe, mais de la cauſe qui le produit, c'eſt-à-dire, de l'exceſſif pouvoir des Grands, & du mépris qu'en conſéquence ils conçoivent pour leurs concitoyens.

Dans la ruche de la ſociété humaine, il faut, pour y entretenir l'ordre & la juſtice, pour en écarter le vice & la corruption, que tous les individus également occupés, ſoient forcés de concourir également au bien général, & que les travaux ſoient également partagés entr'eux.

En eſt-il que leurs richeſſes & leur naiſſance diſpenſent de tout ſervice? La diviſion & le malheur eſt dans la ruche. les oiſifs y meurent d'ennui; ils ſont enviés, ſans être enviables, parce qu'ils ne ſont pas heureux. Leur oiſiveté cependant, fatigante pour eux-mêmes, eſt

finance, déclarer une guerre injuſte, perdre une bataille? Il fera tout, il accordera tout au caprice, à la faveur, & rien au mérite. Le courage & l'intelligence du ſoldat & du bas Officier, reſteront ſans récompenſes. Qu'en arrivera-t-il? Que le Magiſtrat ceſſera d'être integre, & le ſoldat courageux; que l'indifférence ſuccédera dans leur ame à l'amour de la juſtice & de la patrie, & qu'une telle nation, devenue le mépris des autres, tombera dans l'aviliſſement. Or cet aviliſſement ne ſera pas l'effet de ſon luxe, mais de cette trop inégale répartition du pouvoir & des richeſſes dont le luxe même eſt un effet.

eſt deſtructive du bonheur général. Ils dévorent par ennui le miel que les autres mouches apportent, & les travailleuſes meurent de faim pour des oiſifs qui n'en ſont pas plus fortunés.

Pour établir ſolidement le bonheur & la vertu d'une nation, il faut la fonder ſur une dépendance réciproque entre tous les ordres des citoyens. Eſt-il des grands, qui, revêtus d'un pouvoir ſans bornes, n'ont du moins pour le moment rien à craindre ou à eſpérer de la haine ou de l'amour de leurs inférieurs? alors toute dépendance mutuelle entre les grands & les petits eſt rompue; & ſous un même nom, ces deux ordres de citoyens compoſent deux nations rivales. Alors le Grand ſe permet tout: il ſacrifie ſans remords à ſes caprices, à ſes fantaiſies, le bonheur de tout un peuple.

Si la corruption des puiſſants ne ſe manifeſte jamais davantage que dans les ſiecles du plus grand luxe, c'eſt que ces ſiecles ſont ceux où les richeſſes ſe trouvent raſſemblées dans un plus petit nombre de mains, où les grands ſont plus puiſſants, par conſéquent plus corrompus.

Pour connoître la ſource de leur corruption, l'origine de leur pouvoir, de leurs richeſſes, & de cette diviſion d'in-

térêts des citoyens, qui, ſous le même nom, forment deux nations ennemies, il faut remonter à la formation des premieres ſociétés.

CHAPITRE VI.

De la Formation des Peuplades.

QUELQUES familles ont paſſé dans une Isle. Je veux que le ſol en ſoit bon, mais inculte & déſert. Quel eſt au moment du débarquement le premier ſoin de ces familles? Celui de conſtruire des huttes, & de défricher l'étendue de terrain néceſſaire à leur ſubſiſtance.

Dans ce premier moment, quelles ſont les richeſſes de l'Isle? Les récoltes & le travail qui les produit. Cette Isle contient-elle plus de terres à cultiver que de cultivateurs; quels ſont les vrais opulents? Ceux dont les bras ſont les plus forts & les plus actifs.

Les intérêts de cette ſociété naiſſante ſeront d'abord peu compliqués, & peu de loix en conſéquence lui ſuffiront. C'eſt à la défenſe du vol & du meurtre, que preſque toutes ſe réduiront. De telles loix ſeront toujours juſtes, parce qu'elles ſeront faites du conſentement de

tous ; parce qu'une loi généralement adoptée dans un état naiſſant, eſt toujours conforme à l'intérêt du plus grand nombre, & par conſéquent toujours ſage & bienfaiſante.

Je ſuppoſe que cette ſociété éliſe un Chef : ce ne ſera qu'un Chef de guerre, ſous les ordres duquel elle combattra les Pirates & les nouvelles Colonies qui voudront s'établir dans ſon Isle. Ce Chef, comme tout autre colon, ne ſera poſſeſſeur que de la terre qu'il aura défrichée. L'unique faveur qu'on pourra lui faire, c'eſt de lui laiſſer le choix du terrain. Il ſera d'ailleurs ſans pouvoir.

Mais les Chefs ſucceſſeurs du premier, reſteront-ils long-temps dans cet état d'impuiſſance ? Par quel moyen en ſortiront-ils, & parviendront-ils enfin au pouvoir arbitraire ?

L'objet de la plupart d'entr'eux ſera de ſe ſoumettre l'Isle qu'ils habitent. Mais leurs efforts ſeront vains, tant que la nation ſera peu nombreuſe. Le deſpotiſme s'établit difficilement dans un pays, qui, nouvellement habité, eſt encore peu peuplé. Dans toutes les Monarchies, les proprès du pouvoir ſont lents. Le temps employé par les Souverains de l'Europe pour s'aſſervir leurs grands Vaſſaux, en eſt la preuve. Le Prince qui de trop bonne heure attente..

roit à la propriété des biens, de la vie & de la liberté des puiſſants propriétaires, & voudroit accabler le peuple d'impôts, ſe perdroit lui-même. Grand & petit, tout ſe révolteroit contre lui. Le Monarque n'auroit ni argent pour lever une armée, ni armée pour combattre ſes ſujets.

Le moment où la puiſſance du Prince ou du Chef s'accroît, eſt celui où la nation eſt devenue riche & nombreuſe, où chaque citoyen ceſſe d'être ſoldat, *a*) où, pour repouſſer l'ennemi, le peuple conſent de ſoudoyer des troupes, & de les tenir toujours ſur pied. Si le Chef s'en conſerve le commandement dans la paix & dans la guerre, ſon crédit inſenſiblement augmente; il en profite pour groſſir l'armée. Eſt-elle aſſez forte? alors le Chef ambitieux leve le maſque, opprime les peuples, anéantit toute propriété, pille la nation; parce qu'en général l'homme s'approprie tout ce qu'il peut ravir, parce que le vol ne peut être contenu que par des loix ſéveres, & que les loix ſont impuiſſantes contre le Chef & ſon armée.

C'eſt ainſi qu'un premier impôt four-

a) Il n'eſt peut-être qu'un moyen de ſouſtraire un empire au deſpotiſme de l'armée; c'eſt que ces habitans ſoient, comme à Sparte, citoyens & ſoldats.

nit ſouvent à l'uſurpateur les moyens d'en lever de nouveaux, juſqu'à ce qu'enfin armé d'une puiſſance irréſiſtible, il puiſſe, comme à Conſtantinople, engloutir dans ſa cour & ſon armée toutes les richeſſes nationales. Alors indigent & foible, un peuple eſt attaqué d'une maladie incurable. Nulle loi ne garantit alors aux citoyens la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté.

Faute de cette garantie, tous rentrent en état de guerre, & toute ſociété eſt diſſoute.

Ces citoyens vivent-ils encore dans les mêmes Cités ? Ce n'eſt plus dans une union, mais dans une ſervitude commune. Il ne faut alors qu'une poignée d'hommes libres, pour renverſer les empires en apparence ſi formidables.

Qu'on batte trois ou quatre fois l'armée avec laquelle l'uſurpateur tient la nation aux fers ; point de reſſource pour lui dans l'amour & la valeur de ſes peuples. Lui & ſa milice ſont craints & haïs. Le Bourgeois de Conſtantinople ne voit, dans les Janiſſaires, que les complices du Sultan, & les brigands à l'aide deſquels il pille & ravage l'empire. Le Vainqueur a-t-il affranchi les peuples de la crainte de l'armée ? ils favoriſent ſes

entrepriſes, & ne voient en lui qu'un vengeur.

Les Romains font cent ans la guerre aux Volſques ; ils en emploient cinq cents à la conquête de l'Italie : ils paroiſſent en Aſie ; elle leur eſt aſſervie. La puiſſance d'Antiochus & de Tigrane s'anéantit à leur aſpect, comme celle de Darius à l'aſpect d'Alexandre.

Le deſpotiſme eſt la vieilleſſe & la derniere maladie d'un Empire. Cette maladie n'attaque point ſa jeuneſſe. L'exiſtence du deſpotiſme ſuppoſe ordinairement celle d'un peuple déja riche & nombreux. Mais ſe peut-il que la grandeur, la richeſſe & l'extrême population d'un état aient quelquefois des ſuites auſſi funeſtes ?

Pour s'en éclaircir, conſidérons dans un Royaume les effets de l'extrême richeſſe & de la grande multiplication des citoyens. Peut-être découvrira-t-on dans cette multiplication le premier germe du deſpotiſme.

CHAPITRE VII.

De la Multiplication des hommes dans un Etat, & de ſes effets.

DANS l'Isle d'abord inculte où j'ai placé un petit nombre de familles; que ces familles ſe multiplient, qu'inſenſiblement l'Isle ſe trouve pourvue & du nombre de laboureurs néceſſaires à ſa culture, & du nombre d'Artiſans néceſſaires aux beſoins d'un peuple agriculteur, la réunion de ces familles formera bientôt une nation nombreuſe. Que cette nation continue à ſe multiplier; qu'il naiſſe dans l'Isle plus d'hommes que n'en peut occuper la culture des terres & les arts que ſuppoſe cette culture: que faire de ce ſurplus d'habitants? Plus ils croîtront en nombre, plus l'Etat croîtra en charges; & delà la néceſſité, ou d'une guerre qui conſomme ce ſurplus d'habitants, ou d'une loi qui tolere, comme à la Chine, l'expoſition des enfants. *a*)

a) La dépenſe & la conſommation d'hommes occaſionnée par le commerce, la navigation & l'exercice de certains arts, eſt, dit-on, très-conſidérable. Tant mieux: il faut pour la tran-

Tout homme ſans propriété & ſans emploi dans une ſociété, n'a que trois partis à prendre, ou de s'expatrier & d'aller chercher fortune ailleurs, ou de voler pour ſubvenir à ſa ſubſiſtance, ou d'inventer enfin quelque commodité ou parure nouvelle, en échange de laquelle ſes concitoyens fourniſſent à ſes beſoins. Je n'examinerai point ce que devient le voleur ou le banni volontaire : ils ſont hors de cette ſociété. Mon unique objet eſt de conſidérer ce qui doit arriver à l'inventeur d'une commodité ou d'un luxe nouveau. S'il découvre le ſecret de peindre la toile, & que cette invention ſoit du goût de peu d'habitants, peu d'entr'eux échangeront leurs denrées contre ſa toile. *b*) Mais ſi le goût de ces toiles devient général, & qu'en ce genre on lui faſſe beaucoup de demandes, que fera-t-il pour y ſatisfaire? Il s'aſſociera un plus ou moins grand nombre de ces hommes que j'appelle ſuper-

quillité d'un pays très-peuplé, ou que la dépenſe en ce genre ſoit, ſi je l'oſe dire, égale à la recette, ou que l'Etat prenne, comme en Suiſſe, le parti de conſommer dans des guerres étrangeres, le ſurplus de ſes habitants.

b) On a dit du luxe, qu'il augmentoit l'induſtrie du laboureur; l'on a dit vrai. Le laboureur veut-il faire beaucoup d'échanges? il eſt obligé pour cet effet d'améliorer ſon champ, & d'augmenter ſa récolte.

flus ; il levera une manufacture, l'établira dans un lieu agréable, commode, & communément ſur les bords d'un fleuve, dont les bras s'étendant au loin dans le pays, y faciliteront le tranſport de ſes marchandiſes. Or, je veux que la multiplication continuée des habitants, donne encore lieu à l'invention de quelqu'autre commodité, de quelqu'autre objet de luxe, & qu'il s'éleve encore une nouvelle manufacture : l'entrepreneur, pour l'avantage de ſon commerce, aura intérêt de la placer ſur les bords du même fleuve. Il la bâtira donc près de la premiere. Pluſieurs de ces manufactures formeront un Bourg ; puis une ville conſidérable. Cette ville renfermera bientôt les citoyens les plus opulents, parce que les profits du commerce ſont toujours immenſes, lorſque les négociants peu nombreux ont encore peu de concurrents.

Les richeſſes de cette ville y attireront les plaiſirs. Pour en jouir & les partager, les riches propriétaires quitteront leur campagne, paſſeront quelques mois dans cette ville, y conſtruiront des hôtels. La ville de jour en jour s'agrandira, les hommes s'y rendront de toutes parts, parce que la pauvreté y trouvera plus de ſecours, le vice plus d'impunité, & la volupté plus de moyens de ſe ſatis-

faire. Cette ville portera enfin le nom de capitale.

Tels ſeront dans cette Iſle les premiers effets de l'extrême multiplication des citoyens.

Un autre effet de la même cauſe, ſera l'indigence de la plupart des habitants. Leur nombre s'accroît-il ? Eſt-il plus d'ouvriers que d'ouvrages ? la concurrence baiſſe le prix des journées ; l'ouvrier préféré eſt celui qui vend le moins chérement ſon travail, c'eſt-à-dire, qui retranche le plus de ſa ſubſiſtance. Alors l'indigence s'étend ; le pauvre vend, le riche achete ; le nombre des poſſeſſeurs diminue, & les loix deviennent de jour en jour plus ſéveres.

Des loix douces peuvent régir un peuple de propriétaires. La confiſcation partielle ou totale des biens, y ſuffit pour réprimer les crimes. Chez les Germains, les Gaulois & les Scandinaves, des amendes plus ou moins fortes étoient les ſeules peines infligées aux différents délits.

Il n'en eſt pas de même lorſque les non-propriétaires compoſent la plus grande partie d'une nation. On ne les gouverne que par des loix dures. Un homme eſt-il pauvre ? Ne peut-on le punir dans ſes biens ? il faut le punir dans ſa perſonne : & delà les peines

afflictives. Or, ces peines, d'abord appliquées aux indigents, ſont par le laps du temps étendues juſqu'aux propriétaires ; & tous les citoyens ſont alors régis par des loix de ſang. Tout concourt à les établir.

Chaque citoyen poſſede-t-il quelque bien dans un Etat ? *Le deſir de la conſervation eſt ſans contredit le vœu général d'une nation.* Il s'y fait peu de vols. Le grand nombre au contraire y vit-il ſans propriétés ? *Le vol devient le vœu général de cette même nation.* Et les brigands ſe multiplient. Or, cet eſprit de vol généralement répandu, néceſſite ſouvent à des actes de violence.

Suppoſons que, par la lenteur des procédures criminelles, & la facilité avec laquelle l'homme ſans propriété ſe tranſporte d'un lieu à l'autre, le coupable doive preſque toujours échapper au châtiment, & que les crimes deviennent fréquents, il faudra, pour les prévenir, pouvoir arrêter un citoyen ſur le premier ſoupçon. Or, arrêter, eſt déja une punition arbitraire, qui, bien-tôt exercée ſur les propriétaires eux-mêmes, ſubſtitue l'eſclavage à la liberté. Quel remede à cette maladie de l'Etat ? Eſt-il un moyen de le rappeller à des loix douces ? Le ſeul que je ſache, ſeroit de multiplier le nombre des propriétaires, &

de refaire en conſéquence un nouveau partage des terres. Or, ce partage eſt toujours difficile dans l'exécution. Voilà comme l'inégale répartition des richeſſes nationales & la trop grande multiplication des hommes ſans propriété, introduiſant à la fois dans un empire des vices & des loix cruelles, y développe enfin le germe d'un deſpotiſme qu'on doit regarder comme un nouvel effet de la même cauſe. *c*)

Un peuple nombreux n'eſt-il point, comme les Grecs & les Suiſſes, diviſé en un certain nombre de Républiques

c) Les malheurs occaſionnés par une extrême population, furent connus des anciens. En conſéquence, point de moyens qu'ils n'aient employés pour la diminuer. L'amour Socratique en Crête en fut un. Cet amour, dit M. Goques, Conſeiller au Parlement, y étoit autoriſé par les loix de Minos.

Un jeune homme loué pour tant de temps s'échappoit-il de la maiſon de ſon amant, il étoit cité devant le Magiſtrat, & par l'autorité des loix remis juſqu'au temps convenu entre les mains de ce même Amant

Le motif de cette loi bizarre, diſent Platon & Ariſtote, fut en Crête la crainte d'une trop grande population.

Ce fut dans cette même vue que Pytagore commanda à ſes diſciples le jeûne & l'abſtinence. Les jeûneurs ſont peu d'enfants.

Aux Pytagoriciens ſuccéderent les Veſtales, enfin les Moines, qui, peut-être aſſervis par la même raiſon à la loi de la continence, ne ſont par conſéquent que les repréſentants des anciens Fédéraſtes.

fédératives ; ne compoſe-t-il, comme en Angleterre, qu'un ſeul & même peuple ? alors les citoyens, en trop grand nombre, & trop éloignés les uns des autres pour y délibérer ſur les affaires générales, ſont forcés de nommer des repréſentants pour chaque bourg, ville, province, &c. Ces repréſentants s'aſſemblent dans la capitale, & c'eſt-là qu'ils ſéparent leur intérêt de l'intérêt des repréſentés.

CHAPITRE VIII.

Diviſion des intérêts des citoyens, produite par leur multiplication.

Du moment où les citoyens trop multipliés dans un Etat pour ſe raſſembler dans un même lieu, ont nommé des repréſentants, ces repréſentants tirés du corps même de la nation, choiſis par elle, honorés de ce choix, ne propoſent d'abord que des loix conformes à l'intérêt public. Le droit de propriété, eſt pour eux un droit ſacré. Ils le reſpectent d'autant plus, que, ſurveillés par la nation, s'ils en trahiſſoient la confiance, ils en ſeroient punis par le dés-

honneur, & peut-être par un châtiment plus sévere.

C'est donc au moment où, comme je l'ai déja dit, les peuples ont édifié une capitale immense, où les intérêts compliqués des différents ordres de l'Etat ont multiplié les loix, où, pour se soustraire à leur étude fatigante, les peuples se reposent de ce soin sur leurs représentants, où les habitants enfin, uniquement occupés de mettre leurs terres en valeur, cessent d'être citoyens, & ne sont qu'agriculteurs, que le représentant sépare son intérêt de celui des représentés.

C'est alors que la paresse de l'esprit dans les commettants, le desir actif du pouvoir dans les commis, annoncent un grand changement dans l'Etat. Tout en ce moment favorise l'ambition de ces derniers.

Lorsqu'en conséquence de la multiplication de ses habitants, un peuple se subdivise en plusieurs, & qu'on compte dans la même nation celle des riches, des indigents, des propriétaires, des négociants, &c., il n'est pas possible que les intérêts de ces divers ordres de citoyens soient toujours les mêmes. Rien à certains égards de plus contraire à l'intérêt national, qu'un trop grand nombre d'hommes sans propriétés. Ce

ſont autant d'ennemis ſecrets, que le tyran peut à ſon gré armer contre les propriétaires. Cependant rien de plus conforme à l'intérêt du Négociant. Plus il eſt d'indigents, moins il paie leur travail. L'intérêt du Commerçant eſt donc quelquefois contraire à l'intérêt public. Or, un corps de Négociants eſt ſouvent le puiſſant dans un pays de commerce. Il a ſous ſes ordres un nombre infini de Matelots, d'Artiſans, de Porte-faix, d'Ouvriers de toute eſpece, qui n'ayant d'autres richeſſes que leurs bras, ſont toujours prêts à les employer au ſervice de quiconque les paie.

Un peuple compoſe-t-il, ſous un même nom, une infinité de peuples différents, & dont les intérêts ſont plus ou moins contradictoires, il eſt évident que, faute d'unité dans l'intérêt national, & d'unanimité réelle dans les arrêtés des divers ordres des commettants, le repréſentant favoriſant tour-à-tour telle ou telle claſſe de citoyens, peut, en ſemant entr'elles la diviſion, ſe rendre d'autant plus redoutable à toutes, qu'en armant une partie de la nation contre l'autre, il ſe met par ce moyen à l'abri de toute recherche.

L'impunité lui a-t-elle donné plus de conſidération & de hardieſſe ? Il ſent enfin, qu'au milieu de l'anarchie des in-

térêts nationaux, il peut de jour en jour devenir plus indépendant, s'approprier de jour en jour plus d'autorité & de richeſſes; qu'avec de grandes richeſſes il peut ſoudoyer ceux qui, ſans propriétés, ſe vendent à quiconque veut les acheter, & que l'acquiſition de tout nouveau degré d'autorité doit lui fournir de nouveaux moyens d'en uſurper une plus grande.

Lorſqu'animés de cet eſpoir, les repréſentants ont, par une conduite auſſi malhonnête qu'adroite, acquis un pouvoir égal à celui de la nation entiere, de ce moment il ſe fait une diviſion d'intérêts entre la partie gouvernante & la partie gouvernée. Tant que la derniere eſt compoſée de propriétaires aiſés, braves, éclairés, en état d'ébranler, & peut-être même de détruire l'autorité des repréſentants, le corps de la nation eſt ménagé; il eſt même floriſſant. Mais cet équilibre de puiſſance peut-il ſubſiſter long-temps entre ces deux ordres de citoyens? n'eſt-il pas à craindre que les richeſſes, s'accumulant inſenſiblement dans un plus petit nombre de mains, le nombre des propriétaires (ſeuls ſoutiens de la liberté publique, ne diminue journellement? *a*) que l'eſprit d'uſurpation

a) Un homme s'enrichit-il dans le Commerce? il réunit une infinité de petites propriétés à la

toujours plus actif dans les repréſentants, que l'eſprit de conſervation & de défenſe dans les repréſentés, ne mette à la longue la balance du pouvoir en faveur des premiers ? Quelle autre cauſe du deſpotiſme, auquel ont juſqu'à préſent abouti toutes les différentes eſpeces de Gouvernement ?

Ne ſent-on pas qu'en un pays vaſte & peuplé, la diviſion des intérêts des gouvernés doit toujours fournir aux gouvernants le moyen d'envahir une autorité, que l'amour naturel de l'homme pour le pouvoir lui fait toujours deſirer ?

Tous les empires ſe ſont détruits, & c'eſt du moment où les nations devenues nombreuſes, ont été gouvernées par des repréſentants, où ces repréſentants favoriſés par la diviſion des intérêts des commettants, ont pu s'en rendre indé-

ſienne. Alors le nombre des Propriétaires, & par conſéquent de ceux dont l'intérêt eſt le plus étroitement lié à l'intérêt national, eſt diminué ; le nombre au contraire des hommes ſans propriété & ſans intérêt à la choſe publique, s'eſt accru. Or ſi de tels hommes ſont toujours aux gages de quiconque les paie, comment ſe perſuader que le puiſſant ne s'en ſerve jamais pour ſe ſoumettre ſes concitoyens ?

Tel eſt l'effet néceſſaire de la trop grande multiplication des hommes dans un empire. C'eſt le cercle vicieux qu'ont juſqu'à préſent parcouru tous les divers Gouvernements connus.

pendantes, qu'on doit dater la décadence de ces Empires.

En tous les pays, la grande multiplication des hommes fut la cauſe inconnue, néceſſaire & éloignée de la perte des mœurs. *b*) Si les nations de l'Aſie, toujours citées comme les plus corrompues, reçurent les premieres le joug du deſpotiſme, c'eſt que, de toutes les parties du monde, l'Aſie fut la premiere habitée & policée.

Son extrême population la ſoumit à des Souverains. Ces Souverains accumulerent les richeſſes de l'Etat ſur un petit nombre de Grands, les revêtirent d'un pouvoir exceſſif: & ces Grands alors ſe plongerent dans le luxe, languirent dans cette corruption, c'eſt-à-dire, dans cette indifférence pour le bien pu-

b) Mais n'eſt-il point de loi qui pût prévenir les funeſtes effets de la trop grande multiplication des hommes, & lier étroitement l'intérêt du repréſentant à l'intérêt du repréſenté? En Angleterre, ces deux intérêts, ſans doute, ſont plus les mêmes qu'en Turquie, où le Sultan ſe déclare l'unique repréſentant de ſa nation. Mais s'il eſt des formes de Gouvernement plus favorables les unes que les autres à l'union de l'intérêt public & particulier, il n'en eſt aucune où ce grand problême moral & politique ait été parfaitement réſolu. Or, juſqu'à ſon entiere réſolution, la ſeule multiplication des hommes doit en tout empire engendrer la corruption des mœurs.

blic, que l'hiſtoire a toujours ſi juſtement reprochée aux Aſiatiques.

Après avoir rapidement conſidéré les grandes cauſes, dont le développement vivifie les ſociétés depuis le moment de leur formation juſqu'au moment de leur décadence; après avoir indiqué les ſituations & les états différents par leſquels paſſent ces ſociétés pour tomber enfin ſous le pouvoir arbitraire, il faut maintenant examiner pourquoi ce pouvoir une fois établi, il ſe fait dans les nations une répartition des richeſſes, qui, plus inégale & plus prompte dans le Gouvernement deſpotique que dans tout autre, les précipite plus rapidement à leur ruine.

CHAPITRE IX.

Du Partage trop inégal des Richeſſes nationales.

POINT de forme de Gouvernement où maintenant les richeſſes nationales ſoient & puiſſent être également réparties. Se flatter de cet égal partage chez un peuple ſoumis au pouvoir arbitraire, c'eſt folie.

Dans les Gouvernements deſpoti-

ques, ſi les richeſſes de tout un peuple s'abſorbent dans un petit nombre de familles, la cauſe en eſt ſimple.

Les peuples reconnoiſſent-ils un maître ; peut-il arbitrairement leur impoſer des taxes, tranſporter à ſon gré les biens d'une certaine claſſe de citoyens à une autre ? il faut qu'en peu de temps les richeſſes de l'Empire *a*) ſe raſſemblent dans les mains des favoris. Mais quel bien ce mal de l'Etat fait-il au Prince ? le voici.

Un Deſpote, en qualité d'homme, s'aime de préférence aux autres. Il veut être heureux, & ſent, comme le particulier, qu'il participe à la joie & à la triſteſſe de tout ce qui l'environne. Son intérêt, c'eſt que ſes gens, c'eſt-à-dire, ſes Courtiſans, ſoient contents. Or, leur ſoif pour l'or eſt inſatiable. S'ils ſont à cet égard ſans pudeur, comment leur refuſer ſans ceſſe ce qu'ils lui de-

a) Plus le Prince croit en pouvoir, moins il eſt acceſſible. Sous le vain prétexte de rendre la perſonne royale plus reſpectable, les favoris la voilent à tous les yeux. L'approche en eſt interdite aux ſujets. Le Monarque devient un Dieu inviſible. Or, quel eſt, dans cette apothéoſe, l'objet des favoris ? Celui d'abrutir le Prince, pour le gouverner. Ils le reléguent donc à cet effet dans un ſerrail, ou le renferment dans leur petite ſociété ; & toutes les richeſſes nationales s'abſorbent alors dans un très-petit nombre de familles.

mandent toujours ? Voudra-t-il conſtamment mécontenter ſes familiers, & s'expoſer au chagrin communicatif de tout ce qui l'entoure ? Peu d'hommes ont ce courage. Il vuidera donc perpétuellement la bourſe de ſes peuples dans celle de ſes courtiſans ; & c'eſt entre ſes favoris qu'il partagera preſque toutes les richeſſes de l'Etat. Ce partage fait, quelles bornes mettre à leur luxe ? Plus il eſt grand, & plus, dans la ſituation où ſe trouve alors un empire, ce luxe eſt utile. Le mal n'eſt que dans la cauſe productrice, c'eſt-à-dire, dans le partage trop inégal des richeſſes nationales, & dans la puiſſance exceſſive du Prince, qui, peu inſtruit de ſes devoirs & prodigue par foibleſſe, ſe croit généreux, lorſqu'il eſt injuſte. *b*)

b) De la ſomme des impôts mis ſur les peuples, une partie eſt deſtinée à l'entretien & à l'amuſement particulier du Souverain ; mais l'autre doit être en entier appliquée aux beſoins de l'Etat. Si le Prince eſt propriétaire de la premiere partie, il n'eſt qu'adminiſtrateur de la ſeconde. Il peut être libéral de l'une, il doit être économe de l'autre.

Le tréſor public eſt un dépôt entre les mains du Souverain. Le courtiſan avide donne, je le ſais, le nom de généroſité à la diſſipation de ce dépôt : mais le Prince qui le viole, commet une injuſtice & un vol réel. Le devoir d'un Monarque eſt d'être avare du bien de ſes ſujets. " Je me croirois indi- » gne du trône, diſoit un grand Prince, ſi, de- » poſitaire de la recette des impôts, j'en diſ-

Mais le cri de la miſere ne peut-il l'avertir de ſa mépriſe ? Le trône où s'aſſied un Sultan, eſt inacceſſible aux plaintes de ſes ſujets : elles ne parviennent point juſqu'à lui. D'ailleurs, que lui importe leur félicité, ſi leur mécontentement n'a nulle influence immédiate ſur ſon bonheur actuel !

Le luxe, comme je le prouve, eſt, dans la plupart des pays, l'effet rapide & néceſſaire du deſpotiſme. C'eſt donc contre le deſpotiſme que doivent s'élever les ennemis du luxe. c) Pour ſuppri-

„ trayois une ſeule penſion pour enrichir un fa-
„ vori ou un délateur. „

L'emploi légitime de toute taxe levée pour ſubvenir aux beſoins de l'Etat, eſt le payement des troupes, pour repouſſer la guerre au-dehors, & le payement de la Magiſtrature, pour entretenir la paix & l'ordre au-dedans.

Tibere lui-même répétoit ſouvent à ſes favoris. " Je me garderai bien de toucher au tréſor public. „ Si je l'épuiſois en folles dépenſes, il faudroit „ le remplir, & pour cet effet avoir recours à des „ moyens injuſtes ; le trône en ſeroit ébranlé. „

c) A quel ſigne reconnoît-on le luxe vraiment nuiſible ? A l'eſpece de marchandiſes étalées ſur les boutiques. Plus ces marchandiſes ſont riches, moins il y a de proportion dans la fortune des citoyens. Or cette grande diſproportion, toujours un mal en elle-même, devient encore un plus grand mal par la multiplicité des goûts qu'elle engendre. Ces goûts contractés, on veut les ſatisfaire. Il faut à cet effet d'immenſes tréſors. Point de bornes alors au deſir des richeſſes. Rien qu'on

mer un effet, il faut en détruire la cauſe.

ne faſſe pour les acquérir. Vertu, Honneur, Patrie, tout eſt ſacrifié à l'amour de l'argent.

Dans les pays, au contraire, où l'on ſe contente du néceſſaire, l'on eſt heureux, & l'on peut être vertueux.

Le luxe exceſſif qui preſque par-tout accompagne le deſpotiſme, ſuppoſe une nation déja partagée en oppreſſeurs & en opprimés, en voleurs & en volés. Mais ſi les voleurs forment le plus petit nombre, pourquoi ne ſuccombent-ils pas ſous les efforts du plus grand? A quoi doivent-ils leur ſalut? A l'impoſſibilité où ſe trouvent les volés de ſe donner le mot, & de ſe raſſembler le même jour. D'ailleurs, l'oppreſſeur, avec l'argent déja pillé, peut toujours ſoudoyer une armée, pour combattre les opprimés & les vaincre en détail.

Auſſi le pillage d'une nation ſoumiſe au deſpotiſme, continue-t-il juſqu'à ce qu'enfin le dépeuplement, la miſere des peuples ait également ſoumis & le voleur & le volé au joug d'un voiſin puiſſant. Une nation n'eſt plus en cet état compoſée que d'indigents ſans courage, & de brigands ſans juſtice. Elle eſt avilie & ſans vertu.

Il n'en eſt pas ainſi dans un pays où les richeſſes ſont à peu-près également réparties entre les citoyens, où tous ſont aiſés par rapport aux citoyens des autres nations. Dans ce pays, nul homme aſſez riche pour ſe ſoumettre ſes Compatriotes. Chacun contenu par ſon voiſin, eſt plus occupé de conſerver que d'envahir. Le deſir de la conſervation y devient donc le vœu général & dominant de la plus grande & de la plus riche partie de la nation. Or, c'eſt, & ce deſir, & l'état d'aiſance des citoyens, & le reſpect de la propriété d'autrui, qui, chez tous les peuples, féconde les germes de la vertu, de la juſtice & du bonheur. C'eſt donc à ſa cauſe productrice d'un certain luxe, qu'il faut rapporter preſque toutes les calamités qu'on lui impute.

S'il eſt un moyen d'opérer en ce genre quelque changement heureux, c'eſt par un changement inſenſible dans les loix & l'adminiſtration. *d*)

Il faudroit pour le bonheur même du Prince & de ſa poſtérité, que ces moraliſtes auſteres fixaſſent en fait d'impôts les limites immuables que le Souverain ne doit jamais reculer. Du moment où la loi, comme un obſtacle inſurmontable, s'oppoſera à la prodigalité du Monarque, les courtiſans mettront des bornes à leurs deſirs & à leurs demandes; ils n'exigeront point ce qu'ils ne pourront obtenir.

Le Prince, dira-t-on, en ſera moins heureux. Il aura ſans doute près de lui moins de courtiſans, & de courtiſans moins bas; mais leur baſſeſſe n'eſt peut-être

d) Les Courtiſans, dit-on, ſe modelent ſur le Prince. Mépriſe-t-il le luxe & la molleſſe? l'un & l'autre diſparoiſſent. Oui; pour le moment. Mais pour opérer un changement durable dans les mœurs d'un peuple, ce n'eſt pas aſſez de l'exemple ou de l'ordre du Souverain. Cet ordre ne tranſforme pas un peuple de Sybarites en un peuple robuſte, laborieux & vaillant. C'eſt l'œuvre des loix. Qu'elles impoſent tous les jours le citoyen à quelques heures d'un travail pénible, qu'elles l'obligent de s'expoſer tous les jours à quelque petit danger; elles le rendront à la longue robuſte & brave; parce que la force & le courage, diſent le Roi de Pruſſe & Végece, s'acquierent par l'habitude du travail & du danger.

être pas ſi néceſſaire qu'on le croit à ſa félicité. Les favoris d'un Roi ſont-ils libres & vertueux ? le Souverain s'accoutume inſenſiblement à leur vertu. Il ne s'en trouve pas plus mal, & ſes peuples s'en trouvent beaucoup mieux.

Le pouvoir arbitraire ne fait donc que hâter le partage inégal des richeſſes nationales.

CHAPITRE X.

Cauſes de la trop grande inégalité des fortunes des citoyens.

DANS les pays libres & gouvernés par des loix ſages, nul homme, ſans doute, n'a le pouvoir d'appauvrir ſa nation pour enrichir quelques particuliers. Dans ces mêmes pays cependant, tous les citoyens ne jouiſſent pas de la même fortune. La réunion des richeſſes s'y fait moins lentement ; mais enfin elle s'y fait.

Il faut bien que le plus induſtrieux gagne plus, que le plus ménager épargne davantage, & qu'avec des richeſſes déja acquiſes, il en acquiere de nouvelles. D'ailleurs, il eſt des héritiers qui recueillent de grandes ſucceſſions. Il eſt

des Négociants, qui, mettant de gros fonds ſur leurs vaiſſeaux, font de gros gains; parce qu'en toute eſpece de commerce, c'eſt l'argent qui attire l'argent. Son inégale diſtribution eſt donc une ſuite néceſſaire de ſon introduction dans un Etat. *a*)

CHAPITRE XI.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des Richeſſes en peu de mains

IL eſt mille moyens d'opérer cet effet. Qui pourroit empêcher un peuple de ſe déclarer héritier de tous les Nationaux,

a) Dans un pays libre, la réunion des richeſſes nationales en un certain nombre de mains ſe fait lentement: c'eſt l'œuvre des ſiecles; mais à meſure qu'elle ſe fait, le Gouvernement tend au pouvoir arbitraire, par conſéquent à ſa diſſolution.

L'état de République eſt l'âge viril d'un empire: le deſpotiſme en eſt la vieilleſſe. L'empire eſt-il vieux? rarement il rajeunit. Les riches ont-ils ſoudoyé une partie de la nation? avec cette partie ils ſoumettent l'autre au deſpotiſme ariſtocratique ou monarchique. Propoſe-t-on quelques loix nouvelles dans cet empire? toutes ſont en faveur des riches & des grands; aucune en faveur du peuple. L'eſprit de légiſlation ſe corrompt, & ſa corruption annonce la chûte de l'Etat.

&, lors du décès d'un particulier très-riche, de répartir entre plusieurs les biens trop considérables d'un seul?

Par quelle raison, à l'exemple des Lucquois, un peuple ne proportionneroit-il pas tellement les impôts à la richesse de chaque citoyen, qu'au-delà de la possession d'un certain nombre d'arpents, l'impôt mis sur ces arpents excédât le prix de leur fermage? Dans ce pays, il ne se feroit certainement pas de grandes acquisitions.

On peut imaginer cent loix de cette espece. Il est donc mille moyens de s'opposer à la trop prompte réunion des richesses dans un certain nombre de mains, & de suspendre les progrès trop rapides du luxe.

Mais peut-on, dans un pays où l'argent a cours, se promettre de maintenir toujours un juste équilibre entre les fortunes des citoyens? Peut-on empêcher qu'à la longue les richesses ne s'y distribuent d'une maniere très-inégale, & qu'enfin le luxe ne s'y introduise & ne s'y accroisse? Ce projet est impossible. Le riche, fourni du nécessaire, mettra toujours le superflu de son argent à l'achat des superfluités. *a*) Des loix somp-

a) Rien à ce sujet de plus contradictoire que les opinions des Moralistes. Conviennent-ils de la né-

tuaires, dira-t-on, réprimeroient en lui ce deſir. J'en conviens. Mais alors le riche n'ayant plus le libre uſage de ſon argent, l'argent lui en paroîtroit moins deſirable : il feroit moins d'efforts pour en acquérir. Or, dans tout pays où l'argent a cours, peut-être l'amour de l'argent, comme je le pouverai ci-après, eſt-il un principe de vie & d'activité, dont la deſtruction entraîne celle de l'Etat.

Le réſultat de ce Chapitre, c'eſt que l'argent une fois introduit, & toujours inégalement partagé entre les citoyens, y doit à la longue néceſſairement amener le goût des ſuperfluités.

La queſtion du luxe ſe réduit donc

ceſſité & de l'utilité du commerce en certain pays ? ils veulent en même-temps y introduire une auſtérité de mœurs incompatible avec l'eſprit commerçant.

En France, le moraliſte qui le matin recommande les riches manufactures aux ſoins du Gouvernement, déclame le ſoir contre le luxe, les ſpectacles & les mœurs de la capitale.

Mais quel eſt l'objet du Gouvernement, lorſqu'il perfectionne ſes manufactures, lorſqu'il étend ſon commerce ? C'eſt d'attirer chez lui l'argent de ſes voiſins. Or, qui doute que les mœurs, les amuſements de la capitale, ne concourent à cet effet ? Que les ſpectacles, les actrices, les dépenſes qu'elles font & font faire aux étrangers, ne ſoient une des parties les plus lucratives du commerce de Paris ? Quel eſt donc, ô Moraliſtes ! l'objet de vos déclamations contradictoires ?

maintenant à ſavoir, ſi l'introduction de l'argent dans un Etat y eſt utile ou nuiſible ?

Dans la poſition actuelle de l'Europe, tout examen à ce ſujet paroît ſuperflu. Quelque choſe qu'on pût dire, on n'engageroit point les François, les Anglois & les Hollandois à jetter leur or à la mer. Cependant la queſtion eſt par elle-même ſi curieuſe, que le Lecteur conſidérera ſans doute avec quelque plaiſir, l'état différent de deux nations chez leſquelles l'argent a, ou n'a pas cours.

CHAPITRE XII.

Du pays où l'argent n'a point cours.

L'ARGENT eſt-il ſans valeur dans un pays, quel moyen d'y faire le commerce ? Par échange. Mais les échanges ſont incommodes. Auſſi s'y fait-il peu de ventes, peu d'achats, & point d'ouvrages de luxe. Les habitants de ce pays peuvent être ſainement nourris, bien vêtus, & non connoître ce qu'en France on appelle le luxe.

Mais un peuple ſans argent & ſans luxe, n'auroit-il pas à certains égards quelques avantages ſur un peuple opu-

lent ? Oui, ſans doute : & ces avantages ſont tels, qu'en un pays où l'on ignoreroit le prix de l'argent, peut-être ne pourroit-on l'y introduire ſans crime.

Un peuple ſans argent, s'il eſt éclairé, eſt communément un peuple ſans tyrans. *a*) Le pouvoir arbitraire s'établit difficilement dans un Royaume ſans canaux, ſans commerce & ſans grands chemins. Le Prince qui leve ſes impôts en nature, c'eſt-à-dire, en denrées, peut rarement ſoudoyer & raſſembler le nombre d'hommes néceſſaires pour mettre une nation aux fers.

Un Prince d'Orient ſe fût difficilement aſſis & ſoutenu ſur le trône de Sparte ou de Rome naiſſante.

Or, ſi le deſpotiſme eſt le plus cruel fléau des nations, & la ſource la plus féconde de leurs malheurs, la non-introduction de l'argent, qui communément les défend de la tyrannie, peut donc être regardée comme un bien.

Mais jouiſſoit-on à Sparte de certaines commodités de la vie ? O riches & puiſſants ! qui faites cette queſtion, ignorez-vous que les pays de luxe ſont ceux

a) On pourroit dire auſſi ſans ennemis. Qui ſe propoſera d'attaquer un pays où l'on ne peut gagner que des coups ? On ſait d'ailleurs qu'un peuple, tel que les Lacédémoniens, par exemple, eſt invincible, s'il eſt nombreux.

où les peuples ſont les plus miſérables ? -Uniquement occupés de ſatisfaire vos fantaiſies, vous prenez-vous pour la nation entiere ? Etes-vous ſeuls dans la nature ? Y vivez-vous ſans freres ? O hommes ſans pudeur, ſans humanité & ſans vertu, qui concentrez en vous ſeuls toutes vos affections, & vous créez ſans ceſſe de nouveaux beſoins, ſachez que Sparte étoit ſans luxe, ſans commodité, & que Sparte étoit heureuſe ! Seroit-ce en effet la ſomptuoſité des ameublements & les recherches de la molleſſe, qui conſtitueroient la félicité humaine ? Il y auroit trop peu d'heureux. Placera-t-on le bonheur dans la délicateſſe de la table ? Mais la différente cuiſine des nations prouve que la bonne chere n'eſt que la chere accoutumée.

Si des mets bien apprêtés irritent mon appétit, & me donnent quelques ſenſations agréables, ils me donnent auſſi des peſanteurs, des maladies ; & tout compenſé, le tempérant eſt au bout de l'an du moins auſſi heureux que le gourmand. Quiconque a faim & peut ſatisfaire ce beſoin, eſt content. *b*) Un homme eſt-il bien nourri,

b) Le payſan a-t-il du lard & des choux dans ſon pot ? il ne deſire ni la gélinotte des

bien vêtu? le ſurplus de ſon bonheur dépend de la maniere plus ou moins agréable dont il remplit, comme je le prouverai bientôt, *l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant.* Or, à cet égard, rien ne manquoit au bonheur du Lacédémonien; & malgré l'apparente auſtérité de ſes mœurs, de tous les Grecs, dit Xénophon, c'étoit le plus heureux. Le Spartiate avoit-il ſatisfait à ſes beſoins? il deſcendoit dans l'Arene, & c'eſt-là qu'en préſence des vieillards & des plus belles femmes, il pouvoit chaque jour déployer, dans des jeux & des exercices publics, toute la force, l'agilité, la ſoupleſſe de ſon corps, & montrer dans la vivacité de ſes repartics toute la juſteſſe & la préciſion de ſon eſprit.

Or, de toutes les occupations propres à remplir *l'intervalle d'un beſoin ſatisfait au beſoin renaiſſant*, aucunes qui ſoient plus agréables. Le Lacédémonien, ſans commerce & ſans argent, étoit donc à peu près auſſi heureux qu'un peuple peut l'être. J'aſſurerai donc, d'après l'expérience & Xénophon, qu'on peut bannir l'argent d'un Etat,

Alpes, ni la carpe du Rhin, ni l'hombre du Lac de Geneve. Aucuns de ces mêts ne lui manquent, ni à moi non plus.

& y conſerver le bonheur. A quelle cauſe d'ailleurs rapporter la félicité publique, ſi ce n'eſt à la vertu des particuliers? Les contrées en général les plus fortunées ſont donc celles où les citoyens ſont les plus vertueux. Or, ſeroit-ce dans les pays où l'argent a cours, que les citoyens ſeroient tels?

CHAPITRE XIII.

Quels ſont, dans les pays où l'argent n'a point cours, les principes productifs de la vertu?

DANS tout gouvernement, le principe le plus fécond en vertu, eſt l'exactitude à punir & à récompenſer les actions utiles ou nuiſibles à la ſociété.

Mais en quels pays ces actions ſont-elles le plus exactement honorées & punies? Dans ceux où la gloire, l'eſtime générale, & les avantages attachés à cette eſtime, ſont les ſeules récompenſes connues. Dans ces pays, la nation eſt l'unique & juſte diſpenſatrice des récompenſes. La conſidération générale, ce don de la reconnoiſſance

publique, n'y peut être accordée qu'aux idées & aux actions utiles à la nation, & tout citoyen en conſéquence s'y trouve néceſſité à la vertu.

En eſt-il ainſi dans un pays où l'argent a cours? Non: le public n'y peut être le ſeul poſſeſſeur des richeſſes, ni par conſéquent l'unique diſtributeur des récompenſes. Quiconque a de l'argent, peut en donner, & le donne communément à la perſonne qui lui procure le plus de plaiſir. Or, cette perſonne n'eſt pas toujours la plus honnête. En effet, ſi l'homme veut toujours obtenir avec le plus de ſûreté & le moins de peine poſſible, l'objet *a*) de ſes deſirs, & qu'il ſoit plus facile de ſe rendre agréable aux puiſſants que recommandable au public, c'eſt donc au puiſſant qu'en général on veut plaire.

a) Qu'on ne s'étonne point de l'extrême amour des hommes pour l'argent. Un phénomene vraiment ſurprenant feroit leur indifférence pour les richeſſes. Il faut en tout pays où l'argent a cours, où les richeſſes ſont l'échange de tous les plaiſirs, que les richeſſes y ſoient auſſi vivement pourſuivies que les plaiſirs mêmes dont elles ſont repréſentatives. Il faut la naiſſance d'un Lycurgue, & la prohibition de l'argent, pour éteindre chez un peuple l'amour des richeſſes. Or quel concours ſingulier de circonſtances, pour former, & ce légiſlateur, & le peuple propre à recevoir ſes loix!

Or, ſi l'intérêt du puiſſant eſt ſouvent contraire à l'intérêt national, les plus grandes récompenſes ſeront donc en certains pays ſouvent décernées aux actions, qui, perſonnellement utiles aux Grands, ſont nuiſibles au public, & par conſéquent criminelles. Voilà pourquoi les richeſſes y ſont ſi ſouvent accumulées ſur des hommes accuſés de baſſeſſes, d'intrigues, d'eſpionnage, &c. pourquoi les récompenſes pécuniaires, preſque toujours accordées au vice, *b*) y produiſent tant de vicieux, & pourquoi l'argent a toujours été regardé comme une ſource de corruption.

Je conviens donc qu'à la tête d'une nouvelle colonie, ſi j'allois fonder un nouvel empire, & que je puſſe à mon choix enflammer mes colons de la paſ-

b) Du moment où les honneurs ne ſont plus le prix des actions honnêtes, les mœurs ſe corrompent. Lors de l'arrivée du Duc de Milan à Florence, le mépris, dit Machiavel, étoit le partage des vertus & des talents. Les Florentins, ſans eſprit & ſans courage, étoient entiérement dégénérés. S'ils cherchoient à ſe ſurpaſſer les uns les autres, c'étoit en magnificence d'habits, en vivacités, & d'expreſſions & de reparties. Le plus ſatyrique étoit chez eux réputé le plus ſpirituel. Y auroit-il maintenant dans l'Europe quelque nation dont le tour d'eſprit reſſemblât à celui des Florentins de ce temps-là?

ſion de la gloire ou de l'argent, c'eſt celle de la gloire que je devrois leur inſpirer. C'eſt en faiſant de l'eſtime publique, & des avantages attachés à cette eſtime, le principe d'activité de ces nouveaux citoyens, que je les néceſſiterois à la vertu.

Dans un pays où l'argent n'a point cours, rien de plus facile que d'entretenir l'ordre & l'harmonie, d'encourager les talents & les vertus, & d'en bannir les vices. On entrevoit même en ce pays la poſſibilité d'une légiſlation inaltérable, qui, ſuppoſée bonne, conſerveroit toujours les citoyens dans le même état de bonheur. Cette poſſibilité diſparoît dans les pays où l'argent a cours.

Peut-être le problème d'une légiſlation parfaite & durable, y devient-il trop compliqué pour pouvoir être encore réſolu. Ce que je ſais, c'eſt que l'amour de l'argent y étouffant tout eſprit, toute vertu patriotique, y doit à la longue engendrer tous les vices dont il eſt trop ſouvent la récompenſe.

Mais convenir que dans l'établiſſement d'une nouvelle colonie, on doit s'oppoſer à l'introduction de l'argent, c'eſt convenir avec les moraliſtes auſteres du danger du luxe. Non, c'eſt avouer ſimplement que la cauſe du

luxe, c'eſt-à-dire, que le partage trop inégal des richeſſes eſt un mal. c) C'en eſt un en effet, & le luxe eſt à certains égards le remede à ce mal. Au moment de la formation d'une ſociété, l'on peut, ſans doute, ſe propoſer d'en bannir l'argent. Mais peut-on comparer l'état d'une telle ſociété, à celui où ſe trouvent maintenant la plupart des nations de l'Europe?

c) Ce n'eſt point dans la maſſe plus ou moins grande des richeſſes nationales, mais de leur plus ou moins inégale répartition, que dépend le bonheur ou le malheur des peuples. Suppoſons qu'on anéantiſſe la moitié des richeſſes d'une nation, ſi l'autre moitié eſt à peu près également répartie entre tous les citoyens, l'Etat ſera preſqu'également heureux & puiſſant.

De tous les commerces le plus avantageux à chaque nation, eſt celui dont les profits ſe partagent en un plus grand nombre de mains. Plus on compte dans un Etat d'hommes libres, indépendants, & jouiſſants d'une fortune médiocre, plus l'Etat eſt fort. Auſſi tout Prince ſage n'a-t-il jamais accablé ſes ſujets d'impôts, ne les a-t-il jamais privés de leur aiſance, & n'a-t-il enfin jamais gêné leur liberté, ou par trop d'eſpionnage, ou par des loix trop ſéveres & trop incommodes de police.

Un Monarque qui ne reſpecte ni l'aiſance, ni la liberté de ſes ſujets, voit leur ame flétrie languir dans l'inertie. Or cette maladie des eſprits eſt d'autant plus fâcheuſe, qu'elle eſt communément déja incurable alors qu'elle eſt apperçue.

Seroit-ce dans des contrées à moitié ſoumiſes au deſpotiſme, où l'argent eut toujours cours, où les richeſſes ſont déja raſſemblées en un petit nombre de mains, qu'un eſprit ſenſé formeroit un pareil projet? Suppoſons le projet exécuté; ſuppoſons l'uſage & l'introduction de l'argent défendu dans un pays: qu'en réſulteroit-il? Je vais l'examiner.

CHAPITRE XIV.

Des pays où l'argent a cours.

CHEZ les peuples riches, s'il eſt beaucoup de vicieux, c'eſt qu'il eſt beaucoup de récompenſes pour le vice. S'il s'y fait communément un grand commerce, c'eſt que l'argent y facilite les échanges. Si le luxe s'y montre dans toute ſa pompe, c'eſt que la très-inégale répartition des richeſſes produit le luxe le plus apparent, & qu'alors, pour le bannir d'un Etat, il faudroit, comme je l'ai déja prouvé, en bannir l'argent. Or, nul Prince ne peut concevoir un tel deſſein; & ſuppoſé qu'il le conçût, nulle nation dans

l'état actuel de l'Europe, qui se prêtât à ses desirs. Je veux cependant qu'humble disciple d'un moraliste austere, un Monarque forme ce projet, & l'exécute. Que s'ensuivroit-il? La dépopulation presqu'entiere de l'Etat. Qu'en France, par exemple, on défende, comme à Sparte, l'introduction de l'argent, & l'usage de tout meuble non fait avec la hache ou la serpe. Alors le maçon, l'architecte, le sculpteur, le ferrurier de luxe, le charron, le vernisseur, le perruquier, l'ébéniste, la fileuse, l'ouvrier en toile, en laine fine, en dentelles, soieries, &c. *a*) abandonneront la France, & chercheront un pays qui les nourrisse. Le nombre de ces exilés volontaires montera peut-être en ce royaume au quart de ses habitants. Or, si le nombre des laboureurs & des artisans grossiers que suppose la culture, se proportionne toujours au nombre des consommateurs, l'exil des ouvriers de luxe en-

a) Mais dans cette supposition, ces ouvriers, dit-on, reprendroient les travaux de la campagne, & se feroient charretiers, bucherons, &c. Ils n'en feroient rien. D'ailleurs, où trouver de l'emploi dans un pays déja fourni à peu-près du nombre de charretiers & de bucherons nécessaires pour labourer les plaines, & couper le bois?

traînera donc à ſa ſuite celui de beaucoup d'agriculteurs. Les hommes opulents fuyant avec leurs richeſſes chez l'étranger, ſeront ſuivis dans leur exil d'un certain nombre de leurs concitoyens, & d'un grand nombre de domeſtiques. La France alors ſera déſerte. Quels ſeront ſes habitants? Quelques laboureurs, dont le nombre, depuis l'invention de la charrue, ſera bien moins conſidérable qu'il l'eût été lors de la culture à la bèche. Or, dans cet état de dépopulation & d'indigence, que deviendroit ce royaume? Porteroit-il la guerre chez ſes voiſins? Non: il ſeroit ſans argent. *b*) La ſoutien-

b) A-t-on défendu l'introduction de l'argent dans une nation ? il faut, ou que cette nation adopte les loix de Sparte, ou qu'elle reſte expoſée à l'invaſion de ſes voiſins. Quel moyen à la longue de leur réſiſter, ſi, pouvant être toujours attaquée, elle ne peut les attaquer?

Dans tout Etat, il faut pour repouſſer la guerre maintenant ſi diſpendieuſe, ou de grandes richeſſes, ou la pauvreté, le courage & la diſcipline des Spartiates.

Or, qui fournit de grandes richeſſes au gouvernement? De groſſes taxes levées ſur le ſuperflu, & non ſur les beſoins des citoyens. Que ſuppoſent de groſſes taxes? De grandes conſommations. Si l'Anglois vivoit comme l'Eſpagnol de pain, d'eau & d'oignon, l'Angleterre bientôt appauvrie, & dans l'impoſſibilité de ſoudoyer des flottes & des armées, ceſſeroit d'être

droit-il ſur ſon territoire ? Non : il ſeroit ſans hommes. D'ailleurs, la France n'étant pas, comme la Suiſſe, défendue par des montagnes inacceſſibles, comment imaginer qu'un royaume dépeuplé, ouvert de toutes parts, attaquable en Flandre & en Allemagne, pût repouſſer le choc d'une nation nombreuſe? Il faudroit, pour y réſiſter, que les François, par leur courage & leur diſcipline, euſſent ſur leurs voiſins le même avantage que les Grecs avoient jadis ſur les Perſes, ou que les François conſervent encore aujourd'hui ſur les Indiens. Or, nulle na-

reſpectée. Sa puiſſance, aujourd'hui fondée ſur d'immenſes revenus & de gros impôts, ſeroit encore détruite, ſi ces impôts, comme je l'ai déja dit, ſe levoient ſur les beſoins, & non ſur l'aiſance des habitans.

Le crime le plus habituel des gouvernements de l'Europe, eſt leur avidité à s'approprier tout l'argent du peuple. Leur ſoif eſt inſatiable. Que s'enſuit-il ? Que les ſujets dégoûtés de l'aiſance par l'impoſſibilité de ſe la procurer, ſont ſans émulation & ſans honte de leur pauvreté. De ce moment la conſommation diminue, les terres reſtent en friche, les peuples croupiſſent dans la pareſſe & l'indigence, parce que l'amour des richeſſes a pour baſe :

1°. La poſſibilité d'en acquérir.

2°. L'aſſurance de les conſerver.

3°. Le droit d'en faire uſage.

tion européenne n'a cette ſupériorité ſur les autres.

La France dévaſtée & ſans argent ſeroit donc expoſée au danger preſque certain d'une invaſion. Eſt-il un Prince qui voulût à ce prix bannir les richeſſes & le luxe de ſon Etat?

CHAPITRE XV.

Du moment où les richeſſes ſe retirent d'elles-mêmes d'un Empire.

IL n'eſt point de pays où les richeſſes ſe fixent & puiſſent à jamais ſe fixer. Semblables aux mers qui tour-à-tour inondent & découvrent différentes plages, les richeſſes, après avoir porté l'abondance & le luxe chez certaines nations, s'en retirent pour ſe répandre dans d'autres contrées. *a*) Elles s'ac-

a) Suppoſons que la Grande-Bretagne attaque l'Inde, la dépouille de ſes tréſors, & les tranſporte à Londres; les Anglois alors ſeront poſſeſſeurs d'immenſes richeſſes. Qu'en feront-ils? Ils épuiſeront d'abord l'Angleterre de tout ce qui peut contribuer à leurs plaiſirs; ils tireront enſuite de l'étranger les vins exquis, les huiles, les cafés, enfin tout ce qui peut flatter leur goût; & toutes les nations entreront en partage

cumulerent jadis à Tyr & à Sydon, paſſerent enſuite à Carthage, puis à Rome. Elles ſéjournent maintenant en Angleterre. S'y arrêteront-elles? Je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt qu'un peuple enrichi par ſon commerce & ſon induſtrie, appauvrit ſes voiſins, & les met à la longue hors d'état d'acheter ſes marchandiſes.

C'eſt que dans une nation riche, l'argent & les papiers repréſentatifs de l'argent, ſe multipliant peu-à-peu, les denrées & la main d'œuvre *b*) enchériſſent.

C'eſt que, toutes *c*) choſes d'ailleurs égales, la nation opulente ne pouvant

des tréſors indiens. Je doute que des loix ſomptuaires puiſſent s'oppoſer à cette diſperſion de leurs richeſſes. Ces loix, toujours faciles à éluder, donnent d'ailleurs trop d'atteinte au droit de propriété, le premier & le plus ſacré des droits. Mais quel moyen de fixer les richeſſes dans un empire? Je n'en connois aucun. Le flux & reflux de l'argent ſont dans le moral l'effet de cauſes auſſi conſtantes, auſſi néceſſaires & auſſi puiſſantes, que le ſont dans le phyſique le flux & le reflux des mers.

b) La main d'œuvre devenue très-chere chez une nation riche, cette nation tire plus de l'étranger qu'elle ne lui porte. Elle doit donc s'appauvrir en plus ou moins de temps.

c) On ſait quelle augmentation ſubite apporta dans le prix des denrées, le tranſport de l'or américain en Europe.

fournir ſes denrées & marchandiſes au prix d'une nation pauvre, l'argent de la premiere doit inſenſiblement paſſer aux mains de la ſeconde, qui, devenue opulente à ſon tour, ſe ruine de la même maniere. *d*)

d) Rien de plus facile à tracer, que les divers degrés par leſquels une nation paſſe de la pauvreté à la richeſſe, de la richeſſe à l'inégal partage de cette richeſſe, de cet inégal partage au deſpotiſme, & du deſpotiſme à ſa ruine. Un homme pauvre s'applique-t-il au commerce, s'abandonne-t-il à l'agriculture, fait-il fortune? il a des imitateurs. Ces imitateurs ſe ſont-ils enrichis? leur nombre ſe multiplie, & la nation entiere ſe trouve inſenſiblement animée de l'eſprit de travail & de gain. Alors ſon induſtrie s'éveille, ſon commerce s'étend; elle croît chaque jour en richeſſes & en puiſſance. Mais ſi ſa richeſſe & ſa puiſſance ſe réuniſſent inſenſiblement dans un petit nombre de mains, alors le goût du luxe & des ſuperfluités s'emparera des Grands; parce que ſi l'on en excepte quelques avares, l'on n'acquiert que pour dépenſer. L'amour des ſuperfluités irritera dans ces Grands la ſoif de l'or & le deſir du pouvoir: ils voudront commander en deſpotes à leurs concitoyens. Ils tenteront tout à cet effet; & c'eſt alors qu'à la ſuite des richeſſes, le pouvoir arbitraire s'introduiſant peu-à-peu chez un peuple, en corrompra les mœurs, & l'avilira.

Lorſqu'une nation commerçante atteint le période de ſa grandeur, le même deſir du gain qui fit d'abord ſa force & ſa puiſſance, devient ainſi la cauſe de ſa ruine.

Le principe de vie qui ſe développant dans un chêne majeſtueux, éleve ſa tige, étend ſes

Telle eſt peut-être la principale cauſe du flux & du reflux des richeſſes dans les empires. Or, les richeſſes, en ſe retirant d'un pays où elles ont ſéjourné, y dépoſent preſque toujours la fange de la baſſeſſe & du deſpotiſme. Une nation riche qui s'appauvrit, paſſe rapidement du dépériſſement à ſa deſtruction entiere. L'unique reſſource qui lui reſte, ſeroit de reprendre des mœurs mâles, les ſeules convenables à ſa pauvreté. *e*) Mais rien de plus rare que ce phénomene moral. L'hiſtoire ne nous en offre point d'exemple. Une

branches, groſſit ſon trone, & le fait régner ſur les forêts, eſt le principe de ſon dépériſſement.

Mais en ſuſpendant dans les peuples le développement trop rapide du deſir de l'or, ne pourroit-on prolonger la durée des empires? L'on n'y parviendroit, répondrai-je, qu'en affoibliſſant dans les citoyens l'amour des richeſſes. Or qui peut aſſurer qu'alors les citoyens ne tombaſſent point dans cette pareſſe eſpagnole, la plus incurable des maladies politiques?

e) Les vertus de la pauvreté, ſont dans une nation, l'audace, la fierté, la bonne foi, la conſtance, enfin une ſorte de férocité noble. Elles ſont, chez des peuples nouveaux, l'effet de l'eſpece d'égalité qui regne d'abord entre tous les citoyens. Mais ces vertus ſéjournent-elles long-temps dans un empire? Non: elles y vieilliſſent rarement, & la ſeule multiplication des habitants ſuffit ſouvent pour les en bannir.

nation tombe-t-elle de la richeſſe dans l'indigence? cette nation n'attend plus qu'un vainqueur & des fers. Il faudroit pour l'arracher à ce malheur, qu'en elle l'amour de la gloire pût remplacer celui de l'argent. Or, des peuples anciennement policés & commerçants ſont peu ſuſceptibles de ce premier amour; & toute loi qui refroidiroit en eux le deſir des richeſſes, hâteroit leur ruine.

Dans le corps politique comme dans le corps de l'homme, il faut une ame, un eſprit qui le vivifie, & le mette en action. Quelle ſera-t-elle?

CHAPITRE XVI.

Des divers principes d'activité des nations.

PARMI les hommes, en eſt-il ſans deſirs? Preſqu'aucun. Leurs deſirs ſont-ils les mêmes? Il en eſt deux qui leur ſont communs.

Le premier eſt celui du bonheur.

Le ſecond, celui de la puiſſance néceſſaire pour ſe le procurer.

Ai-je un goût? Je veux pouvoir le ſatisfaire. Le deſir du pouvoir, comme je l'ai déja prouvé, eſt donc néceſſairement commun à tous. Par quel moyen acquiert-on du pouvoir ſur ſes concitoyens? Par la crainte dont on les frappe, ou par l'amour qu'on leur inſpire, c'eſt-à-dire, par les biens & les maux qu'on leur peut faire: & delà la conſidération conçue pour le fort, ou méchant ou vertueux.

Mais dans un pays libre, où l'argent n'a point cours, quel avantage cette conſidération procure-t-elle au Héros, qui, par exemple, contribue le plus au gain d'une bataille? Elle lui donne le choix ſur les dépouilles ennemies: elle lui aſſigne pour récompenſe la plus belle eſclave, le meilleur cheval, le plus riche tapis, le plus beau char, la plus belle armure. *a*) Dans une na-

a) Point de talents & de vertus que ne crée dans un peuple, l'eſpoir des honneurs décernés par l'eſtime & la reconnoiſſance publique. Rien que n'entreprenne le deſir de les mériter & de les obtenir. Les honneurs ſont une monnoie, qui hauſſe & baiſſe ſelon le plus ou le moins de juſtice avec laquelle on la diſtribue. L'intérêt public exigeroit qu'on lui conſervât la même valeur, & qu'on le diſpenſât avec autant d'équité que d'économie. Tout peuple ſage doit payer en honneurs les ſervices qu'on lui rend.

tion libre, la conſidération & l'eſtime publique *b*) eſt un pouvoir, & le deſir de cette eſtime y devient en conſéquence un principe puiſſant d'activité. Mais ce principe moteur eſt-il celui d'un peuple ſoumis au deſpotiſme, d'un peuple où l'argent a cours, où le public eſt ſans puiſſance; où ſon eſtime n'eſt repréſentative d'aucune eſpece de plaiſir & de pouvoir? Non: dans un tel pays, les deux ſeuls objets du deſir des citoyens ſont; l'un, la faveur du deſpote, & l'autre, de grandes richeſſes, à la poſſeſſion deſquelles chacun peut aſpirer.

Leur ſource, dira-t-on, eſt ſouvent infecte. L'amour de l'argent eſt deſtructif de l'amour de la patrie, des talents & de la vertu. *c*) Je le ſais: mais

Veut-il les acquitter en argent? Il épuiſe bientôt ſon tréſor; & dans l'impuiſſance alors de récompenſer le talent & la vertu, l'un & l'autre eſt étouffé dans ſon germe.

b) Cette eſtime eſt réellement un pouvoir, que les anciens déſignoient par le mot *autoritas*.

c) L'argent eſt-il devenu l'unique principe d'activité dans une nation? c'eſt un mal. Je n'y connois plus de remede. Les récompenſes en nature ſeroient, ſans doute, plus favorables à la production des hommes vertueux. Mais pour les propoſer, que de changements à faire dans les gouvernements de la plupart des Etats de l'Europe!

mais comment imaginer qu'on puiſſe mépriſer l'argent, qui ſoulagera l'homme dans ſes beſoins, qui le ſouſtraira à des peines, & lui procurera des plaiſirs? Il eſt des pays où l'amour de l'argent devient le principe de l'activité nationale, où cet amour par conſéquent eſt ſalutaire. Le plus vicieux des gouvernements eſt un gouvernement ſans principe moteur. *d*) Un peuple ſans

d) A quelle cauſe attribuer l'extrême puiſſance de l'Angleterre? Au mouvement, au jeu de toutes les paſſions contraires. Le parti de l'oppoſition, excité par l'ambition, la vengeance ou l'amour de la patrie, y protege le peuple contre la tyrannie. Le parti de la Cour, animé du deſir des places, de la faveur ou de l'argent, y ſoutient le miniſtere contre les attaques quelquefois injuſtes de l'oppoſition.

L'avarice & la cupidité, toujours inquietes, des commerçants, y réveillent à chaque inſtant l'induſtrie de l'artiſan. Les richeſſes de preſque tout l'univers ſont par cette induſtrie tranſportées en Angleterre. Mais dans une nation auſſi riche, auſſi puiſſante, comment ſe flatter que les divers partis ſe conſerveront toujours dans cet équilibre de force, qui maintenant aſſure ſon repos & ſa grandeur? Peut-être cet équilibre eſt-il très-difficile à maintenir. On a pu faire juſqu'à préſent aux Anglois l'application de cette Epitaphe du Duc de Devonshire: *Fidelle ſujet des bons Rois, ennemi redoutable des tyrans.* Pourra-t-on toujours la leur faire? Heureuſe la nation de qui M. de Gourville a pu dire: *Son Roi, lorſqu'il eſt l'homme de ſon peuple, eſt le plus grand Roi*

objet de deſirs, eſt ſans action. Il eſt le mépris de ſes voiſins. Or, leur eſtime importe plus qu'on ne penſe à ſa proſpérité. *e*)

En tout empire où l'argent a cours, où le mérite ne conduit ni aux honneurs, ni au pouvoir, que le Magiſtrat ſe garde bien d'affoiblir ou d'éteindre dans les citoyens le deſir de l'argent & du luxe. Il étoufferoit en eux tout principe de mouvement & d'action.

du monde. Veut-il être plus? Il n'eſt rien. Ce mot répété par M. Temple à Charles II, irrita d'abord l'orgueil du Prince: mais revenu à lui-même, il ſerra la main de M. Temple, & dit: *Gourville a raiſon; je veux être l'homme de mon peuple.*

e) C'eſt l'eſprit de Juiverie d'une métropole, qui ſouvent porte le feu de la révolte dans ſes colonies. En traite-t-elle les colons en negres? ce traitement les irrite. S'ils ſont nombreux, ils lui réſiſtent, & s'en ſéparent enfin, comme le fruit mûr ſe détache de ſa branche.

Pour aſſurer l'amour & la ſoumiſſion de ſes colonies, une nation doit être juſte. Elle doit ſouvent ſe rappeller qu'elle ne tranſporte dans des terres étrangeres qu'un ſuperflu de citoyens qui lui eût été à charge; qu'elle n'eſt par conſéquent en droit d'exiger d'eux, que des ſecours en temps de guerre, & la ſignature d'un traité fédératif, auquel ſe ſoumettront toujours les colonies, lorſque la métropole ne voudra pas s'approprier tout le profit de leurs travaux.

CHAPITRE XVII.

De l'argent conſidéré comme principe d'activité.

L'ARGENT & les papiers repréſentatifs de l'argent, facilitent les emprunts. Tous les gouvernements abuſent de cette facilité. Par-tout les emprunts ſe ſont multipliés; les intérêts ſe ſont groſſis. Il a fallu, pour les payer, accumuler impôts ſur impôts. Leur fardeau accable maintenant les empires les plus puiſſants de l'Europe, & ce mal cependant n'eſt pas le plus grand qu'ait produit le deſir & de l'argent & des papiers repréſentatifs de cet argent.

L'amour des richeſſes ne s'étend point à toutes les claſſes des citoyens, ſans inſpirer à la partie gouvernante le deſir du vol & des vexations. *a*)

a) Dans tout pays où l'argent a cours, il faut qu'à la longue la maniere inégale dont l'argent s'y répartit, y engendre la pauvreté générale. Or, cette eſpece de pauvreté eſt mere de la dépopulation. L'indigence ſoigne peu ſes enfants, les nourrit mal, en éleve peu. J'en citerai pour preuve, & les ſauvages du nord de l'Amérique, & les eſclaves des colonies. Le travail exceſſif

Dès-lors la conſtruction d'un port, un armement, une compagnie de commerce, une guerre entrepriſe, dit-on, pour l'honneur de la nation; enfin tout prétexte de la piller, eſt avidement ſaiſi. Alors tous les vices, enfants de la cupidité, s'introduiſant à la fois dans un empire, en infectent ſucceſſivement tous les membres, & le précipitent enfin à ſa ruine.

Quel ſpécifique à ce mal? Aucun.

Le ſang qui porte la nutrition dans tous les membres de l'enfant, & qui ſucceſſivement en développe toutes les parties, eſt un principe de deſtruction. La circulation du ſang oſſifie à la longue les vaiſſeaux, elle en anéantit les reſſorts, & devient un germe de mort. Cependant qui la ſuſpendroit, en ſe-

exigé des négreſſes enceintes, le peu de ſoin qu'on y prend d'elles; enfin le deſpotiſme du maître, tout concourt à leur ſtérilité.

En Amérique, ſi les Jéſuites étoient les ſeuls chez qui la reproduction des negres fût à peu près égale à la conſommation, c'eſt que, maîtres plus éclairés, ils fatiguoient & maltraitoient moins leurs eſclaves.

Un Prince traite-t-il mal ſes ſujets? Les accable-t-il d'impôts? il dépeuple ſon pays, engourdit l'activité des habitants; parce que l'extrême miſere produit néceſſairement le découragement, & le découragement la pareſſe.

roit ſur le champ puni. La ſtagnation d'un inſtant ſeroit ſuivie de la perte de la vie. Il en eſt de même de l'argent. Le deſire-t-on vivement? ce deſir vivifie une nation, éveille ſon induſtrie, anime ſon commerce, accroit ſes richeſſes & ſa puiſſance; & la ſtagnation, ſi je l'oſe dire, de ce deſir, ſeroit mortelle à certains Etats.

Mais les richeſſes, en abandonnant les empires où elles ſe ſont d'abord accumulées, n'en occaſionnent-elles pas la ruine; & tôt ou tard, raſſemblées dans un petit nombre de mains, ne détachent-elles pas l'intérêt particulier de l'intérêt public? Oui, ſans doute. Mais dans la forme actuelle des gouvernements, peut-être ce mal eſt-il inévitable. Peut-être eſt-ce à cette époque qu'un empire s'affoibliſſant de jour en jour, tombe dans un affaiſſement précurſeur d'une entiere deſtruction: & peut-être eſt-ce ainſi que doit germer, croître, s'élever, & mourir la plante morale nommée Empire.

eſprit léger & confiant ne ſut jamais douter. Malheur au Prince qui prêteroit l'oreille à ſes déclamations, & qui, ſans des changements préalables dans la forme du gouvernement, tenteroit de bannir tout luxe d'une nation, dont l'amour de l'argent eſt le principe d'activité! Il auroit bientôt dépeuplé ſon pays, énervé l'induſtrie de ſes ſujets, & jeté les eſprits dans une langueur fatale à ſa puiſſance.

Je ſuis content, ſi l'on regarde ces idées premieres & peut-être encore ſuperficielles, qu'occaſionne la queſtion du luxe, comme un exemple des points de vue divers ſous leſquels on doit conſidérer tout problême important & compliqué de la morale; *b*) ſi l'on ſent toute l'influence que doit avoir ſur le bonheur public la ſolution plus ou moins exacte de pareils problêmes, & la ſcrupuleuſe attention qu'on doit par conſéquent porter à leur examen.

Qui ſe déclare protecteur de l'ignorance, ſe déclare donc l'ennemi de

b) On ne peut trop ſcrupuleuſement examiner toute queſtion importante de morale & de politique. C'eſt, ſi je l'oſe dire, au fond de l'examen, que ſe trouvent la ſcience & la vérité. L'or ſe ramaſſe au fond des creuſets.

l'Etat, &, ſans le ſavoir, commet le crime de leſe-humanité.

Chez tous les peuples, il eſt une dépendance réciproque entre la perfection de la législation & les progrès de l'eſprit humain. Plus les citoyens ſeront éclairés, plus leurs loix ſeront parfaites. Or, c'eſt de leur ſeule bonté, comme je vais le prouver, que dépend la félicité publique.

SECTION VII.

Les vertus & le bonheur d'un peuple ſont l'effet, non de la ſainteté de ſa religion, mais de la ſageſſe de ſes loix.

CHAPITRE I.

Du peu d'influence des religions ſur les vertus & la félicité des peuples.

DES hommes plus pieux qu'éclairés, ont imaginé que les vertus des nations, leur humanité & la douceur de leurs mœurs dépendoient de la pureté de leur culte. Les hypocrites, intéreſſés à propager cette opinion, l'ont publiée ſans la croire. Le commun des hommes l'a crue ſans l'examiner.

Cette erreur, une fois annoncée, a preſque par-tout été reçue comme une vérité conſtante. Cependant l'expérience & l'hiſtoire nous apprennent

que la prospérité des peuples dépend, non de la pureté de leur culte, mais de l'excellence de leur législation.

Qu'importe en effet leur croyance? Celle des Juifs étoit pure, & les Juifs étoient la lie des nations. On ne les compara jamais ni aux Egyptiens, ni aux anciens Perses.

Ce fut sous Constantin que la religion chrétienne devint la religion dominante. Elle ne rendra cependant point les Romains à leurs premieres vertus. On ne vit point alors de Décius se dévouer pour la patrie, & de Fabricius préférer sept acres de terres aux richesses de l'empire.

En quel moment Constantinople devint-il le cloaque de tous les vices? Au moment même de l'établissement de la religion chrétienne. Son culte ne changea point les mœurs des Souverains. Leur piété ne les rendit pas meilleurs. Les Rois les plus chrétiens ne furent pas les plus grands des Rois. Peu d'entr'eux montrerent sur le trône les vertus des Tites, des Trajans, des Antonins. Quel Prince dévot leur fut comparable!

Ce que je dis des Monarques, je le dis des nations. Le pieux Portugais,

ſi ignorant & ſi crédule, n'eſt ni plus vertueux, ni plus humain, que le peuple moins crédule & plus tolérant des Anglois.

L'intolérance religieuſe eſt fille de l'ambition ſacerdotale & de la ſtupide crédulité. Elle n'améliorera jamais les hommes. Avoir recours à la ſuperſtition, à la crédulité & au fanatiſme pour leur inſpirer la bienfaiſance, c'eſt jetter de l'huile ſur le feu pour l'éteindre.

Pour adoucir la férocité humaine, & rendre les hommes plus ſociables entr'eux, il faut d'abord les rendre indifférents à la diverſité des cultes. Les Eſpagnols, moins ſuperſtitieux, euſſent été moins barbares envers les Américains.

Rapportons-nous-en au Roi Jacques. Ce Prince étoit bigot, & connoiſſeur en ce genre. Il ne croyoit point à l'humanité des Prêtres. " Il eſt très-„ difficile, diſoit-il, d'être à la fois „ bon Théologien & bon ſujet.„

En tout pays, beaucoup de gens de la bonne doctrine, & peu de vertueux. Pourquoi? C'eſt que la religion n'eſt pas vertu. Toute croyance, & même tout principe ſpéculatif, n'a pour l'or-

dinaire aucune influence ſur la conduite *a*) & la probité des hommes. *b*)

Le dogme de la fatalité eſt le dogme preſque général de l'Orient : c'étoit celui des Stoïciens. Ce qu'on appelle liberté ou puiſſance de délibérer, n'eſt, diſoient-ils, dans l'homme, qu'un ſentiment de crainte ou d'eſpérance, ſucceſſivement éprouvé, lorſqu'il s'agit de prendre un parti, du choix duquel dépend ſon bonheur ou ſon malheur. La délibération eſt donc toujours en nous l'effet néceſſaire de notre haine pour la douleur, & de notre amour pour le plaiſir. *c*) Qu'on conſulte à

a) Tous les François ſe vantent d'être des amis tendres. Lorſque le livre de l'*Eſprit* parut, ils crierent beaucoup contre le Chapitre de l'amitié. On eut cru Paris peuplé d'Oreſtes & de Pylades. C'eſt cependant dans cette nation que la loi militaire oblige un ſoldat de fuſiller ſon compagnon & ſon ami déſerteur. L'établiſſement d'une pareille loi ne prouve pas, de la part du gouvernement, un grand reſpect pour l'amitié; & l'obéiſſance à cette loi, une grande tendreſſe pour ſes amis.

b) En montrant l'inutilité de la prédication papiſte, un auteur célebre a très-bien prouvé l'inutilité de cette religion.

c) Quiconque, diſoient les Stoïciens, ſe voudroit du mal, & ſans motif ſe jeteroit dans le feu, dans l'eau ou par la fenêtre, paſſeroit pour fou, & le ſeroit en effet, parce qu'en ſon état naturel l'homme cherche le plaiſir, & fuit la douleur; parce qu'en toutes ſes actions, il eſt

ce ſujet les Théologiens. Un tel dogme, diront-ils, eſt deſtructif de toute vertu. Cependant les Stoïciens n'étoient pas moins vertueux que les Philoſophes

néceſſairement déterminé par le deſir d'un bonheur apparent ou réel. L'homme n'eſt donc pas libre. Sa volonté eſt donc auſſi néceſſairement l'effet de ſes idées, par conſéquent de ſes ſenſations, que la douleur eſt l'effet d'un coup. D'ailleurs, ajoutoient les Stoïciens, eſt-il un ſeul inſtant où la liberté de l'homme puiſſe être rapportée aux différentes opérations de ſon ame.

Si, par exemple, la même choſe ne peut au même inſtant être & n'être pas, il n'eſt donc pas poſſible,

Qu'au moment où l'ame agit, elle agiſſe autrement;

Qu'au moment où elle choiſit, elle choiſiſſe autrement;

Qu'au moment où elle délibere, elle délibere autrement;

Qu'au moment où elle veut, elle veuille autrement:

Or, ſi c'eſt ma volonté telle qu'elle eſt, qui me fait délibérer; ſi c'eſt ma délibération telle qu'elle eſt, qui me fait choiſir; ſi c'eſt mon choix tel qu'il eſt, qui me fait agir; ſi lorſque j'ai délibéré, il n'étoit pas poſſible (vu l'amour que je me porte) que je ne vouluſſe pas délibérer, il eſt évident que la liberté n'exiſte ni dans la volonté actuelle, ni dans la délibération actuelle, ni dans le choix actuel, ni dans l'action actuelle, & qu'enfin la liberté ne ſe rapporte à nulle des opérations de l'ame.

Il faudroit pour cet effet qu'une même choſe, comme je l'ai déja dit, pût au même inſtant être & n'être pas. Or, ajoutoient les Stoïciens, voici la queſtion que nous faiſons aux Philoſo-

des autres ſectes : cependant les Princes turcs ne ſont pas moins fidelles à leurs traités que les Princes catholiques : cependant le Fataliſte Perſan n'eſt pas moins honnête dans ſon commerce, que le Chrétien François & Portugais. La pureté des mœurs eſt donc indépendante de la pureté des dogmes.

La religion payenne, quant à ſa partie morale, étoit fondée, comme toute autre, ſur ce qu'on appelle la loi naturelle. Quant à ſa partie Théologique ou Mythologique, elle n'étoit pas très-édifiante. On ne lit point l'hiſtoire de Jupiter, de ſes amours, & ſur-tout du traitement fait à ſon pere Saturne, ſans convenir qu'en fait de vertus, les Dieux ne prêchoient point d'exemple. Cependant la Grece & l'ancienne Rome abondoient en Héros, en citoyen vertueux. Et maintenant la Grece moderne & la nouvelle Rome, n'engendrent, comme le Bréſil & le Mexique, que des hommes vils, pareſſeux, ſans talents, ſans vertus & ſans induſtrie.

Or depuis l'établiſſement du Chriſtianiſme dans les Monarchies de l'Europe, ſi les Souverains n'ont été ni

phes : " L'ame eſt-elle libre, ſi quand elle veut, » quand elle délibre, quand elle choiſit, quand » elle agit, elle n'eſt pas libre ? »

plus vaillants, ni plus éclairés ; ſi les peuples n'ont été ni plus inſtruits, ni plus humains ; ſi le nombre des patriotes ne s'eſt nulle part multiplié, quel bien font donc les religions ? Sous quel prétexte le Magiſtrat tourmenteroit-il l'incrédule ? *d*) égorgeroit-il l'Hérétique ? *e*) Pourquoi mettre tant d'importance à la croyance de certaines révélations toujours conteſtées, ſouvent ſi conteſtables, lorſqu'on en met ſi peu à la moralité des actions humaines ?

Que nous apprend l'hiſtoire des religions ? Qu'elles ont par-tout allumé les flambeaux de l'intolérance, jonché

d) Il n'eſt preſque point de Saint qui n'ait une fois dans ſa vie lavé ſes mains dans le ſang humain, & fait ſupplicier ſon homme. L'Evêque qui derniérement ſollicita ſi vivement la mort d'un jeune homme d'Abbeville, étoit un Saint. Il voulut que cet adoleſcent expiât dans des tourments affreux, le crime d'avoir chanté quelques couplets licencieux.

e) Si nous maſſacrons les Hérétiques, diſent les Dévots, c'eſt par pitié. Nous ne voulons que leur faire ſentir l'aiguillon de la charité. Nous eſpérons, par la crainte de la mort & les bourreaux, les arracher à l'enfer. Mais depuis quand la charité a-t-elle un aiguillon ? Depuis quand égorge-t-elle ? D'ailleurs, ſi les vices ne damnent pas moins que les erreurs, pourquoi les Dévots ne maſſacrent-ils pas les hommes vicieux de leur ſecte ?

les plaines de cadavres, abreuvé les campagnes de ſang, embraſé les villes, dévaſté les empires; mais qu'elles n'ont jamais rendu les hommes meilleurs. Leur bonté eſt l'œuvre des loix. *f*)

Ce ſont les chauſſées qui contiennent les torrents; c'eſt la digue du ſupplice & du mépris, qui contient le vice. C'eſt au Magiſtrat d'élever cette digue.

Si les ſciences de la morale, de la politique & de la législation ne ſont qu'une ſeule & même ſcience, quels

f) C'eſt la faim, c'eſt le beſoin qui rend les citoyens induſtrieux, & ce ſont des loix ſages qui les rendent bons. Si les anciens Romains, dit Machiavel, donnerent en tout genre des exemples de vertu; ſi l'honnêteté chez eux fut commune; ſi dans l'eſpace de pluſieurs ſiecles, on eût compté à peine ſix ou ſept de condamnés à l'amende, à l'exil, à la mort, à quoi durent-ils & leurs vertus & leurs ſuccès? A la ſageſſe de leurs loix, aux premieres diſſentions qui s'élevant entre les Plébéiens & les Patriciens, établirent cet équilibre de puiſſance, que des diſſentions toujours renaiſſantes maintinrent longtemps entre ces deux corps.

Si les Romains, ajoute cet illuſtre écrivain, différerent en tout des Vénitiens; ſi les premiers ne furent ni humbles dans le malheur, ni préſomptueux dans la proſpérité, la diverſe conduite & le caractere différent de ces deux peuples fut l'effet de la différence de leur diſcipline.

devroient être les vrais Docteurs de la morale? Les Prêtres? Non: mais les Magiſtrats. La religion détermine notre croyance; & les loix, nos mœurs & nos vertus.

Quel ſigne diſtingue le Chrétien du Juif, du Guebre, du Muſulman? Eſt-ce une équité, un courage, une humanité, une bienfaiſance particuliere à l'un, & non connue des autres? On les reconnoît à leurs diverſes profeſſions de foi. Qu'on ne confonde donc jamais l'homme honnête avec l'orthodoxe. *g*)

En chaque pays, l'Orthodoxe eſt celui qui croit tel ou tel dogme; & dans tout l'univers, le vertueux eſt celui qui fait telle ou telle action humaine & conforme à l'intérêt général. Or, ſi ce ſont les loix *h*) qui déterminent

g) M. Helvétius fut par quelques Théologiens traité *d'Impie*, & le Pere Bertier de *Saint*. Cependant le premier n'a fait ni voulu faire mal à perſonne, & le ſecond diſoit publiquement, que s'il eût été Roi, il eût noyé le Préſident de Monteſquieu dans ſon ſang.

L'un d'eux eſt l'honnête homme, & l'autre le chrétien.

h) Des loix juſtes ſont toutes-puiſſantes ſur les hommes. Elles commandent à leurs volontés, les rendent honnêtes, humains & fortunés. C'eſt à quatre ou cinq loix de cette eſpece que les Anglois doivent leur bonheur, & l'aſſurance de leur propriété & de leur liberté.

nos actions, ce ſont elles qui font les bons citoyens. *i*)

La premiere de ces loix eſt celle qui remet à la Chambre des Communes le pouvoir de fixer les ſubſides.

La ſeconde, eſt l'acte *Habeas Corpus*.

La troiſieme, ſont les jugements rendus par les jurés.

La quatrieme, la liberté de la preſſe.

La cinquieme, la maniere de levér les impôts.

Mais ces impôts ne ſont-ils pas maintenant onéreux à la nation? S'ils le ſont, ils ne fourniſſent pas du moins au Prince des moyens d'opprimer les individus.

i) Ce n'eſt point à la religion, ce n'eſt point à cette loi naturelle, innée & gravée, dit-on, dans toutes les ames, que les hommes doivent leurs vertus ſociales. Cette loi naturelle ſi vantée n'eſt, comme les autres loix, que le produit de l'expérience, de la réflexion & de l'eſprit. Si la nature imprimoit dans les cœurs, des idées nettes de la vertu; ſi ces idées n'étoient point une acquiſition, les hommes euſſent-ils jadis immolé des victimes humaines à des Dieux qu'ils diſoient bons? Les Carthaginois, pour ſe rendre Saturne propice, euſſent-ils ſacrifié leurs enfants ſur ſes autels? L'Eſpagnol croiroit-il la Divinité avide du ſang hérétique ou juif? Des peuples entiers ſe flatteroient-ils d'obtenir l'amour du ciel, ſoit par le ſupplice de l'homme qui ne penſe pas comme leurs Prêtres, ſoit par le meurtre d'une Vierge, offerte en expiation de leurs forfaits?

Je veux que les principes de la loi naturelle ſoient innés: les hommes ſentiroient donc que les châtiments doivent, comme les crimes, être perſonnels, que la cruauté & l'injuſtice ne peuvent être les Prêtreſſes des Dieux. Or, ſi des idées auſſi claires, auſſi ſimples de l'équité, ne ſont point encore adoptées de toutes les nations, ce n'eſt

Ce n'eſt donc point à la ſainteté du culte qu'on doit rapporter & les vertus & la pureté des mœurs d'un peuple. Pouſſe-t-on plus loin cet examen ? on voit que l'eſprit religieux eſt entiérement deſtructif de l'eſprit législatif.

CHAPITRE II.

De l'eſprit religieux, deſtructif de l'eſprit législatif.

L'OBÉISSANCE aux loix eſt le fondement de toute législation. L'obéiſſance au Prêtre, eſt le fondement de preſque toute religion.

Si l'intérêt du Prêtre pouvoit ſe confondre avec l'intérêt national, les religions deviendroient les confirmatrices de toute loi ſage & humaine. Cette ſuppoſition eſt inadmiſſible. L'intérêt du corps Eccléſiaſtique fut par-tout iſolé & diſtinct de l'intérêt public. Le Gouvernement ſacerdotal a, depuis celui des Juifs juſqu'à celui du Pape, toujours avili la nation chez laquelle il s'eſt établi.

donc point à la religion, ce n'eſt donc point à la loi naturelle, mais à l'inſtruction, que l'homme doit la connoiſſance de la juſtice & de la vertu.

Par-tout le Clergé voulut être indépendant du Magiſtrat ; & dans preſque toutes les nations, il y eût en conſéquence deux autorités ſuprêmes & deſtructives l'une de l'autre.

Un corps oiſif eſt ambitieux : il veut être riche & puiſſant, & ne peut le devenir qu'en dépouillant les Magiſtrats de leur autorité, *a*) & les peuples de leurs biens.

Les Prêtres, pour ſe les approprier, fonderent la religion ſur une révélation, & s'en déclarerent les interprêtes. Eſt-on l'interprete d'une loi ? on la change à ſon gré. On en devient à la longue l'auteur. Du moment où les Prêtres ſe chargent d'annoncer les volontés du ciel, & ne ſont plus des hommes, ce ſont des Divinités. C'eſt en eux, ce n'eſt point en Dieu que l'on croit. Ils peuvent en ſon nom ordonner la violation de toute loi contraire à leurs intérêts, & la deſtruction de toute autorité rebelle à leurs déciſions.

L'eſprit religieux, par cette raiſon, fut

a) Lors de la deſtruction projetée des Parlements en France, quelle joie indécente les Prêtres de Paris ne firent-ils point éclater ! Que les Magiſtrats de toutes les nations reconnoiſſent à cette joie, la haine de l'autorité ſpirituelle pour la temporelle. Si le Sacerdoce paroît quelquefois la reſpecter dans les Rois, c'eſt lorſqu'ils lui ſont ſoumis, & que par eux il commande aux loix.

toujours incompatible avec l'eſprit légiſlatif, *b*) & le Prêtre toujours l'ennemi du Magiſtrat. Le premier inſtitua des loix canoniques ; le ſecond, les loix politiques. L'eſprit de domination & de menſonge préſida à la confection des premieres : elles furent funeſtes à l'univers. L'eſprit de juſtice & de vérité préſida plus ou moins à la confection des ſecondes ; elles furent en conſéquence plus ou moins avantageuſes aux nations.

Si la juſtice & la vérité ſont ſœurs, il n'eſt de loix réellement utiles que les loix fondées ſur une connoiſſance profonde de la nature & des vrais intérêts de l'homme. Toute loi qui a pour baſe le menſonge *c*) ou quelque fauſſe révé-

b) L'intérêt du Prêtre change-t-il ? Ses principes religieux changent. Combien de fois les Interpretes de la révélation ont-ils métamorphoſé la vertu en crime, & le crime en vertu ? Ils ont béatifié l'aſſaſſin d'un Roi. Quelle confiance peut donc inſpirer la morale variable des Théologiens ? La vraie morale puiſe ſes principes dans la raiſon, dans l'amour du bien public : & de tels principes ſont toujours les mêmes.

c) La vertu eſt ſi précieuſe, & ſa pratique ſi liée à l'avantage national, que ſi la vertu n'étoit qu'une erreur, il lui faudroit, ſans doute, ſacrifier juſqu'à la vérité. Mais pourquoi ce ſacrifice ? & pourquoi le menſonge ſeroit-il pere de la vertu ? Par-tout où l'intérêt particulier ſe confond avec l'intérêt public, la vertu devient dans chaque in-

lation, eſt toujours nuiſible. Ce n'eſt point ſur un tel fondement que l'homme

dividu l'effet néceſſaire de l'amour de ſoi & de l'intérêt perſonnel.

Tous les vices d'une nation ſe rapportent toujours à quelques vices de ſa législation. Pourquoi ſi peu d'hommes honnêtes ? C'eſt que l'infortune pourſuit preſque par-tout la probité. Qu'au contraire, les honneurs & la conſidération en ſoient les compagnes, tous les hommes ſeront vertueux. Mais il eſt des crimes ſecrets, auxquels la religion ſeule peut s'oppoſer. Le vol d'un dépôt confié en eſt un exemple. Mais l'expérience prouve-t-elle que ce dépôt ſoit plus ſûrement confié au Prêtre qu'à Ninon de l'Enclos ? Sous le nom de legs pieux, que de vols commis ! Que de ſucceſſions enlevées à des héritiers légitimes ! Telle eſt la ſource infecte des richeſſes immenſes de l'Egliſe. Voilà ſes vols. Où ſont ſes reſtitutions ? Si le Moine, dit-on, ne rend rien, il fait rendre. A quelle ſomme par an évaluer ces reſtitutions dans un grand Royaume ? A cent mille écus ? Soit. Qu'on compare cette ſomme à celle qu'exige l'entretien de tant de Couvents ; c'eſt alors qu'on pourra juger leur utilité. Que diroit-on d'un Financier, qui, pour aſſurer la recette d'un million, en dépenſeroit vingt en fraix de régie ? On le traiteroit d'imbécille. Le Public eſt cet imbécille, lorſqu'il entretient tant de Prêtres.

Leurs inſtructions à trop haut prix ſont d'ailleurs inutiles à des peuples aiſés, actifs, induſtrieux, & dont la liberté éleve le caractere. Chez de tels peuples, il ſe commet peu de crimes ſecrets.

Devroit-on encore ignorer que c'eſt à l'union de l'intérêt public & particulier, que les citoyens doivent leurs vertus patriotiques ? Les fondera-t-on toujours ſur des erreurs & des révélations, qui, depuis ſi long-temps, ſervent de prétexte aux plus grands forfaits ?

éclairé édifiera les principes de l'équité. Si le Turc permet de tirer de ſon Koran les principes du juſte & de l'injuſte, & ne ſouffre pas qu'on les tire du Veddam, c'eſt que, ſans préjugés à l'égard de ce dernier livre, il craindroit de donner à la juſtice & à la vertu un fondement ruineux. Il ne veut pas en confirmer les préceptes par de fauſſes révélations. *d*)

Le mal que font les religions, eſt réel, & le bien, imaginaire.

De quelle utilité, en effet, peuvent-elles

d) Si tous les hommes ſont eſclaves nés de la ſuperſtition, pourquoi, dira-t-on, ne pas profiter de leur foibleſſe, pour les rendre heureux, & leur faire honorer les loix? Eſt-ce le ſuperſtitieux qui les reſpecte? C'eſt au contraire lui qui les viole. La ſuperſtition eſt une ſource empoiſonnée, d'où ſont ſortis tous les malheurs & les calamités de la terre. Ne peut-on la tarir? On le peut, ſans doute, & les peuples ne ſont pas auſſi néceſſairement ſuperſtitieux qu'on le penſe. Ils ſont ce que le Gouvernement les fait. Sous un Prince détrompé, ils ne tardent point à l'être. Le Monarque à la longue eſt plus fort que les Dieux. Auſſi le premier ſoin du Prêtre eſt de s'emparer de l'eſprit des Souverains. Point de viles flatteries auxquelles à cet effet il ne s'abaiſſe. Faut-il les déclarer de droit divin? il les déclarera tels; il s'avouera lui-même leur eſclave, mais ſous la condition tacite qu'ils feront réellement les leurs. Les Princes ceſſent-ils de l'être? le Clergé change de ton; & ſi les circonſtances lui ſont favorables, il leur annonce que ſi dans Saül, Samuël dépoſa l'Oint du Seigneur, Samuël ne put rien autrefois que le Pape ne puiſſe aujourd'hui.

elles être? leurs préceptes ſont ou contraires, ou conformes à la loi naturelle, c'eſt-à-dire, à celle que la raiſon perfectionnée dicte aux ſociétés pour leur plus grand bonheur.

Dans le premier cas, il faut rejetter les préceptes de cette religion comme contraires au bien public.

Dans le ſecond, il faut les admettre. Mais alors que ſert une religion qui n'enſeigne rien que l'eſprit & le bon ſens n'enſeignent ſans elle?

Du moins, dira-t-on, les préceptes de la raiſon, conſacrés par une révélation, en paroiſſent plus reſpectables. Oui, dans un premier moment de ferveur. Alors des maximes crues vraies, parce qu'on les croit révélées, agiſſent plus fortement ſur les imaginations. Mais cet enthouſiaſme eſt bien-tôt diſſipé.

De tous les préceptes, ceux dont la vérité eſt démontrée, ſont les ſeuls qui commandent conſtamment aux eſprits. Une révélation, par cela même qu'elle eſt incertaine & conteſtée, loin de fortifier la démonſtration d'un principe moral, doit à la longue en obſcurcir l'évidence. *c*)

c) C'eſt toujours à ſa raiſon que l'homme honnête obéira, de préférence à la révélation. Il eſt, dira-t-il, plus certain que Dieu eſt l'Auteur de la

L'erreur & la vérité ſont deux êtres hétérogenes. Ils ne s'aillent jamais enſemble. Tous les hommes d'ailleurs ne ſont pas mûs par la religion, tous n'ont pas la foi; mais tous ſont animés du deſir du bonheur, & le ſaiſiront par-tout où la loi le leur préſentera.

Des principes reſpectés, parce qu'ils ſont révélés, *f*), ſont toujours les moins fixes. Journellement interprétés par le Prêtre, ils ſont auſſi variables que ſes intérêts, & preſque toujours en contradiction avec l'intérêt général. Toute nation, par exemple, deſire que le Prince ſoit éclairé. Le Sacerdoce deſire, au contraire, que le Prince ſoit abruti. Que d'art à cet effet n'employent-ils pas?

raiſon humaine, c'eſt-à-dire, de la faculté que l'homme a de diſcerner le vrai du faux, qu'il n'eſt certain que ce même Dieu ſoit l'Auteur d'un tel livre.

Il eſt plus criminel aux yeux du ſage de nier ſa propre raiſon, que de nier quelque révélation que ce ſoit.

f) Le ſyſtême religieux rompt toute proportion entre les récompenſes décernées aux actions des hommes, & l'utilité dont ces actions ſont au Public. Par quelle raiſon, en effet, le Soldat eſt-il moins reſpecté que le Moine? Pourquoi donne-t-on au religieux qui fait vœu de pauvreté, 12 ou 15 mille livres de rentes, pour écouter une fois par an les péchés ou les ſottiſes d'un Grand, lorſqu'on refuſe 600 livres à l'Officier bleſſé ſur la brèche?

Point d'Anecdote qui peigne mieux l'eſprit du Clergé, que ce fait ſi ſouvent cité par les Réformés.

Il s'agiſſoit dans un grand Royaume, de ſavoir quels ſeroient les livres dont on permettroit la lecture au jeune Prince. On aſſemble le Conſeil à ce ſujet. Le Confeſſeur du jeune Prince y préſide. On propoſe d'abord les Décades de Tite-Live commentées par Machiavel; l'Eſprit des loix, Montaigne, Voltaire, &c. Ces ouvrages ſucceſſivement rejettés, le Confeſſeur Jéſuite ſe leve enfin, & dit: J'ai vu l'autre jour ſur la table du Prince, le Catéchiſme & le Cuiſinier François: point de lecture pour lui moins dangereuſe.

La puiſſance du Prêtre, comme celle du courtiſan, eſt toujours attachée à l'ignorance & à la ſtupidité du Monarque. Auſſi rien qu'ils ne faſſent pour le rendre ſot, inacceſſible à ſes ſujets, & le dégoûter des ſoins de l'Adminiſtration.

Du temps du Czar Pierre, Sévach Huſſein, Sophi de Perſe, perſuadé par les Viſirs, par les Prêtres, & par ſa pareſſe, que ſa dignité ne lui permettoit pas de s'occuper des affaires publiques, s'en décharge ſur ſes favoris. Peu d'années après, ce Sophi eſt détrôné.

CHAPITRE III.

Quelle eſpece de religion ſeroit utile?

LE principe le plus fécond en calamités publiques *a*) eſt l'ignorance. C'eſt de

a) Preſque toute religion défend aux hommes l'uſage de leur raiſon, les rend à la fois brutes, malheureux & cruels. Cette vérité eſt aſſez plaiſamment miſe en action dans une Piece Angloiſe intitulée: *La Reine du bon ſens.* Les favoris de la Reine ſont, dans cette Piece, *la Juriſprudence*, ſous le nom de *Law*; la *Médecine*, ſous le nom de *Phiſick*; un Prêtre du Soleil, ſous le nom de *Firebrand*, ou *Boutefeu.*

Ces favoris, las d'un Gouvernement contraire à leurs intérêts, conſpirent, appellent l'ignorance à leurs ſecours. Elle débarque dans l'Iſle du *bon ſens*, à la tête d'une troupe de Bateleurs, de Ménetriers, de Singes, &c.; elle eſt ſuivie d'un gros d'Italiens & de François. La Reine du bon ſens marche à ſa rencontre. Firebrand l'arrête: O Reine, lui dit-il, ton trône eſt ébranlé: les Dieux s'arment contre toi; leur colere eſt l'effet funeſte de ta protection accordée aux Incrédules. C'eſt par ma bouche que le ſoleil te parle: trembles; remets-moi ces Impies, que je les livre aux flammes, ou le ciel conſommera ſur toi ſa vengeance. Je ſuis Prêtre; je ſuis infaillible; je commande, obéis, ſi tu ne crains que je maudiſſe le jour de ta naiſſance comme un jour fatal à la religion. La Reine, ſans écouter, fait ſonner la charge: elle eſt abandonnée de ſon armée; elle ſe retire dans un bois. Firebrand l'y ſuit, & l'y poignarde. Mon intérêt & ma religion demandoient, dit-il,

la perfection des loix *b*) que dépendent les vertus des citoyens; & des progrès de la raiſon humaine, que dépend la perfection de ces mêmes loix. Pour être honnête, *c*) il faut être éclairé. Pourquoi donc l'arbre de la Science eſt-il encore l'arbre défendu par le Deſpotiſme

cette grande victime; mais m'en déclarerai-je l'aſſaſſin? Non. L'intérêt, qui m'ordonna ce parricide, veut que je le taiſe: je pleurerai en public mon ennemie, je célébrerai ſes vertus. Il dit: on entend un bruit de guerre. L'ignorance paroît, fait enlever le corps *du bon ſens*, le dépoſe dans un tombeau. Une voix en ſort, & prononce ces mots prophétiques: " Que l'ombre du bon ſens erre à „ jamais ſur la terre; que ſes gémiſſements „ ſoient l'éternel effroi de l'armée de l'ignorance: „ que cette ombre ſoit uniquement viſible aux „ gens éclairés, & qu'ils ſoient en conſéquence „ toujours traités de viſionnaires. „

b) Les loix ſont les fanaux dont la lumiere éclaire le peuple dans le chemin de la vertu. Que faut-il pour rendre les loix reſpectables? Qu'elles tendent évidemment au bien public, & ſoient long-temps examinées avant d'être promulguées.

Les loix des douze tables furent chez les Romains un an entier expoſées à la cenſure publique. C'eſt par une telle conduite que des Magiſtrats prouvent le deſir ſincere qu'ils ont d'établir de bonnes loix.

Tout Tribunal, qui, ſur la réquiſition d'un homme en place, enrégiſtreroit légérement une peine de mort contre les citoyens, rendroit la légiſlation odieuſe, & la magiſtrature mépriſable.

c) Quatre choſes, diſent les Juifs, doivent détruire le monde, l'une deſquelles eſt un homme religieux & fou.

& le Sacerdoce? Toute religion, qui, dans les hommes, honore la pauvreté d'eſprit, eſt une religion dangereuſe. La pieuſe ſtupidité des Papiſtes ne les rend pas meilleurs. Quelle armée dévaſte le moins les contrées qu'elle traverſe? Eſt-ce l'armée dévote, l'armée des Croiſés? Non; mais l'armée la mieux diſciplinée.

Or ſi la diſcipline, ſi la crainte du Général réprime la licence des troupes, & contient dans le devoir des ſoldats jeunes, ardents, & journellement accoutumés à braver la mort dans les combats, que ne peut la crainte des loix ſur les timides habitants des villes?

Ce ne ſont point les anathèmes de la religion, c'eſt l'épée de la juſtice, qui, dans les cités, déſarme l'aſſaſſin; c'eſt le bourreau qui retient le bras du meurtrier. La crainte du ſupplice peut tout dans les camps. *d*) Elle peut tout auſſi dans les villes. Elle rend dans les uns l'armée obéiſſante & brave; & dans les autres, les citoyens juſtes & vertueux.

d) Tout homme craint la douleur & la mort. Le ſoldat même obéit à cette crainte: elle le diſcipline.

Qui ne redouteroit rien, ne feroit rien contre ſa volonté. C'eſt en qualité de poltronnes, que les troupes ſont braves. Or, dit à ce ſujet un grand Prince, ſi le bourreau peut tout ſur les armées, il peut tout ſur les villes.

Il n'en eſt pas ainſi des religions. Le Papiſme commande la tempérance ; cependant quelles ſont les années où l'on voit le moins d'ivrognes ? Sont-ce celles où l'on débite le plus de Sermons ? Non : mais celle où l'on recueille le moins de vin. Le Catholiciſme défendit en tous les temps le vol, la rapine, le viol, le meurtre, &c. & dans tous les ſiecles les plus dévots, dans le 9e. le 10e. & le 11e., l'Europe n'étoit peuplée que de brigands. Quelle cauſe de tant de violences & de tant d'injuſtices ? La trop foible digue que les loix oppoſoient alors aux forfaits. Une amende plus ou moins conſidérable étoit le ſeul châtiment des grands crimes. On payoit tant pour le meurtre d'un Chevalier, d'un Baron, d'un Comte, d'un Légat ; enfin juſqu'à l'aſſaſſinat d'un Prince, tout étoit tarifé. *e*)

Le duel fut long-temps à la mode en Europe, & ſur-tout en France. La religion le défendoit, & l'on ſe battoit tous les jours. *f*) Le luxe a depuis amolli les mœurs françoiſes. La peine de mort eſt portée contre les duelliſtes ; ils ſont du

e) Voyez M. Hume, vol. I de ſon *Hiſtoire d'Angleterre.*

f) Tout crime non puni par la loi, eſt un crime journellement commis. Quelle plus forte preuve de l'inutilité des religions !

moins preſque tous forcés de s'expatrier : il n'eſt plus de duel.

Qui fait maintenant la ſûreté de Paris ? La dévotion de ſes habitants ? Non : mais l'exactitude & la vigilance de ſa police. *g*) Les Pariſiens du ſiecle paſſé étoient plus dévots, & plus voleurs.

Les vertus ſont donc l'œuvre des loix, *h*) & non de la religion. Je citerai pour preuve le peu d'influence de notre croyance ſur notre conduite.

g) Si la Police néceſſaire pour réprimer le crime, eſt trop coûteuſe, elle eſt à charge aux citoyens : elle devient une calamité publique. Si la Police eſt trop inquiſitive, elle corrompt les mœurs, elle étend l'eſprit d'eſpionnage ; elle devient une calamité publique. Il ne faut pas que la Police ſerve la vengeance du fort contre le foible, & qu'elle empriſonne le citoyen ſans faire juridiquement ſon procès. Elle doit de plus ſe ſurveiller ſans ceſſe elle-même. Sans la plus extrême vigilance, ſes commis, devenus des malfaiteurs autoriſés, ſont d'autant plus dangereux, que leurs crimes nombreux & cachés reſtent inconnus comme impunis.

h) On donne une fête publique. Eſt-elle mal ordonnée ? il s'y fait beaucoup de vols. Eſt-elle bien ordonnée ? il ne s'y en commet aucun. Dans ces deux cas, ce ſont les mêmes hommes, que la bonne ou mauvaiſe Police rend honnêtes ou fripons.

CHAPITRE IV.

De la religion papiſte.

PLUS de conſéquence dans les eſprits rendroit la religion papiſte plus nuiſible aux Etats. Dans cette religion, ſi le célibat paſſe pour l'état le plus parfait & le plus agréable au ciel, *a*) point de croyant, s'il eſt conſéquent, qui ne dût vivre dans le célibat.

Dans cette religion, s'il eſt beaucoup d'appellés & peu d'élus, toute mere tendre doit tuer ſes enfants nouveaux baptiſés, pour les faire jouir plutôt & plus ſûrement du bonheur éternel.

Dans cette religion, quelle eſt, diſent les Prédicateurs, la mort à craindre? La mort imprévue. Quelle eſt la deſirable? Celle à laquelle on eſt préparé. Où trouver cette mort? Sur l'é-

a) C'eſt à l'imperfection, c'eſt à l'inconſéquence des hommes, que le monde doit ſa durée. Une ſorte d'incrédulité ſourde s'oppoſe ſouvent aux funeſtes effets des principes religieux. Il en eſt des Loix Eccléſiaſtiques comme des Réglements du commerce. S'ils ſont mal faits, c'eſt à l'indocilité des Négociants que l'Etat doit ſa richeſſe; leur obéiſſance en eût été la ruine.

chafaud. Mais elle ſuppoſe le crime : il faut donc le commettre. *b*)

Dans cette religion, quel uſage faire de ſon argent ? Le donner aux Moines, pour tirer par leurs prieres & leurs meſſes les ames du Purgatoire.

Qu'un malheureux ſoit enchaîné ſur un bûcher, qu'on ſoit prêt à l'allumer, quel homme humain ne donneroit pas ſa bourſe pour l'en délivrer ? Quel homme ne s'y ſentiroit pas forcé par le ſentiment d'une pitié involontaire ? Doit-on moins à des ames deſtinées à être brûlées pendant pluſieurs ſiecles ?

Un vrai Catholique doit donc ſe reprocher toute eſpece de dépenſe en luxe & en ſuperfluités. Il doit vivre de pain, de fruits, de légumes. Mais l'Evêque lui-même *c*) fait bonne chere, boit d'excellents vins, fait vernir ſes carroſſes.

b) Un pareil fait arriva il y a quatre ou cinq ans en Pruſſe. Au ſortir d'un Sermon ſur le danger d'une mort imprévue, un ſoldat tue une fille. Malheureux, lui dit-on, qui t'a fait commettre ce crime ? Le deſir du paradis, répond-il. Ce meurtre me conduit à la priſon, de la priſon à l'échafaud, de l'échafaud au ciel. Le Roi inſtruit du fait, fit défenſe aux Miniſtres de prêcher à l'avenir de tels Sermons, & même d'accompagner les criminels au ſupplice.

c) L'indifférence actuelle des Evêques pour les ames du Purgatoire, fait ſoupçonner qu'ils ne ſont pas eux-mêmes bien convaincus de l'exiſtence d'un lieu qu'ils n'ont jamais vu. On eſt de plus étonné

La plupart des Papiſtes fond broder des habits, & dépenſent plus en chiens, chevaux, équipages, qu'en meſſes. C'eſt qu'ils ſont inconſéquents à leur croyance. Dans la ſuppoſition du Purgatoire, qui donne l'aumône au pauvre, fait un mauvais uſage de ſes richeſſes. Ce n'eſt point aux vivants qu'on la doit; c'eſt aux morts : c'eſt à ces derniers que l'argent eſt le plus néceſſaire.

Jadis, plus ſenſible aux maux des trépaſſés, l'on faiſoit plus de legs aux Eccléſiaſtiques. On ne mouroit point ſans leur abandonner une partie de ſes biens. L'on ne faiſoit, il eſt vrai, ce ſacrifice qu'au moment où l'on n'avoit plus, ni de ſanté pour jouir des plaiſirs, ni de tête pour ſe défendre des inſinuations monacales. Le Moine d'ailleurs étoit redouté; & peut-être donnoit-on plus à la crainte du Moine, qu'à l'amour des ames. Sans cette crainte, la croyance du Purgatoire n'eût pas autant enrichi l'Egliſe. La conduite des hommes, des peuples, eſt donc rarement conſéquente à leur croyance, & même à leurs principes ſpéculatifs. Ces principes ſont preſque toujours ſtériles.

qu'un homme y reſte plus ou moins long temps, ſelon qu'il a plus ou moins de pieces de 12 ſols pour faire dire des Meſſes, & que l'argent ſoit encore plus utile dans l'autre monde que dans celui-ci.

Que j'établiſſe l'opinion la plus abſurde, celle dont on peut tirer les conſéquences les plus abominables ; ſi je ne change rien aux loix, je n'ai rien changé aux mœurs d'une nation. Ce n'eſt point une fauſſe maxime de morale, qui me rendra méchant *d*) ; mais l'intérêt que j'aurai de l'être. Je deviendrai pervers, ſi les loix détachent mon intérêt de l'intérêt public ; ſi je ne puis trouver mon bonheur que dans le malheur d'autrui, *e*) & que, par la forme du Gouvernement, le crime ſoit récompenſé, la vertu délaiſſée, & le vice élevé aux premieres places.

L'intérêt eſt la ſemence productrice du vice & de la vertu. Ce n'eſt point l'opinion erronée d'un Ecrivain, qui peut accroître le nombre des voleurs dans un empire. La doctrine des Jéſuites favoriſoit le larcin : cette doctrine

d) En morale, dit Machiavel, quelqu'opinion abſurde qu'on avance, on ne nuit point à la ſociété, ſi l'on ne ſoutient point cette opinion par la force. En tous genres de ſciences, c'eſt par l'épuiſement des erreurs, qu'on parvient juſqu'aux ſources de la vérité. En morale, la choſe réellement utile eſt la recherche du vrai : la choſe réellement nuiſible, eſt ſa non recherche. Qui prêche l'ignorance, eſt un frippon qui veut faire des dupes.

e) L'homme eſt l'ennemi, l'aſſaſſin de preſque tous les animaux. Pourquoi ? C'eſt que ſa ſubſiſtance eſt attachée à leur deſtruction.

fut condamnée par les Magiſtrats : ils le devoient par décence ; mais ils n'avoient point remarqué qu'elle eût multiplié le nombre des filoux. Pourquoi ? C'eſt que cette doctrine n'avoit point changé les loix ; c'eſt que la police étoit auſſi vigilante ; c'eſt qu'on infligeoit les mêmes peines aux coupables, & que, ſauf le haſard d'une famine, d'une réforme ou d'un événement pareil, les mêmes loix doivent en tout temps donner à peu près le même nombre de brigands.

Je ſuppoſe qu'on voulût multiplier les voleurs : que faudroit-il faire ?

Augmenter les impôts & les beſoins des peuples ;

Obliger tout marchand de voyager avec une bourſe d'or ;

Mettre moins de Maréchauſſée ſur les routes ;

Abolir enfin les peines contre le vol.

Alors on verroit bien-tôt l'impunité multiplier le crime.

Ce n'eſt donc ni de la vérité d'une révélation, ni de la pureté d'un culte, mais uniquement de l'abſurdité ou de la ſageſſe des loix, que dépendent les vices ou les vertus des citoyens. *f*) La reli-

f) Platon avoit, ſans doute, entrevu cette vérité lorſqu'il diſoit : " Le moment où les villes & " leurs citoyens ſeront délivrés de leurs maux, " eſt celui où la Philoſophie & la puiſſance, réu-

gion vraiment utile eſt celle qui force les hommes à s'inſtruire. Quels ſont les Gouvernements les plus parfaits? Ceux dont les ſujets ſont les plus éclairés. De tous les exemples, le plus propre à démontrer cette vérité, c'eſt le Gouvernement des Jéſuites. C'eſt en ce genre le chef-d'œuvre de l'eſprit humain. Examinons leurs conſtitutions, nous en connoîtrons mieux quel eſt ſur les hommes le pouvoir de la législation.

„ nies dans le même homme, rendront la vertu „ victorieuſe du vice „. M. Rouſſeau n'eſt pas de cet avis. Au reſte, qu'il vante tant qu'il voudra la ſincérité & la vérité d'un peuple ſauvage & barbare, je ne l'en croirai pas ſur ſa parole.

Le fait, dit M. Hume, vol. I. de l'*Hiſtoire d'Angleterre*, c'eſt que les Anglo-Saxons, comme tous les peuples ignorants & brigands, affichoient le parjure, la fauſſeté, avec une impudence inconnue aux peuples civiliſés.

C'eſt la raiſon perfectionnée par l'expérience, qui, ſeule, peut démontrer aux peuples l'intérêt qu'ils ont d'être juſtes, humains & fidelles à leurs promeſſes. La ſuperſtition à cet égard ne produit point les effets de la raiſon. Nos dévots Ancêtres juroient leurs Traités ſur la Croix & les reliques, & ſe parjuroient. Les peuples ne garantiſſent plus aujourd'hui leurs Traités par de pareils ſerments. Ils dédaignent ces inefficaces ſûretés.

CHAPITRE V.

Du Gouvernement des Jéſuites.

JE ne conſidere ici la Conſtitution des Jéſuites que relativement à leurs vues ambitieuſes. Les Jéſuites voulurent crédit, pouvoir, conſidération, & l'obtinrent dans les Cours Catholiques.

Quels moyens employerent-ils à cet effet ? La terreur & la ſéduction.

Qui les rendit redoutables aux Princes ? L'union de leur volonté à celle de leur Général. La force d'une pareille union, n'eſt peut-être pas encore aſſez connue.

L'Antiquité n'offre point de modele du Gouvernement des Jéſuites. Suppoſons qu'on eût demandé aux Anciens la ſolution de ce problème politique :

SAVOIR.

Comment, du fonds d'un Monaſtere, un homme peut en régir une infinité d'autres répandus dans des climats divers, & ſoumis à des loix & à des Souverains différents ? Comment, à des diſtances ſouvent immenſes, cet homme peut conſerver aſſez d'empire ſur ſes ſujets, pour les faire à ſon

gré mouvoir, agir, penſer, & conformer toujours leurs démarches aux vues ambitieuſes de l'Ordre?

Avant l'Inſtitution des ordres Monaſtiques, ce problème eût paru une folie. On eût mis ſa ſolution au rang des chimeres platoniciennes. Cette chimere cependant s'eſt réaliſée.

A l'égard des moyens par leſquels le Général s'aſſure l'obéiſſance de ſes religieux, ces moyens ſont connus: je ne m'arrêterai pas à les détailler.

Mais comment, avec ſi peu de ſujets, inſpire-t-il ſouvent tant de crainte aux Souverains? C'eſt un chef-d'œuvre de politique.

Pour opérer ce prodige, il falloit que la conſtitution des Jéſuites raſſemblât tout ce que le Gouvernement Monarchique & Républicain ont d'avantageux.

D'une part, promptitude & ſecret dans l'exécution:

De l'autre, amour vif & habituel de la grandeur de l'Ordre.

Les Jéſuites, pour cet effet, devoient avoir un deſpote à leur tête, mais un deſpote éclairé, & par conſéquent électif. *a*)

a) Il n'en eſt pas d'un deſpote Jéſuite comme d'un Tyran oriental, qui, ſuivi d'une troupe de bandits, à laquelle il donne le nom d'armée, pille

L'élection de ce chef ſuppoſoit,

Choix ſur un certain nombre de ſujets ;

Temps & moyens d'étudier l'eſprit, les mœurs, les caracteres, & les inclinations de ſes ſujets.

Pour cet effet, il falloit que, nourris dans les maiſons des Jéſuites, leurs éleves puſſent être examinés par les plus ambitieux & les plus éclairés des Supérieurs ;

Que l'élection faite, le nouveau Général, étroitement lié à l'intérêt de la Société, n'en pût avoir d'autres ;

Qu'il fût, par conſéquent, comme tout Jéſuite, ſoumis aux principales regles de l'Ordre.

Qu'il fît les mêmes vœux ;

Fût comme eux inhabile à ſe marier ;

Eût, comme eux, renoncé à toute dignité, à tout lien de parenté, d'amour & d'amitié ;

Que tout entier aux Jéſuites, il ne tînt ſa propre conſidération que de la grandeur de l'Ordre ; qu'il n'eût par conſéquent d'autre deſir que d'en accroître le pouvoir ;

& ravage ſon empire. Le Jéſuite deſpote, ſoumis lui-même aux regles de ſon Ordre, animé du même eſprit, ne tire ſa conſidération que de la puiſſance de ſes ſujets. Son deſpotiſme ne peut donc leur être nuiſible.

Que l'obéiſſance de ſes ſujets lui en fournît les moyens ;

Qu'enfin, pour être le plus utile poſſible à ſa Société, le Général pût ſe livrer tout entier à ſon génie, & que ſes conceptions hardies ne puſſent être réprimées par aucune crainte.

A cet effet, on fixa ſa réſidence près d'un Prêtre Roi.

On voulut, qu'attaché à ce Souverain par le lien d'un intérêt commun, à certains égards, le Général partageant en ſecret l'autorité du Pontife, vécût dans ſa Cour, & pût de-là braver la vengeance des Rois.

C'eſt-là qu'en effet, au fonds de ſa cellule, comme l'araignée au centre de ſa toile, il étend ſes fils dans toute l'Europe, & qu'il eſt, par ces mêmes fils, averti de tout ce qui ſe paſſe.

Inſtruit par la confeſſion, des vices, des talents, des vertus, des foibleſſes des Princes, des Grands & des Magiſtrats, il ſait par quelle intrigue on peut favoriſer l'ambition des uns, s'oppoſer à celle des autres, flatter ceux-ci, gagner ou effrayer ceux-là.

Pendant qu'il médite ſur ces grands objets, on voit à ſes côtés l'ambition monacale, qui, tenant devant lui le livre ſecret & redouté, où ſont inſcrites les bonnes ou mauvaiſes qualités des

Princes, leurs diſpoſitions favorables ou contraires à la Société, marque d'un trait de ſang le nom des Rois, qui, dévoués à la vengeance de l'Ordre, doivent être rayés du nombre des vivants. Si, frappés de terreur, les Princes foibles crurent, au commandement du Général, n'avoir que le choix entre la mort & l'obéiſſance ſervile, leur crainte ne fut pas entiérement panique. Le Gouvernement des Jéſuites la juſtifioit à un certain point. Un homme commande-t-il une ſociété, dont les membres ſont entre ſes mains ce que le bâton eſt dans celle du vieillard; parle-t-il par leur bouche, frappe-t-il par leurs bras? Dépoſitaire d'immenſes richeſſes, peut-il à ſon gré les tranſporter par-tout où le requiert l'avantage de l'Ordre? Auſſi deſpote que le vieux de la Montagne, a-t-il des ſujets auſſi ſoumis? Les voit-on à ſon commandement, ſe précipiter dans les plus grands dangers, exécuter les entrepriſes les plus hardies? *b*) Un tel homme, ſans doute, eſt à redouter.

Les Jéſuites le ſentirent, & fiers de la terreur qu'inſpiroit leur chef, ils ne ſon-

b) Si les Jéſuites ont dans mille occaſions fait preuve d'autant d'intrépidité que les Abyſſins, c'eſt que chez ces religieux, comme chez ces redoutables Africains, le ciel eſt la récompenſe du dévouement aux ordres du chef.

gerent qu'à s'assurer de cet homme redouté. Ils voulurent, à cet effet, que si par paresse ou quelques autres intérêts, le Général trahissoit ceux de la Société, il en fût le mépris, & craignît d'en être la victime. Or, qu'on nomme un Gouvernement où l'intérêt, & du Chef & de ses membres, ait été si réciproque & si étroitement uni ? Qu'on ne s'étonne donc point qu'avec des moyens en apparence si foibles, la Société ait en si peu de temps atteint un si haut degré de puissance.

Son pouvoir fut l'effet de la forme de son Gouvernement.

Quelques hardis que fussent les principes de sa morale, ces principes adoptés par les Papes étoient à peu près ceux de l'Eglise Catholique. Si dans les mains des séculiers, cette dangereuse morale eut des effets peu funestes, je n'en suis point surpris. Ce n'est point la lecture d'un Busembaum, ou d'un La Croix, qui crée les Régicides; c'est dans l'ignorance & la solitude des Cloîtres que s'engendrent ces monstres, & c'est delà qu'ils s'élacent sur le Prince. En vain le Moine, en les armant du poignard, veut cacher la main qui le leur fournit, rien de plus reconnoissable que les crimes commis par l'ambition sacerdotale.

Que, pour les prévenir, l'ami des

Souverains & l'ennemi du fanatiſme ſachent à quels ſignes certains on peut diſtinguer les diverſes cauſes des grands attentats.

CHAPITRE VI.

Des diverſes cauſes des grands attentats.

CES cauſes ſont l'amour de la gloire, l'ambition & le fanatiſme. Quelque puiſſantes que ſoient ces paſſions, leur force néanmoins n'égale point ordinairement dans l'homme l'amour de ſa conſervation & de ſa félicité; il ne brave point le danger & la douleur : il ne tente point d'entrepriſe périlleuſe, ſi l'avantage attaché au ſuccès n'eſt en quelque proportion avec le danger auquel il s'expoſe. C'eſt un fait prouvé par l'expérience de tous les temps.

CHAPITRE VII.

Des Attentats commis par l'Amour de la Gloire ou de la Patrie.

LORSQUE pour arracher eux & leur patrie aux fers de l'eſclavage, les Dions, les Pélopidas, les Aratus & les Timoléons méditoient le meurtre du Tyran, quelles étoient leurs craintes & leurs eſpérances? Ils n'avoient point à redouter la honte & le ſupplice d'un Ravaillac. La fortune les abandonnoit-elle dans leurs entrepriſes? ces Héros, toujours ſoutenus d'un parti puiſſant, pouvoient toujours ſe flatter de mourir les armes à la main. Le ſort leur étoit-il favorable? ils devenoient l'idole & l'amour de leurs concitoyens. La récompenſe étoit donc au moins en proportion avec le danger auquel ils s'expoſoient.

Lorſque Brutus ſuivit Céſar au Sénat, il ſe dit, ſans doute, à lui-même: Le nom de Brutus, ce nom déja conſacré par l'expulſion des Tarquins, m'ordonne le meurtre du Dictateur, & m'en fait un devoir. Si le ſuccès me favoriſe, je détruits un Gouvernement tyrannique, je déſarme le deſpotiſme prêt à

faire couler le plus pur ſang de Rome ; je la ſauve de la deſtruction, & j'en deviens le nouveau fondateur. Si je ſuccombe dans mon entrepriſe, je péris de ma propre main ou de celle de l'ennemi. La récompenſe eſt donc égale au danger.

Le vertueux Brutus, du temps de la Ligue, ſe fût-il tenu ce diſcours ? Eût-il porté la main ſur ſon Souverain ? Non. Quel avantage pour la France, & quelle gloire pour lui, ſi, vil inſtrument de l'ambition papale, il eût été l'aſſaſſin de ſon maître ?

Dans un Gouvernement monarchique, il n'eſt que deux motifs qui puiſſent déterminer un ſujet au régicide : l'un, une couronne terreſtre ; l'autre, une couronne céleſte. L'ambition & le fanatiſme produiſent ſeuls de tels crimes.

CHAPITRE VII.

Des attentats commis par l'Ambition.

Les attentats de l'ambition ſont toujours commis par un homme puiſſant. Il faut, pour les projetter, que, le crime conſommé, l'ambitieux puiſſe au même inſtant en recueillir le fruit ; & que, le crime manqué & découvert, il

reſte encore aſſez puiſſant pour intimider le Prince, ou du moins ſe ménager le temps de la fuite.

Telle étoit ſous l'empire Grec la poſition de ſes Généraux, qui, ſuivis de leurs armées, marchoient à l'Empereur, le frappoient dans le combat, ou l'égorgeoient ſur le trône.

Telle eſt encore à Conſtantinople celle où ſe trouve l'Aga ou le Prince Ottoman, lorſqu'à la tête des Janiſſaires, il force le Serrail, arrête & tue le Sultan, qui ſouvent n'aſſure ſon trône & ſa vie que par le meurtre de ſes proches.

La condition du Régicide déclare preſque toujours quelle eſpece de paſſion l'anime; de l'ambition ou du fanatiſme religieux.

CHAPITRE IX.

Des attentats commis par le Fanatiſme.

LE Régicide ambitieux ne ſe trouve que dans la claſſe des Grands : le Régicide fanatique ſe trouve dans toutes, & le plus ſouvent même dans la plus baſſe, parce que tout homme peut également prétendre au trône & aux récompenſes céleſtes. Il eſt encore d'autres ſignes auxquels

quels on diſtingue ces deux eſpeces de Régicides. Rien de plus différent que leur conduite dans de pareils attentats.

Le premier perd-il l'eſpoir d'échapper ? Eſt-il au moment d'être pris ? il s'empoiſonne ou ſe tue ſur ſa victime. Le ſecond n'attente point à ſa vie : ſa religion le lui défend : elle ſeule peut retenir le bras d'un homme aſſez intrépide pour commettre un tel forfait : elle ſeule peut lui faire préférer une mort affreuſe, ſubie ſur un échafaud, à la mort douce qu'il ſe ſeroit donnée lui-même.

Le fanatique eſt un inſtrument de vengeance, que le Moine fabrique & emploie, lorſque ſon intérêt le lui ordonne.

CHAPITRE X.

Du moment où l'intérêt des Jéſuites leur commande un grand Attentat.

Le crédit des Jéſuites baiſſe-t-il ? attend-il d'un Gouvernement nouveau plus de faveur que du Gouvernement actuel ? la bonté du Prince régnant, le pouvoir du parti dévot à la Cour, les aſſure-t-il de l'impunité ? ils conçoivent alors leur déteſtable projet. Ils pré-

parent les citoyens à de grands événements : ils éveillent en eux des paſſions ſiniſtres ; ils effrayent les imaginations, ou, comme autrefois, par la prédiction de la fin prochaine du monde, ou par l'annonce du renverſement total de la religion. Au moment où ces idées miſes en fermentation échauffent les eſprits, & deviennent le ſujet général des converſations, les Jéſuites cherchent le forcené que doit armer leur ambition. Les ſcélérats de cette eſpece ſont rares. Il faut pour de tels attentats, des ames compoſées de ſentiments violents & contraires ; des ames à la fois ſuſceptibles du dernier degré de ſcélérateſſe, de dévotion, de crédulité & de remords. Il faut des hommes à la fois hardis & prudents, impétueux & diſcrets ; & les caracteres de cette eſpece ſont le produit des paſſions les plus mornes & les plus ſéveres. Mais à quoi reconnoître les ames inflammables au fanatiſme ? Quel moyen de découvrir ces ſemences de paſſions, qui, fortes, contraires & propres à former des Régicides, ſont toujours inviſibles avant d'être miſes en action ? Le tribunal de la Confeſſion eſt le microſcope où ces germes ſe découvrent. Dans ce tribunal *a*) où l'homme

a) Si l'on cite peu de Régicides parmi les Réformés, c'eſt qu'ils ne s'agenouillent point devant le

ſe trouve à nud, le droit d'interroger permet au Moine de fouiller tous les replis d'une ame.

Le Général inſtruit par lui des mœurs, des paſſions & des diſpoſitions d'une infinité de pénitents, a le choix ſur un trop grand nombre, pour n'y pas trouver l'inſtrument de ſa vengeance.

Son choix fixé & le fanatique trouvé, il s'agit d'allumer ſon zele. L'enthouſiaſme eſt une maladie contagieuſe, qui ſe communique, dit Mylord Shaftesbury, par le geſte, le regard, le ſon de la voix, &c. Le Général le ſait : il commande ; & le fanatique attiré dans une maiſon de Jéſuites, s'y trouve au milieu d'enthouſiaſtes. C'eſt-là que s'animant lui-même du ſentiment de ceux qui l'entourent, on lui fait accroire qu'il penſe ce qu'on lui ſuggere, & que, familiariſé avec l'idée du crime qu'il doit commettre, on le rend inacceſſible aux remords.

Le remords d'un inſtant ſuffit pour déſarmer le bras de l'aſſaſſin. Il n'eſt point d'homme, quelque méchant, quelqu'audacieux qu'il ſoit, qui ſoutienne ſans effroi l'idée d'un ſi grand attentat,

Prêtre, qu'ils ſe confeſſent à Dieu, & non à l'homme. Il n'en eſt pas de même des Catholiques. Preſque tous ſe confeſſent & communient avant leurs attentats.

& des tourments qui le ſuivent. Le ſeul moyen de lui en dérober l'horreur, c'eſt d'exalter tellement en lui le fanatiſme, que l'idée de ſon crime, loin de s'aſſocier dans ſa mémoire à l'idée de ſon ſupplice, lui rappelle uniquement celle des plaiſirs céleſtes, récompenſe de ſon forfait.

De tous les Ordres religieux, celui des Jeſuites eſt à la fois le plus puiſſant, le plus éclairé & le plus enthouſiaſte. Nul par conſéquent qui puiſſe opérer auſſi fortement ſur l'imagination d'un fanatique, & nul qui puiſſe avec moins de danger attenter à la vie des Princes. L'aveugle ſoumiſſion des Jéſuites aux ordres de leur Général, les aſſure tous les uns des autres. Sans défiance à cet égard, ils donnent un libre eſſor à leurs penſées.

Rarement chargés de commettre le crime qu'ils encouragent juſqu'à ſon exécution, la crainte du ſupplice ne peut refroidir leur zele. Chaque Jéſuite étayé de tout le crédit & de la puiſſance de l'Ordre, ſent qu'à l'abri de toute recherche juſqu'à la conſommation de l'attentat, nul, avant cet inſtant, n'oſera ſe porter accuſateur du membre d'une Société redoutable par ſes richeſſes, par le grand nombre d'eſpions qu'elle ſoudoye, de Grands qu'elle dirige, de Bourgeois qu'elle protege & qu'elle s'at-

tache par le lien indiſſoluble de la crainte & de l'eſpérance.

Le Jéſuite ſait de plus, que, le crime conſommé, rien de plus difficile que d'en convaincre ſa Société ; que, prodiguant l'or & les menaces, & ſe ſuppoſant toujours calomniée, elle pourra toujours répandre ſur les plus noirs forfaits, cette obſcurité favorable aux Jéſuites, qui veulent bien être ſoupçonnés d'un grand crime, parce qu'ils en deviennent plus redoutables, mais qui ne veulent pas en être convaincus, parce qu'ils ſeroient trop odieux.

Quel moyen, en effet, de les en convaincre ? Le Général ſait le nom de tous ceux qui trempent dans un grand complot : il peut, au premier ſoupçon, les diſperſer dans des Couvents inconnus & étrangers : il peut, ſous un faux nom, les y entretenir à l'abri d'une pourſuite ordinaire. Devient-elle vive ? le Général eſt toujours ſûr de la rendre vaine, ſoit en enfermant l'accuſé au fonds d'un cloître, ſoit en le ſacrifiant à l'intérêt de l'Ordre. Avec tant de reſſources & d'impunités, doit-on s'étonner que la Société ait tant oſé, & qu'encouragés par les éloges de l'Ordre, ſes membres aient ſouvent exécuté les entrepriſes les plus hardies ?

On apperçoit donc dans la forme même du Gouvernement des Jéſuites, la cauſe de la crainte, du reſpect qu'ils inſpirent, & la raiſon enfin pour laquelle, depuis leur établiſſement, il n'eſt point de guerre religieuſe, de révolutions, d'aſſaſſinats de Princes à la Chine, en Ethiopie, en Hollande, en France, en Angleterre, en Portugal, & Geneve, &c. auxquels les Jéſuites n'aient eu plus ou moins de part.

L'ambition du Général & des aſſiſtants eſt l'ame de cette Société. Nulle qui, plus jalouſe de la domination, ait employé plus de moyens pour ſe l'aſſûrer. Le Clergé ſéculier eſt, ſans doute, ambitieux; mais animé de la même paſſion, il n'a pas les mêmes moyens de la ſatisfaire. Il fut plus rarement Régicide.

Le Jéſuite eſt dans la dépendance immédiate d'un Supérieur. *b*) Il n'en eſt

b) L'obéiſſance du Moine envers ſon Supérieur, rendra toujours ce dernier redoutable. Ordonne-t-il le meurtre? le meurtre s'exécute. Quel Religieux peut réſiſter à ſes commandements? Que de moyens dans le Supérieur pour ſe faire obéir! Pour les connoître, parcourons la regle des Capucins.

Clemens Papa IV, *ubi ſuprà*, *Cap.* 6. §. 24 dit: « Un Frere n'a droit de ſe confeſſer qu'à un autre » Frere, ſi ce n'eſt dans le cas d'une néceſſité abſolue. » Il dit *ubi ſuprà*, *Cap.* 6. §. 8: Si dans » la priſon un Frere accablé du poids de ſes fers, » demande à ſe confeſſer à un Religieux de l'Or-

pas de même du Prêtre ſéculier. Ce Prêtre, répandu dans le monde, diſtrait par ſes affaires & ſes plaiſirs, n'eſt point en entier à une ſeule idée. Son fanatiſme n'eſt point ſans ceſſe exalté par la préſence d'autres fanatiques. Moins puiſſant d'ailleurs qu'un corps religieux, coupable, il ſeroit puni. Il eſt donc moins entreprenant & moins redoutable que le régulier.

„ dre, il n'obtiendra ſa demande que dans le cas „ où le Gardien jugera à propos de lui accorder „ cette conſolation & cette grace. Le Religieux ne „ pourra communier à Pâques que par la permiſ„ ſion du Supérieur, & toujours dans l'infirmerie „ ou quelque autre lieu ſecret. „

Il ajoute, *ubi ſuprà*, *Cap.* 6. §. 10: " Pour les „ grands crimes, les Freres ſeront brûlés vifs. „ Pour les autres crimes, ils ſeront dépouillés, „ mis nuds, ſeront attachés & déchirés impitoya„ blement par trois repriſes à la volonté du Pere „ Miniſtre. L'on ne leur donnera qu'avec meſure „ un pain d'affliction, & une eau de douleur.

„ Pour les crimes atroces, le Pere Miniſtre „ pourra inventer tel genre de tourment qu'il „ voudra. „

Il dit, *ubi ſuprà*, *Cap.* 6. §. 2: " Si le fer, le „ feu, les foucts, la ſoif, la priſon, le refus des „ Sacrements ne ſont pas ſuffiſants pour punir un „ Frere, ou lui faire avouer le crime dont il eſt „ accuſé, le Pere Miniſtre pourra inventer tel „ genre de ſupplice qu'il voudra, ſans lui nom„ mer les délateurs & les témoins, à moins que „ ce ne fût un Religieux de grande importance. „ Car il ſeroit indécent de mettre à la queſtion „ (hors le cas d'un crime énorme) un Pere qui „ auroit d'ailleurs bien mérité de l'Ordre. „

Le vrai crime des Jéſuites ne fut pas la perverſité c) de leur morale ; mais leurs conſtitutions, leurs richeſſes, leur pouvoir, leur ambition, & l'incompatibilité de leurs intérêts avec celui de toute nation.

Quelque parfaite qu'ait été la légiſlation de ces Religieux, quelqu'empire qu'elle dût leur donner ſur les peuples, cependant, dira-t-on, ces Jéſuites ſi redoutés, ſont aujourd'hui bannis de France, de Portugal, d'Eſpagne. Oui, parce qu'on s'eſt encore oppoſé à temps à leurs vaſtes projets.

Dans toute conſtitution monaſtique, il eſt un vice radical ; c'eſt le défaut de puiſſance réelle. Celle des Moines eſt fondée ſur la folie & la ſtupidité des hom-

Il ajoute enfin, *ubi ſuprà*, *Cap.* 6. §. 3. « Le » Frere qui aura recours au Tribunal ſéculier ; » tel que celui de l'Evêque, ſera puni à la volonté » du Général ou du Provincial ; & le Frere qui » confeſſera ſon péché, ou en aura été convaincu, » ſera exécuté par forme de proviſion, nonobſtant » l'appel, ſauf à faire droit dans la ſuite, ſi » l'appel eſt fondé. »

Une telle regle donnée, il n'eſt point de Moine dont le Pape, l'Egliſe & le Général ne puiſſent faire un Régicide. Point de Supérieurs auxquels le Prince dût conférer une ſemblable puiſſance ſur ſes inférieurs. Par quel aveuglement expoſe-t-il ainſi l'innocence aux plus cruels ſupplices, & lui-même à tant de dangers ?

c) De faux principes de morale ne ſont dangereux que lorſqu'ils ſont loi.

mes. Or, il faut qu'à la longue l'esprit humain s'éclaire, ou du moins qu'il change de folie. Les Jésuites, qui l'avoient prévu, vouloient en conséquence réunir dans leurs mains la puissance temporelle & spirituelle. Ils vouloient effrayer par leurs armées, les Princes qu'ils n'intimideroient point par le poignard, ou le poison. Ils avoient à cet effet déja jeté, dans le Paraguay & la Californie, les fondements de nouveaux empires.

Que le sommeil du Magistrat eût été plus long: cent ans plus tard, peut-être étoit-il impossible de s'opposer à leurs desseins. L'union du pouvoir spirituel & temporel les eût rendus trop redoutables: ils eussent à jamais retenu les Catholiques dans l'aveuglement, & leurs Princes dans l'humiliation. Rien ne prouve mieux le degré d'autorité auquel les Jésuites étoient déja parvenus, que la conduite tenue en France pour les en chasser. *d*)

d) Lorsqu'effrayés des Remontrances de leurs Parlements, on voit les Rois se confier aux Jésuites, comment ne se pas rappeller la fable du Souriceau? Quel animal bruyant je viens de rencontrer! dit-il à sa Mere; c'est, dit-on, un coq. Je suis transi de peur; je n'aurois pu vous rejoindre, si je n'eusse été rassuré par la présence d'un animal bien doux. Il me paroît ami de notre

Pourquoi le Magiſtrat s'éleva-t-il ſi vivement contre leurs livres ? e) Il appercevoit, ſans doute, la frivolité d'une telle accuſation : mais il ſentoit auſſi que cette accuſation étoit la ſeule qui pût les perdre dans l'eſprit des peuples. Toute autre eût été impuiſſante.

eſpece. Son nom eſt un chat. O Mon fils, c'eſt de ce dernier dont il faut te garer.

e) Parmi les ouvrages des Jéſuites, il en eſt, ſans doute, beaucoup de ridicules & de haſardés. Le P. Garaſſe, par exemple, déclamant contre Caïn, dit, P. 130. L. H. de ſa Doctrine curieuſe : " Que Caïn, comme le remarquent les Hébreux, " étoit un homme de peu de ſens & le premier " Athée ; que ce Cain ne pouvoit comprendre ce " que lui diſoit Adam ſon pere ; ſavoir, qu'il étoit " un Dieu Saint, Juge de nos actions. Ne pou- " vant le comprendre, Caïn s'imagina que c'étoit " des contes de vieilles, & que ſon pere avoit " perdu le ſens commun, lorſqu'il lui racontoit " ſa ſortie du Paradis terreſtre, & ce qui lui étoit " arrivé. De-là Caïn ſe laiſſe emporter à tuer ſon " frere, & à répondre à Dieu, comme s'il eût " parlé à un faquin. "

Ce même Pere, L. I, P. 97, raconte, qu'à l'arrivée de Calvin, dans le Poitou, lorſque preſque toute la Nobleſſe en embraſſoit les erreurs, un Gentilhomme retint partie de cette Nobleſſe à la foi Catholique en diſant : " Je promets d'établir " une religion meilleure que celle de Calvin, ſi " je trouve une douzaine de bilettres qui ne crai- " gnent pas de ſe faire brûler pour la défenſe de " mes réveries. " Fontenelle fut perſécuté pour avoir répété dans ſes Oracles, ce que le P. Garaſſe fait dire au Gentilhomme Poitevin. Tant il eſt vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur en ce monde.

Suppoſons, en effet, que, dans l'arrêt de leur banniſſement, le Magiſtrat n'eût fait uſage que des ſeuls motifs du bien public.

" Toute ſociété nombreuſe, eût-il „ dit, eſt ambitieuſe & ne s'occupe que „ de ſon intérêt particulier. Ne ſe confond-il pas avec l'intérêt public? cette „ ſociété eſt dangereuſe. „

„ Quant à celle des Jéſuites, eût-il „ ajouté, il eſt évident, que, ſoumiſe „ par ſa conſtitution à un deſpote étran„ ger, elle ne peut avoir d'intérêt con„ forme à celui du public *f*).

„ L'extrême étendue du commerce „ des Jéſuites ne peut-il pas être deſ„ tructif du commerce national? Des „ richeſſes immenſes gagnées *g*) dans le

f) Les Magiſtrats peuvent, ſans doute, appliquer aux Jéſuites ce mot de Hobbes aux Prêtres Papiſtes: " Vous êtes, leur diſoit-il, une confédéra„ tion de Trippons ambitieux. Jaloux de dominer „ ſur les peuples, vous tâchez, à force de myſte„ res & de non ſens, d'éteindre en eux les lumie„ res de la raiſon & de l'Evangile.

„ Croire à la vérité du Prêtre, dit à ce ſujet le „ Poëte Loe, c'eſt ſe fier aux ſouris du Grand, „ aux larmes de la courtiſanne, aux ſermens du „ marchand, & à la triſteſſe de l'héritier. „

g) " Les richeſſes des Jéſuites ſont immenſes: „ ils ne ſement, ni ne labourent, & cependant, „ dit Shakeſpear, ce ſont eux qui recueillent „ toute la graiſſe de la terre. Ils ſavent même „ preſſurer juſqu'au ſuc de la pauvreté. „

» négoce, & tranſportées au gré du » Général, à la Chine, en Eſpagne, » en Allemagne, en Italie, &c. ne peu- » vent qu'appauvrir une nation. »

Une ſociété enfin devenue célebre par des attentats ſans nombre, une ſociété compoſée d'hommes ſobres, & qui, pour multiplier ſes partiſans, offre protection, crédit, richeſſes à ſes amis; perſécution, infortune & mort à ſes ennemis, eſt à coup ſûr une ſociété dont les projets devoient être auſſi vaſtes que deſtructifs du bonheur général.

Quelque raiſonnables qu'euſſent été ces motifs, ils euſſent fait peu d'impreſſions, & l'Ordre puiſſant & protégé des Jéſuites n'eût jamais été ſacrifié à la raiſon & au bien public.

CHAPITRE XI.

Le Janſéniſme ſeul pouvoit détruire les Jéſuites.

POUR combattre les Jéſuites avec avantage, que falloit-il? Oppoſer paſſion à paſſion, ſecte à ſecte, fanatiſme à fanatiſme. Il falloit armer contr'eux le Janſéniſte. Or, le Janſéniſte inſenſible

par dévotion *a*) ou par ſtupidité au malheur de ſes ſemblables, ne ſe fût point élevé contre les Jéſuites, s'il n'eût apperçu en eux que les ennemis du bien public. Les Magiſtrats le ſentirent, & crurent que pour l'animer contre ces Religieux, il falloit étonner ſon imagination, & dans un livre tel que celui des Aſſertions, faire ſans ceſſe retentir à ſes oreilles les mots d'impudicité, de péché philoſophique, de Magie, d'Aſtrologie, d'Idolâtrie, &c.

On a reproché ces aſſertions aux Magiſtrats. Ils ont, a-t-on dit, avili & dégradé leur caractere & leur dignité, en ſe préſentant au public ſous la forme de Controverſiſtes *b*). Ni les Princes, ni les Magiſtrats ne doivent, ſans doute,

a) Juſqu'aux pédants Janſéniſtes, tous conviennent qu'en France l'éducation actuelle ne peut former des citoyens & des patriotes. Pourquoi donc toujours occupés de leur grace verſatile ou ſuffiſante, ces Janſéniſtes n'ont-ils encore propoſé aucun plan nouveau d'éducation publique? Que d'indifférence dans les Dévots pour le bien général!

b) Ce livre des Aſſertions, diſoient les Partiſans des Jéſuites, digne d'un Théologien Hibernois, ne l'eſt point d'un Parlement. Les Jéſuites, ajoutoient-ils, n'ont donc pas été jugés par des Magiſtrats, mais par des Procureurs Janſéniſtes. Ce que je ſais, c'eſt qu'on doit en partie à ce livre la diſſolution de cette ſociété: tant il eſt vrai que les plus heureuſes réformes s'opérent quelquefois par les moyens les plus ridicules.

pas faire le vil métier d'Ergotiſtes & de Théologiens. Les diſputes de l'Ecole ſont incompatibles avec les grandes vues de l'adminiſtration. Ces diſputes rétreciſſent les eſprits. *c*)

Si l'on y met trop d'importance, elles deviennent le préſage des plus grands malheurs : elles annoncerent la Saint-Barthelemi. Le ſiecle d'or d'une nation n'eſt pas celui des controverſes. Cependant, ſi lors de l'affaire des Jéſuites, les Magiſtrats n'avoient en France que peu de crédit & d'autorité ; ſi la poſition des Parlements par rapport aux Jéſuites, étoit telle qu'ils ne puſſent opérer le bien public que ſous des prétextes & par des motifs différents de ceux qui les déterminoient réellement, pourquoi n'en euſſent-ils pas fait uſage, & n'euſſent-ils pas profité du mépris où tomboient les livres & la morale des Jéſuites, pour délivrer la France de Moines devenus ſi redoutables par leur pouvoir, leurs intrigues, leurs richeſſes, leur

c) En preſque tous les pays, qui veut obtenir une charge, doit être de la religion du peuple. La Chine, dit-on, eſt preſque le ſeul empire où l'on ait reconnu l'abus de cet uſage. Pour être Hiſtorien juſte & véridique, s'il faut, diſent les Chinois, être indifférent à toute religion ; pour régir équitablement les hommes, pour être Magiſtrat intègre, Mandarin ſans prévention, il faut donc n'être pareillement d'aucune Secte.

ambition *d*), & fur-tout par les moyens que leur conſtitution leur fourniſſoit pour s'aſſervir les eſprits ?

d) Pons de Thiard de Biſſy, Evêque de Châlons-ſur-Saône, (le ſeul qui, dans les Etats de Blois de 1558, fût reſté fidelle à Henri III) adreſſe une Lettre au Parlement de Dijon. Dans cette Lettre, en date de 1590, ce Prélat déplore d'abord le malheur de ſa triſte Patrie; il décrit les horreurs de la Ligue & ſes crimes abominables; il aſſure enfin que Dieu dans ſa colere veut abymer ce beau Royaume, *que des impoſteurs au maſque de fer, ont ébranlé de toutes parts*. Puis s'adreſſant au Parlement, c'eſt ainſi qu'il l'exhorte à chaſſer les Jéſuites :

" Ces Apôtres de Mahomet ont, dit-il, l'impiété de prêcher que la guerre eſt la voie de „ Dieu. Que ces ſéducteurs diaboliques, ces amateurs préſomtueux de la fauſſe ſageſſe, ces zélateurs hypocrites, ces murailles reblanchies, „ ces écoles, auteurs des tempêtes civiles, ces „ incendiaires des eſprits, ces boute-feux des „ ſéditions, ces émiſſaires de l'Eſpagne, ces eſpions dangereux & habiles dans l'art de dreſſer „ des embûches, ſoient donc à jamais bannis de „ France. „

Portant enſuite la parole au Jéſuite Charles & à ſes Confreres : " Vous voyez, dit-il, tous ces „ forfaits exécrables qui font gémir les gens de „ bien, & vous n'y oppoſez pas le moindre ſigne „ d'improbation : vous faites plus ; vous y applaudiſſez, vous promettez aux plus grands „ crimes les récompenſes célefles. Vous excitez à „ les commettre, & vous placez dans le ciel d'infames brigands, que vous lavez dans la roſée de „ votre miſéricorde. „

„ Le Roi très-Chrétien vient d'être aſſaſſiné par „ l'attentat horrible de vos ſemblables, & vous „ l'immolez encore après ſa mort. Vous le dé-

Le vrai crime des Jéſuites fut l'excellence de leur Gouvernement. Son excellence fut par-tout deſtructive du bonheur public.

Il faut en convenir, les Jéſuites ont été un des plus cruels fléaux des nations; mais ſans eux, l'on n'eût jamais parfaitement connu ce que peut ſur les hommes un corps de loix dirigées au même but.

Que ſe propoſerent les Jéſuites? La puiſſance & la richeſſe de l'Ordre. Or, nulle légiſlation, avec ſi peu de moyens, ne remplit mieux ce grand objet. Si l'on ne trouve chez aucun peuple d'exemple d'un Gouvernement auſſi parfait, c'eſt que, pour l'établir, il faut avoir, comme un Romulus, un nouvel empire à fonder. On eſt rarement dans cette poſition; & dans toute autre peut-être eſt-il impoſſible de donner une excellente légiſlation.

„ vouez aux flammes éternelles, & vous oſez „ prêcher qu'on doit lui refuſer le ſecours des „ prieres. „

CHAPITRE XII.

Examen de cette vérité.

UN homme établit-il quelques loix nouvelles dans un empire ? ou c'eſt en qualité de Magiſtrat commis par le peuple pour corriger l'ancienne législation ; ou c'eſt en qualité de Vainqueur, c'eſt-à-dire, à titre de conquêtes. Telles ont été les diverſes poſitions où ſe ſont trouvés, Solon d'une part, Alexandre ou Tamerlan de l'autre.

Dans la premiere de ces poſitions, le Magiſtrat, comme s'en plaignoit Solon, eſt forcé de ſe conformer aux mœurs & aux goûts de ceux qui l'emploient. Ils ne lui demandent point une excellente législation ; elle ſeroit trop diſcordante avec leurs mœurs. Ils deſirent ſimplement la correction de quelques abus introduits dans le gouvernement actuel. Le Magiſtrat en conſéquence ne peut donner d'eſſor à ſon génie. Il n'embraſſe point un grand plan, & ne ſe propoſe point l'établiſſement d'un Gouvernement parfait.

Dans la ſeconde de ces poſitions, que

ſe propoſe d'abord le Conquérant ? D'affermir ſon autorité ſur des nations appauvries, dévaſtées par la guerre, & encore irritées de leur défaite. S'il leur impoſe quelques-unes des loix de ſon pays, c'eſt en adoptant une partie des leurs. Peu lui importent les malheurs réſultants d'un mêlange de loix ſouvent contradictoires entr'elles.

Ce n'eſt point au moment de la conquête, que le Vainqueur conçoit le vaſte projet d'une parfaite législation. Poſſeſſeur encore incertain d'une Couronne nouvelle, l'unique choſe qu'il exige alors de ſes nouveaux ſujets, c'eſt leur ſoumiſſion. Et dans quel temps s'occupe-t-on de leur félicité ?

Il n'eſt point de Muſe à laquelle on n'ait érigé un Temple ; point de ſcience qu'on n'ait cultivée dans quelqu'Académie ; point d'Académie où l'on n'ait propoſé quelque prix pour la ſolution de certains problèmes d'Optique, d'Agriculture, d'Aſtronomie, de Méchaniques, &c. Par quelle fatalité les ſciences de la Morale & de la Politique, ſans contredit les plus importantes de toutes, & celles qui contribuent le plus à la félicité nationale, ſont-elles encore ſans écoles publiques ?

Quelle preuve plus frappante de l'in-

différence des hommes pour le bonheur de leurs ſemblables ! *a*)

Pourquoi les Puiſſants n'ont-ils point encore inſtitué d'Académies morales & politiques ? Craindroient-ils qu'elles en réſoluſſent enfin le problème d'une excellente législation, & n'aſſuraſſent à jamais le bonheur des citoyens ? Ils le craindroient ſans doute, s'ils ſoupçonnoient que le bonheur public exigeât le ſacrifice de la moindre partie de leur autorité. Il n'eſt qu'un intérêt qui ſe taiſe devant l'intérêt national, c'eſt celui du foible. Le Prince communément ne voit que lui dans la nature. Qui l'intéreſſeroit à la félicité de ſes ſujets ? S'il les aimoit, les enchaîneroit-il ? Eſt-ce du

a) O Mortels ! qui vous dites bons, & qui l'êtes en effet ſi peu, ne rougirez-vous jamais de votre indifférence pour la réforme & la perfection de vos loix ? Vos Magiſtrats ne ſavent-ils vous régir & vous contenir que par la crainte des ſupplices les plus abominables ? Inſenſibles aux cris & aux gémiſſements des condamnés, n'eſſayeront-ils jamais de réprimer le crime par des moyens plus doux ? Il eſt temps qu'ils conſtatent leur humanité par la recherche de ces moyens. Qu'ils compoſent donc des ouvrages ſur ce ſujet : qu'ils craignent qu'on n'impute à la pareſſe de leur eſprit le meurtre de tant d'infortunés, & qu'ils propoſent enfin des prix pour la ſolution d'un problème ſi digne de l'équité compatiſſante des Souverains !

O Mortels ! votre prétendue bonté n'eſt qu'hypocriſie ! Elle eſt dans vos paroles, & non dans vos actions.

char de la victoire & du trône du deſpotiſme, qu'il peut leur donner des loix utiles ? Enivré de ſes ſuccès, qu'importe au Conquérant la félicité de ſes eſclaves ?

Quant au Magiſtrat chargé par une République de la réforme de ſes loix, il a communément trop d'intérêts divers à ménager, trop d'opinions différentes à concilier, pour pouvoir en ce genre rien faire de grand & de ſimple. C'eſt uniquement au fondateur d'une Colonie qui commande à des hommes encore ſans préjugés & ſans habitudes, qu'il appartient de réſoudre le problème d'une excellente législation. Rien dans cette poſition n'arrête la marche de ſon génie, ne s'oppoſe à l'établiſſement des loix les plus ſages. Leur perfection n'a d'autres bornes que les bornes mêmes de ſon eſprit.

Mais quant à l'objet qu'elles ſe propoſent, pourquoi les loix Monaſtiques ſont-elles les moins imparfaits ? C'eſt que le Fondateur d'un Ordre religieux eſt dans la poſition du Fondateur d'une Colonie. C'eſt qu'un Ignace, en traçant dans le ſilence & la retraite le plan de ſa regle, n'a point encore à ménager les goûts & les opinions de ſes ſujets futurs. Sa regle faite, ſon Ordre approuvé, il eſt entouré de Novices d'au-

tant plus ſoumis à cette regle qu'ils l'ont volontairement embraſſée, & qu'ils ont par conſéquent approuvé les moyens par leſquels ils ſont contraints à l'obſerver. Faut-il donc s'étonner, ſi, dans leur genre, de telles législations ſont plus parfaites que celle d'aucune nation.

De toutes les études, celle des diverſes conſtitutions Monaſtiques eſt peut-être une des plus curieuſes & des plus inſtructives pour des Magiſtrats, des Philoſophes, & généralement pour tous les hommes d'Etat. Ce ſont des expériences en petit, qui, révélant les cauſes ſecretes de la félicité, de la grandeur & de la puiſſance des différents Ordres religieux, prouvent, comme je me ſuis propoſé de le montrer, que ce n'eſt ni de la religion, ni de ce qu'on appelle la morale, à peu près la même chez tous les peuples & tous les Moines, mais de la législation ſeule que dépendent les vices, les vertus, la puiſſance & la félicité des nations.

Les loix ſont l'ame des empires, les inſtruments du bonheur public. Ces inſtruments encore groſſiers peuvent être de jour en jour perfectionnés. A quel degré peuvent-ils l'être; & juſqu'où l'excellence de la législation peut-

elle porter le bonheur des Citoyens *b*) ? Il faut, pour réſoudre cette queſtion, ſavoir d'abord en quoi conſiſte le bonheur de l'individu.

b) Entre les différents Ordres religieux, ceux dont le Gouvernement approche le plus de la forme Républicaine, & dont les ſujets ſont les plus libres & les plus heureux, ſont en général ceux dont les mœurs ſont les meilleures, & la morale la moins erronée. Tels ſont les Doctrinaires & les Oratoriens.

SECTION VIII.

De ce qui constitue le bonheur des Individus ; de la base sur laquelle on doit édifier la félicité nationale, nécessairement composée de toutes les félicités particulieres.

CHAPITRE I.

Tous les hommes, dans l'Etat de Société, peuvent-ils être également heureux.

NULLE société où tous les citoyens puissent être égaux en richesses & en puissance *a*). En est-il où tous puissent

a) Point de calomnie dont en France le Clergé n'ait noirci les Philosophes. Il les accusoit de ne reconnoître aucune supériorité de rang, de naissance & de dignité. Il croyoit par ce moyen irriter le puissant contr'eux. Cette accusation étoit heureusement trop vague & trop ridicule. En effet, sous quel point de vue un Philosophe s'égaleroit-il au grand Seigneur ? Ou ce seroit en qualité de Chrétien, parce qu'à ce titre tous les hommes sont freres, ou ce seroit en qualité de sujet d'un Despote, parce que tout sujet n'est devant lui qu'un

être égaux en bonheur ? C'eſt ce que j'examine.

Des loix ſages pourroient, ſans doute, opérer le prodige d'une félicité univerſelle. Tous les citoyens ont-ils quelque propriété ? tous ſont-ils dans un certain état d'aiſance, & peuvent-ils, par un travail de ſept ou huit heures, ſubvenir abondamment à leurs beſoins & à ceux de leur famille ? ils ſont auſſi heureux qu'ils peuvent l'être.

Pour le prouver, ſachons en quoi conſiſte le bonheur du particulier. Cette connoiſſance préliminaire eſt la ſeule baſe ſur laquelle on puiſſe édifier la félicité nationale.

Une nation eſt le compoſé de tous ſes citoyens ; & le bonheur public, le compoſé de tous les bonheurs particuliers. Or, qu'eſt-ce qui conſtitue le bonheur de l'individu ? Peut-être l'ignore-t-on encore, & ne s'eſt-on point aſſez occupé d'une

eſclave, & que tous les eſclaves ſont eſſentiellement de même condition. Or, les Philoſophes ne ſont Apôtres ni du Papiſme, ni du Deſpotiſme ; & d'ailleurs il ne doit point y avoir en France de deſpote. Mais les titres dont on y décore les grands Seigneurs, ſont-ils autre choſe que les joujoux d'une vanité puérile ? Ont-ils néceſſairement part au maniement des affaires publiques ? ont-ils une puiſſance réelle ? ils ne ſont point grands en ce ſens ; mais ils ont des noms qu'on reſpecte, & qu'on doit reſpecter.

d'une queſtion qui peut cependant jetter les plus grandes lumieres ſur les diverſes parties de l'adminiſtration.

Qu'on interroge la plupart des hommes. Pour être également heureux, diront-ils, il faudroit que tous fuſſent également riches & puiſſants. Rien de plus faux que cette aſſertion. En effet, ſi la vie n'eſt que le compoſé d'une infinité d'inſtants divers, tous les hommes ſeroient également heureux, ſi tous pouvoient remplir ces inſtants d'une maniere également agréable. Le peut-on dans les différentes conditions? Eſt-il poſſible d'y colorier de la même nuance de félicité tous les moments de la vie humaine? Pour réſoudre cette queſtion, ſachons dans quelles occupations différentes ſe conſomment néceſſairement les diverſes parties de la journée.

CHAPITRE II.

De l'emploi du temps.

Les hommes ont faim & ſoif: ils ont beſoin de coucher avec leurs femmes, de dormir, &c. Des vingt-quatre heures de la journée, ils en emploient dix ou douze à pourvoir à ces divers beſoins.

Au moment qu'ils les ſatisfont, depuis le Marchand de peaux de lapin juſqu'au Prince, tous ſont également heureux.

En vain diroit-on que la table de la richeſſe eſt plus délicate que celle de l'aiſance. L'Artiſan eſt-il bien nourri? il eſt content. La différente cuiſine des différents peuples prouve, comme je l'ai déja dit, que la bonne chere eſt la chere accoutumée *a*).

Il eſt donc dix ou douze heures de la journée, où tous les hommes aſſez aiſés pour ſe procurer leur néceſſaire, peuvent-être également heureux. Quant aux dix ou douze autres heures, c'eſt-à-dire à celles *b*) qui ſéparent un beſoin renaiſſant d'un beſoin ſatisfait, qui doute que les hommes n'y jouiſſent encore de la même félicité, s'ils en font communément le même uſage, & ſi preſque tous le conſacrent au travail, c'eſt-

a) Ce mot me rappelle celui d'un Cuiſinier François: Il étoit paſſé en Angleterre: il y voyoit tout manger à la ſauſſe blanche. Quoi, diſoit-il, en ce pays, on compte cent religions différentes, & qu'une ſeule ſauſſe pour tous les mêts? Vive la France! nous n'y avons qu'une religion; mais en revanche, point de viandes qu'on n'y mange à cent ſauſſes différentes.

b) C'eſt en effet de l'emploi plus ou moins heureux de ces dix ou douze heures, que dépend principalement le malheur ou le bonheur de la plupart des hommes.

à-dire, à l'acquiſition de l'argent néceſſaire pour ſubvenir à leurs beſoins? Or, le Poſtillon qui court, le Chartier qui voiture, le Commis qui enregiſtre, tous, dans leurs divers états, ſe propoſent ce même objet. Ils ſont donc en ce ſens le même emploi de leur temps.

Mais, dira-t-on, en eſt-il ainſi de l'opulent oiſif? Ses richeſſes fourniſſent ſans travail à tous ſes beſoins, à tous ſes amuſements. J'en conviens. En eſt-il plus heureux? Non: la nature ne multiplie pas en ſa faveur les beſoins de la faim, de l'amour, &c. Mais cet opulent remplit-il d'une maniere plus agréable l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait, d'un beſoin renaiſſant? J'en doute.

L'Artiſan eſt, ſans contredit, expoſé au travail. Mais le riche oiſif l'eſt à l'ennui. Lequel de ces deux maux eſt le plus grand?

Si le travail eſt généralement regardé comme un mal, c'eſt que, dans la plupart des Gouvernements, l'on ne ſe procure le néceſſaire que par un travail exceſſif; c'eſt que l'idée du travail rappelle en conſéquence toujours l'idée de la peine.

Le travail cependant n'en eſt pas une en lui-même. L'habitude nous le rend-elle facile? nous occupe-t-il ſans trop

nous fatiguer ? le travail au contraire eſt un bien.

Que d'Artiſans devenus riches continuent encore leur commerce, & ne le quittent qu'à regret, lorſque la vieilleſſe les y contraint ! Rien que l'habitude ne rende agréable.

Dans l'exercice de ſa charge, de ſon métier, de ſa profeſſion, de ſon talent, le Magiſtrat qui juge, le Serrurier qui forge, l'Huſſier qui exploite, le Poëte & le Muſicien qui compoſent, tous goûtent à peu près le même plaiſir, & dans leurs travaux divers trouvent également le moyen d'échapper au mal phyſique de l'ennui.

L'homme occupé eſt l'homme heureux. Pour le prouver, je diſtinguerai deux ſortes de plaiſirs.

Les uns ſont les *plaiſirs des ſens*. Ils ſont fondés ſur des beſoins phyſiques. Ils ſont goûtés dans toutes les conditions ; & dans le moment où les hommes en jouiſſent, ils ſont également fortunés. Mais ces plaiſirs ont peu de durée.

Les autres ſont les *plaiſirs de prévoyance*. Entre ces plaiſirs, je compte tous les moyens de ſe procurer les beſoins phyſiques. Ces moyens ſont par la prévoyance toujours convertis en plaiſirs réels. Je prends le rabot ; qu'é-

prouverai-je ? Tous les plaiſirs de prévoyance attachés au payement de ma menuiſerie. Or, les plaiſirs de cette eſpece n'exiſtent point pour l'opulent, qui, ſans travail, trouve dans ſa caiſſe l'échange de tous les objets de ſes deſirs. Il n'a rien à faire pour ſe les procurer ; il en eſt d'autant plus ennuyé.

Auſſi toujours inquiet, toujours en mouvement, toujours promené dans un carroſſe, c'eſt l'écureuil qui ſe déſennuye en roulant ſa cage. Pour être heureux, l'opulent oiſif eſt forcé d'attendre que la nature renouvelle en lui quelque beſoin.

C'eſt donc l'ennui du déſœuvrement, qui remplit en lui l'intervalle qui ſépare un beſoin renaiſſant d'un beſoin ſatisfait.

Dans l'Artiſan, c'eſt le travail, qui, lui procurant les moyens de pourvoir à des beſoins, à des amuſements qu'il n'obtient qu'à ce prix, le lui rend agréable.

Pour le riche oiſif, il eſt mille moments d'ennui, pendant leſquels l'Artiſan & l'ouvrier goûtent les plaiſirs toujours renaiſſants de la prévoyance.

Le travail, lorſqu'il eſt modéré, eſt en général le plus heureux emploi que l'on puiſſe faire du temps où l'on ne ſatisfait aucun beſoin, où l'on ne jouit

d'aucun des plaiſirs des ſens, ſans contredit les plus vifs & les moins durables de tous.

Que de ſentiments agréables ignorés de celui qu'aucun beſoin ne néceſſite à penſer? Mes immenſes richeſſes m'aſſurent-elles tous les plaiſirs que le pauvre deſire, & qu'il acquiert avec tant de peines? je me plonge dans l'oiſiveté. J'attends, comme je l'ai déja dit, avec impatience, que la nature réveille en moi quelque deſir nouveau. J'attends; je ſuis ennuyé & malheureux. Il n'en eſt pas ainſi de l'homme occupé. L'idée de travail & de l'argent dont on le paie, s'eſt-elle aſſociée dans ſa mémoire à l'idée de bonheur? l'occupation en devient un. Chaque coup de hache rappelle au ſouvenir du Charpentier les plaiſirs que doit lui procurer le paiement de ſa journée.

En général, toute occupation néceſſaire remplit de la maniere la plus agréable l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, c'eſt-à-dire, les dix ou douze heures de la journée où l'on envie le plus l'oiſiveté du riche, où l'on le croit ſi ſupérieurement heureux.

La joie avec laquelle, dès le matin, le laboureur attele ſa charrue, & le Rece-

veur ouvre ſa caiſſe & ſon livre de compte, en eſt la preuve.

L'occupation eſt un plaiſir de tous les inſtants, mais ignoré du Grand & du riche oiſif. La meſure de notre opulence, quoi qu'en diſe le préjugé, n'eſt donc pas la meſure de notre félicité. Auſſi dans toutes les conditions, où, comme je l'ai déja dit, l'on peut par un travail modéré ſubvenir à tous ſes beſoins, les hommes au-deſſus de l'indigence, moins expoſés à l'ennui que les riches oiſifs, ſont à peu près auſſi heureux qu'ils peuvent l'être.

Les hommes, ſans être égaux en richeſſes & en dignités, peuvent donc l'être en bonheur. Mais pourquoi les empires ne ſont-ils peuplés que d'infortunés?

CHAPITRE III.

Des cauſes du malheur de preſque toutes les nations.

Le malheur preſque univerſel des hommes & des peuples dépend de l'imperfection de leurs loix, & du partage trop inégal des richeſſes. Il n'eſt dans la plupart des royaumes que deux claſſes

de citoyens ; l'une, qui manque du néceſſaire : l'autre, qui regorge de ſuperflu.

La premiere ne peut pourvoir à ſes beſoins que par un travail exceſſif. Ce travail eſt un mal phyſique pour tous : c'eſt un ſupplice pour quelques-uns.

La ſeconde claſſe vit dans l'abondance, mais auſſi dans les angoiſſes de l'ennui. *a*) Or, l'ennui eſt un mal preſqu'auſſi redoutable que l'indigence.

La plupart des empires ne doivent donc être peuplés que d'infortunés. Que faire pour y rappeller le bonheur ? Diminuer la richeſſe des uns, augmenter celle des autres ; mettre le pauvre en un tel état d'aiſance, qu'il puiſſe, par un travail de ſept ou huit heures, abondamment ſubvenir à ſes beſoins & à ceux de ſa famille. C'eſt alors qu'il devient à peu-près auſſi heureux qu'il le peut être.

a) A combien de maux, outre ceux de l'ennui, les riches ne ſont-ils pas ſujets ! Que d'inquiétudes & de ſoins pour accroître & conſerver une grande fortune ! Qu'eſt-ce qu'un riche ? C'eſt l'Intendant d'une grande maiſon, chargé de nourrir & d'habiller les valets qui le déshabillent.

Si les domeſtiques ont du pain aſſuré pour leur vieilleſſe, & s'ils n'ont point partagé avec leur maître l'ennui de ſon déſœuvrement, ils ont été mille fois plus heureux.

Le bonheur d'un opulent eſt une machine compliquée, à laquelle il y a toujours à refaire. Pour être conſtamment heureux, il faut l'être à peu de frais.

Il goûte alors, quant aux plaiſirs phyſiques, tous ceux de l'opulent. L'appétit du pauvre, eſt de la nature de l'appétit du riche; & pour me ſervir du proverbe uſité : *Le riche ne dîne pas deux fois.* Je ſais qu'il eſt des plaiſirs coûteux, hors de la portée de la ſimple aiſance : mais l'on peut toujours les remplacer par d'autres, & remplir d'une maniere également agréable, l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, c'eſt-à-dire, un repas d'un autre repas, une premiere d'une ſeconde jouiſſance. Dans tout ſage Gouvernement, l'on peut jouir d'une égale félicité, & dans les moments où l'on ſatisfait ſes beſoins, & dans ceux qui ſéparent un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant. Or, ſi la vie n'eſt que l'addition de ces deux ſortes d'inſtants, l'homme aiſé, comme je m'étois propoſé de le prouver, peut donc égaler en bonheur les plus riches & les plus puiſſants.

Mais eſt-il poſſible que de bonnes loix miſſent tous les citoyens dans cet état d'aiſance requis pour le bonheur? C'eſt à ce fait que ſe réduit maintenant cette importante queſtion.

CHAPITRE IV.

Qu'il eſt poſſible de donner plus d'aiſance aux citoyens.

DANS l'état actuel de la plupart des nations, que le Gouvernement, frappé de la trop grande diſproportion des fortunes, veuille y remettre plus d'égalité, il aura, ſans doute, mille obſtacles à ſurmonter. Un ſemblable projet, conçu avec ſageſſe, ne doit & ne peut s'exécuter que par des changements continus & inſenſibles; mais ces changements ſont poſſibles.

Que les loix aſſignent quelque propriété à tous les citoyens, elles arracheront le pauvre à l'horreur de l'indigence, & le riche au malheur de l'ennui. Elles rendront l'un & l'autre plus heureux.

Mais ces loix établies, s'imagine-t-on, que, ſans être également riches ou puiſſants a), les hommes ſe croiroient éga-

a) Ai-je contracté un grand nombre de beſoins? En vain l'on voudroit me perſuader que peu de fortune ſuffit à ma félicité. Si l'on a dès mon enfance uni dans ma mémoire l'idée de richeſſe à celle de bonheur, quel moyen de les ſéparer dans un âge

lement heureux ? Rien de plus difficile à leur perſuader dans l'éducation actuelle. Pourquoi ? C'eſt que dans leur enfance, on aſſocie dans leur mémoire l'idée de richeſſe à celle de bonheur ; c'eſt qu'en preſque tous les pays cette idée doit ſe graver d'autant plus profondément dans leur ſouvenir, qu'ils n'y pourvoient communément que par un travail exceſſif à leurs beſoins preſſants & journaliers.

En ſeroit-il ainſi dans un pays gouverné par d'excellentes loix ?

Si le Sauvage a pour l'or & les dignités le mépris le plus dédaigneux, l'idée de l'extrême richeſſe n'eſt donc pas néceſſairement liée à celle de l'extrême

avancé ? Ignoreroit-on encore ce que peut ſur nous l'aſſociation de certaines idées ?

Que, par la forme du Gouvernement, j'aie tout à craindre des Grands ; je reſpecterai méchaniquement la grandeur juſque dans le Seigneur étranger qui ne peut rien ſur moi. Que j'aie aſſocié dans mon ſouvenir l'idée de vertu à celle de bonheur ; je la cultiverai lors même que cette vertu ſera l'objet de la perſécution. Je ſais bien qu'à la longue ces deux idées ſe déſuniront, mais ce ſera l'œuvre du temps & même d'un long temps. Il faudra pour cet effet que des expériences répétées m'aient cent fois prouvé que la vertu ne procure réellement aucun des avantages que j'en attendois. C'eſt dans la méditation profonde de ce fait, qu'on trouvera la ſolution d'une infinité de problêmes moraux, inſolubles ſans la connoiſſance de cette aſſociation de nos idées.

bonheur. On peut donc s'en former des idées différentes & différentes ; on peut donc prouver aux hommes, que, dans la ſuite des maux qui compoſent leur vie, tous ſeroient également heureux, ſi, par la forme du Gouvernement, ils pouvoient, à quelque aiſance, joindre la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté. C'eſt le défaut de bonnes loix, qui par-tout allume le deſir d'immenſes richeſſes.

CHAPITRE V.

Du deſir exceſſif des Richeſſes.

Je n'examine point dans ce Chapitre ſi le deſir de l'or eſt le principe d'activité de la plupart des nations, & ſi, dans les Gouvernements actuels, cette paſſion n'eſt point un mal néceſſaire. Je ne la conſidere que relativement à ſon influence ſur le bonheur des particuliers.

Ce que j'obſerve à ce ſujet, c'eſt qu'il eſt des pays où le deſir d'immenſes richeſſes devient raiſonnable. Ce ſont ceux où les taxes ſont arbitraires, & par conſéquent les poſſeſſions incertaines ; où les renverſements de fortunes ſont fréquents ; où, comme en Orient,

le Prince peut impunément s'emparer des propriétés de ſes ſujets.

Dans ce pays, ſi l'on deſire les tréſors d'Ambouleaſent, c'eſt que, toujours expoſé à les perdre, on eſpere au moins tirer, des débris d'une grande fortune, de quoi ſubſiſter ſoi & ſa famille. Par-tout où la loi ſans force ne peut protéger le foible contre le puiſſant, on peut regarder l'opulence comme un moyen de ſe ſouſtraire aux injuſtices, aux vexations du fort, au mépris enfin, compagnon de la foibleſſe. On deſire donc une grande fortune, comme une protectrice & un bouclier contre les oppreſſeurs.

Mais dans un Gouvernement où l'on ſeroit aſſuré de la propriété de ſes biens, de ſa vie & de ſa liberté, où le peuple vivroit dans une certaine aiſance, le ſeul homme qui pût raiſonnablement deſirer d'immenſes richeſſes, ſeroit le riche oiſif; lui ſeul, s'il en étoit dans un tel pays, pourroit les croire néceſſaires à ſon bonheur, parce que ſes beſoins ſont en fantaiſies, *a*) & que

a) Il eſt des pays où le faſte & les fantaiſies ſont non-ſeulement le beſoin des Grands, mais encore celui du Financier. Rien de plus ridicule que ce qu'il appelle chez lui luxe de décence. Encore n'eſt-ce pas ce luxe qui le ruine. Qu'on ouvre ſes livres de comptes: l'on voit que les dépenſes de ſa mai-

les fantaiſies n'ont point de bornes. Vouloir les ſatisfaire, c'eſt vouloir remplir le tonneau des Danaïdes.

Par-tout où les citoyens n'ont point de part au Gouvernement, où toute émulation eſt éteinte, quiconque eſt au-deſſus du beſoin, eſt ſans motif pour étudier & s'inſtruire; ſon ame eſt vuide d'idées, il eſt abſorbé dans l'ennui: il voudroit y échapper; il ne le peut. Sans reſſource au-dedans de lui-même, c'eſt du dehors qu'il attend ſa félicité. Trop pareſſeux pour aller au-devant du plaiſir, il voudroit que le plaiſir vînt au-devant de lui. Or, le plaiſir ſe fait ſouvent attendre, & le riche par cette raiſon eſt ſouvent & néceſſairement infortuné.

Ma félicité dépend-elle d'autrui? ſuis-je paſſif dans mes amuſements? ne puis-je m'arracher moi-même à l'ennui? Quel moyen de m'y ſouſtraire? C'eſt peu d'une table ſplendide; il me faut encore des chevaux, des chiens, des équipages, des concerts, des muſiciens, des peintres, des ſpectacles pompeux. Point de tréſor qui puiſſe fournir à ma dépenſe.

ſont ne ſont pas les plus conſidérables; que les plus grandes ſont en fantaiſies, bijoux, &c. & que ſes beſoins en ce genre ſont illimités, comme ſon amour pour les richeſſes.

Peu de fortune ſuffit au bonheur de l'homme occupé. *b*) La plus grande ne ſuffit pas au bonheur d'un déſœuvré. Il faut ruiner cent villages, pour amuſer un oiſif. Les plus grands Princes n'ont point aſſez de richeſſes & de bénéfices pour ſatisfaire l'avidité d'une femme, d'un Courtiſan ou d'un Prélat. Ce n'eſt point au pauvre, c'eſt au riche oiſif que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin d'immenſes richeſſes. Auſſi que de nations ruinées & ſur-chargées d'impôts! Que de citoyens privés du néceſſaire, uniquement pour ſubvenir aux dépenſes de quelques ennuyés! La richeſſe a-t-elle engourdi dans un homme la faculté de penſer? il s'abandonne à la pareſſe; il ſent à la fois de la douleur à ſe mouvoir, & de l'ennui à n'e-

b) L'homme occupé s'ennuye peu, & deſire peu. Souhaite-t-on d'immenſes richeſſes? c'eſt comme moyen, ou d'éviter l'ennui, ou de ſe procurer des plaiſirs. Qui n'a point de beſoin, eſt indifférent aux richeſſes. Il en eſt de l'amour de l'argent, comme de l'amour du luxe. Qu'un jeune homme ſoit avide de femmes; s'il regarde le luxe dans les ameublements, les fêtes & les équipages, comme un moyen de les ſéduire, il eſt paſſionné pour le luxe. Vieillit-il? devient-il inſenſible aux plaiſirs de l'amour? il dédore ſon caroſſe, y attele de vieux chevaux, & dégalonne ſes habits. Cet homme aimoit le luxe comme moyen de ſe procurer certains plaiſirs. Y devient-il indifférent? il eſt ſans amour pour le luxe.

tre point mu. Il voudroit être remué, ſans ſe donner la peine de ſe remuer. Or, que de richeſſes pour ſe procurer ce mouvement étranger!

O indigents! vous n'êtes pas, ſans doute, les ſeuls miſérables! Pour adoucir vos maux, conſidérez cet opulent oiſif, qui, paſſif dans preſque tous ſes amuſements, ne peut s'arracher à l'ennui que par des ſenſations trop vives pour être fréquentes.

Si l'on me ſoupçonnoit d'exagérer ici le malheur du riche oiſif, que l'on examine en détail ce que la plupart des Grands & des riches font pour l'éviter; l'on ſera convaincu que cette maladie eſt du moins auſſi commune que cruelle.

CHAPITRE VI.

De l'Ennui.

L'ENNUI eſt une maladie de l'ame. Quel en eſt le principe? L'abſence de ſenſations aſſez vives pour nous occuper *a*).

a) Des ſenſations foibles ne nous arrachent point à l'ennui. Dans ce nombre, je place les ſenſations habituelles. Je m'éveille à l'aube du jour;

Une médiocre fortune nous néceſſite-t-elle au travail ? en a-t-on contracté l'habitude ? pourſuit-on la gloire dans la carriere des Arts & des Sciences ? on n'eſt point expoſé à l'ennui.

Il n'attaque communément que le riche oiſif.

CHAPITRE VII.

Des moyens inventés par les Oiſifs pour ſe ſouſtraire à l'ennui.

En France, par exemple, mille devoirs de ſociété inconnus aux autres nations y ont été inventés par l'ennui. Une femme ſe marie ; elle accouche. Un oiſif l'apprend : il s'impoſe à tant de viſites ; va tous les jours à la porte de l'accouchée, parle au Suiſſe, remonte dans ſon carroſſe, & va s'ennuyer ailleurs.

De plus, ce même oiſif ſe condamne chaque jour à tant de billets, à tant de

je ſuis frappé par les rayons réfléchis de tous les objets qui m'environnent ; je le ſuis par le chant du coq, par le murmure des eaux, par le bêlement des troupeaux : & je m'ennuie. Pourquoi ? C'eſt que des ſenſations trop habituelles ne font plus ſur moi d'impreſſions fortes.

lettres de compliments écrites avec dégoût, & lues de même.

L'oiſif voudroit éprouver à chaque inſtant des ſenſations fortes. Elles ſeules peuvent l'arracher à l'ennui. A leur défaut, il ſaiſit celles qui ſe trouvent à ſa portée. Je ſuis ſeul; j'allume du feu. Le feu fait compagnie. C'eſt pour éprouver ſans ceſſe de nouvelles ſenſations, que le Turc & le Perſan mâchent perpétuellement, l'un ſon Opium, l'autre ſon Bétel.

Le Sauvage s'ennuye-t-il? il s'aſſied près d'un ruiſſeau, & fixe les yeux ſur le courant. En France, le riche, pour la même raiſon, ſe loge chérement ſur le Quai des Théatins. Il voit paſſer les bateaux; il éprouve de temps en temps quelques ſenſations. C'eſt un tribut de trois ou quatre mille livres que l'oiſif paie tous les ans à l'ennui, & dont l'homme occupé eût pû faire préſent à l'indigence. Or, ſi les Grands, les riches ſont ſi fréquemment & ſi fortement attaqués de la maladie de l'ennui, nul doute qu'elle n'ait une grande influence ſur les mœurs nationales.

CHAPITRE VIII.

De l'Influence de l'Ennui ſur les mœurs des nations.

DANS un Gouvernement où les riches & les Grands n'ont point de part au maniement des affaires publiques, où, comme en Portugal, la ſuperſtition leur défend de penſer, que peut faire le riche oiſif ? L'amour. Les ſoins qu'exige une maîtreſſe, y peuvent ſeuls remplir d'une maniere vive l'intervalle qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant. Mais pour qu'une maîtreſſe devienne une occupation, que faut-il ? Que l'amour ſoit entouré de périls ; que la jalouſie vigilante s'oppoſant ſans ceſſe aux deſirs de l'amant, cet amant ſoit ſans ceſſe occupé des moyens de la ſurprendre *a*).

a) Ce que la jalouſie opere à cet égard en Portugal, la loi l'opéroit à Sparte. Licurgue avoit voulu que le mari ſéparé de ſa femme, ne la vît qu'en ſecret, dans des lieux & des bois écartés. Il ſentoit que la difficulté de ſe rencontrer augmenteroit leur amour, reſſerreroit le lien conjugal, & tiendroit les deux époux dans une activité qui les arracheroit à l'ennui.

L'amour & la jalouſie ſont donc, en Portugal *b*), les ſeuls remedes à l'ennui. Or, quelle influence de tels remedes ne doivent-ils pas avoir ſur les mœurs nationales? C'eſt à l'ennui, qu'on doit

b) Point de jalouſie plus emportée, plus cruelle, & en même-temps plus laſcive que celle des femmes de l'Orient. Je citerai à ce ſujet la traduction d'un Poëte Perſan. Une Sultane fait dépouiller devant elle le jeune eſclave qu'elle aime, & qu'elle croit infidelle. Il eſt étendu à ſes pieds : elle ſe précipite ſur lui.

" C'eſt malgré toi, lui dit-elle, que je jouis „ encore de ta beauté; mais enfin j'en jouis. Déja „ tes yeux ſont mouillés des larmes du plaiſir; ta „ bouche eſt entr'ouverte; tu te meurs. Eſt-ce „ pour la derniere fois que je te ſerre ſur mon ſein? „ L'excès de l'ivreſſe efface de mon ſouvenir ton „ infidélité. Je ſuis toute ſenſation. Toutes les „ facultés de mon ame m'abandonnent & s'abſor- „ bent dans le plaiſir; je ſuis le plaiſir même.

„ Mais quelle idée ſuccede à ce rêve délicieux? „ Quoi! tu ſerois careſſé par ma rivale! Non: „ ce corps ne paſſera, du moins, que défiguré „ dans ſes bras. Qui me retient? Tu es nud & „ ſans défenſe. Tes beautés me déſarmeroient- „ elles? Je rougis de la volupté avec laquelle je „ conſidere encore les rondeurs de ce corps.... „ Mais ma fureur ſe rallume. Ce n'eſt plus l'a- „ mour ni le plaiſir qui m'animent. La vengeance „ & la jalouſie vont te déchirer de verges. La „ crainte t'éloignera de ma rivale, & te rame- „ nera près de moi.

„ Ta poſſeſſion, à ce prix, n'eſt, ſans doute, „ flatteuſe, ni pour la vanité, ni pour le ſenti- „ ment. N'importe, elle le ſera pour mes ſens.

„ Ma rivale mourra loin de toi, & je mourrai „ dans tes bras. „

pareillement en Italie l'invention des Sigisbées.

L'ennui, ſans doute, eut autrefois part à l'inſtitution de la Chevalerie. Les anciens & preux Chevaliers ne cultivoient ni les arts, ni les ſciences. La mode ne leur permettoit pas de s'inſtruire, ni leur naiſſance de commercer. Que pouvoit donc faire un Chevalier ? L'amour. Mais, au moment qu'il déclaroit ſa paſſion à ſa maîtreſſe, ſi cette maîtreſſe eût, comme dans les mœurs actuelles, reçu ſa main & couronné ſa tendreſſe, ils ſe fuſſent mariés, euſſent fait des enfants, & puis c'eſt tout. Or, un enfant eſt bien-tôt fait. L'époux & l'épouſe ſe fuſſent ennuyés une partie de leur vie.

Pour conſerver leurs deſirs dans toute leur activité, pour occuper leur jeuneſſe & en écarter l'ennui, le Chevalier & ſa maîtreſſe durent donc, par une convention tacite & inviolable, s'engager, l'un d'attaquer, l'autre de réſiſter tant de temps. L'amour par ce moyen devenoit une occupation. C'en étoit réellement une pour le Chevalier.

Toujours en action près de ſa bien-aimée, il falloit, pour la conquérir, que l'amant ſe montrât paſſionné dans ſes propos, vaillant dans les combats ; qu'il ſe préſentât dans les Tournois, y

parût bien monté, galamment armé, & y maniât la lance avec adreſſe & force. Le Chevalier paſſoit ſa jeuneſſe dans ces exercices, tuoit le temps dans ces occupations: il ſe marioit enfin; & la bénédiction nuptiale donnée, le Romancier n'en parloit plus.

Peut-être, dans leur vieilleſſe, les preux Chevaliers d'autrefois, étoient ils comme quelques-uns de nos vieux Guerriers d'aujourd'hui, ennuyés, ennuyeux, bavards & ſuperſtitieux.

Pour être heureux, faut-il que nos deſirs ſoient remplis auſſi-tôt que conçus? Non. Le plaiſir veut qu'on le pourſuive quelque temps. Puis-je à mon lever jouir d'une jolie femme; que faire le reſte de la journée? Tout y prendra la couleur de l'ennui. Ne dois-je la voir que le ſoir? Le flambeau de l'eſpoir & du plaiſir colorera d'une nuance de roſe tous les inſtants de ma journée. Un jeune homme demande un Serrail: s'il l'obtient, bien-tôt épuiſé par le plaiſir, il végétera dans le déſœuvrement de l'ennui.

Connois, lui dirois-je, toute l'abſurdité de ta demande. Vois ces Grands, ces Princes, ces hommes extrêmement riches: ils poſſedent tout ce que tu envies; quels mortels ſont plus ennuyés!

S'ils jouiſſent de tout avec indifférence, c'eſt qu'ils jouiſſent ſans beſoin.

Quel plaiſir différent éprouvent dans les forêts deux hommes, dont l'un chaſſe pour s'amuſer, & l'autre pour nourrir lui & ſa famille? Ce dernier arrive-t-il à ſa cabane chargé de gibier? ſa femme & ſes enfants ont couru au-devant de lui; la joie eſt ſur leur viſage: il jouit de toute celle qu'il leur procure.

Le beſoin eſt le principe, & de l'activité, & du bonheur des hommes. Pour être heureux, il faut des deſirs, les ſatisfaire avec quelque peine; mais la peine donnée, être ſûr d'en jouir.

CHAPITRE IX.

De l'Acquiſition plus ou moins difficile des plaiſirs, ſelon le Gouvernement où l'on vit, & le poſte qu'on y occupe.

JE prends encore le plaiſir des femmes pour exemple. En Angleterre, l'amour n'y eſt point une occupation; c'eſt un plaiſir. Un grand, un riche, occupé dans la Chambre haute ou baſſe des affaires publiques, ou chez lui de ſon commerce, traite légérement l'a-

mour. Ses lettres ou ſes envois expédiés, il monte chez une jolie fille jouir & non ſoupirer. Quel rôle joueroit à Londres un Sigisbée? A peu près le même qu'il eût joué à Sparte, ou dans l'ancienne Rome.

Qu'en France même un Miniſtre ait des femmes; on le trouve bon. Mais qu'il perde ſon temps auprès d'elles, on s'en moque. On veut bien qu'il jouiſſe, non qu'il ſoupire. Les Dames ſont donc priées de ſe prêter avec égard à la triſte ſituation du Miniſtre, & d'être pour lui moins difficiles.

Peut-être n'a-t-on rien à leur reprocher ſur ce point. Elles ſont aſſez patriotes pour lui épargner juſqu'à l'ennui de la déclaration, & ſentent que c'eſt toujours ſur le degré du déſœuvrement d'un amant, qu'elles doivent meſurer leur réſiſtance.

CHAPITRE X.

Quelle Maîtreſſe convient à l'Oiſif.

ON fait maintenant peu de cas de l'amour platoninique : on lui préfere l'amour phyſique; & celui-ci n'eſt pas réellement le moins vif. Le cerf eſt-il enflammé

enflammé de ce dernier amour? de timide, il devient brave. Le chien fidelle quitte ſon maître, & court après la lice en chaleur. En eſt-il ſéparé? il ne mange point: tout ſon corps friſſonne, il pouſſe de longs hurlements. L'amour platonique fait-il plus? Non. Je m'en tiens donc à l'amour phyſique. C'eſt pour ce dernier que M. de Buffon ſe déclare; & je penſe comme lui, que, de tous les amours, c'eſt le plus agréable, excepté cependant pour les déſœuvrés.

Une coquette eſt pour ces derniers une maîtreſſe délicieuſe. Entre-t-elle dans une aſſemblée, vêtue de cette maniere galante qui permet à tous d'eſpérer ce qu'elle n'accordera qu'à très-peu? l'oiſif s'éveille; ſa jalouſie s'irrite, il eſt arraché à l'ennui. *a*) Il faut donc des coquettes aux oiſifs, & des jolies filles aux occupés.

La chaſſe des femmes, comme celle du gibier, doit être différente ſelon le temps qu'on veut y mettre. N'y peu-

a) La plus forte paſſion de la coquette, eſt d'être adorée. Que faire à cet effet? Toujours irriter les deſirs des hommes, & ne les ſatisfaire preſque jamais. *Une femme*, dit le proverbe, *eſt une table bien ſervie, qu'on voit d'un œil différent avant ou après le repas.*

t-on donner qu'une heure ou deux? on va au tiré. Ne ſait-on que faire de ſon temps? veut-on prolonger ſon mouvement? il faut des chiens courants, & forcer le gibier. La femme adroite ſe fait long-temps courir par le déſœuvré.

Au Canada, le Roman du Sauvage eſt court. Il n'a pas le temps de faire l'amour. Il faut qu'il pêche & qu'il chaſſe. Il offre donc l'allumette à ſa maîtreſſe : l'a-t-elle ſoufflée ; il eſt heureux. Si l'on avoit à peindre les amours de Marius & de Céſar, lorſqu'ils avoient en tête Sylla & Pompée, ou le Roman ne ſeroit pas vraiſemblable, ou, comme celui du Sauvage, il ſeroit très-court. Il faudroit que Céſar y répétât : Je ſuis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

Si l'on décrivoit, au contraire, les amours champêtres des bergers oiſifs, il faudroit leur donner des maîtreſſes délicates, cruelles, & ſur-tout fort pudibondes. Sans de telles maîtreſſes, Céladon périroit d'ennui.

CHAPITRE XI.

De la Variété des Romans, & de l'amour dans l'homme oiſif ou occupé.

DANS tous les ſiecles, les femmes ne ſe laiſſent pas prendre aux mêmes appas; & delà tant de tableaux différents de l'amour. Le ſujet eſt cependant toujours le même; c'eſt l'union d'un homme à une femme.

Le Roman eſt fini, lorſque le Romancier les a couchés dans le même lit.

Si ces ſortes d'ouvrages different entr'eux, ce n'eſt que dans la variété des moyens employés par le Héros pour faire agréer à ſa maîtreſſe cette phraſe un peu ſauvage : *Moi vouloir coucher avec toi? a*)

Le ton des Romans change ſelon le ſiecle, le Gouvernement où le Romancier écrit, & le degré d'oiſiveté de ſon Héros. Chez une nation occupée, on

a) Les Héros d'une Comédie ou d'une Tragédie ſont-ils amoureux? ont-ils une maîtreſſe? tous deux lui font la même demande, & ne different que dans la maniere de l'exprimer.

met peu d'importance à l'amour. Il eſt inconſtant, auſſi peu durable que la roſe. Tant que l'amant en eſt aux petis ſoins, aux premieres faveurs, c'eſt la roſe en bouton. Aux premiers plaiſirs, le bouton s'ouvre & découvre la roſe naiſſante. De nouveaux plaiſirs l'épanouiſſent entiérement. A-t-elle atteint toute ſa beauté? La roſe ſe flétrit; ſes feuilles ſe détachent, elle meurt pour refleurir l'année ſuivante, & l'amour pour renaître avec une maîtreſſe nouvelle.

Chez un peuple oiſif, l'amour devient une affaire; il eſt plus conſtant.

Que ne peuvent ſur les mœurs l'ennui & l'oiſiveté! Parmi les gens du monde, dit la Rochefoucault, s'il n'eſt point de mariages délicieux, c'eſt qu'en France la femme riche ne ſait à quoi paſſer ſon temps. L'ennui la pourſuit. Elle veut s'y ſouſtraire: elle prend un amant, fait des dettes. Le mari ſe fâche: il n'eſt point écouté. Les deux époux s'aigriſſent & ſe déteſtent, parce qu'ils ſont oiſifs, ennuyés & malheureux. *b*) Il en eſt autrement de la

b) Le mariage dans certaines conditions, ne préſente ſouvent que le tableau de deux infortunés, unis enſemble pour faire réciproquement leur malheur.

femme du laboureur. Dans cet état, les époux s'aiment, parce qu'ils ſont occupés, qu'ils ſe ſont mutuellement

Le mariage à deux objets : l'un, la conſervation de l'eſpece ; l'autre, le bonheur & le plaiſir des deux ſexes.

La recherche des plaiſirs eſt permiſe : pourquoi s'en priveroit-on, lorſque ces plaiſirs ne nuiſent point à la Société ?

Mais le mariage, tel qu'il eſt inſtitué dans les pays catholiques, ne convient point également à toutes les profeſſions. A quoi rapporter l'uniformité de ſon inſtitution ? A la convenance, répondrai-je, qui ſe trouve entre cette forme de mariage, & l'état primitif des habitants de l'Europe ; c'eſt-à-dire, l'état de laboureur. Dans cette profeſſion, l'homme & la femme ont un objet commun de deſir : c'eſt l'amélioration des terres qu'ils cultivent. Cette amélioration réſulte du concours de leurs travaux. Dans leur ferme, les deux époux, toujours occupés, toujours utiles l'un à l'autre, ſupportent ſans dégoût & ſans inconvénient l'indiſſolubilité de leur union. Il n'en eſt pas de même dans les autres profeſſions. Le Clergé ne ſe marie point. Pourquoi ? C'eſt que, dans la forme actuelle du mariage, l'Egliſe a cru qu'une femme, un ménage & les ſoins qu'il entraîne, détourneroient le Prêtre de ſes fonctions. En détourne-t-il moins le Magiſtrat, l'homme de Lettres, l'homme en place ? & les fonctions de ces derniers ne ſont-elles pas tout autrement ſérieuſes & importantes que celles du Prêtre ? Les peuples de l'Europe croient-ils cette forme de mariage mieux aſſortie à la profeſſion des armes ? La preuve du contraire, c'eſt qu'ils l'interdiſent à preſque tous leurs ſoldats. Or, que ſuppoſe cette interdiction ; ſinon, qu'inſtruites par l'ex-

utiles; parce que la femme veille ſur la baſſe-cour, allaite ſes enfants, tandis que le mari laboure.

périence, les nations ont enfin reconnu qu'une femme corrompt les mœurs du guerrier, éteint en lui l'amour patriotique, & le rend à la longue efféminé, pareſſeux & timide?

Quel remede à ce mal? En Pruſſe. un ſoldat du premier bataillon trouve-t-il une fille jolie? il couche avec elle, & l'union des deux époux dure autant que leur amour & leur convenance. Ont-ils des enfants? S'ils ne peuvent les nourrir, le Roi s'en charge, les éleve dans une maiſon fondée à cet effet. Il y forme une pépiniere de jeunes ſoldats. Or, qu'on donne à ce Prince la diſpoſition d'une plus grande quantité de fonds eccléſiaſtiques, il exécutera en grand ce qu'il ne peut faire qu'en petit, & ſes ſoldats, amants & peres, jouiront des plaiſirs de l'amour, ſans que leurs mœurs ſoient amollies, & qu'ils aient rien perdu de leur courage.

Dans le mariage, diſoit Fontenelle, la loi d'une union indiſſoluble eſt une loi barbare & cruelle. En France, le peu de bons ménages prouve en ce genre la néceſſité d'une réforme.

Il eſt des nations où l'amant & la maîtreſſe ne s'épouſent qu'après trois ans d'habitation. Ils eſſayent pendant ce temps la ſympathie de leurs caracteres. Ne ſe conviennent-ils pas? ils ſe ſéparent, & la fille paſſe en d'autres mains.

Ces mariages Africains ſont les plus propres à aſſurer le bonheur des conjoints. Mais qui pourvoiroit alors à la ſubſiſtance des enfants? Les mêmes loix qui l'aſſurent dans les pays où le divorce eſt permis. Que les mâles reſtent aux peres, & les filles à la mere; qu'on aſſigne dans les contrats de mariage telle ſomme pour l'éducation des enfants venus avant le divorce. Que le revenu des dixmes & des hôpitaux ſoit appli-

L'oiſiveté, ſouvent mere des vices, l'eſt toujours de l'ennui: & c'eſt, juſque dans la Religion, qu'on cherche un remede à cet ennui.

qué à l'entretien de ceux dont les parents ſont ſans bien & ſans induſtrie; l'inconvénient du divorce ſera nul, & le bonheur des époux aſſuré. Mais, dira-t-on, que de mariages diſſouts par une loi ſi favorable à l'inconſtance humaine! L'expérience prouve le contraire.

Au reſte, je veux que les deſirs ambulatoires & variables de l'homme & de la femme, leur faſſent quelquefois changer l'objet de leur tendreſſe; pourquoi les priver des plaiſirs du changement, ſi d'ailleurs leur inconſtance, par des loix ſages, n'eſt point nuiſible à la Société?

En France, les femmes ſont trop maîtreſſes; en Orient, trop eſclaves: leur ſexe y eſt ſacrifié au nôtre.

Pourquoi ce ſacrifice? Deux époux ceſſent-ils de s'aimer, commencent-ils à ſe haïr; pourquoi les condamner à vivre enſemble?

D'ailleurs, s'il eſt vrai que le deſir du changement ſoit auſſi conforme qu'on le dit à la nature humaine, on pourroit donc propoſer la poſſibilité du changement comme le prix du mérite: on pourroit donc eſſayer de rendre, par ce moyen, les guerriers plus braves, les Magiſtrats plus juſtes, les Artiſans plus induſtrieux, & les gens de génie plus ſtudieux.

Quelle eſpece de plaiſir ne devient point entre les mains d'un Légiſlateur habile, un inſtrument de la félicité publique?

▾ RE XII.

... ſ de ſes Cérémonies, ... remede à l'ennui.

... ... où la terre ſans cul- ... ... abondamment aux beſoins ... ... ple pareſſeux, qui pourroit, ... ut Anglois, l'arracher à l'en- ... ... la Religion & ſes devoirs ... ... ? Auſſi la pureté de l'ame y ... ... attachée à tant de rits & de ... ... ques ſuperſtitieuſes, qu'il n'eſt ... ... d'Indien, quelqu'attentif qu'il ſoit ſur lui-même, qui ne commette chaque inſtant des fautes dont les dieux ne manquent point d'être irrités, juſqu'à ce que les Prêtres, enrichis des offrandes du pécheur, ſoient appaiſés & ſatisfaits.

La vie d'un Indien n'eſt en conſéquence qu'une purification, une ablution & une pénitence perpétuelle.

En Europe, nos femmes atteignent-s un certain âge? quittent-elles le ge, les amants, les ſpectacles? elles bent dans un ennui inſupportable. ▾ pour s'y ſouſtraire? Subſti- relles occupations aux an-

ciennes, ſe faire dévotes, ſe créer des devoirs pieux; aller tous les jours à la Meſſe, à Vêpres, au Sermon, en viſite chez un Directeur, s'impoſer des macérations. On aime mieux encore ſe macérer que s'ennuyer. Mais à quel âge cette métamorphoſe s'opere-t-elle? Communément à quarante-cinq ou cinquante ans. C'eſt pour les femmes le temps de l'apparition du diable. Les préjugés alors le repréſentent vivement à leur mémoire.

Il en eſt des préjugés comme des fleurs de lys: l'empreinte en eſt quelque-temps inviſible; mais le Directeur & le bourreau la font à leur gré reparoître. Or ſi l'on cherche juſques dans une dévotion puérile le moyen d'échapper à l'ennui, il faut donc que cette maladie ſoit bien commune & bien cruelle. Quel remede y apporter? Aucun qui ſoit efficace. On n'uſe en ce genre que de palliatifs: les plus puiſſants ſont les arts d'agréments; & c'eſt en faveur des ennuyés, que, ſans doute, on les perfectionna.

On a dit du haſard, qu'il eſt le pere commun de toutes les découvertes. Or, ſi les beſoins phyſiques peuvent, après le haſard, être regardés comme les inventeurs des arts utiles, le beſoin d'a-

muſement doit, après ce même haſard, être pareillement regardé comme l'inventeur des arts d'agréments.

Leur objet eſt d'exciter en nous des ſenſations qui nous arrachent à l'ennui. Or plus ces ſenſations ſont à la fois fortes & diſtinctes, plus elles ſont efficaces.

L'objet des arts eſt d'émouvoir; & les diverſes regles de la Poétique ou de l'Eloquence, ne ſont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Émouvoir eſt le principe, & les préceptes de la Rhétorique en ſont le développement ou les conſéquences. C'eſt parce que les Rhéteurs n'ont pas également ſenti toute l'étendue de cette idée, que je me permets d'en indiquer la fécondité.

Mon ſujet m'autoriſe à cet examen. C'eſt par la connoiſſance des remedes employés contre l'ennui, qu'on peut de plus en plus s'éclairer ſur ſa nature.

CHAPITRE XIII.

Des Arts d'agrément, & de ce qu'en ce genre on appelle le Beau.

L'OBJET des Arts, comme je l'ai déja dit, eſt de plaire, & par conſéquent d'exciter en nous des ſenſations, qui, ſans être douloureuſes, ſoient vives & fortes. Un ouvrage produit-il ſur nous cet effet? on y applaudit. *a*)

a) Dans le genre agréable, plus une ſenſation eſt vive, & plus l'objet qui la produit en nous eſt réputé beau. Dans le genre déſagréable, au contraire, plus une ſenſation eſt forte, plus l'objet qui la produit pareillement en nous eſt réputé laid ou affreux. Juge-t-on d'après ſes ſenſations, c'eſt-à-dire, d'après ſoi? les jugements ſont toujours juſtes. Juge-t-on d'après ſes préjugés, c'eſt-à-dire, d'après les autres? les jugements ſont toujours faux; & ce ſont les plus communs.

J'ouvre un livre moderne. Son impreſſion ſur moi eſt plus agréable que celle d'un ouvrage ancien. Je ne lis même le dernier qu'avec dégoût: n'importe, c'eſt l'ancien que je louerai de préférence. Pourquoi? C'eſt que les hommes & leurs générations ſont les échos les uns des autres: c'eſt qu'on eſtime ſur parole juſqu'à l'ouvrage qui nous ennuye.

L'envie d'ailleurs défend d'admirer un contemporain, & l'envie prononce preſque toujours

Le beau eſt ce qui nous frappe vivement: & par le mot *de connoiſſance du beau*, l'on entend celle des moyens d'exciter en nous des ſenſations d'autant plus agréables qu'elles ſont plus neuves & plus diſtinctes.

C'eſt aux moyens d'opérer cet effet, que ſe réduiſent toutes les diverſes regles de la Poétique & de l'Eloquence.

Si l'on veut du neuf dans l'ouvrage d'un Artiſte, c'eſt que le neuf produit une ſenſation de ſurpriſe, une commotion vive. Si l'on veut qu'il penſe d'après lui, ſi l'on mépriſe l'Auteur qui fait des livres après des livres; c'eſt que de tels ouvrages ne rappellent à notre mémoire que des idées trop connues pour faire ſur nous des impreſſions fortes.

Qui nous fait exiger du Romancier & du Tragique, des caracteres ſinguliers & des ſituations neuves? Le deſir d'être ému. Il faut de telles ſituations & de tels caracteres, pour exciter en nous des ſenſations vives.

L'habitude d'une impreſſion en émouſſe la vivacité. Je vois froidement ce que j'ai toujours vu, & le même beau ceſſe à la longue de l'être pour moi.

tous nos jugements. Pour humilier les vivants, que d'éloges prodigués aux morts!

J'ai tant conſidéré ce ſoleil, cette mer, ce payſage, cette belle femme, que, pour réveiller de nouveau mon attention & mon admiration pour ces objets, il faut que ce ſoleil peigne les cieux de couleurs plus vives qu'à l'ordinaire, que cette mer ſoit bouleverſée par les ouragans, que ce payſage ſoit éclairé d'un coup de lumiere ſingulier, & que la beauté elle-même ſe préſente à moi ſous une forme nouvelle.

La durée de la même ſenſation nous y rend à la longue inſenſibles; & delà cette inconſtance & cet amour de la nouveauté, commun à tous les hommes, parce que tous veulent être vivement & fortement émus. *b*)

Si tous les objets affectent fortement la jeuneſſe, c'eſt que tous ſont neufs pour elle. En fait d'ouvrages, ſi la jeuneſſe a le goût moins ſûr que l'âge mûr, c'eſt que cet âge eſt moins ſenſible, & que la ſûreté du goût ſuppoſe peut être une certaine difficulté d'être ému. On veut l'être. Ce n'eſt pas aſſez que le plan d'un ouvrage ſoit neuf: on deſire, s'il eſt poſſible, que tous les

b) L'ouvrage le plus mépriſé n'eſt point l'ouvrage plein de défauts, mais l'ouvrage vuide de beautés: il tombe des mains du lecteur, parce qu'il n'excite point en lui de ſenſations vives.

détails le ſoient pareillement. Le lecteur voudroit que chaque vers, chaque ligne, chaque mot excitât en lui une ſenſation. Auſſi Boileau dit à ce ſujet, dans une de ſes Epîtres: ſi mes vers plaiſent, ce n'eſt pas que tous ſoient également corrects, élégants, harmonieux:

Mais mon vers, bien ou mal, dit toujours quelque choſe.

En effet, les vers de ce Poëte préſentent preſque toujours une idée ou une image, &, par conſéquent, excitent preſque toujours en nous une ſenſation. Plus elle eſt vive, plus le vers eſt beau. c) Il devient ſublime, lorſqu'il fait ſur nous la plus forte impreſſion poſſible.

C'eſt donc à ſa force plus ou moins grande, qu'on diſtingue le beau du ſublime.

c) Plus on eſt fortement remué, plus on eſt heureux, lorſque l'émotion cependant n'eſt point douloureuſe. Mais dans quel état éprouve-t-on le plus de ces eſpeces de ſenſations? Peut-être dans l'état d'homme de Lettres ou d'Artiſte. Peut-être eſt-ce dans les atteliers des arts qu'il faut chercher les heureux.

CHAPITRE XIV.

Du Sublime.

LE ſeul moyen de ſe former une idée du mot *ſublime*, c'eſt de ſe rappeller les morceaux cités comme tels par les Longins, les Deſpréaux, & la plupart des Rhéteurs.

Ce qu'il y a de commun dans l'impreſſion qu'excitent en nous ces morceaux divers, eſt ce qui conſtitue le ſublime.

Pour en mieux connoître la nature, je diſtinguerai deux ſortes de ſublime; l'un d'image, l'autre de ſentiment.

Du Sublime des images.

A quelle eſpece de ſenſation donne-t-on le nom de ſublime?

A la plus forte, lorſqu'elle n'eſt pas, comme je l'ai déja dit, portée juſqu'au terme de la douleur.

Quel ſentiment produit en nous cette ſenſation?

Celui de la crainte. La crainte eſt fille de la douleur; elle nous en rappelle l'idée.

Pourquoi cette idée fait-elle ſur nous la plus forte impreſſion? C'eſt que l'excès de la douleur excite en nous un ſentiment plus vif que l'excès du plaiſir; c'eſt qu'il n'en eſt point dont la vivacité ſoit comparable à celle des douleurs éprouvées dans le ſupplice d'un Ravaillac ou d'un Damien. De toutes les paſſions, la crainte eſt la plus forte. Auſſi le ſublime eſt-il toujours l'effet du ſentiment d'une terreur commencée.

Mais les faits ſont-ils d'accord avec cette opinion? Pour s'en aſſurer, examinons entre les divers objets de la nature, quels ſont ceux dont la vue nous paroît ſublime.

Ce ſont les profondeurs des cieux, l'immenſité des mers, les éruptions des volcans, &c.

D'où naît l'impreſſion vive qu'excitent en nous ces grands objets? Des grandes forces qu'ils annoncent dans la nature, & de la comparaiſon involontaire que nous faiſons de ces forces avec notre foibleſſe. A cette vue, l'on ſe ſent ſaiſi d'un certain reſpect, qui ſuppoſe toujours en nous le ſentiment d'une crainte & d'une terreur commencée.

Par quelle raiſon, en effet, donné-je le nom de ſublime au tableau où Jules

Romain peint le combat des Géants, & le refuſé-je à celui où l'Albane peint les jeux des Amours? Seroit-il plus facile de peindre une Grace qu'un Géant, & de colorier le tableau de la toilette de Vénus, que celui du champ de bataille des Titans? Non: mais lorſque l'Albane me tranſporte à la toilette de la Déeſſe, rien n'y réveille le ſentiment du reſpect & de la terreur. Je n'y vois que des objets gracieux, & donne en conſéquence le nom d'agréable à l'impreſſion qu'ils font ſur moi.

Au contraire, lorſque Jules Romain me tranſporte aux lieux où les fils de la terre entaſſent Oſſa ſur Pélion, frappé de la grandeur de ce ſpectacle, je compare malgré moi ma force à celle de ces Géants. Convaincu alors de ma foibleſſe, j'éprouve une eſpece de terreur ſecrete, & je donne le nom de ſublime à l'impreſſion de crainte que fait ſur moi ce tableau.

Dans la Tragédie des Euménides, par quel art Eſchyle & ſon décorateur firent-ils une ſi vive impreſſion ſur les Grecs? En leur préſentant un ſpectacle & des décorations effrayantes. Cette impreſſion fut peut-être horrible pour quelques-uns, parce qu'elle fut portée juſqu'au terme de la douleur. Mais

cette même impreſſion adoucie, eût été généralement reconnue pour ſublime.

En image, le ſublime ſuppoſe donc toujours *le ſentiment d'une terreur commencée*, *a*) & ne peut être le produit d'un autre ſentiment. *b*)

Lorſque Dieu dit; *que la lumiere ſoit, & la lumiere fut;* cette image eſt ſublime. Quel tableau que celui de l'univers tout-à-coup tiré du néant par la lumiere! Mais une telle image devroit-elle inſpirer la crainte? Oui, parce qu'elle s'aſſocie néceſſairement dans notre mémoire à l'idée de l'Etre créateur d'un tel prodige, & qu'alors ſaiſi malgré ſoi d'un reſpect craintif pour l'auteur de la lumiere, on éprouve le ſentiment d'une terreur commencée.

Tous les hommes ſont-ils également frappés de cette grande image? Non: parce que tous ne ſe la repréſentent pas auſſi vivement. Si c'eſt du connu

a) Quelles ſont les eſpeces de contes dont l'homme, la femme & l'enfant ſont les plus avides? Ceux de voleurs & de revenants. Ces contes effrayent: ils produiſent en eux le ſentiment d'une terreur commencée, & ce ſentiment eſt celui qui fait ſur eux l'impreſſion la plus vive.

b) En général, ſi les Sauvages ſont plus d'offrandes au *Dieu méchant* qu'au *Dieu bon*, c'eſt que l'homme craint encore plus la douleur qu'il n'aime le plaiſir.

qu'on s'éleve à l'inconnu, pour concevoir toute la grandeur de cette image, qu'on ſe rappelle celle d'une nuit profonde, lorſque les orages amoncelés en redoublent l'obſcurité, lorſque la foudre, allumée par les vents, déchire le flanc des nuages, & qu'à la lueur répétée & fugitive des éclairs, on voit les mers, les flottes, les plaines, les forêts, les montagnes, les payſages & l'univers entier à chaque inſtant diſparoître & ſe reproduire.

S'il n'eſt point d'homme auquel ce ſpectacle n'en impoſe, quelle impreſſion n'eût donc point éprouvée celui qui n'ayant point encore d'idées de la lumiere, l'eût vue pour la premiere fois donner la forme & les couleurs à l'univers? c) Quelle admiration pour

c) Quelque belle que ſoit cette image en elle-même, je conviens avec Deſpréaux qu'elle doit encore une partie de ſa beauté à la briéveté de ſon expreſſion. Plus l'expreſſion eſt courte, plus une image excite en nous de ſurpriſe. *Dieu dit que la lumiere ſoit, & la lumiere fut.* Tout le ſens de la phraſe ſe développe à ce dernier mot *fut.* Or, ſa prononciation, preſqu'auſſi rapide que les effets de la lumiere, préſente à l'inſtant le plus grand tableau que l'homme puiſſe concevoir.

Qu'on eût (dit à ce ſujet Deſpréaux) délayé cette même image dans une plus longue phraſe, telle que celle-ci: " Le Souverain Maître de tou-» tes choſes, commande à la lumiere de ſe for-

l'aſtre producteur de ces merveilles, & quel reſpect craintif pour l'Etre qui l'auroit créé!

Les grandes images, celles qui ſuppoſent de grandes forces dans la nature, ſont donc les ſeules ſublimes, les ſeules qui nous inſpirent le ſentiment du reſpect, & par conſéquent celui d'une terreur commencée. Telles ſont celles d'Homere, lorſque, pour donner une grande idée de la puiſſance des Dieux, il dit:

Autant qu'un homme aſſis au rivage des mers,
Voit d'un roc élevé d'eſpace dans les airs;
Autant des immortels les courſiers intrépides
En franchiſſent d'un ſaut.

Telle eſt cette autre image du même Poëte:

L'enfer s'émeut au bruit de Neptune en furie;
Pluton ſort de ſon trône, il pâlit, il s'écrie;

» mer, & en même-temps ce merveilleux ouvrage » nommé lumiere ſe trouve formé:" Il eſt évident que cette grande image n'eût point fait ſur nous le même effet. Pourquoi? C'eſt que la

Il a peur que ce Dieu, dans cet affreux
séjour,
D'un coup de son trident ne fasse entrer le jour;
Et par le centre ouvert, de la terre ébranlée,
Ne fasse voir du Styx la rive désolée;
Ne découvre aux vivants cet empire odieux,
Abhorré des mortels, & craint même des Dieux.

Si le nom de sublime est pareillement donné aux fieres compositions du hardi Milton, c'est que ses images, toujours grandes, excitent en nous le même sentiment.

En physique, le grand annonce de grandes forces; & de grandes forces nous nécessitent au respect.

C'est en ce genre ce qui constitue le sublime.

Du Sublime de sentiment.

Le *moi*, de *Médée*; *l'exclamation d'Ajax*; le *qu'il mourût*, de *Corneille*;

briéveté de l'expression, en excitant en nous une sensation subite & moins prévue, ajoute à l'impression du plus étonnant des tableaux.

le *ſerment des ſept Chefs devant Thebes*, ſont, par les Rhéteurs, unanimement cités comme ſublimes; & j'en conclus, que ſi, dans le phyſique, c'eſt à la grandeur & à la force des images, c'eſt, dans le moral, à la grandeur & à la force des caracteres qu'on donne pareillement le nom de *ſublime*. Ce n'eſt point Tircis aux pieds de ſa maîtreſſe, mais Scévola la main ſur un braſier, qui m'inſpire un reſpect toujours mêlé de quelque crainte. Tout grand caractere produira toujours le ſentiment d'une terreur commencée.

Lorſque Nérine dit à Médée:

Votre peuple vous hait; votre époux
eſt ſans foi;
Contre tant d'ennemis, que vous
reſte-t-il? — *Moi.*

Ce *moi* étonne: il ſuppoſe de la part de Médée tant de confiance dans la force de ſon art, & ſur-tout de ſon caractere, que, frappé de ſon audace, le ſpectateur eſt, à ce *moi*, ſaiſi d'un certain degré de reſpect & de terreur.

Tel eſt l'effet produit par la confiance qu'Ajax a dans ſa force & ſon courage, lorſqu'il s'écrie:

Grand Dieu! rends-nous le jour, & combats contre nous!

Une telle confiance en impoſe aux plus intrépides.

Le *qu'il mourût* du vieil Horace, excite en nous la même impreſſion. Un homme dont la paſſion pour l'honneur & pour Rome eſt exaltée au point de compter pour rien la vie d'un fils qu'il aime, eſt à redouter.

Quant au ſerment des ſept Chefs devant Thebes:

Sur un bouclier noir, ſept Chefs impitoyables
Épouvantent les Dieux de ſerments effroyables.
Près d'un taureau mourant, qu'ils viennent d'égorger,
Tous la main dans le ſang, jurent de ſe venger;
Ils en jurent la Peur, le Dieu Mars & Bellone.

Un tel ſerment annonce de la part de ces Chefs une vengeance déſeſpérée. Mais ſi cette vengeance ne doit point tomber ſur leur ſpectateur, d'où naît ſa crainte?

De l'aſſociation de certaines idées.

Celle de la terreur s'aſſocie toujours dans la mémoire, à l'idée de force & de puiſſance. Elle s'y unit comme l'idée de l'effet à l'idée de ſa cauſe.

Suis-je favori d'un Roi où d'une Fée? Ma tendre, ma reſpectueuſe amitié eſt toujours mêlée de quelque crainte; & dans le bien qu'ils me font, j'apperçois toujours le mal qu'ils peuvent me faire.

Au reſte, ſi le ſentiment de la douleur, comme je l'ai déja dit, eſt le plus vif, & ſi c'eſt à l'impreſſion la plus vive, lorſqu'elle n'eſt pas trop pénible, qu'on donne le nom de ſublime, il faut, comme l'expérience le prouve, que la ſenſation du ſublime renferme toujours celle d'une terreur commencée.

C'eſt ce qui différencie de la maniere la plus nette le ſublime du beau.

Du Sublime des idées ſpéculatives.

Eſt-il quelques idées philoſophiques auxquelles les Rhéteurs donnent le nom de *ſublimes?* Aucune. Pourquoi? C'eſt qu'en ce genre, les idées les plus générales & les plus fécondes, ne ſont ſenties que du petit nombre de ceux qui peuvent en appercevoir rapidement toutes les conſéquences.

De

De telles penſées peuvent, ſans doute, réveiller en eux un grand nombre de ſenſations, ébranler une longue chaîne d'idées, qui, ſaiſies auſſi-tôt que préſentées, excitent en eux des impreſſions vives; mais non de l'eſpece de celles aux-quelles on donne le nom de *ſublimes*.

S'il n'eſt point d'axiomes géométriques, cités comme ſublimes par les Rhéteurs, c'eſt qu'on ne peut donner ce nom à des idées auxquelles les ignorants, & par conſéquent la plupart des hommes, ſont inſenſibles.

Il eſt donc évident.

1°. Que le beau eſt ce qui fait, ſur la plupart des hommes, une impreſſion forte.

2°. Que le ſublime eſt ce qui fait ſur nous une impreſſion encore plus forte; impreſſion toujours mêlée d'un certain ſentiment de reſpect ou de terreur commencée.

3°. Que la beauté d'un ouvrage a pour meſure l'impreſſion plus ou moins vive qu'il fait ſur eux.

4°. Que toutes les regles de la Poétique propoſées par les Rhéteurs, ne ſont que les moyens divers d'exciter dans les hommes des ſenſations agréables ou fortes.

De la variété & ſimplicité requiſes dans tous les ouvrages, & ſur-tout dans les ouvrages d'agréments.

POURQUOI deſire-t-on tant de variété dans les ouvrages d'agréments? C'eſt, dit la Mothe, que

L'ennui naquit, un jour, de l'uniformité.

Des ſenſations monotones ceſſent bien-tôt de faire ſur nous une impreſſion vive & agréable. Il n'eſt point de beaux objets, dont, à la longue, la contemplation ne nous laſſe. Le ſoleil eſt beau; & cependant la petite fille, dans l'Orale, s'écrie, *j'ai tant vu le ſoleil!* Une jolie femme eſt pour un jeune amant un objet encore plus beau que le ſoleil. Que d'amants à la longue s'écrient pareillement, *j'ai tant vu ma maîtreſſe!* a)

a) Il eſt, ſans doute, agréable, diſoit le Préſident Hénault, de trouver ſa maîtreſſe au rendez-vous; mais lorſqu'elle n'eſt point nouvelle; il eſt bien plus agréable encore de s'y rendre, & de ne l'y point trouver.

La haine de l'ennui, le beſoin de ſenſations agréables, nous en fait ſans ceſſe ſouhaiter de nouvelles. Si l'on deſire en conſéquence, & variété dans les détails, & ſimplicité dans ſon plan, c'eſt que les idées en ſont plus nettes, plus diſtinctes, & d'autant plus propres à faire ſur nous une impreſſion vive.

Les idées difficilement ſaiſies ne ſont jamais vivement ſenties. Un tableau eſt-il trop chargé de figures? le plan d'un ouvrage eſt-il trop compliqué? il n'excite en nous qu'une impreſſion, ſi je l'oſe dire, émouſſée & foible. *b*) Telle eſt la ſenſation éprouvée à la vue de ces Temples gothiques, que l'Architecte a ſurchargés de ſculpture. L'œil diſtrait & fatigué par le grand nombre

b) Le plan d'Héraclius parut d'abord trop compliqué aux gens du monde; il exigeoit trop d'attention de leur part. Boileau fait alluſion à cette Tragédie dans ces Vers de ſon *Art Poétique*:

Je me ris d'un Auteur, qui, lent à s'exprimer,
De ce qu'il veut d'abord ne ſait pas m'informer,
Et qui, débrouillant mal une pénible intrigue,
D'un divertiſſement me fait une fatigue.
J'aimerois mieux encor qu'il déclinât ſon nom, &c. . . . .

des ornements, ne s'y fixe point ſans recevoir une impreſſion pénible.

Trop de ſenſations à la fois font confuſion: leur multiplicité détruit leurs effets. A grandeur égale, l'édifice le plus frappant eſt celui dont mon œil ſaiſit facilement l'enſemble, & dont chaque partie fait ſur moi l'impreſſion la plus nette & la plus diſtincte. L'Architecture noble, ſimple & majeſtueuſe des Grecs, ſera par cette raiſon toujours préférée à l'Architecture légere, confuſe & mal proportionnée des Goths.

Applique-t-on aux ouvrages d'eſprit ce que je dis de l'Arohitecture; on ſent que, pour faire un grand effet, il faut pareillement qu'ils ſe développent clairement, qu'ils préſentent toujours des idées nettes & diſtinctes. Auſſi la loi de continuité dans les idées, les images & les ſentiments, a-t-elle toujours été expreſſément recommandée par les Rhéteurs.

CHAPITRE XVI.

De la loi de continuité.

IDÉE, image, ſentiment, il faut dans un livre que tout ſe prépare & s'amene.

Une image fauſſe en elle-même me déplaît. Que ſur la ſurface des mers un Peintre deſſine un parterre de roſes : ces deux images incohérentes, hors de nature, me ſont déſagréables. Mon imagination ne ſait où attacher la racine de ces roſes, & ne devine point quelle force en ſoutient la tige.

Mais une image vraie en elle-même me déplaît encore, lorſqu'elle n'eſt point en ſa place, que rien ne l'amene & ne la prépare. On ne ſe rappelle pas aſſez ſouvent, que, dans les bons ouvrages, preſque toutes les beautés ſont locales. Je prends pour exemple une ſucceſſion rapide de tableaux vrais & divers. En général, une telle ſucceſſion eſt agréable, comme excitant en nous des ſenſations vives. Cependant, pour produire cet effet, il faut encore qu'elle ſoit adroitement préparée.

J'aime à paſſer avec Iſis ou la vache Io, des climats brûlés de la Torride, à ces antres, à ces rochers de glaces que le ſoleil frappe d'un jour oblique. Mais le contraſte de ces images ne produiroit pas ſur moi d'impreſſion vive, ſi le Poëte, en m'annonçant toute la puiſſance & la jalouſie de Junon, ne m'eût déja préparé à ces changements ſubits de tableaux.

Qu'on applique aux ſentiments ce que je dis des images. Pour qu'ils faſſent au théâtre une forte impreſſion, il faut qu'ils ſoient amenés & préparés avec art; que ceux dont j'échauffe un perſonnage, ne puiſſent abſolument convenir qu'à la poſition où je le mets, qu'à la paſſion dont je l'anime. *a*)

a) Peu de Poëtes tragiques connoiſſent l'homme: peu d'entr'eux ont aſſez étudié les diverſes paſſions, pour leur faire toujours parler leur propre langue. Chacune d'elles cependant a la ſienne.

S'agit-il de détourner un homme d'une action dangereuſe & imprudente? l'humanité ſe charge-t-elle de lui donner un conſeil à ce ſujet? elle ménage ſa vanité, lui montre la vérité, mais ſous les expreſſions les moins offenſantes. Elle adoucit enfin, par le ton & le geſte, ce que cette vérité a de trop amer.

La dureté la dit cruement.

La malignité la dit de la maniere la plus humiliante.

Faute d'une exacte conformité entre cette position & les sentiments de mon Héros, ces sentiments deviennent faux;

L'orgueil commande impérieusement: il est sourd à toute représentation. Il veut qu'on lui obéisse sans examen.

La raison discute avec cet homme la sagesse de son action, écoute sa réponse, & la soumet au jugement de l'intéressé.

L'ami plein de tendresse pour son ami, le contredit à regret. Ne le persuade-t-il pas? il a recours aux larmes & à la priere, le conjure par le lien sacré qui unit son bonheur au sien, de ne point s'exposer au danger de cette action.

L'amour prend un autre ton; &, pour combattre la résolution de son amant, la maîtresse n'allegue d'autre motif que sa volonté & son amour. L'amant résiste-t-il? elle s'abaisse enfin à raisonner. Mais la raison n'est jamais que la derniere ressource de l'amour.

On peut donc, à la différente maniere de donner le même conseil, distingner l'espece de caractere ou de passion qui le dicte. Mais la fourberie a-t-elle une langue particuliere? Non. Aussi le fourbe emprunte-t-il tantôt celle de l'amitié, & se reconnoît-il à la différence qu'on remarque entre le sentiment dont il se dit affecté, & celui qu'il doit avoir. Etudie-t-on la langue des passions & des caracteres différents? on trouve souvent les Tragiques en défaut. Il en est peu, qui, faisant parler telle passion, n'emprunte quelquefois le langage d'une autre. Je ne parlerai point des Poëtes tragiques, sans citer à ce sujet Mylord Shaftesbury. Lui seul me paroît avoir eu la véritable idée de la Tragédie. " L'ob-
„ jet de la Comédie, est, dit-il, la correction
„ des mœurs des particuliers: celui de la Tra-

& le ſpectateur, n'en trouvant point en lui le germe, éprouve une ſenſation d'autant moins vive qu'elle eſt plus confuſe.

Paſſons du ſentiment aux idées. Ai-je une vérité neuve à préſenter au public? cette vérité, preſque toujours trop eſcarpée pour le commun des hommes, n'eſt d'abord apperçue que du plus petit nombre d'entr'eux. Si je veux qu'elle les affecte généralement, il faut que, d'avance, je prépare les eſprits à cette vérité, que je les y éleve par degrés, & la leur montre enfin ſous un point de vue diſtinct & précis. Mais ſuffit-il à cet effet de déduire cette vérité d'un fait ou principe ſimple? Il faut à la netteté de l'idée joindre encore la clarté de l'expreſſion.

C'eſt à cette derniere eſpece de clarté que ſe rapportent preſque toutes les regles du ſtyle.

» gédie doit être pareillement la correction des » mœurs des Miniſtres & des Souverains. Pour- » quoi, ajoute-t-il, ne pas intituler des Tragé- » dies du nom de *Roi tyran*, de *Monarque*, ou » *foible*, ou *ſuperſtitieux*, ou *ſuperbe*, ou *flatté*? » C'eſt l'unique moyen de rendre les Tragédies » encore plus utiles. »

CHAPITRE XVII.

De la clarté du ſtyle.

A-T-ON des idées claires & vraies? ce n'eſt point aſſez. Il faut, pour les communiquer aux autres, pouvoir encore les exprimer nettement. Les mots ſont les ſignes repréſentatifs de nos idées. Elles ſont obſcures, lorſque les ſignes le ſont, c'eſt-à-dire, lorſque la ſignification des mots n'a pas été très-exactement déterminée.

En général, tout ce qu'on appelle tours & expreſſions heureuſes, ne ſont que les tours & les expreſſions les plus propres à rendre nettement nos penſées. C'eſt donc à la clarté que ſe réduiſent preſque toutes les regles du ſtyle.

Pourquoi le louche de l'expreſſion eſt-il, en tout écrit, réputé le premier des vices? C'eſt que le louche du mot s'étend ſur l'idée, l'obſcurcit, & s'oppoſe à l'impreſſion vive qu'elle feroit.

Pourquoi veut-on qu'un Auteur ſoit varié dans ſon ſtyle & le tour de ſes phraſes? C'eſt que les tours monotones engourdiſſent l'attention; c'eſt que l'attention une fois engourdie, les idées

& les images s'offrent moins nettement à notre eſprit, & ne font plus ſur nous qu'une impreſſion foible.

Pourquoi exige-t-on préciſion dans le ſtyle? C'eſt que l'expreſſion la plus courte, lorſqu'elle eſt propre, eſt toujours la plus claire; c'eſt qu'on peut toujours appliquer au ſtyle ces vers de Deſpréaux:

Tout ce qu'on dit de trop eſt fade & rebutant:
L'eſprit raſſaſié le rejette à l'inſtant.

Pourquoi deſire-t-on pureté & correction dans tout ouvrage? C'eſt que l'un & l'autre y portent la clarté.

Pourquoi lit-on enfin avec tant de plaiſir les Ecrivains qui rendent leurs idées par des images brillantes? C'eſt que leurs idées en deviennent plus frappantes, plus diſtinctes, plus claires, & plus propres enfin à faire ſur nous une impreſſion vive. C'eſt donc à la ſeule clarté que ſe rapportent toutes les regles du ſtyle.

Mais les hommes attachent-ils la même idée au mot *ſtyle*? On peut prendre ce mot en deux ſens différents.

Ou l'on regarde uniquement le ſtyle comme une maniere plus ou moins

heureuſe d'exprimer ſes idées, & c'eſt ſous ce point de vue que je le conſidere.

Ou l'on donne à ce mot une ſignification plus étendue, & l'on confond enſemble & l'idée & l'expreſſion de l'idée.

C'eſt en ce dernier ſens que M. Beccaria, dans une diſſertation pleine d'eſprit & de ſagacité, dit, que, pour bien écrire, il faut meubler ſa mémoire d'une infinité d'idées acceſſoires au ſujet qu'on traite. En ce ſens, l'art d'écrire eſt l'art d'éveiller, dans le lecteur, un grand nombre de ſenſations, & l'on ne manque de ſtyle que parce qu'on manque d'idées.

Par quelle raiſon, en effet, le même homme écrit-il bien en un genre, & mal dans un autre? Cet homme n'ignore ni les tours heureux, ni la propriété des mots de ſa langue. A quoi donc attribuer la foibleſſe de ſon ſtyle? A la diſette de ſes idées.

Mais qu'eſt-ce que le public entend communément par ouvrage bien écrit? Un ouvrage fortement penſé. Le public n'en juge que l'effet total; & ce jugement eſt juſte, lorſqu'on ne ſe propoſe point, comme je le fais ici, de diſtinguer les idées de la maniere de

les exprimer. Les vrais juges de cette maniere ſont les Ecrivains nationaux; & ce ſont eux auſſi qui font la réputation du Poëte, dont le principal mérite eſt l'élégance de la diction.

La réputation du Philoſophe, quelquefois plus étendue, eſt plus indépendante du jugement d'une ſeule nation. La vérité & la profondeur des idées eſt le premier mérite de l'ouvrage philoſophique, & tous les peuples en ſont juges.

Que le Philoſophe, en conſéquence, n'imagine cependant pas pouvoir impunément négliger le coloris du ſtyle. Point d'écrits que la beauté de l'expreſſion n'embelliſſe.

Pour plaire au Lecteur, il faut toujours exciter en lui des impreſſions vives. La néceſſité de l'émouvoir, ſoit par la force de l'expreſſion ou des idées, a toujours été recommandée par les Rhéteurs & les Ecrivains de tous les ſiecles. Les différentes regles de la Poétique, comme je l'ai déja dit, ne ſont que les divers moyens d'opérer cet effet.

Un Auteur eſt-il foible de choſes? ne peut-il fixer mon attention par la grandeur de ſes images ou de ſes penſées? que ſon ſtyle ſoit rapide, précis

& châtié : l'élégance continue eſt quelquefois un cache-ſottiſe. *a*) Il faut qu'un Ecrivain pauvre d'idées, ſoit riche en mots, & ſubſtitue le brillant de l'expreſſion à l'excellence des penſées.

C'eſt une recette dont les hommes de génie ont eux-mêmes quelquefois fait uſage. Je pourrois citer en exemple certains morceaux des ouvrages de M. Rouſſeau, où l'on ne trouve qu'un amas de principes & d'idées contradictoires. Il inſtruit peu ; mais ſon coloris toujours vif amuſe & plaît.

L'art d'écrire conſiſte dans l'art d'exciter des ſenſations. Auſſi le Préſident de Monteſquieu lui-même, a-t-il quelquefois enlevé l'admiration, étonné les eſprits, par des idées encore plus brillantes que vraies. Si leur fauſſeté reconnue, ſes idées n'ont plus fait la même impreſſion, c'eſt que, dans le genre d'inſtruction, le ſeul beau eſt à la longue le vrai. Le vrai ſeul obtient une eſtime durable.

Au défaut d'idées, un biſarre accouplement de mots peut encore faire illu-

a) Il eſt peut-être auſſi rare de trouver un bon Ecrivain dans un homme médiocre, qu'un mauvais dans un homme d'eſprit.

ſion au lecteur, & produire en lui une ſenſation vive.

Des expreſſions fortes, *b*) obſcures & ſingulieres ſuppléent, dans une premiere lecture, au vuide des penſées. Un mot biſarre, une expreſſion ſurannée excite une ſurpriſe, & toute ſurpriſe une impreſſion plus ou moins forte. Les Epîtres du Poëte Rouſſeau en ſont la preuve.

En tout genre, & ſur-tout dans le genre d'agrément, la beauté d'un ouvrage a pour meſure la ſenſation qu'il fait ſur nous. Plus cette ſenſation eſt nette & diſtincte, plus elle eſt vive. Toute Poétique n'eſt que le commentaire de ce principe ſimple, & le développement de cette regle primitive.

Si les Rhéteurs répetent encore, les uns d'après les autres, que la perfection des ouvrages de l'art dépend de leur exacte reſſemblance avec ceux de la nature, ils ſe trompent. L'expé-

b) Une idée fauſſe exige une expreſſion obſcure. L'erreur clairement expoſée, eſt bientôt reconnue pour erreur. Oſer exprimer nettement ſes idées, c'eſt être ſûr de leur vérité. En aucun genre, les Charlatans n'écrivent clairement.

Point de Scholaſtique qui puiſſe dire comme Boileau :

„ *Ma penſée, au grand jour, toujours s'offre* „ *& s'expoſe.*

rience prouve que la beauté de ces ſortes d'ouvrages conſiſte moins dans une imitation exacte, que dans une imitation perfectionnée de cette même nature.

CHAPITRE XVIII.

De l'imitation perfectionnée de la Nature.

CULTIVE-T-ON les Arts ? On ſait qu'il en eſt dont les ouvrages ſont ſans modeles, & dont la perfection, par conſéquent, eſt indépendante de leur reſſemblance avec aucun des objets connus. Le palais d'un Monarque n'eſt pas modelé ſur le palais de l'univers ; ni les accords de notre muſique ſur celle des corps céleſtes. Leur ſon du moins n'a juſqu'à préſent frappé aucune oreille.

Les ſeuls ouvrages de l'art, dont la perfection ſuppoſe une imitation exacte de la nature, ſont le portrait d'un homme, d'un animal, d'un fruit, d'une plante, &c. En preſque tout autre genre, c'eſt dans une imitation embellie de cette même nature que conſiſte la perfection de ces ouvrages.

Racine, Corneille ou Voltaire, mettent-ils un Héros en ſcene? ils lui font dire, de la maniere la plus courte, la plus élégante & la plus harmonieuſe, préciſément ce qu'il doit dire. Nul Héros cependant n'a tenu de tels diſcours. Il eſt impoſſible que Mahomet, Zopire, Pompée, Sertorius, &c. quelqu'eſprit qu'on leur ſuppoſe, aient,

1°. Toujours parlé en vers,

2°. Qu'ils ſe ſoient toujours ſervis dans leurs entretiens des expreſſions les plus courtes & les plus préciſes;

3°. Qu'ils aient ſur le champ prononcé les diſcours que deux autres grands hommes, tels que Corneille & Voltaire, ont été quelquefois quinze jours ou un mois à compoſer.

En quoi les grands Poëtes imitent-ils donc la nature? En faiſant toujours parler leurs perſonnages conformément à la paſſion dont ils les animent. *a*) A

a) Au théâtre, le Héros doit toujours parler conformément à ſon caractere & à ſa poſition. Le Poëte, à cet égard, ne peut être trop exact imitateur de la nature. Mais il doit l'embellir, en raſſemblant dans une converſation, ſouvent d'une demi-heure, tous les traits de caractere épars dans toute la vie de ſon Héros.

Pour peindre ſon avare, peut-être Moliere mit-il à contribution tous les avares de ſon ſiecle, comme nos Phidias, tous nos hommes forts, pour modeler leur Hercule.

tout autre égard, ils embelliſſent la nature, & ſont bien.

Mais comment l'embellir? toutes nos idées nous viennent par nos ſens; on ne compoſe que d'après ce qu'on voit. Comment imaginer quelque choſe hors la nature? & ſuppoſé qu'on l'imaginât, quel moyen d'en tranſmettre l'idée aux autres? Auſſi, répondrai-je, ce qu'en deſcription, par exemple, on entend par une compoſition nouvelle, n'eſt proprement qu'un nouvel aſſemblage d'objets déja connus. Ce nouvel aſſemblage ſuffit pour étonner l'imagination, & pour exciter des impreſſions d'autant plus vives qu'elles ſont plus neuves.

De quoi les Peintres & les Sculpteurs compoſent-ils leur Sphynx? Des ailes de l'aigle, du corps du lion, & de la tête de la femme. De quoi fut compoſée la Vénus d'Appelle? Des beautés éparſes ſur les corps des dix plus belles filles de la Grece. C'eſt ainſi qu'en l'embelliſſant, Appelle imita la nature. A ſon exemple, & d'après cette méthode, les Peintres & les Poëtes ont depuis creuſé les antres des Gorgones, modelé les Typhons, les Anthées, édifié les palais des Fées & des Déeſſes, & décoré enfin de toutes les richeſſes

du génie les lieux divers & fortunés de leur habitation.

Je ſuppoſe qu'un Poëte ait à décrire les jardins de l'Amour. Jamais le ſifflement mortel & glacial de Borée ne s'y fait entendre: c'eſt le Zéphyr, qui, ſur des aîles de roſes, le parcourt pour en épanouir les fleurs, & ſe charger de leurs odeurs. Le ciel, en ce ſéjour, eſt toujours pur & ſerein. Jamais l'orage ne l'obſcurcit. Jamais de fange dans les champs, d'inſectes dans les airs, & de viperes dans les bois. Les montagnes y ſont couronnées d'orangers & de grénadiers en fleurs, les plaines couvertes d'épis ondoyants, les vallons toujours coupés de mille ruiſſeaux, ou traverſés par un fleuve majeſtueux, dont les vapeurs pompées par le ſoleil, & reçues dans le récipient des cieux, ne s'y condenſent jamais aſſez pour retomber en pluie ſur la terre.

La Poéſie fait-elle dans ce jardin jaillir des fontaines d'ambroiſie, groſſir des pommes d'or? Y a-t-elle alligné des boſquets? Conduit-elle l'Amour & Pſyché ſous leurs ombrages? Y ſont-ils nuds, amoureux, & dans les bras du plaiſir? jamais par ſa piquure une abeille importune ne les diſtrait de leur ivreſſe. C'eſt ainſi que la Poéſie embellit la nature, & que, de la décompoſi-

tion des objets déja connus, elle recompoſe des êtres & des tableaux, dont la nouveauté excite la ſurpriſe, & produit ſouvent en nous les impreſſions les plus vives & les plus fortes.

Mais quelle eſt la Fée dont le pouvoir nous permet de métamorphoſer, de recompoſer ainſi les objets, & de créer, pour ainſi dire, dans l'univers & dans l'homme, & des êtres & des ſenſations neuves? Cette Fée eſt le pouvoir d'abſtraire.

CHAPITRE XIX.

Du Pouvoir d'abſtraire.

IL eſt peu de mots abſtraits dans les langues ſauvages, & beaucoup dans celles des peuples policés. Ces derniers, intéreſſés à l'examen d'une infinité d'objets, ſentent à chaque inſtant le beſoin de ſe communiquer nettement & rapidement leurs idées: c'eſt à cet effet qu'ils inventent tant de mots abſtraits; l'étude des ſciences les y néceſſite.

Deux hommes, par exemple, ont à conſidérer une qualité commune à deux corps: ces deux corps peuvent ſe com-

parer ſelon leur maſſe, leur grandeur, leur denſité, leur forme, enfin leurs couleurs diverſes. Que feront ces deux hommes? Ils voudront d'abord déterminer l'objet de leur examen. Ces deux corps ſont-ils blancs? Si c'eſt uniquement leur couleur qu'ils comparent, ils inventeront le mot *blancheur*: ils fixeront, par ce mot, toute leur attention ſur cette qualité commune à ces deux corps, & en deviendront d'autant meilleurs juges de la différente nuance de leur blancheur.

Si les Arts & la Philoſophie ont, par ce motif, dû créer en chaque langue une infinité de mots abſtraits, faut-il s'étonner qu'à leur exemple, la Poéſie ait fait auſſi ſes abſtractions; qu'elle ait perſonnifié & déifié les êtres imaginaires de la force, de la juſtice, de la vertu, de la fievre, de la victoire, qui ne ſont réellement que l'homme conſidéré en tant que fort, juſte, vertueux, malade, victorieux, &c., & qu'elle ait enfin, dans toutes les religions, peuplé l'Olympe d'abſtractions?

Un Poëte ſe fait-il l'Architecte des demeures céleſtes? ſe charge-t-il de conſtruire le palais de Plutus? il applique la couleur & la denſité de l'or, aux montagnes au centre deſquelles il place l'édifice, qui ſe trouve alors environné de

montagnes d'or. Ce même Poëte applique-t-il à la groſſeur de la pierre de taille, la couleur du rubis ou du diamant ? cette abſtraction lui fournit tous les matériaux néceſſaires à la conſtruction du palais de Plutus ou des murs cryſtallins des cieux. Sans le pouvoir d'abſtraire, Milton n'eût point raſſemblé dans les jardins d'Eden ou des Fées, tant de points de vue pittoreſques, tant de grottes délicieuſes, tant d'arbres, tant de fleurs, enfin tant de beautés partagées par la nature entre mille climats divers.

C'eſt le pouvoir d'abſtraire, qui, dans les Contes & les Romans, crée ces Pygmées, ces Génies, ces Enchanteurs, ces Princes Lutins, enfin ce *Fortunatus*, dont l'inviſibilité n'eſt que l'abſtraction des qualités apparentes des corps.

C'eſt au pouvoir d'élaguer, ſi je l'oſe dire, d'un objet tout ce qu'il a de défectueux *a*), & de créer des roſes ſans épines, que l'homme encore doit preſque toutes ſes peines & ſes plaiſirs factices.

a) Qui préſenteroit ſur la ſcene une action tragique telle qu'elle s'eſt réellement paſſée, courroit grand riſque d'ennuyer les ſpectateurs.

Que doit donc faire le Poëte ? Abſtraire de cette action tout ce qui ne peut faire une impreſſion vive & forte.

Par quelle raiſon, en effet, attend-on toujours de la poſſeſſion d'un objet plus de plaiſir que cette poſſeſſion ne vous en procure ? Pourquoi tant de déchet entre le plaiſir eſpéré & le plaiſir ſenti ? C'eſt que, dans le fait, on prend le temps & le plaiſir comme il vient, & que, dans l'eſpérance, on jouit de ce même plaiſir ſans le mêlange des peines qui preſque toujours l'accompagnent.

Le bonheur parfait, & tel qu'on le deſire, ne ſe rencontre que dans les palais de l'eſpérance & de l'imagination. C'eſt-là que la Poéſie nous peint comme éternels, ces rapides moments d'ivreſſe, que l'amour ſeme de loin en loin dans la carriere de nos jours. C'eſt-là qu'on croit toujours jouir de cette force, de cette chaleur de ſentiments éprouvée une fois ou deux dans la vie, & due, ſans doute, à la nouveauté des ſenſations qu'excitent en nous les premiers objets de notre tendreſſe. C'eſt-là qu'enfin s'exagérant la vivacité d'un plaiſir rarement goûté, & ſouvent deſiré, on ſe ſurfait le bonheur de l'opulent.

Que le haſard ouvre à la pauvreté le ſallon de la richeſſe, lorſqu'éclairé de cent bougies, ce ſallon retentit des ſons d'une muſique vive ; alors frappé de l'éclat des dorures & de l'harmonie des inſtruments : que le riche eſt heureux, s'é-

cle l'indigent ! ſa félicité l'emporte autant ſur la mienne, que la magnificence de ce ſallon l'emporte ſur la pauvreté de ma chaumiere. Cependant il ſe trompe ; & dupe de l'impreſſion vive qu'il reçoit, il ne ſait point qu'elle eſt en partie l'effet de la nouveauté des ſenſations qu'il éprouve, que l'habitude de ces ſenſations émouſſant leur vivacité, lui rendroit ce ſallon & ce concert inſipides, & qu'enfin ces plaiſirs des riches ſont achetés par mille ſoucis & mille inquiétudes.

L'indigent a, par des abſtractions, écarté des richeſſes tous les ſoins & les ennuis qui les ſuivent *b*).

Sans le pouvoir d'abſtraire, nos conceptions n'atteindroient point au-delà des jouiſſances. Or, dans le ſein même des délices, ſi l'on éprouve encore des deſirs & des regrets, c'eſt, comme je l'ai déja dit, un effet de la différence qui ſe trouve entre le plaiſir imaginé, & le plaiſir ſenti.

C'eſt le pouvoir de décompoſer, de

b) Le pouvoir d'abſtraire d'une condition différente de la ſienne les maux qu'on n'y a point éprouvés, rend toujours l'homme envieux de la condition d'autrui. Que faire pour étouffer en lui une envie ſi contraire à ſon bonheur ? Le déſabuſer, & lui apprendre que l'homme au-deſſus du beſoin, eſt à peu près auſſi heureux qu'il peut l'être.

recompoſer les objets, & d'en créer de nouveaux, qu'on peut regarder non-ſeulement comme la ſource d'une infinité de peines & de plaiſirs factices, mais encore comme l'unique moyen, & d'embellir la nature en l'imitant, & de perfectionner les arts d'agréments.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur la beauté de leurs ouvrages. J'ai montré que leur principal objet eſt de nous ſouſtraire à l'ennui; que cet objet eſt d'autant mieux rempli, qu'ils excitent en nous des ſenſations plus vives, plus diſtinctes, & qu'enfin, c'eſt toujours ſur la force plus ou moins grande de ces ſenſations, que ſe meſure le degré de perfection & de beauté de ces ouvrages.

Qu'on honore, qu'on cultive donc les Beaux-Arts; ils ſont la gloire de l'eſprit humain c), & la ſource d'une infinité d'impreſſions délicieuſes. Mais qu'on ne croie pas le riche oiſif ſi ſupérieurement heureux par la jouiſſance de leurs chefs-d'œuvres.

On a vu dans les premiers Chapitres de cette Section, que, ſans être égaux en

c) L'homme inſtruit par les découvertes de ſes peres, a reçu l'héritage de leurs penſées: c'eſt un dépôt qu'il eſt chargé de tranſmettre à ſes deſcendants, augmenté de quelques-unes de ſes propres idées. Que d'hommes à cet égard meurent banqueroutiers!

en richeſſes & en puiſſance, tous les hommes étoient également heureux, du moins dans les dix ou douze heures de la journée employées à la ſatisfaction de leurs divers beſoins phyſiques.

Quant aux dix ou douze autres heures, c'eſt-à-dire, à celles qui ſéparent un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, j'ai prouvé qu'elles ſont remplies de la maniere la plus agréable, lorſqu'elles ſont conſacrées à l'acquiſition des moyens de pourvoir abondamment à nos beſoins & à nos amuſements. Que puis-je pour confirmer la vérité de cette opinion ? ſinon m'arrêter encore un moment à conſidérer leſquels ſont les plus ſûrement heureux, ou de ces opulents oiſifs, ſi fatigués de n'avoir rien à faire, ou de ces hommes que la médiocrité de leur fortune néceſſite à un travail journalier, qui les occupe ſans les fatiguer ?

CHAPITRE XX.

De l'impreſſion des Arts d'agréments ſur l'Opulent oiſif.

UN riche eſt-il, par ſes emplois, néceſſité à un travail que l'habitude lui rend agréable? un riche s'eſt-il fait des occupations? il peut, comme l'homme d'une fortune médiocre, facilement échapper à l'ennui.

Mais où trouver des riches de cette eſpece? Quelquefois en Angleterre, où l'argent ouvre la carriere de l'ambition. Par-tout ailleurs, la richeſſe, compagne de l'oiſiveté, eſt paſſive dans preſque tous ſes amuſements. Elle les attend des objets environnants; & peu de ces objets excitent en elle des ſenſations vives. De telles ſenſations ne peuvent d'ailleurs, ni ſe ſuccéder rapidement, ni ſe renouveller chaque inſtant. La vie de l'oiſif s'écoule donc dans une inſipide langueur.

En vain le riche a raſſemblé près de lui les arts d'agréments: ces arts ne peuvent lui procurer ſans ceſſe des impreſſions nouvelles, ni le ſouſtraire longtemps à ſon ennui. Sa curioſité eſt ſi tôt

émouſſée, l'oiſif eſt ſi peu ſenſible, les chefs-d'œuvres des Arts font ſur lui des impreſſions ſi peu durables, qu'il faudroit, pour l'amuſer, lui en préſenter ſans ceſſe de nouveaux. Or tous les Artiſtes d'un empire ne pourroient à cet égard ſubvenir à ſes beſoins.

Il ne faut qu'un moment pour admirer: il faut un ſiecle pour faire des choſes admirables. Que de riches oiſifs, ſans éprouver de ſenſations agréables, paſſent journellement ſous ce magnifique portail du vieux Louvre, que l'étranger contemple avec étonnement!

Pour ſentir la difficulté d'amuſer un riche oiſif, il faut obſerver, qu'il n'eſt pour l'homme que deux états: l'un, où il eſt paſſif; l'autre, où il eſt actif.

CHAPITRE XXI.

De l'état actif & paſſif de l'homme.

DANS le premier de ces états, l'homme peut ſans ennui ſupporter aſſez longtemps la même ſenſation. Il ne le peut dans le ſecond. Je puis pendant ſix heures faire de la muſique, & ne puis ſans dégoût aſſiſter trois heures à un concert.

Rien de plus difficile à amuſer, que la paſſive oiſiveté. Tout la dégoûte. C'eſt ce dégoût univerſel qui la rend juge ſi ſévere des beautés des arts, & qui lui fait exiger tant de perfection dans leurs ouvrages. Plus ſenſible & moins ennuyée, elle ſeroit moins difficile.

Quelles impreſſions vives les arts d'agréments exciteroient-ils dans l'oiſif! Si les arts nous charment, c'eſt en retraçant, en embelliſſant à nos yeux l'image des plaiſirs déja éprouvés; c'eſt en rallumant le deſir de les goûter encore. Or quel deſir réveillent-elles dans un homme, qui, riche aſſez pour acheter tous les plaiſirs, en eſt toujours raſſaſié?

En vain la Danſe, la Peinture, les Arts enfin les plus voluptueux, & les plus ſpécialement conſacrés à l'amour, en rappellent l'ivreſſe & les tranſports; quelle impreſſion feront-ils ſur celui, qui, fatigué de jouiſſance, eſt blaſé ſur ce plaiſir? Si le riche court les bals & les ſpectacles, c'eſt pour changer d'ennui, & par ce changement en adoucir le mal-aiſe.

Tel eſt en général le ſort des Princes. Tel fut celui du fameux Bonnier. A peine avoit-il formé un ſouhait, que la Fée de la richeſſe venoit le remplir. Bonnier étoit ennuyé de femmes, de con-

certs, de ſpectacles : malheureux qu'il étoit, il n'avoit rien à deſirer. Moins riche, il eût eu des deſirs.

Le deſir eſt le mouvement de l'ame : privée de deſirs, elle eſt ſtagnante. Il faut deſirer pour agir, & agir pour être heureux. Bonnier mourut d'ennui au milieu des délices.

On ne jouit vivement qu'en eſpérance. Le bonheur réſide moins dans la poſſeſſion que dans l'acquiſition des objets de nos deſirs.

Pour être heureux, il faut qu'il manque toujours quelque choſe à notre félicité. Ce n'eſt point après avoir acquis vingt millions, mais en les acquérant, qu'on eſt vraiment fortuné. Ce n'eſt point après avoir proſpéré, c'eſt en proſpérant, qu'on eſt heureux. L'ame alors, toujours en action, toujours agréablement remuée, ne connoît point l'ennui.

D'où naît la paſſion effrénée des Grands pour la chaſſe ! De ce que, paſſifs dans preſque tous leurs autres amuſements, par conſéquent toujours ennuyés, c'eſt à la chaſſe ſeule qu'ils ſont forcément actifs. On l'eſt au jeu. Auſſi le joueur en eſt-il d'autant moins acceſſible à l'ennui *a*).

a) Le jeu n'eſt pas toujours employé comme remede à l'ennui. Le petit jeu, le jeu de com-

Cependant, ou le jeu eſt gros, ou il eſt petit, Dans le premier cas, il eſt inquiétant, & quelquefois funeſte: dans le ſecond, il eſt preſque toujours inſipide.

Cette riche & paſſive oiſiveté, ſi enviée de tous, & qui, dans une excellente forme de Gouvernement, ne ſe montreroit peut-être pas ſans honte, n'eſt donc pas auſſi heureuſe qu'on l'imagine: elle eſt ſouvent expoſée à l'ennui.

CHAPITRE XXII.

C'eſt aux Riches que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin des richeſſes.

Si l'opulent oiſif ne ſe croit jamais aſſez riche, c'eſt que les richeſſes qu'il poſſede ne ſuffiſent point encore à ſon bonheur. A-t-il des Muſiciens à ſes gages? Leurs concerts ne rempliſſent point le vuide de ſon ame? Il lui faut de plus des Architectes, un vaſte palais, une cage immenſe, pour renfermer un triſte oiſeau.

merce, eſt quelquefois un cache-ſottiſe. L'on joue ſouvent, dans l'eſpoir de n'être pas reconnu pour ce qu'on eſt.

Il desire, en outre, des équipages de chasse, des bals, des fêtes, &c. L'ennui est un gouffre sans fonds, que ne peuvent combler les richesses d'un empire, & peut-être celles de l'univers entier. Le travail seul le remplit. Peu de fortune suffit à la félicité du citoyen laborieux. Sa vie uniforme & simple s'écoule sans orages. Ce n'est point sur la tombe de Créſus, *a*) mais sur celle de Baucis, qu'on grava cette épitaphe :

Sa mort fut le soir d'un beau jour.

De grands trésors sont l'apparence du bonheur, & non sa réalité. Il est plus de vraie joie dans la maison de l'aisance que dans celle de l'opulence, & l'on soupe plus gaiement au cabaret que chez le Président Hénault.

Qui s'occupe, se soustrait à l'ennui. Aussi l'ouvrier dans sa boutique, le Mar-

a) Si la félicité étoit toujours compagne du pouvoir, quel homme eût été plus heureux que le Calife Abdoulrahman ? Cependant telle fut l'inscription qu'il fit graver sur sa tombe : " Honneurs, „ richesses, puissance souveraine ; j'ai joui de „ tout. Estimé & craint des Princes mes contem„ porains, ils ont envié mon bonheur ; ils ont „ été jaloux de ma gloire ; ils ont recherché mon „ amitié. J'ai dans le cours de ma vie exactement „ marqué tous les jours où j'ai goûté un plaisir „ pur & véritable ; & dans un regne de cinquante „ années, je n'en ai compté que quatorze. „

chand à ſon comptoir, eſt ſouvent plus heureux que ſon Monarque. Une fortune médiocre nous néceſſite à un travail journalier. Si ce travail n'eſt point exceſſif, ſi l'habitude en eſt contractée, il nous devient dès-lors agréable *b*). Tout homme qui, par cette eſpece de travail, peut pourvoir à ſes beſoins phyſiques & à celui de ſes amuſements, eſt à-peu-près auſſi heureux qu'il le peut être. *c*) Mais doit-on compter l'amuſement parmi les beſoins ? Il faut à l'homme, comme à l'enfant, des moments de récréation ou de changement d'occupations. Avec quel plaiſir l'Ouvrier & l'Avocat quittent-ils, l'un ſon attelier, & l'autre ſon cabinet, pour la Comédie ! S'ils ſont plus ſenſibles à ce ſpectacle que l'homme du monde, c'eſt que les ſenſations qu'ils y éprouvent, moins

b) On ignore encore ce que peut ſur nous l'habitude. On eſt, dit-on, bien nourri, bien couché à la Baſtille, & l'on y meurt de chagrin. Pourquoi ? C'eſt qu'on y eſt privé de ſa liberté, c'eſt-à-dire, qu'on n'y vaque point à ſes occupations ordinaires.

c) La condition de l'ouvrier, qui, par un travail modéré, pourvoit à ſes beſoins & à ceux de ſa famille, eſt de toutes les conditions peut-être la plus heureuſe. Le beſoin qui néceſſite ſon eſprit à l'application, ſon corps à l'exercice, eſt un préſervatif contre l'ennui & les maladies. Or, l'ennui & les maladies ſont des maux ; la joie & la ſanté, des biens.

émouſſées par l'habitude, ſont pour eux plus nouvelles.

A-t-on d'ailleurs contracté l'habitude d'un certain travail de corps & d'eſprit? ce beſoin ſatisfait, l'on devient ſenſible aux amuſements mêmes où l'on eſt paſſif. Si ces amuſements ſont inſipides au riche oiſif, c'eſt qu'il fait du plaiſir ſon affaire, & non ſon délaſſement. Le travail auquel jadis l'homme fut, dit-on, condamné, ne fut point une punition céleſte, mais un bienfait de la nature. Travail ſuppoſe deſir. Eſt-on ſans deſir? on végete ſans principes d'activité. Le corps & l'ame reſtent, ſi je l'oſe dire, dans la même attitude. *d*) L'occupation eſt le bonheur de l'homme; *e*) Mais

d) Une des principales cauſes de l'ignorance & de l'inertie des Africains, eſt la fertilité de cette partie du monde: elle fournit preſque ſans culture à tous les beſoins. L'Africain n'a donc point intérêt de penſer. Auſſi penſe-t-il peu. On en peut dire autant du Caraïbe. S'il eſt moins induſtrieux que le Sauvage du nord de l'Amérique, c'eſt que, pour ſe nourrir, ce dernier a beſoin de plus d'induſtrie.

e) Pour le bonheur de l'homme, il faut que le plaiſir ſoit le prix du travail, mais d'un travail modéré. Si la nature eût d'elle-même pourvu à tous ſes beſoins, elle lui eût fait le plus funeſte des dons. Les hommes euſſent croupi dans la langueur; la riche oiſiveté eût été ſans reſſource contre l'ennui. Quel palliatif à ce mal? Aucun. Que tous les citoyens ſoient ſans beſoins, ils ſeront

pour s'occuper & ſe mouvoir, que faut-il ? Un motif. Quel eſt le plus puiſſant & le plus général ? La faim. C'eſt elle, qui, dans les campagnes, commande le labour au cultivateur, & qui, dans les forêts, commande la pêche & la chaſſe au ſauvage.

Un beſoin d'une autre eſpece anime l'Artiſte & l'homme de Lettres. C'eſt le beſoin de la gloire, de l'eſtime publique, & des plaiſirs dont elle eſt repréſentative.

Tout beſoin, tout deſir néceſſite au travail. En a-t-on de bonne heure contracté l'habitude ? il eſt agréable. Faute de cette habitude, la pareſſe le rend odieux ; & c'eſt à regret qu'on ſeme, qu'on cultive & qu'on penſe.

CHAPITRE XXIII.

De la puiſſance de la Pareſſe.

LES peuples ont-ils à choiſir entre la profeſſion de voleur ou de cultivateur ? c'eſt la premiere qu'ils embraſſent. Les hommes en général ſont pareſſeux : ils

également opulents. Où le riche oiſif trouveroit-il alors des hommes qui l'amuſent ?

préféreront preſque toujours les fatigues, la mort & les dangers, au travail de la culture. Mes exemples ſont la grande nation des Malais, partie des Tartares & des Arabes, tous les habitants du Taurus, du Caucaſe, & des hautes montagnes de l'Aſie.

Mais, dira-t-on, quel que ſoit l'amour des hommes pour l'oiſiveté, s'il eſt des peuples voleurs & redoutés comme plus aguerris & plus courageux, n'eſt-il pas auſſi des nations cultivatrices? Oui, parce que l'exiſtence des peuples voleurs ſuppoſe celle des peuples riches & volables. Les premiers ſont peu nombreux, parce qu'il faut beaucoup de moutons pour nourrir peu de loups; parce que des peuples voleurs habitent des montagnes ſtériles & inacceſſibles, & ne peuvent que dans de ſemblables retraites réſiſter à la puiſſance d'une nation nombreuſe & cultivatrice. Or s'il eſt vrai qu'en général les hommes ſoient pirates & voleurs, toutes les fois que la poſition phyſique de leur pays leur permet de l'être impunément, l'amour du vol leur eſt donc naturel. Sur quoi cet amour eſt-il fondé? Sur la pareſſe, c'eſt-à-dire, ſur l'envie d'obtenir avec le moins de peine poſſible l'objet de leurs deſirs.

L'oiſiveté eſt dans les hommes la cauſe ſourde des plus grands effets. C'eſt faute de motifs aſſez puiſſants pour s'arracher à la pareſſe, que la plupart des Satrapes, auſſi voleurs & plus oiſifs que les Malais, ſont encore plus ennuyés & plus malheureux.

CHAPITRE XXIV.

Une fortune médiocre aſſure le bonheur du citoyen.

Si l'habitude rend le travail facile; ſi l'on fait toujours ſans peine ce que l'on refait tous les jours; ſi tout moyen d'acquérir un plaiſir, doit être compté parmi les plaiſirs, une fortune médiocre, en néceſſitant l'homme au travail, aſſure d'autant plus ſa félicité, que le travail remplit toujours de la maniere la plus agréable, l'eſpace de temps qui ſépare un beſoin ſatisfait d'un beſoin renaiſſant, &, par conſéquent, les douze & ſeules heures de la journée où l'on ſuppoſe le plus d'inégalité dans le bonheur des hommes.

Un Gouvernement accorde-t-il à ſes ſujets la propriété de leurs biens, de

leur vie & de leur liberté ? s'oppoſe-t-il à la trop inégale répartition des richeſſes nationales ? conſerve-t-il enfin tous les citoyens dans un certain état d'aiſance ? il leur a fourni à tous, les moyens d'être à-peu-près auſſi heureux qu'ils le peuvent être.

Sans être égaux en richeſſes, en dignités, les individus peuvent donc l'être en bonheur. Mais quelque démontrée que ſoit cette vérité, eſt-il un moyen de la perſuader aux hommes ? Et comment les empêcher d'aſſocier perpétuellement dans leur mémoire l'idée de bonheur à l'idée de richeſſes ?

CHAPITRE XXV.

De l'Aſſociation des idées de bonheur & de richeſſes dans notre mémoire.

En tout pays où l'on n'eſt aſſuré de la propriété, ni de ſes biens, ni de ſa vie, ni de ſa liberté, les idées de bonheur & de richeſſes doivent ſouvent ſe confondre. On y a beſoin de protecteurs, & richeſſe fait protection.

Dans tout autre, on peut s'en former des idées diſtinctes. Si des Fakirs, à

l'aide d'un Catéchiſme religieux, perſuadent aux hommes les abſurdités les plus groſſieres, par quelle raiſon, à l'aide d'un Catéchiſme moral, ne leur perſuaderoit-on pas qu'ils ſont heureux, lorſque, pour l'être, il ne leur manque que de ſe croire tels? *a*) Cette croyance fait partie de notre félicité. Qui ſe croit infortuné, le devient. Mais peut-on s'aveugler ſur ce point important? Quels ſont donc les grands ennemis de notre bonheur? L'ignorance & l'envie.

L'envie, louable dans la premiere jeuneſſe, tant qu'elle porte le nom d'émulation, devient une paſſion funeſte, lorſque dans l'âge avancé elle a pris celui d'envie.

a) Deux cauſes habituelles du malheur des hommes: d'une part, *ignorance du peu qu'il faut pour être heureux*; de l'autre, *beſoins imaginaires*, & *deſirs ſans bornes* Un Négociant eſt-il riche? Il veut être le plus riche de ſa ville. Un homme eſt-il Roi? Il veut-être le plus puiſſant des Rois. Ne faudroit-il pas ſe rappeller quelquefois avec Montaigne, *qu'aſſis, ſoit ſur le trône, ſoit ſur un eſcabeau, on n'eſt jamais aſſis que ſur ſon cul*; que ſi le pouvoir & les richeſſes ſont des moyens de ſe rendre heureux, il ne faut pas confondre les moyens avec la choſe même; qu'il ne faut pas acheter par trop de ſoins, de travaux & de dangers ce qu'on peut avoir à meilleur compte; & qu'enfin, dans la recherche du bonheur, on ne doit point oublier que c'eſt le bonheur qu'on cherche?

Qui l'engendre ? L'opinion fauſſe & exagérée qu'on ſe forme du bonheur de certaines conditions. Quel moyen de détruire cette opinion ? C'eſt d'éclairer les hommes. C'eſt à la connoiſſance du vrai, qu'il eſt réſervé de les rendre meilleurs : elle ſeule peut étouffer cette guerre inteſtine, qui, ſourdement & éternellement allumée entre les citoyens de profeſſions & de talents différents, diviſe preſque tous les membres des ſociétés policées.

L'ignorance & l'envie, en les abreuvant du fiel d'une haine injuſte & réciproque, leur a trop long-temps caché celle d'une vérité importante. C'eſt que peu de fortune, comme je l'ai prouvé, ſuffit à leur félicité. *b*) Qu'on ne regarde point cet axiome comme un lieu commun de chaire ou de college. Plus on l'approfondira, plus on en ſentira la vérité.

Si la méditation de cet axiome peut perſuader de leur bonheur une infinité

b) Des hommes, qui, de l'état d'opulence, paſſent à celui de la médiocrité, ſont, ſans doute, malheureux. Ils ont dans leur premier état contracté des goûts qu'ils ne peuvent ſatisfaire dans le ſecond. Auſſi ne parlé-je ici que des hommes, qui, nés ſans fortune, n'ont point d'habitudes à vaincre. Peu de richeſſes ſuffit au bonheur de ces derniers, du moins dans les pays où l'opulence n'eſt point un titre à l'eſtime publique.

de gens auxquels, pour être heureux, il ne manque que de ſe croire tels, cette vérité n'eſt donc point une de ces maximes ſpéculatives inapplicables à la pratique.

CHAPITRE XXVI.

De l'utilité éloignée de mes principes.

Si le premier j'ai prouvé la poſſibilité d'une égale répartition de bonheur entre les citoyens, & géométriquement démontré cette importante vérité, je ſuis heureux; je puis me regarder comme le bienfaiteur des hommes, & me dire:

Tout ce que les Moraliſtes ont publié ſur l'égalité des conditions, tout ce que les Romanciers ont débité du Taliſman d'Oroſmane, n'étoit que l'appercevance encore obſcure de ce que j'ai prouvé.

Si l'on me reprochoit d'avoir trop long-temps inſiſté ſur cette queſtion, je répondrois, que la félicité publique ſe compoſant de toutes les félicités particulieres, pour ſavoir ce qui conſtitue le bonheur de tous, il falloit ſavoir ce qui conſtitue le bonheur de chacun, & montrer que s'il n'eſt point de Gouvernement où tous les hommes puiſſent être

également puiſſants & riches, il n'en eſt aucun où ils ne puiſſent être également heureux: qu'enfin, il eſt telle Législation où (ſauf des malheurs particuliers) il n'y auroit d'autres infortunés que des foux.

Mais une égale répartition de bonheur entre les citoyens, ſuppoſe une moins inégale répartition des richeſſes nationales. Or, dans quel Gouvernement de l'Europe établir maintenant cette répartition? L'on n'en apperçoit point, ſans doute, la poſſibilité prochaine. Cependant l'altération qui ſe fait journellement dans la conſtitution de tous les empires, prouve qu'au moins cette poſſibilité n'eſt point une chimere platonicienne.

Dans un temps plus ou moins long, s'il faut, diſent les ſages, que toutes les poſſibilités ſe réaliſent, pourquoi déſeſpérer du bonheur futur de l'humanité? Qui peut aſſurer que les vérités ci-deſſus établies lui ſoient toujours inutiles?

Il eſt rare, mais néceſſaire dans un temps donné, qu'il naiſſe un Pen, un Manco-Capac, pour donner des loix à des ſociétés naiſſantes. Or, ſuppoſé (ce qui peut-être eſt plus rare encore) que, jaloux d'une gloire nouvelle, un tel homme voulût, ſous le titre d'ami

des hommes, consacrer son nom à la postérité, & qu'en conséquence plus occupé de la composition de ses loix & du bonheur des peuples, que de l'accroissement de sa puissance, cet homme voulût faire des heureux & non des esclaves; nul doute, comme je le prouverai, Section IX, qu'il n'apperçût dans les principes que je viens d'établir, le germe d'une législation neuve, & plus conforme au bonheur de l'humanité.

SECTION IX.

De la possibilité d'indiquer un bon plan de législation.

Des obstacles que l'ignorance met à sa publication.

Du ridicule qu'elle jette sur toute idée nouvelle, & toute étude approfondie de la Morale & de la Politique.

De l'inconstance qu'elle suppose dans l'esprit humain : inconstance incompatible avec la durée de bonnes loix.

Du danger imaginaire auquel (si l'on en croit l'ignorance) la révélation d'une idée neuve, & sur-tout des vrais principes des loix, doit exposer les empires.

De la trop funeste indifférence des hommes pour l'examen des vérités morales ou politiques.

Du nom de vraies ou de fausses, donné aux mêmes opinions, selon l'intérêt momentané qu'on a de les croire telles ou telles.

CHAPITRE I.

De la Difficulté de tracer un bon plan de législation.

PEU d'hommes célebres ont écrit sur la Morale & la Législation. Quelle est la

cauſe de leur ſilence ? Seroit-ce la grandeur, l'importance du ſujet, le grand nombre d'idées, enfin l'étendue d'eſprit néceſſaire pour le bien traiter ? Non. Leur ſilence eſt l'effet de l'indifférence du public pour ces ſortes d'ouvrages.

En ce genre, un excellent écrit, regardé tout au plus comme le rêve d'un homme de bien, devient le germe de mille diſcuſſions, la ſource de mille diſputes, que l'ignorance des uns & la mauvaiſe foi des autres rendent interminables. Quel mépris n'affiche-t-on pas pour un ouvrage dont l'utilité éloignée eſt toujours traitée de chimere platonicienne !

Dans tout pays policé & déja ſoumis à certaines loix, à certaines mœurs, à certains préjugés, un bon plan de légiſlation, preſque toujours incompatible avec une infinité d'intérêts perſonnels, d'abus établis, & de plans déja adoptés, paroîtra donc toujours ridicule. En démontrât-on l'excellence, elle ſeroit longtemps conteſtée.

Cependant ſi, jaloux d'éclairer les nations ſur l'objet important de leur bonheur, un homme d'un caractere élevé & nerveux vouloit affronter ce ridicule, me ſeroit-il permis de l'avertir, que le public ſe prête avec peine à l'examen d'une queſtion compliquée, & que s'il eſt un

moyen de fixer ſon attention ſur le problème d'une excellente législation, c'eſt de le ſimplifier, & de le réduire à deux propoſitions?

L'objet de la premiere ſeroit, la découverte des loix porpres à rendre les hommes les plus heureux poſſibles, à leur procurer, par conſéquent, tous les amuſements & les plaiſirs compatibles avec le bien public.

L'objet de la ſeconde ſeroit, la découverte des moyens par leſquels on peut faire inſenſiblement paſſer un peuple de l'état de malheur qu'il éprouve, à l'état de bonheur dont il peut jouir.

Pour réſoudre la premiere de ces propoſitions, il faudroit prendre exemple ſur les Géometres. Leur propoſe-t-on un problème compliqué de méchanique? que font-ils? Ils le ſimplifient; ils calculent la vîteſſe des corps en mouvement, ſans égard à leur denſité, à la réſiſtance des fluides environnants, au frottement des autres corps, &c.

Il faudroit donc, pour réſoudre la premiere partie du problème d'un excellente législation, n'avoir pareillement égard, ni à la réſiſtance des préjugés, ni au frottement des intérêts contraires & perſonnels, ni aux mœurs, ni aux loix, ni aux uſages déja établis. Il faudroit ſe regarder comme le fondateur d'un Or-

dre religieux, qui, dictant ſa regle monaſtique, n'a point égard aux habitudes, aux préjugés de ſes ſujets futurs.

Il n'en ſeroit pas ainſi de la ſeconde partie de ce même problème. Ce n'eſt pas d'après ſes ſeules conceptions, mais d'après la connoiſſance des loix & des mœurs actuelles d'un peuple, qu'on peut déterminer les moyens de changer peu-à-peu ces mêmes mœurs, ces mêmes loix, &, par des degrés inſenſibles, de faire paſſer un peuple de ſa législation actuelle à la meilleure poſſible.

Une différence eſſentielle & remarquable entre ces deux propoſitions, c'eſt que la premiere une fois réſolue, ſa ſolution (ſauf quelques différences occaſionnées par la poſition particuliere d'un pays) eſt générale, & la même pour tous les peuples.

Au contraire, la ſolution de la ſeconde doit être différente ſelon la forme différente de chaque Etat. On ſent que les Gouvernements Turc, Suiſſe, Eſpagnol ou Portugais, doivent néceſſairement ſe trouver à des diſtances plus ou moins inégales d'une parfaite légiſlation.

Il ne faut que du génie pour réſoudre la premiere de ces propoſitions; pour réſoudre la ſeconde, il faut, au génie, joindre la connoiſſance des mœurs &

des principales loix du peuple dont on veut insensiblement changer la législation.

En général, pour bien traiter une pareille question, il est nécessaire d'avoir du moins sommairement étudié les coutumes & les préjugés des peuples de tous les siecles & de tous les pays. On ne persuade les hommes que par des faits : on ne les instruit que par des exemples. Celui qui se refuse au meilleur raisonnement, se rend au fait souvent le plus équivoque.

Mais ces faits acquis, quelles seroient les questions dont l'examen pourroit donner la solution du problème de la meilleure législation ? Je citerai celles qui se présentent les premieres à mon esprit.

CHAPITRE II.

Des premieres Questions à se faire, lorsqu'on veut donner de bonnes loix.

ON peut se demander :

1°. Quel motif a rassemblé les hommes en société ? Si la crainte des bêtes féroces, la nécessité de les écarter des

habitations, de les tuer, pour aſſurer ſa vie & ſa ſubſiſtance ; ou ſi quelqu'autre motif de cette eſpece ne dut point former les premieres peuplades?

2°. Si les hommes, une fois réunis, & ſucceſſivement devenus chaſſeurs, paſteurs & cultivateurs, ne furent pas forcés de faire entr'eux des conventions & de ſe donner des loix?

3°. Si ces loix pouvoient avoir d'autre fondement que le deſir commun d'aſſurer la propriété de leurs biens, de leur vie & de leur liberté, expoſée dans l'état de non-ſociété, comme dans celui du deſpotiſme, à la violence du plus fort?

4°. Si le pouvoir arbitraire ſous lequel un citoyen reſte expoſé aux inſultes de la force & de la violence, où l'on lui ravit juſqu'au droit de la défenſe naturelle, peut être regardé comme une forme de Gouvernement?

5°. Si le deſpotiſme, en s'établiſſant dans un empire, n'y rompt pas tous les liens de l'union ſociale? Si les mêmes motifs, ſi les mêmes beſoins qui réunirent d'abord les hommes, ne leur commandent point alors la diſſolution d'une ſociété, où, comme en Turquie, l'on n'a la propriété ni de ſes biens, ni de ſa vie, ni de ſa liberté ; où les citoyens enfin, toujours en état de guerre les

uns

uns contre les autres, ne reconnoiſſent d'autres droits que la force & l'adreſſe?

6°. Si les propriétés peuvent être long-temps reſpectées, ſans entretenir, comme en Angleterre, un certain équilibre de puiſſance entre les différentes claſſes des citoyens?

7°. S'il eſt un moyen de maintenir la durée de cet équilibre, & ſi ſon entretien n'eſt pas abſolument néceſſaire pour s'oppoſer efficacement aux efforts continuels des Grands, pour s'emparer des propriétés des petits?

8°. Si les moyens propoſés à ce ſujet par M. Hume, dans ſon petit, mais excellent traité d'une République parfaite, ſont ſuffiſants pour opérer cet effet?

9°. Si l'introduction de l'argent dans ſa République *a*) n'y produiroit point, à la longue, cette inégale répartition de richeſſes, qui fournit au puiſſant les fers dont il enchaîne ſes concitoyens?

10°. Si l'indigent a réellement une patrie? ſi la non-propriété doit quelque choſe au pays où elle ne poſſede rien? ſi l'extrême pauvreté, toujours aux gages des riches & des puiſſants, n'en doit pas

a) L'or, corrupteur des mœurs des nations, eſt une Fée qui ſouvent y métamorphoſe les honnêtes gens en frippons. Lycurgue, qui le ſavoit bien, chaſſa cette Fée de Lacédémone.

ſouvent favoriſer l'ambition ? ſi l'indigent enfin n'a pas trop de beſoins pour avoir des vertus.

11°. Si, par la ſubdiviſion des propriétés, les loix ne pourroient pas unir l'intérêt du grand nombre des habitants à l'intérêt de la Patrie ?

12°. Si, d'après l'exemple des Lacédémoniens, dont le territoire, partagé en trente-neuf mille lots, étoit diſtribué aux trente-neuf mille familles qui formoient la nation, on ne pourroit pas, en ſuppoſant la trop grande multiplication des citoyens, aſſigner à chaque famille un terrein plus ou moins étendu, mais toujours proportionné au nombre de ceux qui la compoſent *b*) ?

13°. Si la diſtribution moins inégale des terres & des richeſſes *c*), n'arracheroit point une infinité d'hommes au

b) Dans cette ſuppoſition, pour conſerver une certaine égalité dans le partage des biens, il faudroit donc, à meſure qu'une famille s'éteint, qu'elle cédât partie de ſes propriétés à des familles voiſines & plus nombreuſes. Pourquoi non ?

c) Le nombre des propriétaires eſt-il très-petit dans un empire, relativement au grand nombre de ſes habitants ? la ſuppreſſion même des impôts n'arracheroit point ces derniers à la miſere. Le ſeul moyen de les ſoulager, ſeroit de lever une taxe ſur l'Etat ou le Clergé, & d'en employer le produit à l'achat de petits fonds, qui, diſtribués tous les ans aux plus pauvres familles, multiplieroit chaque année le nombre des poſſeſſeurs.

malheur réel qu'occaſionne l'idée exagérée qu'ils ſe forment, de la félicité du riche *d*)? idée productrice de tant d'inimitiés entre les hommes, & de tant d'indifférence pour le bien public.

14°. Si c'eſt par un grand ou petit nombre de loix ſaines & claires qu'il faut gouverner les peuples? ſi du temps des Empereurs, & lorſque la multiplicité des loix obligea de les raſſembler dans les Codes Juſtinien, Trébonien, &c. les Romains étoient plus vertueux & plus heureux que lors de l'établiſſement des loix des douze Tables?

15°. Si la multiplicité des loix n'en occaſionne pas l'ignorance & l'inexécution?

d) Le ſpectacle du luxe eſt, ſans doute, un accroiſſement de malheur pour le pauvre. Le riche le ſait, & ne retranche rien de ce luxe. Que lui importe le malheur de l'indigent? Les Princes eux-mêmes y ſont peu ſenſibles: ils ne voient dans leurs ſujets qu'un vil bétail. S'ils le nourriſſent, c'eſt qu'il eſt de leur intérêt de le multiplier. Tous les Gouvernemens parlent de population. Mais quel empire faut-il peupler? Celui dont les ſujets ſont heureux. Les multiplier dans un mauvais Gouvernement, c'eſt former le barbare projet d'y multiplier les miſérables; c'eſt fournir à la tyrannie de nouveaux inſtruments pour s'aſſervir de nouvelles nations, & les rendre pareillement infortunées: c'eſt étendre les malheurs de l'humanité.

16°. Si cette même multiplicité de loix, ſouvent contraires les unes aux autres, ne néceſſite pas les peuples à charger certains hommes & certains corps de leur interprétation? ſi les hommes & les corps chargés de cette interprétation, ne peuvent point, en changeant inſenſiblement ces mêmes loix, en faire les inſtruments de leur ambition? ſi l'expérience enfin ne nous apprend pas, que, par-tout où il y a beaucoup de loix, il y a peu de juſtice?

17°. Si dans un Gouvernement ſage, on doit laiſſer ſubſiſter deux autorités indépendantes & ſuprêmes: telles ſont la temporelle & la ſpirituelle?

18°. Si l'on doit limiter la grandeur des villes?

19°. Si leur extrême étendue permet de veiller à l'honnêteté des mœurs? ſi dans les grandes villes on peut faire uſage du ſupplice ſi ſalutaire de la honte & de l'infamie e), & ſi dans une ville, comme Paris ou Conſtantinople, un citoyen, en changeant de nom & de quartier, ne peut pas toujours échapper à ce ſupplice?

20°. Si par une Ligue fédérative plus parfaite que celle des Grecs, un certain

e) Dans un Gouvernement ſage, le ſupplice de la honte ſuffiroit ſeul pour contenir le citoyen dans ſon devoir.

nombre de petites Républiques ne ſe mettroient pas à l'abri, & de l'invaſion de l'ennemi, & de la tyrannie d'un citoyen ambitieux ?

21°. Si dans la ſuppoſition où l'on partageât en trente provinces ou Républiques, un pays grand comme la France ; où l'on aſſignât à chacun de ces Etats un territoire à peu près égal ; où ce territoire fût circonſcrit & fixé par des bornes immuables ; où ſa poſſeſſion enfin fût garantie par les vingt-neuf autres Républiques, il eſt à préſumer qu'une de ces Républiques pût aſſervir les autres, c'eſt-à-dire, qu'un ſeul homme ſe battît avec avantage contre vingt-neuf ?

22°. Si dans la ſuppoſition où toutes ces Républiques ſeroient gouvernées par les mêmes loix ; où chacun de ces petits Etats, chargé de ſa police intérieure & de l'élection de ſes Magiſtrats, répondroit à un Conſeil ſupérieur ; où ce Conſeil ſupérieur, compoſé de quatre Députés de chaque République, & principalement occupé des affaires de la guerre & de la politique, ſeroit cependant chargé de veiller à ce que chacune de ces Républiques ne réformât ou ne changeât ſa légiſlation que du conſentement de toutes ; où d'ailleurs l'objet des loix ſeroit d'élever les ames, d'exalter

les courages, & d'entretenir une discipline exacte dans les armées : si dans une telle supposition, le corps entier de ces Républiques ne seroit pas toujours assez puissant, pour s'opposer efficacement aux projets ambitieux de leurs voisins & de leurs concitoyens *f*) ?

23°. Si dans l'hypothese où la Législation de ces Républiques en rendit les citoyens les plus heureux possibles, & leur procurât tous les plaisirs compatibles avec le bien public ; si ces mêmes Républiques ne seroient pas alors moralement assurées d'une félicité inaltérable?

24°. Si le plan d'une bonne législation ne doit pas renfermer celui d'une excellente éducation ? si l'on peut donner une telle éducation aux citoyens, sans leur présenter des idées nettes de la morale, & sans en rapporter les préceptes au principe unique de l'amour du bien général ? si rappellant à cet effet aux hommes les motifs qui les ont réunis en société, on ne pourroit pas leur prouver qu'il est presque toujours de

f) En général, l'injustice de l'homme n'a d'autre mesure que celle de sa puissance. Le chef-d'œuvre de la législation consiste donc à borner tellement le pouvoir de chaque citoyen, qu'il ne puisse jamais impunément attenter à la vie, aux biens, & à la liberté d'un autre. Or, ce problême n'a jusqu'à présent été nulle part mieux résolu qu'en Angleterre.

leur intérêt bien entendu, de ſacrifier un avantage perſonnel & momentané à l'avantage national, & de mériter par ce ſacrifice le titre honorable de vertueux?

25°. Si l'on peut fonder la morale ſur d'autres principes que ſur celui de l'utilité publique? ſi les injuſtices même du deſpotiſme, toujours commiſes au nom du bien public, ne prouvent pas que ce principe eſt réellement l'unique de la morale *g*)? ſi l'on peut y ſubſtituer l'utilité particuliere de ſa famille & de ſa parenté *h*)?

26°. Si, dans la ſuppoſition où l'on conſacreroit cet axiome:

Qu'on doit plus à ſa parenté qu'à ſa patrie,

un pere, dans le deſſein de ſe conſerver à ſa famille, ne pourroit pas aban-

g) Lorſque le Moine enjoint d'aimer Dieu par-deſſus toute choſe, ce Moine, s'identifiant toujours avec ſon Egliſe & ſon Dieu, ne dit rien autre choſe, ſinon, qu'il faut aimer & reſpecter lui & ſon Egliſe de préférence à tout. Celui-là ſeul eſt donc vraiment ami de ſa nation, qui répete d'après les Philoſophes, que tout amour doit céder à celui de la juſtice, & qu'il faut tout ſacrifier au bien public.

h) Lamour de la patrie n'eſt-il plus regardé par un homme comme le premier principe de la morale, cet homme peut être bon pere, bon mari, bon fils; mais il ſera toujours mauvais citoyen. Que de crimes l'amour des parents n'a-t-il pas fait commettre!

donner ſon poſte au moment du combat? ſi ce pere, chargé de la caiſſe publique, ne pourroit pas la piller pour en diſtribuer l'argent à ſes enfants, & dépouiller ainſi ce qu'il doit aimer le moins pour en revêtir ce qu'il doit aimer le plus.

27°. Si, du moment où le ſalut public n'eſt plus la ſuprême loi & la premiere obligation du citoyen *i*), il ſubſiſte encore une ſcience du bien & du mal? s'il eſt enfin une morale, lorſque l'utilité publique n'eſt plus la meſure de la punition ou de la récompenſe, de l'eſtime ou du mépris dus aux actions des citoyens?

28. Si l'on peut ſe flatter de trouver des citoyens vertueux, dans un pays où les honneurs, l'eſtime & les richeſſes

i) Eſt-on inſenſible aux maux publics qu'occaſionne une mauvaiſe adminiſtration? eſt-on foiblement affecté du déshonneur de ſa nation? ne partage-t-on pas avec elle la honte de ſes défaites, ou de ſon eſclavage? on eſt un citoyen lâche & vil. Pour être vertueux, il faut être malheureux de l'infortune de ſes concitoyens. Si dans l'Orient il étoit un homme dont l'ame fût vraiment honnête & élevée, il paſſeroit ſa vie dans les larmes; il auroit pour la plupart des Viſirs la même horreur qu'on eut jadis en France pour Bullion, qui, dans le moment où Louis XIII s'attendriſſoit ſur la miſere de ſes ſujets, lui fit cette réponſe atroce: " Sachez que vos peuples ſont encore aſſez heu- " reux de n'être pas réduits à brouter l'herbe. "

feroient devenus, par la forme du Gouvernement, les récompenſes du crime, où le vice enfin ſeroit heureux & reſpecté?

29°. Si les hommes, ſe rappellant alors que le deſir du bonheur eſt le ſeul motif de leur réunion, ils ne ſont pas en droit de s'abandonner au vice, par-tout où le vice procure honneur, richeſſe & félicité?

30°. Si dans la ſuppoſition, où les loix, comme le prouve la conſtitution des Jéſuites, puiſſent tout ſur les hommes, il ſeroit poſſible qu'un peuple entraîné au vice par la forme de ſon gouvernement, pût s'en arracher ſans faire quelque changement dans ces mêmes loix?

31°. S'il ſuffit, pour qu'une légiſlation ſoit bonne, qu'elle aſſure la propriété des biens, de la vie & de la liberté des citoyens; qu'elle mette moins d'inégalité dans les richeſſes nationales, & les citoyens plus à portée de ſubvenir, par un travail modéré *k*), à leurs beſoins

k) Regarder la néceſſité du travail comme une ſuite du péché originel, & comme une punition de Dieu, c'eſt une abſurdité. Cette néceſſité, au contraire, eſt une faveur du ciel. Que la nourriture de l'homme ſoit le prix de ſon travail, c'eſt un fait. Or, pour expliquer un fait ſi ſimple, qu'eſt-il beſoin de recourir à des cauſes ſurnaturelles, &

& à ceux de leur famille ? s'il ne faut pas encore que cette Législation exalte dans les hommes le ſentiment de l'émulation ; que l'Etat propoſe à cet effet de grandes récompenſes aux grands talents & aux grandes vertus ? ſi ces récompenſes, qui conſiſtent toujours dans le don de quelques ſuperfluités, & qui furent jadis le principe de tant d'actions *l)* fortes & magnanimes, ne pourroient point encore produire le même effet ; &

de préſenter toujours l'homme comme une énigme ? S'il parut tel autrefois, il faut convenir qu'on a depuis ſi généraliſé le principe de l'intérêt, & bien prouvé que cet intérêt eſt le principe de toutes nos penſées & de toutes nos actions, que le mot de l'énigme eſt enfin deviné, & que, pour expliquer l'homme, il n'eſt plus néceſſaire, comme le prétend Paſcal, de recourir au péché originel.

l) Les principes de nos actions ſont en général, la crainte & l'eſpoir d'une peine & d'un plaiſir prochain. Les hommes, preſque toujours indifférents aux maux éloignés, ne font rien pour s'y ſouſtraire. Qui n'eſt pas malheureux, ſe croit dans ſon état naturel. Il imagine pouvoir toujours s'y conſerver. L'utilité d'une loi préſervatrice du malheur à venir, eſt donc rarement ſentie. Combien de fois les peuples ne ſe ſont-ils pas prêtés à l'extinction de certains privileges, qui, ſeuls, les garantiſſoient de l'eſclavage ? La liberté, comme la ſanté, eſt un bien dont communément l'on ne ſent le prix qu'après l'avoir perdu. Les peuples en général, trop peu occupés de la conſervation de leur liberté, ont, par leur incurie, trop ſouvent fourni à la tyrannie les moyens de les aſſervir.

ſi des récompenſes décernées par le public, (de quelque nature d'ailleurs qu'elles ſoient) peuvent être regardées comme un luxe de plaiſir, propre à corrompre les mœurs?

CHAPITRE III.

Du luxe de plaiſir.

POINT de jour que l'on ne parle de *la corruption des mœurs nationales.* Que doit-on entendre par ce mot?

« Le détachement de l'intérêt particulier de l'intérêt général. »

Pourquoi l'argent, ce principe d'activité d'un peuple riche, devient-il ſi ſouvent un principe de corruption? C'eſt que le public, comme je l'ai déja dit, n'en eſt pas le ſeul diſtributeur: c'eſt que l'argent, en conſéquence, eſt ſouvent la récompenſe du vice. Il n'en eſt pas ainſi des récompenſes dont le public eſt l'unique diſpenſateur. Toujours un don de la reconnoiſſance nationale, elles ſuppoſent toujours un bienfait, un ſervice rendu à la partie; par conſéquent une action vertueuſe. Un tel don, de quelque eſpece qu'il

ſoit, reſſerrera donc toujours le nœud de l'intérêt perſonnel & général.

Qu'une belle eſclave, une concubine devienne chez un peuple le prix, ou des talents, ou de la vertu, ou de la valeur; les mœurs de ce peuple n'en ſeront pas plus corrompues. C'eſt dans les ſiecles héroïques, que les Crétois impoſoient aux Athéniens ce tribut de dix belles filles, dont Théſée les affranchit: c'eſt dans les ſiecles de leurs triomphes & de leur gloire, que les Arabes & les Turcs exigeoient de pareils tributs des peuples qu'ils avoient vaincus.

Lit-on ces Poëmes, ces Romans Celtiques, hiſtoires toujours vraies des mœurs d'un peuple encore féroce? on y voit les Celtes s'armer comme les Grecs pour la conquête de la beauté; & l'amour, loin de les amollir, leur faire exécuter les entrepriſes les plus hardies.

Tout plaiſir, quel qu'il ſoit, s'il eſt propoſé comme prix des grands talents ou des grandes vertus, peut exciter l'émulation des citoyens, & même devenir un principe d'activité & de bonheur national. Mais il faut pour cet effet que tous les citoyens y puiſſent également prétendre, & qu'équitablement diſpenſés, ces plaiſirs ſoient toujours la récompenſe de quiconque montre, ou

plus de talents dans le cabinet, ou plus de valeur dans les armées, ou plus de vertus dans les cités.

Suppoſons qu'on ordonne des fêtes magnifiques, & que, pour réchauffer l'émulation des citoyens, l'on n'y admette d'autres ſpectateurs que des hommes déja diſtingués par leur génie, leurs talents ou leurs actions; rien que ne faſſe entreprendre le deſir d'y trouver place. Ce deſir ſera d'autant plus vif, que la beauté de ces mêmes fêtes ſera néceſſairement exagérée, & par la vanité de ceux qui y ſeront admis, & par l'ignorance de ceux qui s'en trouveront exclus.

Mais, dira-t-on, que d'hommes malheureux par cette excluſion! Moins qu'on ne croit. Si tous envient une récompenſe qui s'obtient par l'intrigue & le crédit, c'eſt que tous ſont en droit d'y prétendre; mais peu de gens deſirent celle qui s'acquiert par de grands travaux & de grands dangers.

Loin d'envier le laurier d'Achille ou d'Homere, le poltron & le pareſſeux le dédaignent *a*). Leur vanité conſolatrice ne leur laiſſe voir dans les hommes d'un

a) Rien en général de moins envié des gens du monde, que les talents d'un Voltaire ou d'un Turenne: le peu d'efforts qu'on fait pour en acquérir, eſt la preuve du peu de cas qu'on en fait.

grand talent ou d'une grande valeur, que des foux, dont la paie, comme celle des plombiers & des ſappeurs, doit être haute, parce qu'ils s'expoſent à de grands dangers & à de grands travaux. Il eſt juſte & ſage, diront le poltron & le pareſſeux, de payer magnifiquement de tels hommes; il ſeroit fou de les imiter.

L'envie, commune à tous, n'eſt un tourment réel que pour ceux qui courent la même carriere; & ſi l'envie eſt un mal pour eux, c'eſt un mal néceſſaire.

Mais je veux, dira-t-on, que, d'après une connoiſſance profonde du cœur & de l'eſprit humain, l'on parvînt à réſoudre le problême d'une excellente Légiſlation, qu'on éveillât dans tous les citoyens, & l'induſtrie & ces principes d'activité, qui les portent au grand; qu'on les rendît enfin les plus heureux poſſibles:

Une ſi parfaite Légiſlation ne ſeroit encore qu'un palais bati ſur le ſable; & l'inconſtance naturelle à l'homme détruiroit bientôt cet édifice, élevé par le génie, l'humanité & la vertu.

CHAPITRE IV.

Des vraies cauſes des changements arrivés dans les loix des peuples.

TANT de changements arrivés dans les différentes formes de Gouvernements, doivent-ils être regardés comme l'effet de l'inconſtance de l'homme? Ce que je ſais, c'eſt qu'en fait de coutumes, de loix & de préjugés, c'eſt de l'opiniâtreté, & non de l'inconſtance de l'eſprit humain, dont on peut ſe plaindre.

Que de temps pour déſabuſer quelquefois un peuple d'une religion fauſſe, & deſtructive du bonheur national! Que de temps pour abolir une loi ſouvent abſurde & contraire au bien public!

Pour opérer de pareils changements, ce n'eſt pas aſſez d'être Roi; il faut être un Roi courageux, inſtruit, & ſecouru encore par des circonſtances favorables.

L'éternité, pour ainſi dire, des loix, des coutumes, des uſages de la Chine, dépoſe contre la prétendue légéreté des nations.

Suppoſons l'homme auſſi réellement

inconſtant qu'on le dit; ce ſeroit dans le cours de ſa vie que ſe manifeſteroit ſon inconſtance. Par quelle raiſon en effet des loix reſpectées de l'aïeul, du fils, du petit-fils; des loix à l'épreuve, pendant ſix générations, de la prétendue légéreté de l'homme, y deviendroient-elles tout-à-coup ſujettes?

Qu'on établiſſe des loix conformes à l'intérêt général; elles pourront être détruites par la force, la ſédition, ou un concours ſingulier de circonſtances, & jamais par l'inconſtance de l'eſprit humain *a*).

Je ſais que des loix bonnes en apparence, mais nuiſibles en effet, ſont tôt ou tard abolies. Pourquoi? C'eſt que, dans un temps donné, il faut qu'il naiſſe un homme éclairé, qui, frappé de l'incompatibilité de ces loix avec le bonheur

a) L'œuvre des loix, dira-t-on, devroit être durable. Or, pourquoi ces Sarraſins, jadis échauffés de ces paſſions fortes, qui ſouvent élevent l'homme au-deſſus de lui-même, ne ſont-ils plus aujourd'hui ce qu'ils étoient autrefois? C'eſt que leur courage & leur génie ne fut point une ſuite de leur Légiſlation, de l'union de l'intérêt particulier à l'intérêt public, ni par conſéquent l'effet de la ſage diſtribution des peines & des récompenſes temporelles. Leurs vertus n'avoient point de fondement auſſi ſolide. Elles étoient le produit d'un enthouſiaſme momentané & religieux, qui dut diſparoître avec le concours ſingulier de circonſtances qui l'avoit fait naître.

général, transmette sa découverte aux bons esprits de son siecle.

Cette découverte, qui, par la lenteur avec laquelle la vérité se propage, ne se communique que de proche en proche, n'est généralement reconnue vraie que des générations suivantes. Or, si les anciennes loix sont alors abolies, cette abolition n'est point un effet de l'inconstance des hommes, mais de la justesse de leur esprit.

Certaines loix sont-elles enfin reconnues mauvaises & insuffisantes? n'y tient-on plus que par une vieille habitude? le moindre prétexte suffit pour les détruire, & le moindre événement le procure. En est-il ainsi des loix vraiment utiles? Non: ainsi point de société étendue & policée, où l'on ait abrogé celles qui punissent le vol, le meurtre, &c.

Mais cette Législation, si admirée, de Lycurgue; cette Législation tirée en partie de celle de Minos *b*), n'eut que

b) Peu de gens croient avec Xénophon au bonheur de Sparte. Quelle triste occupation, disent-ils, que des exercices militaires, que le perpétuel exercice des armes! Sparte, ajoutent-ils, n'étoit qu'un Couvent. Tout s'y régloit par le coup de la cloche. Mais, répondrai-je, le coup de la récréation ne plaît-il pas à l'écolier? Est-ce la cloche qui rend le Moine malheureux? Lorsqu'on est bien nourri, bien vêtu, à l'abri de l'ennui, toute

cinq ou ſix cents ans de durée c). J'en conviens; & peut-être n'en pouvoit-elle avoir davantage. Que'qu'excellentes que fuſſent les loix de Lycurgue, quelque génie, quelque vertu patriotique & quelque courage qu'elles inſpiraſ-

occupation eſt également bonne. & les plus périlleuſes ne ſont pas les moins agréables. L'Hiſtoire des Goths, des Huns, &c. dépoſe en faveur de cette vérité.

Un Ambaſſadeur Romain entre dans le camp d'Attila: il y entend le Barde célébrer les hauts faits du vainqueur. Il y voit les jeunes gens rangés autour du Poëte, en admirer les vers, treſſaillir de joie au récit de leurs exploits, tandis que les vieillards s'arrachant le viſage, s'écrioient, en fondant en larmes: *Quel état eſt le nôtre! Privés des forces néceſſaires pour combattre, il n'eſt donc plus de bonheur pour nous!*

La félicité habite donc les arênes de la guerre comme les aſyles de la paix. Pourquoi regarder les Lacédémoniens comme infortunés? Eſt-il quelque beſoin qu'ils ne ſatisfiſſent? Ils étoient, dit-on, mal nourris. La preuve du contraire, c'eſt qu'ils étoient forts & robuſtes. Si d'ailleurs leurs journées ſe paſſoient dans des exercices qui les occupoient ſans trop les fatiguer, les Spartiates étoient à-peu-près auſſi heureux qu'on le peut être, & beaucoup plus que des payſans hâves & débiles, & que des riches oiſifs & ennuyés.

c) Les inſtitutions de Lycurgue, inſenſiblement altérées, ne furent néanmoins entiérement détruites que par la force. Rome ne crut point avoir ſoumis les Spartiates, qu'elle n'eût aboli chez eux un reſte d'inſtitution, qui les rendoit encore redoutables aux Maîtres du Monde.

ſent aux Spartiates *d*), il étoit impoſſible, dans la poſition où ſe trouvoit Lacédémone, que cette Législation ſe conſervât plus long-temps ſans altération.

Les Spartiates, trop peu nombreux pour réſiſter à la Perſe, euſſent été tôt ou tard enſevelis ſous la maſſe de ſes ar-

d) Les Lacédémoniens ont, dans tous les ſiecles & les hiſtoires, été célebres par leurs vertus On leur a néanmoins reproché ſouvent leur dureté envers leurs eſclaves. Ces Républicains, ſi orgueilleux de leur liberté, & ſi fiers de leur courage, traitoient en effet leurs Ilotes avec autant de cruauté que les nations de l'Europe traitent aujourd'hui leurs Negres. Les Spartiates, en conſéquence, ont paru vertueux ou vicieux ſelon le point de vue d'où l'on les a conſidérés.

La vertu conſiſte-t-elle dans l'amour de la patrie & de ſes concitoyens ? les Spartiates ont peut-être été les peuples les plus vertueux.

La vertu conſiſte-t-elle dans l'amour univerſel des hommes ? ces mêmes Spartiates ont été vicieux.

Que faire pour les juger avec équité ?

Examiner, ſi, juſqu'au moment que tous les peuples, ſelon le deſir de l'Abbé de St. Pierre, ne compoſent plus qu'une grande & même nation, il eſt poſſible que l'amour patriotique ne ſoit pas diſtinctif de l'amour univerſel ?

Si le bonheur d'un peuple n'eſt pas juſqu'à préſent attaché au malheur de l'autre : ſi l'on peut perfectionner, par exemple, l'induſtrie d'une nation, ſans nuire au commerce des nations voiſines, ſans expoſer leurs manufacturiers à mourir de faim ? Or qu'importe, lorſqu'on détruit les hommes, que ce ſoit par le fer ou par la faim ?

mées, ſi la Grece, ſi féconde alors en grands hommes, n'eût réuni ſes forces pour repouſſer l'ennemi commun. Qu'arriva-t-il alors ? C'eſt qu'Athenes & Sparte ſe trouverent à la tête de la ligue fédérative des Grecs.

A peine ces deux Républiques eurent, par des efforts égaux de conduite & de courage, triomphé de la Perſe, que l'admiration de l'univers ſe partagea entr'elles ; & cette admiration dut devenir, & devint, le germe de leur diſcorde & de leur jalouſie. Cette jalouſie n'eût produit qu'une noble émulation entre ces deux peuples, s'ils euſſent été gouvernés par les mêmes loix ; ſi les limites de leur territoire euſſent été fixées par des bornes immuables ; s'ils n'euſſent pu les reculer ſans armer contre eux toutes les autres Républiques, & qu'enfin ils n'euſſent connu d'autres richeſſes que cette monnoie de fer, dont Lycurgue avoit permis l'uſage.

La confédération des Grecs n'étoit pas fondée ſur une baſe auſſi ſolide. Chaque République avoit ſa conſtitution particuliere. Les Athéniens étoient à la fois guerriers & négociants. Les richeſſes gagnées dans le commerce, leur fourniſſoient le moyen de porter la guerre au-dehors. Ils avoient à cet égard un grand avantage ſur les Lacédémoniens.

Ces derniers, orgueilleux & pauvres, voyoient avec chagrin dans quelles bornes étroites leur indigence contenoit leur ambition. Le desir de commander, desir si puissant sur deux Républiques rivales & guerrieres, rendit cette pauvreté insupportable aux Spartiates. Ils se dégoûterent donc insensiblement des loix de Lycurgue, & contracterent des alliances avec les Puissances de l'Asie.

La guerre du Péloponese s'étant alors allumée, ils sentirent plus vivement le besoin d'argent. La Perse en offrit: les Lacédémoniens l'accepterent. Alors la pauvreté, clef de l'édifice des loix de Lycurgue, se détacha de la voûte, & sa chûte entraîna celle de l'Etat. Alors les loix & les mœurs changerent; & ce changement, comme les maux qui s'ensuivirent, ne furent point l'effet de l'inconstance de l'esprit humain *e*), mais

e) Ce n'est point l'inconstance des nations, c'est leur ignorance qui renverse si souvent l'édifice des meilleures loix. C'est elle qui rend un peuple docile aux conseils des ambitieux. Qu'on découvre à ce peuple les vrais principes de la Morale, qu'on lui démontre l'excellence de ses loix, & le bonheur résultant de leur observation; ces loix deviendront sacrées pour lui: il les respectera, & par amour pour sa félicité, & par l'opiniâtre attachement qu'en général les hommes ont pour les anciens usages.

de la différente forme des gouvernements des Grecs, de l'imperfection des principes de leur confédération, & de la liberté qu'ils conſerverent toujours de ſe faire réciproquement la guerre.

Delà cette ſuite d'événements, qui les entraînerent enfin à une ruine commune.

Une ligue fédérative doit être fondée ſur des principes plus ſolides. Qu'on partage en trente Républiques un pays grand comme la France & le Paraguay: *f*) ſi ces Républiques, gouvernées par les mêmes loix, ſont liguées entr'elles contre les ennemis du dehors; ſi les

Point d'innovations propoſées par les ambitieux, qu'ils ne colorent du vain prétexte du bien public. Un peuple inſtruit, toujours en garde contre de telles innovations, les rejette toujours. Chez lui, l'intérêt du petit nombre des forts eſt contenu par l'intérêt du grand nombre des foibles. L'ambition des premiers eſt donc enchaînée; & le peuple, toujours le plus puiſſant lorſqu'il eſt éclairé, reſte toujours fidelle à la Législation qui le rend heureux.

f) Le Paraguay eſt un pays immenſe. Du temps des Jéſuites, ce pays, ſi l'on en croit certaines relations, partagé en trente cantons, étoit gouverné par les mêmes loix & les mêmes Magiſtrats, c'eſt-à-dire, par les mêmes Religieux. Or, ſi ces trente cantons ne formoient cependant qu'un même empire, dont les forces pouvoient, à l'ordre des Jéſuites, ſe réunir contre l'ennemi commun, & ſi l'exiſtence d'un fait en démontre la poſſibilité, la ſuppoſition d'un pareil empire n'eſt donc pas abſurde.

bornes de leur territoire ſont invariablement déterminées, qu'elles s'en ſoient reſpectivement garanti la poſſeſſion, & ſe ſoient réciproquement aſſuré leur liberté; je dis, que, ſi elles ont d'ailleurs adopté les loix & les mœurs des Spartiates, leurs forces réunies, & la garantie mutuelle de leur liberté, les mettront également à l'abri, & de l'invaſion des étrangers, & de la tyrannie de leurs compatriotes.

Or, ſuppoſons cette législation la plus propre à rendre les citoyens heureux; quel moyen d'en éterniſer la durée? Le plus ſûr, c'eſt d'ordonner aux Maîtres dans leurs inſtructions, aux Magiſtrats dans des diſcours publics, d'en démontrer l'excellence *g*). Cette

g) Il eſt néceſſaire, dit Machiavel, de rappeller de temps en temps les gouvernements à leurs principes conſtitutifs. Qui près d'eux eſt chargé de cet emploi? Le malheur. Ce fut l'ambition d'un Appius; ce furent les batailles de Cannes & de Trafimene, qui rappellerent les Romains à l'amour de la patrie. Les peuples n'ont ſur cet objet que l'infortune pour maître. Ils en pourroient choiſir un moins dur.

Pour l'inſtruction même des Magiſtrats, pourquoi ne liroit-on pas publiquement chaque année l'hiſtoire de chaque loi & des motifs de ſon établiſſement? n'indiqueroit-on pas aux citoyens celle d'entre ces loix, auxquelles ils ſont principalement redevables de la propriété de leur vie, de leurs biens & de leur liberté?

excellence conſtatée, une Législation deviendroit à l'épreuve de la légéreté de l'eſprit humain. Les hommes (fuſſent-ils auſſi inconſtants qu'on le dit) ne peuvent abroger des loix établies, qu'ils ne ſe réuniſſent dans leurs volontés. Or, cette réunion ſuppoſe un intérêt commun de les détruire, & par conſéquent une grande abſurdité dans les loix.

Dans tout autre cas, l'inconſtance même des hommes, en les diviſant d'opinions, s'oppoſe à l'unanimité de leurs délibérations, & par conſéquent aſſure la durée des mêmes loix.

O Souverains! rendez vos ſujets heureux: veillez à ce qu'on leur inſpire dès l'enfance l'amour du bien public: prouvez-leur la bonté de vos loix par l'hiſtoire de tous les temps & la miſere de tous les peuples: démontrez-leur (car la morale eſt ſuſceptible de démonſtration) que votre adminiſtration eſt la meil-

Les peuples aiment leur bonheur. Ils reprendroient à cette lecture l'eſprit de leurs ancêtres, & reconnoîtroient ſouvent dans les loix les moins importantes en apparence, celles qui les mettent à l'abri de l'eſclavage, de l'indigence & du deſpotiſme.

Quelle que ſoit la prétendue légéreté de l'eſprit humain, qu'on faſſe clairement appercevoir aux nations une dépendance réciproque entre le bonheur & la conſervation de leurs loix, on eſt ſûr d'enchaîner leur inconſtance.

meilleure poſſible, & vous aurez à jamais enchaîné leur inconſtance prétendue.

Si le Gouvernement Chinois, quelqu'imparfait qu'il ſoit, ſubſiſte encore, & ſubſiſte le même, qui détruiroit celui où les hommes ſeroient les plus heureux poſſible? Ce n'eſt que la conquête, ou les malheurs des peuples, qui change la forme des Gouvernements.

Toute ſage Législation, qui lie l'intérêt particulier à l'intérêt public, & fonde la vertu ſur l'avantage de chaque individu, eſt indeſtructible. Mais cette Législation eſt-elle poſſible? Pourquoi non? L'horiſon de nos idées s'étend de jour en jour; & ſi la Législation, comme les autres ſciences, participe aux progrès de l'eſprit humain, pourquoi déſeſpérer du bonheur futur de l'humanité? Pourquoi les nations, s'éclairant de ſiecle en ſiecle, ne parviendroient-elles pas un jour à toute la plénitude du bonheur dont elles ſont ſuſceptibles? Ce ne ſeroit pas ſans peine que je me détacherois de cet eſpoir.

La félicité des hommes eſt pour une ame ſenſible le ſpectacle le plus agréable. A conſidérer dans la perſpective de l'avenir, c'eſt l'œuvre d'une Législation parfaite. Mais ſi quelqu'eſprit hardi oſoit en donner le plan, que de préjugés,

dira-t-on, il auroit à combattre & à détruire! Que de vérités dangereuſes à révéler!

CHAPITRE V.

La Révélation de la Vérité n'eſt funeſte qu'à celui qui la dit.

QU'EST-CE, en morale, qu'une vérité nouvelle? *Un nouveau moyen d'accroître ou d'aſſurer le bonheur des peuples.* Que réſulte-t-il de cette définition? Que la vérité ne peut être nuiſible.

Un Auteur fait-il en ce genre une découverte? quels ſont donc ſes ennemis?

1°. Ceux qu'il contredit. *a*)

a) La contradiction révolte l'ignorant. Si l'homme éclairé la ſupporte, c'eſt, qu'examinateur ſcrupuleux de lui-même, il s'eſt ſouvent ſurpris en erreur. L'ignorant ne ſent point le beſoin de l'inſtruction: il croit tout ſavoir. Qui ne s'examine point, ſe croit infaillible; & c'eſt ce que ſe croient la plupart des hommes, & ſur-tout le Petit-Maître François. Je l'ai toujours vu s'étonner de ſon peu de ſuccès chez l'Etranger. Devroit-il ignorer, que, pour ſe faire entendre dans les Echelles du Levant, s'il faut parler la langue franque, il faut, pour ſe faire entendre de l'Etranger, parler la langue du bon ſens, & qu'un Petit-Maître paroîtra toujours ridicule, tant qu'au

2°. Les envieux de ſa réputation.

3°. Ceux dont les intérêts ſont contraires à l'intérêt public.

Qu'un Miniſtre multiplie le nombre des Maréchauſſées, il a pour ennemis les voleurs de grands chemins. Que ces voleurs ſoient puiſſants, le Miniſtre ſera perſécuté. Il en eſt de même du Philoſophe. Ses préceptes tendent-ils à aſſurer le bonheur du plus grand nombre? il aura pour ennemis tous les voleurs de l'Etat; & ces derniers ſont à craindre.

Pénétré-je les intrigues d'un Clergé avide? déconcerté-je les projets de l'avarice & de l'ambition monacale? ſi le Moine eſt puiſſant, je ſuis pourſuivi.

Prouvé-je les malverſations d'un homme en place? Si ma preuve eſt claire; je ſerai puni. La vengeance du fort ſur les foibles, eſt toujours proportionnée à la vérité des accuſations intentées contre lui. C'eſt du puiſſant *b*) que Ménippe dit: " Tu te fâches, ô Jupiter! „ tu prends ton foudre: tu as donc

langage de la raiſon, il ſubſtituera le jargon à la mode en ſon pays?

b) Les vérités générales éclairent le public, ſans offenſer perſonnellement l'homme en place: pourquoi donc n'excite-t-il point les Ecrivains à la recherche de ces ſortes de vérités? C'eſt qu'elles contrediſent quelquefois ſes projets.

„ tort. „ Le puiſſant eſt communément d'autant plus cruel, qu'il eſt plus ſtupide. Qu'un Turc, en entrant au Divan y repréſente, que l'intolérance du Mahométiſme dépeuple l'Etat, aliene les Grecs, que le Deſpotiſme du Grand-Seigneur avilit la Nation, que l'avarice & les vexations des Pachas la découragent, que le défaut de diſcipline rend ſes armées mépriſables : quel nom donnera-t-on à ce fidelle citoyen ? Celui de factieux. On le livrera aux Muets. La mort eſt, à Conſtantinople, la peine infligée à la révélation d'une vérité, qui, méditée par le Sultan, eût ſauvé l'Empire de la ruine prochaine qui le menace. L'amour qu'on y affecte quelquefois pour la vertu, eſt toujours faux. Tout, dans les pays deſpotiques, eſt hypocriſie : on n'y rencontre que des maſques ; on n'y voit point de viſage.

Par-tout où la nation n'eſt pas le puiſſant (& dans quel pays l'eſt-elle ?) l'Avocat du bien public eſt martyr des vérités qu'il découvre. Quelle cauſe de cet effet ? La trop grande puiſſance de quelques membres de la Société. Préſenté-je au public une opinion nouvelle ? le public, frappé de ſa nouveauté, & quelque temps incertain, ne porte d'abord aucun jugement. Dans ce premier moment, ſi les cris de l'envie ; de l'i-

gnorance & de l'intérêt s'élevent contre moi; ſi je ne ſuis protégé ni par la loi, ni par l'homme en place, je ſus proſcrit.

L'homme illuſtre achete donc toujours ſa gloire à venir, par des malheurs préſents. Au reſte, ſes malheurs mêmes, & les violences qu'il éprouve, promulguent plus rapidement ſes découvertes. La vérité, toujours inſtructive pour celui qui l'écoute, ne nuit qu'à celui qui la dit c).

En morale, c'eſt à la connoiſſance du vrai qu'on attache la félicité publique.

O vérité! vous êtes la divinité des ames nobles! Le vertueux ne vous imputa jamais les révolutions des empires & les malheurs des hommes. Les vices ne ſont pas les fruits amers qu'on cueille ſur votre tige. La vérité éclaire-t-elle les Princes? le bonheur & la vertu regnent ſous eux dans leur empire.

c) *Toute vérité*, dit le Proverbe, *n'eſt pas bonne à dire.* Mais que ſignifie ce mot *bonne*? Il eſt le ſynonyme de *ſûre.* Qui dit la vérité, s'expoſe, ſans doute, à la perſécution: c'eſt un imprudent, je le veux. L'imprudent eſt donc l'eſpece d'homme la plus utile. Il ſeme, à ſes frais, des vérités dont ſes concitoyens recueilleront les fruits. Le mal eſt pour lui, & le profit pour eux. Auſſi fut-il toujours reſpecté des vrais amis de l'humanité. C'eſt Curtius qui ſaute pour eux dans le gouffre.

CHAPITRE VI.

La connoiſſance de la vérité eſt toujours utile.

L'HOMME obéit toujours à ſon intérêt bien ou mal entendu. *C'eſt une vérité de fait; qu'on la taiſe ou qu'on la diſe, la conduite de l'homme ſera toujours la même.* La révélation de cette vérité n'eſt donc pas nuiſible. Mais de quelle utilité peut-elle être? De la plus grande. Une fois aſſuré que l'homme agit toujours conformément à ſon intérêt, le Légiſlateur infligera tant de peines au crime, accordera tant de récompenſes à la vertu, que tout particulier aura intérêt d'être vertueux.

Ce Légiſlateur fait-il, qu'ami de ſa conſervation, l'homme ſe préſente avec crainte au danger? il attachera tant de honte & d'infamie à la lâcheté, tant d'honneurs au courage, que le ſoldat aura, le jour de la bataille, plus d'intérêt de combattre que de fuir.

Qu'uniquement occupé de ſes fantaiſies, un homme mette ſon bien à fonds perdu; qu'il laiſſe ſes enfants dans l'indigence: quel remede à ce mal? Le mé-

pris qu'on lui marquera. Fait-on connoître l'homme aux autres hommes, leur montre-t-on les crimes qu'il peut commettre ? ils créeront des loix propres à les réprimer *a*), & parviendront enfin, à lier assez étroitement l'intérêt particulier à l'intérêt public, pour se nécessiter eux-mêmes à la vertu.

En toute espece de science, l'Ecrivain, dit-on, doit chercher & dire la vérité. Faut-il en excepter la science de la Morale ? Quel est son objet ? Le bonheur du plus grand nombre. En ce genre, toute vérité nouvelle n'est, comme je l'ai déja dit, qu'un nouveau moyen d'améliorer la condition des citoyens. Le desir de leur bonheur seroit-il un crime ? Une telle opinion n'est soutenue que du stupide sans humanité, & du frippon intéressé aux malheurs publics.

En morale, c'est le vrai seul qu'il faut enseigner. Mais ne peut-on, en aucun cas, y substituer des erreurs utiles ? Il n'en est point de telles : je le démontrerai ci-après. La religion elle-même ne rend point un peuple vertueux. Les Romains modernes en sont la preuve.

a) Le Législateur qui donne des loix, suppose tous les hommes méchants, puisqu'il veut que tous y soient également soumis.

L'intérêt eſt notre unique moteur. L'on paroît ſacrifier, mais l'on ne ſacrifie jamais ſon bonheur à celui d'autrui. Les eaux ne remontent point à leur ſource, ni les hommes contre le courant rapide de leurs intérêts. Qui le tenteroit, ſeroit un fou. De tels foux ſont d'ailleurs en trop petit nombre, pour avoir quelqu'influence ſur la maſſe totale de la Société. S'il ne s'agit que de former des citoyens vertueux, qu'eſt-il beſoin à cet effet de recourir à des moyens impoſſibles & ſurnaturels?

Qu'on faſſe de bonnes loix: elles dirigeront naturellement les citoyens au bien général, en leur laiſſant ſuivre la pente irréſiſtible qui les porte à leur bien particulier. Ce ne ſont point les vices, la méchanceté & l'improbité des hommes, qui font le malheur des peuples; mais l'imperfection de leurs loix, & par conſéquent leur ſtupidité. Peu importe que les hommes ſoient vicieux; c'en eſt aſſez, s'ils ſont éclairés. Une crainte reſpective & ſalutaire les contiendra dans les bornes du devoir. Les voleurs ont des loix, & peu d'entr'eux les violent, parce qu'ils s'inſpectent & ſe ſuſpectent. Les loix ſont tout. Si quelque Dieu, diſent à ce ſujet les Philoſophes Siamois, fût réellement deſcendu du ciel pour inſtruire les hommes dans la ſcience de

la Morale, il leur eût donné une bonne Législation, & cette Législation les eût néceſſités à la vertu. En morale, comme en phyſique, c'eſt toujours en grand, & par des moyens ſimples, que la Divinité opere.

Le réſultat de ce Chapitre, c'eſt que la vérité, ſouvent odieuſe au puiſſant injuſte, eſt toujours utile au public. Mais n'eſt-il point d'inſtant où ſa révélation puiſſe occaſionner des troubles dans un empire ?

CHAPITRE VII.

Que la Révélation de la vérité ne trouble jamais les empires.

UNE adminiſtration eſt mauvaiſe : les peuples ſouffrent ; ils pouſſent des plaintes : en ce moment il paroît un Écrit où l'on leur montre toute l'étendue de leurs malheurs. Les peuples s'irritent & ſe ſoulevent : je le veux. L'écrit eſt-il la cauſe du ſoulevement ? Non : il en eſt l'époque. La cauſe eſt dans la miſere publique. Si l'écrit eût plutôt paru, le Gouvernement, plutôt averti, eût, en adouciſſant les ſouffrances des peuples, pu prévenir la ſédition. Le trou-

ble n'accompagne la révélation de la vérité que dans des pays entiérement deſpotiques; parce qu'en ce pays, le moment où l'on oſe dire la vérité, eſt celui où le malheur, inſoutenable & porté à ſon comble, ne permet plus au peuple de retenir ſes cris.

Un Gouvernement devient-il cruel à l'excès? les troubles ſont alors ſalutaires. Ce ſont les tranchées qu'occaſionne au malade la médecine qui le guérit. Pour affranchir un peuple de la ſervitude, il en coûte quelquefois moins d'hommes à l'Etat, qu'il n'en périt dans une fête publique & mal ordonnée. Le mal du ſoulévement eſt dans la cauſe qui le produit: la douleur de la criſe eſt dans la maladie qui l'excite. Tombe-t-on dans le deſpotiſme? il faut des efforts pour s'y ſouſtraire; & ces efforts ſont en ce moment le ſeul bien des infortunés. Le degré du malheur, c'eſt de ne pouvoir s'en arracher, & de ſouffrir ſans oſer ſe plaindre. Quel homme aſſez barbare, aſſez ſtupide, pour donner le nom de paix au ſilence, à la tranquillité forcée de l'eſclavage! C'eſt la paix, mais la paix de la tombe.

La révélation de la vérité, quelquefois l'époque, ne fut donc jamais la cauſe des troubles & du ſoulévement. La connoiſſance du vrai, toujours utile

aux opprimés, l'eſt même aux oppreſſeurs. Elle les avertit, comme je l'ai déja dit, du mécontentement du peuple. En Europe, les murmures des nations précedent de loin leur révolte.

Leurs plaintes ſont le tonnerre entendu dans le lointain. Il n'eſt point encore à craindre. Le Souverain eſt encore à temps de réparer ſes injuſtices, & de ſe réconcilier avec ſon peuple. Il n'en eſt pas de même dans un pays d'eſclaves. C'eſt le poignard en main, que la remontrance ſe préſente au Sultan. Le ſilence des eſclaves eſt terrible. C'eſt le ſilence des airs avant l'orage. Les vents ſont muets encore : mais du ſein noir d'un nuage immobile, part le coup de tonnerre, qui, ſignal de la tempête, frappe au moment qu'il luit.

Le ſilence qu'impoſe la force, eſt la principale cauſe, & des malheurs des peuples, & de la chûte de leurs oppreſſeurs. Si la recherche de la vérité nuit, ce n'eſt jamais qu'à ſon auteur. Les Buffons, les Queſnayes, les Monteſquieux en ont découvert. On a longtemps diſputé ſur la préférence à donner aux Anciens ſur les Modernes, à la Muſique françoiſe ſur l'italienne : ces diſputes ont éclairé le goût du public, & n'ont armé le bras d'aucun citoyen. Mais ces diſputes, dira-t-on, ne ſe

rapportoient qu'à des objets frivoles. Soit. Mais ſans la crainte de la loi, les hommes s'entr'égorgeroient pour des frivolités. Les diſputes théologiques, toujours réductibles à des queſtions de mots, en ſont la preuve. Que de ſang elles ont fait couler ! Puis-je, de l'aveu de la loi, donner le nom de ſaint zele à l'emportement de ma vanité ? Point d'excès auquel elle ne ſe livre. La cruauté religieuſe eſt atroce. Qui l'engendre ? Seroit-ce la nouveauté d'une opinion théologique ? *a*). Non : mais l'exercice libre & impuni de l'intolérance *b*).

Qu'on traite une queſtion, où, libre dans ſes opinions, chacun penſe ce qu'il veut, où chacun contredit & eſt

a) Ce n'eſt point en Théologie la nouveauté d'une opinion qui révolte, mais la violence employée pour la faire recevoir. Cette violence a, dans les empires, quelquefois produit des commotions vives. Une ame noble & élevée ſoutient impatiemment le joug aviliſſant du Prêtre, & le perſécuté ſe venge toujours du perſécuteur. L'homme, dit Machiavel, a droit de tout penſer, de tout dire, de tout écrire ; mais non d'impoſer ſes opinions. Que le Théologien me perſuade ou me convainque, & qu'il ne prétende point forcer ma croyance.

b) La ſeule religion intolérable, eſt une religion intolérante. Une telle religion, devenue la plus puiſſante dans un empire, y allumeroit les flambeaux de la guerre, & le plongeroit dans des troubles & des calamités ſans nombre.

contredit, où quiconque insulteroit son contradicteur, seroit puni selon la griéveté de l'offense; l'orgueil des disputants, alors contenu par la crainte de la loi, cesse d'être inhumain.

Mais par quelle contradiction le Magistrat qui lie les bras des citoyens, & leur défend les voies de fait, lorsqu'il s'agit d'une discussion d'intérêt ou d'opinion, les leur délie-t-il, lorsqu'il s'agit d'une dispute scholastique? Quelle cause d'un tel effet? L'esprit de superstition & de fanatisme, qui, plus souvent que l'esprit de justice & d'humanité, a présidé à la rédaction des loix.

J'ai lu l'histoire des différents cultes; j'ai nombré leurs absurdités: j'ai eu honte de la raison humaine, & j'ai rougi d'être homme. Je me suis à la fois étonné des maux que produit la superstition, de la facilité avec laquelle on peut étouffer un fanatisme qui rendra toujours les religions si funestes à l'univers c); & j'ai conclu, que les malheurs des peuples pouvoient toujours se rapporter à l'imperfection de leurs loix, & par conséquent à l'ignorance de quelques vérités morales. Ces vérités, toujours utiles,

c) Les Princes sont-ils indifférents aux disputes théologiques? les orgueilleux Docteurs, après s'être dit bien des injures, s'ennuyent d'écrire sans être lus. Le mépris public leur impose silence.

ne peuvent troubler la paix des Etats. La lenteur de leurs progrès en eſt encore une nouvelle preuve.

CHAPITRE VIII.

De la lenteur avec laquelle la Vérité ſe propage.

LA marche de la vérité eſt lente : l'expérience le prouve.

Quand le Parlement de Paris révoqua-t-il la peine de mort, portée contre quiconque enſeignoit une autre Philoſophie que celle d'Ariſtote ?

Cinquante ans après que cette Philoſophie étoit oubliée.

Quand la Faculté de Médecine admit-elle la doctrine de la circulation du ſang ?

Cinquante ans après la découverte d'Harvei.

Quand cette même Faculté reconnut-elle la ſalubrité des pommes de terre ? Après cent ans d'expérience, & lorſque le Parlement eut caſſé l'arrêt qui défendoit la vente de ce légume *a*).

a) Le Parlement rendit le même arrêt contre l'émétique & contre Briſſot, Médecin du ſeizieme ſiecle. Ce Médecin prétendoit, contre la pratique ordinaire, ſaigner dans le cas de pleuréſie du côté

Quand les Médecins conviendront-ils des avantages de l'inoculation? Dans vingt ans ou environ.

Cent faits de cette eſpece prouvent la lenteur des progrès de la vérité. Ses progrès cependant ſont ce qu'ils doivent être.

Une vérité, en qualité de nouvelle, choque toujours quelqu'uſage ou quelqu'opinion généralement établie. Elle a d'abord peu de ſectateurs: elle eſt traitée de paradoxe *b*), citée comme une erreur, & rejetée ſans être entendue. Les hommes en général approuvent ou condamnent au haſard, & la vérité même eſt, par la plupart d'entr'eux,

où le malade ſouffroit le plus. Cette pratique nouvelle fut, par les vieux Médecins, dénoncée au Parlement. Il la déclara impie, fit défenſe de ſaigner dorénavant du côté de la pleuréſie. L'affaire portée enſuite devant Charles V, ce Prince alloit rendre le même jugement, ſi, dans cet inſtant, Charles III, Duc de Savoye, ne fût mort d'une pleuréſie après avoir été ſaigné à l'ancienne maniere. Eſt-ce à des Magiſtrats à prétendre, comme les Théologiens, juger les livres & les ſciences qu'ils n'entendent point? Que leur en revient-il? Du ridicule.

b) Paroît-il un excellent ouvrage de Philoſophie? Le premier jugement qu'en porte l'envie, c'eſt que les principes en ſont faux & dangereux: le ſecond, que les idées en ſont communes. Malheur à l'ouvrage dont on dit d'abord trop de bien. Le ſilence de l'envie & de la ſottiſe en annonce la médiocrité.

reçue comme l'erreur, ſa is examen & par préjugé.

De quelle maniere une opinion nouvelle parvient-elle donc à la connoiſſance de tous ? Les bons eſprits en ont-ils apperçu la vérité ? ils la publient ; & cette vérité, promulguée par eux, & devenue de jour en jour plus commune, finit enfin par être généralement adoptée : mais c'eſt long-temps après ſa découverte, ſur-tout lorſque cette vérité eſt morale.

Si l'on ſe prête ſi difficilement à la démonſtration de ces dernieres vérités, c'eſt qu'elles exigent quelquefois le ſacrifice, non-ſeulement de nos préjugés, mais encore de nos intérêts perſonnels. Peu d'hommes ſont capables de ce double ſacrifice. D'ailleurs, une vérité de cette eſpece, découverte par un de nos concitoyens, peut ſe répandre rapidement, & peut le combler d'honneurs. Notre envie, qui s'en irrite, doit donc s'empreſſer de l'étouffer. C'eſt l'étranger qu'éclairent maintenant les livres moraux faits & proſcrits en France. Pour juger ces livres, il faut des hommes doués à la fois, & du degré de lumiere, & du degré de déſintéreſſement néceſſaire pour diſtinguer le vrai du faux. Or, par-tout les hommes éclairés ſont rares, & les déſintéreſſés, plus

rares encore, ne ſe rencontrent que chez l'étranger. Les vérités morales ne s'étendent que par des ondulations très-lentes. Il en eſt, ſi je l'oſe dire, de la chûte de ces vérités ſur la terre, comme de celle d'une pierre au milieu d'un lac : les eaux ſéparées en un point du contact forment un cercle bien-tôt enfermé dans un plus grand, qui lui-même environné de cercles plus ſpacieux, s'agrandiſſant de moment en moment, vont enfin ſe briſer ſur la rive. C'eſt de cercles en cercles qu'une vérité morale, s'étendant aux différentes claſſes des citoyens, parvient enfin à la connoiſſance de tous ceux qui n'ont point intérêt de la rejetter.

Pour établir cette vérité, il ſuffit que le Puiſſant ne s'oppoſe point à ſa promulgation ; & c'eſt en ceci que la vérité differe de l'erreur.

C'eſt par la violence que cette derniere ſe propage : c'eſt la force en main qu'on a prouvé preſque toutes les religions, & c'eſt ce qui les a rendues les fléaux du monde moral.

La vérité, ſans la force, s'établit, ſans doute, lentement, mais elle s'établit ſans troubles. Les ſeules nations où la vérité pénetre avec peine, ſont les nations ignorantes. L'imbécillité eſt moins docile qu'on ne l'imagine.

Que l'on propoſe chez un peuple ignorant une loi utile *c*), mais nouvelle. Cette loi, rejetée ſans examen, peut même exciter une ſédition *d*) chez ce peuple, qui, ſtupide parce qu'il eſt eſclave, eſt d'autant plus irritable que le deſpotiſme l'a plus ſouvent irrité.

Que l'on propoſe, au contraire, cette même loi chez un peuple éclairé, où la preſſe eſt libre, où l'utilité de cette loi eſt déja preſſentie, & ſa promulgation deſirée, elle ſera reçue avec reconnoiſſance par la partie inſtruite de la nation, & cette partie contiendra l'autre.

Il réſulte de ce Chapitre, que la vérité, par la lenteur même avec laquelle ſa découverte ſe propage, ne peut produire de trouble dans les Etats. Mais n'eſt-il pas des formes de Gouvernement où la connoiſſance du vrai puiſſe être dangereuſe?

c) Un Légiſlateur prudent fait toujours propoſer par quelqu'Ecrivain célebre, les loix nouvelles qu'il veut établir. Ces loix ſont-elles ſous le nom de cet Auteur, quelque temps expoſées à la critique publique? ſi l'on les juge bonnes, & qu'on les reconnoiſſe pour telles, on les reçoit ſans murmurer.

d) Un Miniſtre fait-il une loi? un Philoſophe découvre-t-il une vérité? Juſqu'à ce que l'utilité de cette loi & de cette vérité ſoit avouée, tous deux ſont en butte à l'envie & à la ſottiſe. Leur ſort cependant eſt très-différent: le Miniſtre armé de la

CHAPITRE IX.

Des Gouvernements.

Si toute vérité morale n'eſt qu'un *moyen d'accroître ou d'aſſurer le bonheur du plus grand nombre, & ſi l'objet de tout Gouvernement eſt la félicité publique*, point de vérité morale dont la publication ne ſoit deſirable *a*). Toute diverſité d'opinions à ce ſujet, tient à la ſignification incertaine du mot *Gouvernement*. Qu'eſt-ce qu'un Gouvernement ? *L'aſſemblage de loix ou de conventions faites entre les citoyens d'une même nation.* Or, ces loix & conventions ſont, ou contraires, ou conformes à l'intérêt général. Il n'eſt donc que deux formes de Gouvernement ; l'une bonne, l'autre

puiſſance, n'eſt expoſé qu'à des railleries ; mais le Philoſophe ſans pouvoir, l'eſt à des perſécutions.

a) On entend vanter tous les jours l'excellence de certains établiſſements étrangers ; mais ces établiſſements, ajoute-t-on, ne ſont pas compatibles avec telle forme de Gouvernement. Si ce fait eſt vrai dans quelques cas particuliers, il eſt faux dans la plupart. La procédure criminelle angloiſe eſt-elle la plus propre à protéger l'innocence ? pourquoi les François, les Allemands & les Italiens ne l'adoptent-ils pas ?

mauvaiſe : c'eſt à ces deux eſpeces que je les réduis toutes. Or, dans l'aſſemblage des conventions qui les conſtituent, dire qu'on ne peut changer les loix nuiſibles à la nation ; que de telles loix ſont ſacrées, qu'elles ne peuvent être légitimement réformées, c'eſt dire qu'on ne peut changer le régime contraire à ſa ſanté ; qu'affligé d'une plaie, c'eſt un crime de la nettoyer, qu'il faut la laiſſer tomber en gangrene *b*).

Au reſte, ſi tout Gouvernement, de quelque nature qu'il ſoit, ne peut ſe

b) Les Princes changent journellement les loix du commerce ; celles qui reglent la perception des droits & des impôts. Ils peuvent donc changer également toute loi contraire au bien public. Trajan croit-il le Gouvernement Républicain préférable au Monarchique ? il offre de changer la forme du Gouvernement : il offre la liberté aux Romains, & la leur auroit rendue s'ils euſſent voulu l'accepter. Une telle action mérite, ſans doute, de grands éloges. Elle a frappé l'univers d'admiration. Mais eſt elle auſſi ſurnaturelle qu'on l'imagine ? Ne ſent-on pas qu'en briſant les fers des Romains, Trajan conſervoit la plus grande autorité ſur un peuple affranchi par ſa généroſité ; qu'il eût alors tenu de l'amour & de la reconnoiſſance preſque tout le pouvoir qu'il devoit à la force de ſes armées ? Or, quoi de plus flatteur que le premier de ces pouvoirs ? Peu de Princes ont imité Trajan. Peu d'hommes ont fait à l'intérêt général le ſacrifice apparent de leur autorité particuliere ; j'en conviens. Mais leur exceſſif amour du deſpotiſme, eſt quelquefois en eux moins l'effet d'un défaut de vertu, que d'un défaut de lumiere.

propoſer d'autre objet que le bonheur du plus grand nombre des citoyens, tout ce qui tend à les rendre heureux, ne peut être contraire à ſa conſtitution c). Celui-là ſeul doit s'oppoſer à toute réforme utile à l'Etat, qui fonde ſa grandeur ſur l'aviliſſement de ſes compatriotes, ſur le malheur de ſes ſemblables, & qui veut uſurper ſur eux un pouvoir

c) Il n'eſt qu'une choſe vraiment contraire à toute eſpece de conſtitution; c'eſt le malheur des peuples. Leur commande-t-on? on n'a pas droit de leur nuire. Un Prince contracte-t-il ſciemment un traité déſavantageux à ſa nation? il excede ſon pouvoir; il ſe rend coupable envers elle.

Un Monarque n'eſt jamais qu'au droit de ſes ancêtres. Or, toute ſouveraineté légitime prend ſon origine dans l'élection & le choix libre du peuple. Il eſt donc évident que le Magiſtrat ſuprême, quelque nom qu'on lui donne, n'eſt que le premier commis de ſa nation. Or, nul commis n'a droit de contracter au déſavantage de ſes commettants. La ſociété même peut toujours réclamer contre ſes propres engagements, s'ils lui ſont trop onéreux.

Que deux peuples concluent entr'eux un Traité; ils n'ont, comme les particuliers, d'autre objet en vue que leur bonheur & leur avantage réciproque. Cette réciprocité d'avantages n'exiſte-t-elle plus? de ce moment le traité eſt nul; l'un des deux peut le rompre. Le doit-il? Non, s'il n'en réſulte pour lui qu'un dommage peu conſidérable. Il eſt alors plus avantageux pour lui de ſupporter ce petit dommage, que d'être regardé comme trop léger infracteur de ſes engagements. Or, dans les motifs mêmes qui ſont alors obſerver ſon traité, on apperçoit le droit qu'a toute nation de l'annuller, s'il devient entiérement deſtructif de ſon bonheur.

arbitraire. Quant au citoyen honnête, à l'homme ami de la vérité & de ſa patrie, il ne peut avoir d'intérêt contraire à l'intérêt national. Eſt-on heureux du bonheur de l'empire, & glorieux de ſa gloire? on deſire en ſecret la correction de tous les abus. On ſait qu'on n'anéantit point une ſcience lorſqu'on la perfectionne, & qu'on ne détruit point un Gouvernement l'orſqu'on le réforme.

Suppoſons qu'en Portugal l'on reſpectât davantage la propriété des biens, de la vie & de la liberté des ſujets? le Gouvernement en ſeroit-il moins monarchique? Suppoſons qu'en ce pays l'on ſupprimât l'Inquiſition & les Lettres de cachet, qu'on limitât l'exceſſive autorité de certaines places, auroit-on changé la forme du Gouvernement? Non: l'on en auroit ſeulement corrigé les abus. Quel Monarque vertueux ne ſe prêteroit point à cette réforme! Comparera-t-on les Rois de l'Europe à ces ſtupides Sultans de l'Aſie, à ces Vampires, qui ſucent le ſang de leurs ſujets & que toute contradiction révolte? Soupçonner ſon Prince d'adopter les principes d'un deſpotiſme oriental, c'eſt lui faire l'injure la plus atroce. Un Souverain éclairé ne regarda jamais le pouvoir arbitraire, ſoit d'un ſeul, tel qu'il exiſte en Turquie, ſoit de pluſieurs, tel qu'il exiſte

en Pologne, comme la conſtitution réelle d'un Etat. Honorer de ce titre un deſpotiſme cruel, c'eſt donner le nom de Gouvernement à une confédération de voleurs, *d*) qui, ſous la banniere d'un ſeul ou de pluſieurs, ravagent les provinces qu'ils habitent.

Tout acte d'un pouvoir arbitraire eſt injuſte. Un pouvoir acquis & conſervé par la force *e*), eſt un pouvoir que la

d) Dans les pays deſpotiques, ſi le militaire eſt intérieurement haï & mépriſé; c'eſt que le peuple ne voit dans les Beys & les Pachas que ſes géoliers & ſes bourreaux. Si dans les Républiques Grecques & Romaines, le ſoldat, au contraire, étoit aimé & reſpecté; c'eſt qu'armé contre l'ennemi commun, il n'eût point marché contre ſes compatriotes.

e) Suffit-il qu'un Sultan commande en vertu d'une loi, pour rendre ſon autorité légitime? Non. Un uſurpateur, par une loi expreſſe, peut ſe déclarer Souverain. Dira-t-on, vingt ans après, que ſon uſurpatinn eſt légitime? Une telle opinion eſt abſurde. Nulle ſociété, lors de ſon établiſſement, n'a remis ni pu remettre aux mains d'un homme le pouvoir de diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie & de la liberté des citoyens. Toute autorité arbitraire eſt une uſurpation contre laquelle un peuple peut toujours revenir.

Lorſque les Romains vouloient énerver le courage d'un peuple, éteindre ſes lumieres, avilir ſon ame, le retenir dans la ſervitude; que faiſoient-ils? Ils lui donnoient un Deſpote. C'eſt par ce moyen qu'ils s'aſſervirent les Spartiates & les Bretons. Or, toute conſtitution imaginée pour corrompre les mœurs d'un peuple, toute forme de Gouvernement que le vainqueur impoſe à cet effet

force a droit de repouſſer. Une nation, quelque nom que porte ſon ennemi, peut toujours le combattre & le détruire.

Au reſte, ſi l'objet des ſciences de la Morale & de la Politique ſe réduit à la recherche des moyens de rendre les hommes heureux, il n'eſt donc point en ce genre, de vérités dont la connoiſſance puiſſe être dangereuſe.

Mais le bonheur des peuples fait-il celui des Souverains ?

CHAPITRE X.

Dans aucune forme de Gouvernement, le bonheur du Prince n'eſt attaché au malheur des peuples.

Le pouvoir arbitraire, dont quelques Monarques paroiſſent ſi jaloux, n'eſt qu'un luxe de puiſſance, qui, ſans rien ajouter

au vaincu, ne peut jamais être citée comme juſte & légale. Eſt-ce un Gouvernement, que celui où tout ſe réduit à plaire, à obéir au Sultan, où l'on rencontre çà & là quelque habitant, & pas un citoyen ?

Tout peuple gémiſſant ſous le joug du pouvoir arbitraire, a droit de le ſecouer. Les loix ſacrées ſont les loix conformes à l'intérêt public. Toute loi contraire n'eſt pas une loi, c'eſt un abus légal.

ajouter à leur félicité, fait le malheur de leurs ſujets. Le bonheur du Prince eſt indépendant de ſon deſpotiſme. C'eſt ſouvent par complaiſance pour ſes Favoris, c'eſt pour le plaiſir & la commodité de cinq ou ſix perſonnes, qu'un Souverain met ſes peuples en eſclavage, & ſa tête ſous le poignard de la conjuration.

Le Portugal nous apprend les dangers auxquels, dans ce ſiecle même, les Rois ſont encore expoſés. Le pouvoir arbitraire, cette calamité des nations, n'aſſure donc ni la félicité, ni la vie des Monarques. Leur bonheur n'eſt donc pas eſſentiellement lié au malheur de leurs ſujets. Pourquoi taire aux Princes cette vérité, & leur laiſſer ignorer que la Monarchie modérée, eſt la Monarchie la plus deſirable *a*); que le Sou-

a) Un Deſpote n'a pas reçu de la nature les forces néceſſaires pour ſoumettre lui ſeul une nation. Il ne l'aſſervit qu'à l'aide de ſes Janiſſaires, de ſes ſoldats & de ſon armée. Déplaît-il à cette armée? ſe révolte-t-elle? alors privé de ſon ſoutien, il eſt ſans force. Le ſceptre échappe de ſes mains; il eſt condamné par ſes complices. On ne le juge point, on le tue. Il en eſt autrement d'un Prince qui regne ſous l'autorité des Magiſtrats & des loix. Suppoſons qu'il commette un crime puniſſable par ces mêmes loix; il eſt du moins entendu dans ſes défenſes, & la lenteur de la procédure lui laiſſe toujours le temps de prévenir ſon jugement en réparant ſes injuſtices.

verain n'eſt grand que de la grandeur de ſes peuples ; n'eſt fort que de leur force, riche que de leurs richeſſes ; que ſon intérêt bien entendu eſt eſſentiellement uni au leur, & qu'enfin ſon devoir eſt de les rendre heureux ?

" Le ſort des armes, dit un Indien à „ Tamerlan, nous ſoumet à toi. Es-tu „ marchand ? vends-nous. Es-tu bou„ cher ? tue-nous. Es-tu Monarque ? „ rends-nous heureux. „

Eſt-il un Souverain qui puiſſe, ſans horreur, entendre ſans ceſſe murmurer autour de lui ce mot célebre d'un Arabe ?

Cet homme, accablé ſous le faix de l'impôt, ne peut ſubſiſter lui & ſa famille : il porte ſes plaintes au Calife : le Calife s'en irrite ; l'Arabe eſt condamné à mort. En marchant au ſupplice, il rencontre en chemin un Officier de la bouche : Pour qui ces viandes, demande le condamné ? Pour les chiens du Calife, répond l'Officier. *Que la condition des chiens d'un deſpote, s'écrie l'Arabe, eſt préférable à celle de ſon ſujet !*

Quel Prince éclairé ſoutient un tel reproche, & veut, en uſurpant un pouvoir arbitraire ſur ſes peuples, ſe con-

Le Prince ſur le trône d'une Monarchie modé- & toujours plus fermement aſſis que ſur ce-

damner à ne vivre qu'avec des eſclaves ?

L'homme, en préſence de ſon deſpote, eſt ſans opinion & ſans caractere.

Thamas Kouli-Kan ſoupe avec un Favori. On lui ſert un nouveau légume. " Rien de meilleur & de plus ſain que „ ce mêts, dit le Prince. Rien de meilleur & de plus ſain, dit le Courtiſan. Le repas fait, Kouli-Kan ſe ſent incommodé : il ne dort pas. " Rien, dit-il, „ à ſon lever, de plus déteſtable & de „ plus mal-ſain que ce légume. Rien de „ plus déteſtable & de plus mal-ſain, „ dit le Courtiſan. Mais tu ne le penſois pas hier, reprend le Prince : qui „ te force à changer d'avis ? Mon reſpect & ma crainte. Je puis, replique „ le Favori, impunément médire de „ ce mêts ; je ſuis l'eſclave de ta Hauteſſe, & non l'eſclave de ce légume. „

Le Deſpote eſt la Gorgone : il pétrifie dans l'homme juſqu'à la penſée *b*).

b) Quel Prince, même parmi les Chrétiens, à l'exemple du Calife Hakkam, permettroit aux Cadis de révéler ſes injuſtices ?

" Une pauvre femme poſſede à Jehra une petite piece de terre contiguë aux jardins d'Hakkam. Ce Prince veut aggrandir ſon Palais : il fait propoſer à cette femme de lui céder ſon terrein. Elle le refuſe, & veut conſerver l'héritage de ſes peres. L'Intendant des jardins s'empare du terrein qu'elle ne veut pas vendre.

Comme la Gorgone, il eſt l'effroi du monde. Son ſort eſt-il donc ſi deſirable? Le deſpotiſme eſt un joug également onéreux à celui qui le porte, & à celui qui l'impoſe. Que l'armée abandonne le Deſpote, le plus vil des eſclaves devient ſon égal, le frappe, & lui dit:

„ La femme éplorée va à Cordoue implorer la „ juſtice. Ibu-Bêchir en eſt le Cadi. Le texte de „ la loi eſt formel en faveur de la femme. Mais „ que peuvent les loix contre celui qui ſe croit au-„ deſſus d'elles? Cependant Ibu-Bêchir ne déſeſ-„ pere point de ſa cauſe. Il monte ſur ſon âne, „ porte avec lui un ſac d'une grandeur énorme, „ ſe préſente dans cet état devant Hakkam, aſſis „ alors dans le pavillon conſtruit ſur le terrein de „ cette femme.

" L'arrivée du Cadi, le ſac qu'il a ſur l'épaule, „ étonnent le Prince. Ibu-Bêchir ſe proſterne, „ demande à Hakkam la permiſſion de remplir „ ſon ſac de la terre ſur laquelle il ſe trouve. Le „ Calife y conſent. Le ſac plein, le Cadi ſupplie „ le Prince de l'aider à charger ce ſac ſur ſon âne. „ Cette demande étonne Hakkam. Ce ſac eſt trop „ lourd, répond-il. Prince, reprend alors Ibu-„ Bêchir avec une noble hardieſſe; ſi ce ſac que „ vous trouvez ſi peſant, ne contient encore „ qu'une petite partie de la terre injuſtement enle-„ vée à une de vos ſujettes, comment porterez-„ vous au jour du jugement dernier cette même „ terre que vous avez ravie en entier? Hakkam, „ loin de punir le Cadi, reconnoît généreuſement „ ſa faute, rend à la femme le terrein dont il s'eſt „ emparé, avec tous les bâtiments qu'il y avoit „ fait conſtruire. „

Ta force étoit ton droit ; ta foiblesse est ton crime.

Mais si, dans l'erreur à cet égard, un Prince attache son bonheur à l'acquisition du pouvoir arbitraire, & qu'un écrit, publiant les intentions du Prince, éclaire les peuples sur le malheur qui les menace, cet écrit ne suffit-il pas pour exciter le trouble & le soulévement? Non: l'on a par-tout décrit les suites funestes du despotisme. L'histoire Romaine, l'Ecriture Sainte elle-même en font en cent endroits le tableau le plus effrayant, & cette lecture n'excita jamais de révolution. Ce sont les maux actuels, multipliés & durables du despotisme, qui donent quelquefois un peuple du courage nécessaire pour s'arracher à ce joug. C'est toujours la cruauté des Sultans qui provoque la sédition. Tous les trônes de l'Orient sont souillés du sang de leur maître. Qui le versa? La main des esclaves.

La simple publication de la vérité n'occasionne point de commotions vives. D'ailleurs, l'avantage de la paix dépend du prix dont on l'achete. La guerre est, sans doute, un mal; mais, pour l'éviter, faut-il que, sans combattre, les citoyens se laissent ravir leurs biens, leur vie & leur liberté? Un

Prince ennemi vient, les armes à la main, réduire un peuple à l'eſclavage : ce peuple préſentera-t-il ſa tête au joug de la ſervitude ? Qui le propoſe, eſt un lâche. Quelque nom que porte le raviſſeur de ma liberté, je dois la défendre contre lui.

Point d'Etat qui ne ſoit ſuſceptible de réforme, ſouvent auſſi néceſſaire que déſagréable à certaines gens. L'adminiſtration s'abſtiendra-t-elle de les faire ? faut-il, dans l'eſpoir d'une fauſſe tranquillité, qu'elle faſſe aux Grands le ſacrifice du bien public, & ſous le vain prétexte de conſerver la paix, qu'elle abandonne l'empire aux voleurs qui le pillent ?

Il eſt, comme je l'ai déja dit, des maux néceſſaires. Point de guériſon ſans douleur. Si l'on ſouffre dans le traitement, c'eſt moins du remede que de la maladie.

Une conduite timide, des ménagements bas ont été ſouvent plus fatals aux ſociétés, que la ſédition même. On peut ſans offenſer un Prince vertueux, fixer les bornes de ſon autorité ; lui repréſenter que la loi, qui déclare le bien public la premiere des loix, eſt une loi ſacrée, inviolable, que lui-même doit reſpecter ; que toutes les autres loix ne ſont que les divers moyens d'aſſurer

l'exécution de la premiere, & qu'enfin toujours malheureux du malheur des ſujets, il eſt une dépendance réciproque entre la félicité des peuples & celle du Souverain. D'où je conclus :

Que la choſe vraiment nuiſible pour lui, eſt le menſonge qui lui cache la maladie de l'Etat ;

Que la choſe vraiment avantageuſe pour lui, eſt la vérité qui l'éclaire ſur le traitement & le remede.

La révélation de la vérité eſt donc utile : mais l'homme, dira-t-on, la doit-il aux autres hommes, lorſqu'il eſt ſi dangereux pour lui de la leur révéler ?

CHAPITRE XI.

Qu'on doit la vérité aux hommes.

Si je conſultois ſur ce ſujet, & St. Auguſtin, & St. Ambroiſe, je dirois avec le premier :

« La vérité devient-elle un ſujet de „ ſcandale ? Que le ſcandale naiſſe & „ que la vérité ſoit dite „ *a*).

a) *Si de veritate ſcandalum, utilius permittitur naſci ſcandalum quàm veritas relinquatur.*

Je répéterois d'après le ſecond : " on „ n'eſt pas défenſeur de la vérité, ſi, du „ moment qu'on la voit, on ne la dit „ point ſans honte & ſans crainte „ *b*).

J'ajouterois enfin, " que la vérité „ quelque temps éclipſée par l'erreur, „ en perce tôt ou tard le nuage „ *c*).

Mais il n'eſt point ici queſtion d'autorité. Ce que l'on doit à l'opinion des hommes célebres, c'eſt du reſpect, & non une foi aveugle. Il faut donc ſcrupuleuſement examiner leurs opinions; & cet examen fait, il faut juger, non d'après leur raiſon, mais d'après la ſienne. Je crois les trois angles d'un triangle égaux à deux droits, non parce qu'Euclide l'a dit, mais parce que je puis m'en démontrer la vérité.

Veut-on ſavoir ſi l'on doit réellement la vérité aux hommes ? Qu'on interroge les gens en place eux-mêmes : tous conviendront qu'il leur eſt important de la connoître, & que ſa connoiſſance ſeule leur fournit les moyens d'accroître & d'aſſurer la félicité publique. Or, ſi tout homme doit, en qualité de citoyen, contribuer de tout ſon pouvoir au bon-

b) *Ille veritatis defenſor eſſe debet, qui cum recte ſentit, loqui non metuit, nec erubeſcit.*

c) *Occultari poteſt ad tempus veritas, vinci non poteſt.* S. Aug.

heur de ſes compatriotes, ſait-on la vérité, on doit la dire.

Demander ſi l'on la doit aux hommes; c'eſt, ſous un tour de phraſe obſcur & détourné, demander s'il eſt permis d'être vertueux, & de faire le bien de ſes ſemblables ?

Mais l'obligation de dire la vérité ſuppoſe la poſſibilité de la découvrir. Les Gouvernements doivent donc en faciliter les moyens; & le plus ſûr de tous eſt la liberté de la preſſe.

CHAPITRE XII.

De la liberté de la Preſſe.

C'EST à la contradiction, par conſéquent à la liberté de la preſſe, que les ſciences phyſiques doivent leur perfection. Otez cette liberté, que d'erreurs conſacrées par le temps ſeront citées comme des axiomes inconteſtables ! Ce que je dis du phyſique, eſt applicable au moral & au politique. Veut-on en ce genre s'aſſurer de la vérité de ſes opinions ? il faut les promulguer. C'eſt à la pierre de touche de la contradiction, qu'il faut les éprouver. La preſſe doit donc être libre. Le Magiſtrat qui la gêne,

, s'oppoſe donc à la perfection de la morale & de la politique : il peche contre ſa nation *a*) : il étouffe juſque dans leurs germes les idées heureuſes qu'eût produites cette liberté. Or, qui peut apprécier cette perte ? Ce qu'on peut dire à ce ſujet, c'eſt que le peuple libre, le peuple qui penſe, commande toujours au peuple qui ne penſe pas *b*).

Le Prince doit donc aux nations la vérité comme utile, & la liberté de la preſſe comme moyen de la découvrir. Par-tout où cette liberté eſt interdite, l'ignorance, comme une nuit profonde, s'étend ſur tous les eſprits. Alors, en cherchant la vérité, ſes amateurs craignent de la découvrir. Ils ſentent qu'une fois découverte, il faudra, ou la taire, ou la déguiſer lâchement, ou s'expoſer à la perſécution. Tout homme la redoute. S'il eſt toujours de l'intérêt public de connoître la vérité, il n'eſt pas toujours de l'intérêt particulier de la dire.

a) Qui ſoumet ſes idées au jugement & à l'examen de ſes concitoyens, doit publier toutes celles qu'il croit vraies & utiles. Les taire, ſeroit le ſigne d'une indifférence criminelle.

b) Qu'apprend à l'étranger la défenſe de parler & d'écrire librement ? Que le Gouvernement qui fait cette défenſe, eſt injuſte & mauvais. L'Angleterre, généralement regardée comme le meilleur, eſt celui où le citoyen, à cet égard, eſt le plus libre.

La plupart des Gouvernements exhortent encore le citoyen à ſa recherche; mais preſque tous le puniſſent de ſa découverte. Or, peu d'hommes bravent à la longue la haine du puiſſant, par pur amour de l'humanité & de la vérité. En conſéquence, peu de maîtres qui la révelent à leurs Eleves. Auſſi l'inſtruction donnée maintenant dans les Colleges & les Séminaires, ſe réduit-elle à la lecture de quelques Légendes, à la ſcience de quelques ſophiſmes propres à favoriſer la ſuperſtition, à rendre les eſprits faux, & les cœurs inhumains. Il faut aux hommes une autre éducation. Il eſt temps qu'à de frivoles inſtructions, on en ſubſtitue de plus ſolides; qu'on enſeigne aux citoyens ce qu'ils doivent à eux, à leur prochain, à leur patrie; qu'on leur faſſe ſentir le ridicule des diſputes religieuſes c), l'intérêt qu'ils ont de perfectionner la morale, & par conſéquent de s'aſſurer la liberté de penſer & d'écrire.

Mais que d'opinions bizarres n'engen-

c) S'agit-il de Religion? Par quelle raiſon en défendre l'examen? Eſt elle vraie? elle peut ſupporter la preuve de la diſcuſſion. Eſt elle fauſſe? en ce dernier cas, quelle abſurdité de protéger une religion dont la morale eſt puſillanime & cruelle, & le culte à charge à l'Etat, par l'exceſſive dépenſe qu'exige l'entretien de ſes Miniſtres!

dreroit point cette liberté? Qu'importe. Ces opinions détruites par la raiſon auſſi-tôt que produites, n'altéreroient pas la paix des Etats.

Point de prétextes ſpécieux dont l'hypocriſie & la tyrannie n'aient coloré le deſir d'impoſer ſilence aux hommes éclairés; & dans ces vains prétextes, nul citoyen vertueux n'apperçut de motif légitime pour la taire.

La révélation de la vérité ne peut être odieuſe qu'à ces impoſteurs, qui trop ſouvent écoutés des Princes, leur préſentent le peuple éclairé comme factieux, & le peuple abruti comme docile.

Qu'apprend à ce ſujet l'expérience? Que toute nation inſtruite eſt ſourde aux vaines déclamations du fanatiſme, & que l'injuſtice la révolte.

C'eſt lorſqu'on me dépouille de la propriété de mes biens, de ma vie & de ma liberté, que je m'irrite; c'eſt alors que l'eſclave s'arme contre le maître. La vérité n'a pour ennemis que les ennemis même du bien public. Les méchants s'oppoſent ſeuls à ſa promulgation.

Au reſte, c'eſt peu de montrer que la vérité eſt utile, que l'homme la doit à l'homme, & que la preſſe doit être libre, il faut de plus indiquer les maux qu'engendre dans les empires l'indifférence pour la vérité.

CHAPITRE XIII.

Des maux que produit l'indifférence pour la Vérité.

DANS le corps politique, comme dans le corps humain, il faut un certain degré de fermentation pour y entretenir le mouvement & la vie. L'indifférence pour la gloire & la vérité, produit ſtagnation dans les ames & les eſprits. Tout peuple, qui, par la forme de ſon Gouvernement, ou la ſtupidité de ſes Adminiſtrateurs, parvient à cet état d'indifférence, eſt ſtérile en grand talents comme en grandes vertus *a*). Prenons les habitants de l'Inde pour exemple. Quels hommes ! comparés aux habitants actifs & induſtrieux des bords de la Seine, du Rhin, ou de la Tamiſe.

L'Indien, plongé dans l'ignorance, indifférent à la vérité, malheureux au-

a) Les vertus fuyent les lieux d'où la vérité eſt bannie. Elles n'habitent point les empires où l'eſclavage donne le nom de *Soleil de juſtice* aux tyrans les plus injuſtes & les plus cruels, où la terreur prononce les panégyriques. Quelles idées de malheureux courtiſans peuvent-ils ſe former de la vertu, dans des pays où les Princes les plus craints ſont les plus loués ?

dedans, foible au dehors, eſt eſclave d'un deſpote également incapable de le conduire au bonheur durant la paix, à l'ennemi durant la guerre *b*).

Quelle différence de l'Inde actuelle, à cette Inde jadis ſi renommée, & qui, citée comme le berceau des Arts & des Sciences, étoit peuplée d'hommes avides de gloire & de vérités! Le mépris conçu pour cette nation, déclare le mépris auquel doit s'attendre tout peuple qui croupira, comme l'Indien, dans la pareſſe & l'indifférence pour la gloire.

Quiconque regarde l'ignorance comme favorable au Gouvernement, & l'erreur comme utile, en méconnoit les productions. Il n'a point conſulté l'Hiſtoire. Il ignore qu'une erreur utile pour le moment, ne devient que trop ſouvent le germe des plus grandes calamités.

b) La guerre s'allume-t-elle en Orient? le Sophi, retiré dans ſon ſerrail, ordonne à ſes eſclaves d'aller ſe faire tuer pour lui ſur la frontiere. Il ne daigne pas même les y conduire. Se peut-il, dit à ce ſujet Machiavel, qu'un Monarque abandonne à ſes favoris, la plus noble de ſes fonctions; celle de Général? Ignore-t-il qu'intéreſſés à prolonger leur commandement, ils le ſont auſſi à prolonger la guerre? Or, quelle perte d'hommes & d'argent n'occaſionne pas ſa durée! A quels revers d'ailleurs ne s'expoſe point la nation victorieuſe, qui laiſſe échapper le moment d'accabler ſon ennemi?

Un nuage blanc s'eſt-il élevé au-deſſus des montagnes ; c'eſt le voyageur expérimenté qui ſeul y découvre l'annonce de l'ouragan : il ſe hâte vers la couchée. Il ſait que s'abaiſſant du ſommet des monts, ce nuage étendu ſur la plaine, voilera bien-tôt de la nuit affreuſe des tempêtes, ce ciel pur & ſerein qui luit encore ſur ſa tête.

L'erreur eſt ce nuage blanc, où peu d'hommes apperçoivent les malheurs dont il eſt l'annonce. Ces malheurs cachés au ſtupide ſont prévus du Sage. Il ſait qu'une ſeule erreur peut abrutir un peuple, peut obſcurcir tout l'horiſon de ſes idées ; qu'une imparfaite idée de la Divinité, a ſouvent opéré cet effet.

L'erreur, dangereuſe en elle-même, l'eſt ſur-tout par ſes productions. Une erreur eſt féconde en erreurs.

Tout homme compare plus ou moins ſes idées entr'elles. En adopte-t-il une fauſſe ? de cette idée, unie à d'autres, il en réſulte des idées nouvelles & néceſſairement fauſſes, qui, ſe combinant de nouveau avec toutes celles dont il a chargé ſa mémoire, donnent à toutes une plus ou moins forte teinte de fauſſeté.

Les erreurs théologiques en ſont un exemple : il n'en faut qu'une, pour infecter toute la maſſe des idées d'un hom-

me, pour produire une infinité d'opinions bizarres, monſtrueuſes, & toujours inattendues; parce qu'avant l'accouchement on ne prédit pas la naiſſance des monſtres.

L'erreur eſt de mille eſpeces. La vérité, au contraire, eſt une & ſimple: ſa marche eſt toujours uniforme & conſéquente. Un bon eſprit ſait d'avance la route qu'elle doit parcourir *c*). Il n'en eſt pas ainſi de l'erreur. Toujours inconſéquente & toujours irréguliere dans ſa courſe, on la perd chaque inſtant de vue: ſes apparitions ſont toujours imprévues; on n'en peut donc prévenir les effets.

Pour en étouffer les ſemences *d*), le Légiſlateur ne peut trop exciter les hommes à la recherche de la vérité.

c) Les principes d'un Miniſtre éclairé une fois connus, on peut, dans preſque toutes les poſitions, prédire quelle ſera ſa conduite. Celle d'un ſot eſt indevinable. C'eſt une viſite, un bon mot, une impatience qui le détermine; & delà ce proverbe: *Que Dieu ſeul devine les ſots.*

d) Pour détruire l'erreur, faut-il la forcer au ſilence? Non. Que faire donc? La laiſſer dire. L'erreur, obſcure par elle-même, eſt rejetée de tout bon eſprit. Le temps ne l'a-t-il point accréditée; n'eſt-elle point favoriſée du Gouvernement? elle ne ſoutient point le regard de l'examen. La raiſon donne à la longue le ton, par-tout où l'on la dit librement.

Tout vice, diſent les Philoſophes, eſt une erreur de l'eſprit. Les crimes & les préjugés ſont freres : les vérités & les vertus ſont ſœurs. Mais quelles ſont les matrices de la vérité ? La contradiction & la diſpute. La liberté de penſer porte les fruits de la vérité : cette liberté éleve l'ame, engendre des penſées ſublimes : la crainte, au contraire, l'affaiſſe, & ne produit que des idées baſſes.

Quelqu'utile que ſoit la vérité, ſuppoſons cependant qu'entraîné à ſa ruine par le vice de ſon Gouvernement, un peuple ne pût l'éviter que par un grand changement dans ſes loix, ſes mœurs & ſes habitudes ; faut-il que le Légiſlateur le tente ? Doit-il faire le malheur de ſes contemporains, pour mériter l'eſtime de la poſtérité ? La vérité enfin qui conſeilleroit d'aſſurer la félicité des générations futures par le malheur de la préſente, doit-elle être écoutée ?

CHAPITRE XI.

Que l'honneur de la génération future est souvent étranger au bonheur de la génération présente.

Pour montrer l'inconvénient attaché à la poursuite exclusive de ce qu'on appelle le bien de la génération présente.

1°. D'un grand nombre d'enfants, qui n'ont point encore contracté d'habitudes.

2°. D'adolescents, qui peuvent facilement se changer.

3°. D'hommes faits, & dont plusieurs ont déjà pressenti & approuvé les réformes proposées.

4°. De vieillards, pour qui tout changement d'opinions & d'habitudes est réellement insupportable.

Que résulte-t-il de cette énumération ? Qu'une sage réforme dans les Mœurs, les Loix & le Gouvernement peut déplaire au vieillard, à l'homme faible & d'habitude ; mais, qu'utile aux générations futures, cette réforme l'est encore au plus grand nombre de ceux qui composent la génération présente ; que, par conséquent, elle n'est

jamais contraire à l'intérêt actuel & général d'une nation.

Au reſte, tout le monde ſait, que, dans les empires, l'éternité des abus n'eſt point l'effet de notre compaſſion pour les vieillards, mais de l'intérêt mal entendu du Puiſſant. Ce dernier, également indifférent au bonheur de la génération préſente *a)* ou future, veut qu'on le ſacrifie à ſes moindres fantaiſies: il veut: il eſt obéi.

Quelqu'élevé cependant que ſoit un homme, c'eſt à la nation, & non à lui, qu'on doit le premier reſpect. Dieu, dit-on, eſt mort pour le ſalut de tous. Il ne faut donc pas immoler le bonheur de tous aux fantaiſies d'un ſeul. On doit à l'intérêt général le ſacrifice de tous les intérêts perſonnels. Mais, dira-t-on, ces ſacrifices ſont quelquefois cruels. Oui, s'ils ſont exécutés par des gens inhumains ou ſtupides. Le bien public ordonne-t-il le mal d'un individu? toute compaſſion eſt due à ſa miſere. Point de moyen de l'adoucir, qu'on ne doive

a) Un ſage Gouvernement prépare toujours dans le bonheur de la génération préſente, celui de la génération future. On a dit de la vieilleſſe & de la jeuneſſe, " que l'une prévoyoit trop, & l'autre „ trop peu; qu'aujourd'hui eſt la maîtreſſe du „ jeune, & demain celle du vieillard. „ C'eſt à la maniere des vieillards, que doivent ſe conduire les Etats.

employer. C'eſt alors que la juſtice & l'humanité du Prince doivent être inventives. Tous les infortunés ont droit à ſes bienfaits : il doit flatter leurs peines. Malheur à l'homme dur & barbare qui refuſeroit au citoyen juſqu'à la conſolation de ſe plaindre ! La plainte, commune à tout ce qui ſouffre, à tout ce qui reſpire, eſt toujours légitime.

Je ne veux pas que l'infortune éplorée retarde la marche du Prince vers le bien public : mais je veux qu'en paſſant, il eſſuye les larmes de la douleur, & que, ſenſible à la pitié, l'amour ſeul de la patrie l'emporte en lui ſur l'amour du particulier.

Un tel Prince, toujours ami des malheureux, & toujours occupé de la félicité des ſes ſujets, ne regardera jamais la révélation de la vérité comme dangereuſe.

Que conclure de ce que j'ai dit au ſujet de cette queſtion ?

Que la découverte du vrai, toujours utile au public, ne fut jamais funeſte qu'à ſon auteur.

Que la révélation de la vérité n'altere point la paix des Etats ; qu'on en a pour garant la lenteur même de ſes progrès.

Qu'en toute eſpece de Gouvernement, il eſt important de la connoître.

Qu'il n'eſt proprement que deux ſortes de Gouvernement ; l'un bon, l'autre mauvais.

Qu'en aucun d'eux, le bonheur du Prince n'eſt lié au malheur des ſujets.

Que ſi la vérité eſt utile, on la doit aux hommes.

Que tout Gouvernement, en conſéquence, doit faciliter les moyens de la découvrir.

Que le plus ſûr de tous eſt la liberté de la preſſe.

Que les ſciences doivent leur perfection à cette liberté.

Que l'indifférence pour la vérité eſt une ſource d'erreurs, & l'erreur une ſource de calamités publiques.

Qu'aucun ami de la vérité ne propoſa de ſacrifier la félicité de la génération préſente, à la félicité de la génération à venir.

Qu'une telle hypotheſe eſt impoſſible.

Qu'enfin, c'eſt de la ſeule révélation de la vérité, qu'on peut attendre le bonheur futur de l'humanité.

La conſéquence de ces diverſes propoſitions ; c'eſt que perſonne n'ayant le droit de faire le mal public, nul n'a droit de s'oppoſer à la publication de la vérité, & ſur-tout des premiers principes de la morale.

Un homme, à titre de fort, a-t-il

uſurpé ce pouvoir ſur une nation ? de ce moment même la nation croupit dans l'ignorance de ſes véritables intérêts. Les ſeules loix adoptées, ſont les loix favorables à l'avarice & à la tyrannie des Grands. La cauſe publique reſte ſans défenſeurs. Telle eſt, dans la plupart des Royaumes, l'état actuel des peuples. Cet état eſt d'autant plus affreux, qu'il faut des ſiecles pour les en arracher.

Qu'au reſte, les intéreſſés aux malheurs publics ne redoutent encore aucune révolution prochaine. Ce n'eſt point ſous les coups de la vérité, c'eſt ſous les coups du puiſſant, que ſuccombera l'erreur. Le moment de ſa deſtruction eſt celui où le Prince confondra ſon intérêt avec l'intérêt public. Juſques-là, c'eſt en vain qu'on préſentera le vrai aux hommes. Il en ſera toujours méconnu. N'eſt-on guidé dans ſa conduite & ſa croyance que par l'intérêt du moment; comment, à ſa lueur incertaine & variable, diſtinguer le menſonge de la vérité ?

CHAPITRE XV.

Que les mêmes opinions paroiſſent vraies ou fauſſes, ſelon l'intérêt qu'on a de les croire telles ou telles.

Tous les hommes conviennent de la vérité des propoſitions géométriques. Seroit-ce parce qu'elles ſont démontrées? Non: mais parce qu'indifférents à leur fauſſeté ou à leur vérité, les hommes n'ont nul intérêt de prendre le faux pour le vrai. Leur ſuppoſe-t-on cet intérêt? alors les propoſitions les plus évidemment démontrées leur paroîtront problématiques. Je me prouverois, au beſoin, que le contenu eſt plus grand que le contenant: c'eſt un fait dont quelques religions fourniſſent des exemples.

Qu'un Théologien Catholique ſe propoſe de prouver qu'il eſt des bâtons ſans deux bouts; rien pour lui de plus facile. Il diſtinguera d'abord deux ſortes de bâtons: les uns ſpirituels, les autres matériels. Il diſſertera obſcurément ſur la nature des bâtons ſpirituels: il en conclura que l'exiſtence de ces bâtons eſt un myſtere au-deſſus, & non contraire à la raiſon. Alors cette propoſition évidente

a) " qu'il n'eſt point de bâton ſans deux „ bouts, „ deviendra problématique.

Il en eſt de même, dit à ce ſujet un Anglois, des vérités les plus claires de la morale. La plus évidente " c'eſt qu'en „ fait de crimes, la punition doit être „ perſonnelle, & que je ne dois pas être „ pendu pour le vol commis par mon „ voiſin. „

Cependant

a) Chacun parle d'évidence : & puiſque l'occaſion s'en préſente, je tâcherai d'attacher une idée nette à ce mot.

Evidence vient du mot latin *videre*, *voir*. Une toiſe eſt plus grande qu'un pied. Je le vois. Tout fait dont je puis conſtater l'exiſtence par mes ſens, eſt donc évident pour moi. Mais l'eſt-il également pour ceux qui ne ſont pas à portée de s'en aſſurer par le même témoignage ? Non. D'où je conclus qu'une propoſition généralement évidente, n'eſt autre choſe qu'un fait dont tous les hommes peuvent également, & à chaque inſtant, vérifier l'exiſtence.

Que deux corps & deux corps faſſent quatre corps ; cette propoſition eſt évidente pour tous les hommes, parce que tous peuvent, à chaque inſtant, en conſtater la vérité : mais qu'il y ait dans les écuries du Roi de Siam un Eléphant haut de vingt-quatre pieds ; ce fait, évident pour tous ceux qui l'auroient vu, ne le ſeroit ni pour moi, ni pour ceux qui ne l'auroient pas meſuré. Cette propoſition ne peut donc être citée ni comme évidente, ni même comme vraiſemblable. Il eſt en effet plus raiſonnable de penſer que dix témoins de ce fait, ou ſe ſont trompés, ou l'ont exagéré, ou qu'enfin ils ont menti, qu'il n'eſt raiſonnable de croire à l'exiſtence d'un éléphant d'une hauteur double de celle des autres.

Cependant que de Théologiens ſoutiennent encore, que Dieu punit dans les hommes actuels le péché de leur premier pere *b*) !

Pour cacher l'abſurdité de ce raiſonnement, ils ajoutent, que la juſtice d'en-haut n'eſt pas celle de l'homme. Mais ſi la juſtice du ciel eſt la vraie *c*), & que cette juſtice ne ſoit pas celle de la terre, l'homme vit donc dans l'ignorance de la juſtice : il ne ſait donc jamais ſi l'action qu'il croit équitable n'eſt point injuſte ; ſi le vol & l'aſſaſſinat ne ſont point des vertus *d*). Que deviennent

b) Pourquoi, diſoit un Miſſionnaire à un Lettré Chinois, n'admettez-vous qu'un deſtin aveugle ? C'eſt, répondit-il, que nous ne penſons pas qu'un être intelligent puiſſe être injuſte, & puiſſe punir dans un nouveau né, le crime commis il y a 6000 ans par Adam ſon pere. Votre piété ſtupide fait de Dieu un être intelligent & injuſte : la nôtre, plus éclairée, en fait un aveugle deſtin.

c) La juſtice du ciel fut toujours un myſtere. L'Egliſe penſoit autrefois, que, dans les duels ou les batailles, DIEU ſe rangeoit toujours du côté de l'offenſé. L'expérience a démenti l'Egliſe. L'on ſait, que, dans les combats particuliers, le ciel eſt toujours du côté du plus fort & du plus adroit, & dans les combats généraux, du côté des meilleures troupes & du plus habile Général.

d) Peu de Philoſophes ont nié l'exiſtence d'un Dieu phyſique. " Il eſt une cauſe de ce qui eſt, „ & cette cauſe eſt inconnue. „ Or, qu'on lui donne le nom de Dieu ou tout autre : qu'importe ? Les diſputes à ce ſujet ne ſont que des diſputes de mots. Il n'en eſt pas ainſi du Dieu moral. L'oppo-

alors les principes de la loi naturelle & de la morale ? Comment s'aſſurer de leur juſteſſe, & diſtinguer l'honnête homme du ſcélérat ?

CHAPITRE XVI.

L'Intérêt fait eſtimer en ſoi juſqu'à la cruauté qu'on déteſte dans les autres.

TOUTES les nations de l'Europe conſiderent avec horreur ces Prêtres de Carthage, dont la barbarie enfermoit des enfants vivants dans la ſtatue brûlante de Saturne ou de Moloch. Point d'Eſpagnol cependant qui ne reſpecte la même cruauté en lui & dans ſes Inquiſiteurs. A quelle cauſe attribuer cette contradiction ? A la vénération que l'Eſpagnol conçoit dès l'enfance pour les Moines. Il faudroit, pour le défaire de ce reſpect d'habitude, qu'il penſât, qu'il conſultât ſa raiſon, qu'il s'expoſat à la fois à

ſition qui s'eſt toujours trouvée entre la juſtice de la terre & celle du ciel, en a ſouvent fait nier l'exiſtence. D'ailleurs, a-t-on dit, qu'eſt-ce que la Morale ? Le recueil des conventions que les beſoins réciproques des hommes les ont néceſſités de contracter entr'eux. Or, comment faire un Dieu de l'œuvre des hommes ?

la fatigue de l'attention, & à la haine de ce même Moine. L'Eſpagnol eſt donc forcé, par le double intérêt de la crainte & de la pareſſe, de révérer dans le Dominicain la barbarie qu'il déteſte dans le Prêtre du Mexique. On me dira, ſans doute, que la différence des cultes change l'eſſence des choſes, & que la cruauté, abominable dans une religion, eſt reſpectable dans l'autre.

Je ne répondrai point à cette abſurdité : j'obſerverai ſeulement, que le même intérêt, qui, par exemple, me fait aimer & reſpecter dans un pays la cruauté, que je hais & mépriſe dans les autres, doit, à d'autres égards, faſciner encore les yeux de ma raiſon; qu'il doit ſouvent m'exagérer le mépris dû à certains vices.

L'avarice en eſt un exemple. L'avare ſe contente-t-il de ne rien donner & d'épargner le ſien; ne ſe porte-t-il d'ailleurs à aucune injuſtice? de tous les vicieux, c'eſt peut-être celui qui nuit le moins à la ſociété. Le mal qu'il fait n'eſt proprement que l'omiſſion du bien qu'il pourroit faire.

De tous les vices, ſi l'avarice eſt le plus généralement déteſté, c'eſt l'effet d'une avidité commune à preſque tous les hommes : c'eſt qu'on hait celui dont

on ne peut rien attendre. Ce ſont les avares avides, qui décrient les avares ſordides.

CHAPITRE XVII.

L'Intérêt fait honorer le crime.

QUELQUE notion imparfaite que les hommes aient de la vertu, il en eſt peu qui reſpectent le vol, l'aſſaſſinat, l'empoiſonnement, le parricide; & cependant l'Egliſe entiere honora toujours ces crimes dans ſes Protecteurs. Je citerai pour exemples, Conſtantin & Clovis.

Le premier, malgré la foi des ſerments, fait aſſaſſiner Licinius ſon beau-frere; maſſacrer Licinius ſon neveu à l'âge de 12 ans; mettre à mort ſon fils Criſpus illuſtré par ſes victoires; égorger ſon beau-pere Maximien à Marſeille: il fait enfin étouffer ſa femme Fauſta dans un bain. L'authenticité de ces crimes force les Payens d'exclure cet Empereur de leurs fêtes & de leurs initiations; & les vertueux Chrétiens le reçoivent dans leur Egliſe.

Quant au farouche Clovis, il aſſomme

avec une maſſe d'armes, Regnacaire & Richemer, deux freres, & tous deux ſes parents. Mais il eſt libéral envers l'Egliſe; & Savaron prouve dans un livre la ſainteté de Clovis.

L'Egliſe, il eſt vrai, ne ſanctifia ni lui, ni Conſtantin; mais elle honora du moins en eux, deux hommes ſouillés des plus grands crimes.

Quiconque étend le domaine de l'Egliſe, eſt toujours innocent à ſes yeux. Pepin en eſt la preuve. Le Pape, à ſa priere, paſſe d'Italie en France. Arrivé dans ce Royaume, il oint Pepin, & couronne en lui un uſurpateur, qui tenoit ſon Roi légitime enfermé dans le Couvent de St. Martin, & le fils de ſon maître dans le Couvent de Fontenelle en Normandie.

Mais ce couronnement, dira-t-on, fut le crime du Pape, & non celui de l'Egliſe. Le ſilence des Prélats fut l'approbation ſecrete de la conduite du Pontife. Sans ce conſentement tacite, le Pape, dans une aſſemblée des principaux de la nation, n'eût oſé légitimer l'uſurpation de Pepin. Il n'eût point, ſous peine d'excommunication, défendu de prendre un Roi d'une autre race.

Mais tous les Prélats ont-ils honoré de bonne foi ces Pepins, ces Clovis,

ces Conſtantins ? Quelques-uns, ſans doute, rougiſſoient intérieurement de ces odieuſes béatifications ; mais la plupart n'appercevoient point le crime dans le criminel qui les enrichiſſoit.

Que ne peut ſur nous le preſtige de l'intérêt !

CHAPITRE XVIII.

L'Intérêt fait des Saints.

JE prends Charlemagne pour exemple. C'étoit un grand homme : il étoit doué de grandes vertus ; mais d'aucune de celles qui font des ſaints. Ses mains étoient dégoûtantes du ſang des Saxons injuſtement égorgés : il avoit dépouillé ſes neveux de leur patrimoine ; il avoit épouſé quatre femmes : il étoit accuſé d'inceſte. Sa conduite n'étoit pas celle d'un ſaint ; mais il avoit accru le domaine de l'Egliſe, & l'Egliſe en a fait un Saint. Elle en uſa de même avec Hermenigilde, fils du Roi Viſigot l'Eurigilde. Ce jeune Prince, ligué avec un Prince Sueve contre ſon propre pere, lui livre bataille, la perd, eſt pris près de Cordoue, tué par un Officier de l'Eu-

rigilde. Mais il croyoit à la conſubſtantialité, & l'Egliſe le ſanctifie.

Mille ſcélérats ont eu la même bonne fortune. St. Grille, Evêque d'Alexandrie, eſt l'aſſaſſin de la belle & ſublime Hypatie: il eſt pareillement canoniſé.

Philippe de Commines rapporte à ce ſujet, qu'entré à Pavie dans le Couvent des Carmes, on lui montra le corps du Comte d'Yvertu, de ce Comte, qui, parvenu à la Principauté de Milan par le meurtre de Bernabo ſon oncle, fut le premier qui porta le titre de Duc. Eh quoi! dit Commines au Moine qui l'accompagnoit, vous avez canoniſé un tel monſtre! Il nous faut des bienfaicteurs, repliqua le Carme: or, pour les multiplier, nous ſommes dans l'uſage de leur accorder les honneurs de la ſainteté. C'eſt par nous que les ſots & les frippons deviennent ſaints, & par eux que nous devenons riches.

Que de ſucceſſions volées par les Moines! Mais ils voloient pour l'Egliſe, & l'Egliſe en a fait des Saints.

L'hiſtoire du Papiſme n'eſt qu'un recueil immenſe de faits pareils. Ouvre-t-on ſes Légendes? on y lit les noms de mille ſcélérats canoniſés; & l'on y cherche en vain & le nom d'un Alfred le Grand, qui fit long-temps le bonheur de l'Angleterre, & celui d'un

Henri IV, qui vouloit faire celui de la France, & enfin le nom de ces hommes de génie, qui, par leurs découvertes dans les Arts & les Sciences, ont à la fois honoré leur ſiecle & leur pays.

L'Egliſe, toujours avide de richeſſes, diſpoſa toujours des dignités du paradis, en faveur de ceux qui lui donnoient de grands biens ſur la terre. L'intérêt peupla le ciel. Quelle borne mettre à ſa puiſſance? Si Dieu, comme on le dit, a tout fait pour lui, *omnia propter ſemetipſum operatus eſt Dominus*, l'homme, créé à ſon image & reſſemblance, a fait de même. C'eſt toujours d'après ſon intérêt qu'il juge *a*). Eſt-il ſouvent

a) Notre croyance, ſelon quelques Philoſophes, eſt indépendante de notre intérêt. Ces Philoſophes ont tort ou raiſon, ſelon l'idée qu'ils attachent au mot *croire*. S'ils entendent par ce mot avoir une idée nette de la choſe crue, &, comme les Géometres, pouvoir s'en démontrer la vérité, il eſt certain qu'aucune erreur n'eſt crue, qu'aucune ne ſoutient le regard de l'examen, qu'on ne s'en forme point d'idée claire, & qu'en ce ſens il eſt peu de *croyants*. Mais ſi l'on prend ce mot dans l'acception commune; ſi l'on entend par le mot de *croyant*, l'adorateur du bœuf *Apis*, l'homme qui, ſans avoir des idées nettes de ce qu'il croit, croit par imitation; qui, ſi l'on veut, *croit croire*, & qui ſoutiendroit la vérité de ſa croyance au péril de ſa vie: en ce ſens, il eſt beaucoup de *croyants*. L'Egliſe Catholique vante continuellement ſes martyrs: je

malheureux? C'eſt qu'il n'eſt pas aſſez éclairé. La pareſſe, un avantage momentané, & ſur-tout une ſoumiſſion honteuſe aux opinions reçues, ſont autant d'écueils ſemés ſur la route de notre bonheur.

Pour les éviter, il faut penſer; & l'on n'en prend pas la peine: l'on aime mieux croire qu'examiner. Combien de fois notre crédulité ne nous a-t-elle pas aveuglés ſur nos vrais intérêts! L'homme a été défini un animal raiſonnable: je le définis un animal crédule *b*). Que ne lui fait-on pas accroire?

ne ſais pourquoi. Toute Religion a ſes ſiens. „ Qui prétend avoir une révélation, doit mourir pour ſoutenir ſon dire: c'eſt l'unique preuve „ qu'il puiſſe donner de ce qu'il avance. " — Il n'en eſt pas de même en Philoſophie. Ses propoſitions doivent être appuyées ſur des faits & des raiſonnements. Qu'un Philoſophe meure ou non pour en ſoutenir la vérité, peu importe. Sa mort ne prouveroit rien, ſi-non, qu'il eſt opiniâtrément attaché à ſon opinion, & non qu'elle ſoit vraie.

Au reſte, la croyance des fanatiques, toujours fondée ſur le vain, mais puiſſant intérêt des récompenſes céleſtes, en impoſe toujours au vulgaire; & c'eſt à ces fanatiques qu'il faut rapporter l'établiſſement de preſque toutes les opinions générales.

b) Les mœurs & les actions des animaux prouvent qu'ils comparent, portent des jugements. Ils ſont à cet égard plus ou moins raiſonnables, plus ou moins reſſemblants à l'homme. Mais quel rapport entre leur crédulité & la ſienne?

Un hypocrite ſe donne-t-il pour vertueux? il eſt réputé tel. Il eſt en conſéquence plus honoré que l'homme honnête.

Le Clergé ſe dit-il ſans ambition? il eſt reconnu pour tel, au moment même où il ſe déclare le premier corps de l'Etat c).

Les Evêques & les Cardinaux ſe diſent-ils humbles? ils en ſont crus ſur leur parole, en ſe faiſant donner les titres de Monſeigneur, d'Eminence & de Grandeur; alors même que les derniers veulent marcher de pair avec les Rois. (*Cardinales Regibus æquiparantur*).

Le Moine ſe dit-il pauvre? on le réputé indigent, lors même qu'il envahit la plus grande partie des Domaines d'un Etat; & ce Moine en conſéquence eſt aumôné par une infinité de dupes.

Au reſte, qu'on ne s'étonne point de l'imbécillité humaine: les hommes, en général mal élevés, doivent être ce qu'ils ſont. Leur extrême crédulité leur laiſſe rarement l'exercice libre de leur raiſon: ils portent en conſéquence de

Aucun. C'eſt principalement en étendue de crédulité qu'ils different, &. c'eſt peut-être ce qui diſtingue le plus ſpécialement l'homme de l'animal.

c) Si les Apôtres ne ſe ſont jamais donnés pour le premier corps de l'Etat; s'ils n'ont ja-

faux jugements, & ſont malheureux. Qu'y faire? Ou l'on eſt indifférent à la choſe qu'on juge *d*); & dès-lors on eſt ſans attention & ſans eſprit pour la bien juger: ou l'on eſt vivement affecté de cette même choſe; & c'eſt alors l'intérêt du moment, qui, preſque toujours, prononce nos jugements.

mais prétendu marcher à côté des Céſars & des Proconſuls, il faut que le Clergé ait une forte opinion de la ſtupidité humaine, pour ſe dire humble avec des prétentions ſi faſtueuſes.

d) Une opinion m'eſt-elle indifférente? C'eſt à la balance de ma raiſon que j'en peſe les avantages. Mais que cette opinion excite en moi haine, amour ou crainte; ce n'eſt plus la raiſon, ce ſont mes paſſions qui jugent de ſa vérité ou de ſa fauſſeté. Or, plus mes paſſions ſont vives, moins la raiſon a de part à mon jugement. Pour triompher du préjugé le plus groſſier, ce n'eſt point aſſez d'en ſentir l'abſurdité.

Me ſuis-je démontré le matin la non-exiſtence des ſpectres? ſi le ſoir je me trouve ſeul, ou dans une chambre, ou dans un bois, les fantômes & les ſpectres perceront de nouveau la terre ou mon plancher; la frayeur me ſaiſira. Les raiſonnements les plus ſolides ne pourroient rien contre ma peur. Pour étouffer en moi la crainte des revenants, il ne ſuffit pas de m'en être prouvé la non-exiſtence, il faut de plus, que le raiſonnement par lequel j'ai détruit ce préjugé, ſe préſente auſſi habituellement & auſſi rapidement à ma mémoire que le préjugé lui-même. Or, c'eſt l'œuvre du temps, & quelquefois d'un très-long-temps. Juſqu'à ce temps, je tremble la nuit au ſeul nom de ſpectre & de ſorcier. C'eſt un fait prouvé par l'expérience.

Une déciſion juſte ſuppoſe indifférence pour la choſe qu'on juge *c*), & deſir vif de la bien juger. Or, dans l'état actuel des ſociétés, peu d'hommes éprouvent ce double ſentiment de deſir & d'indifférence, & ſe trouvent dans l'heureuſe poſition qui le produit.

Trop ſervilement attaché à l'intérêt du moment, l'on y ſacrifie preſque toujours l'intérêt à venir, & l'on juge contre l'évidence même. Peut-être M. de la Riviere a-t-il trop attendu de cette évidence. C'eſt ſur ſon pouvoir qu'il fonde le bonheur futur des Nations: & ce fondement n'eſt pas auſſi ſolide qu'il le penſe.

c) Pourquoi l'Etranger eſt-il meilleur juge des beautés d'un nouvel ouvrage que les Nationaux? C'eſt que l'indifférence dicte le jugement du premier, &, qu'au moins dans le premier moment, l'envie & le préjugé dictent celui des ſeconds. Ce n'eſt pas que parmi ces derniers, il ne s'en trouve qui mettent de l'orgueil à bien juger; mais ils ſont en trop petit nombre pour que leur jugement ait d'abord aucune influence ſur celui du public.

CHAPITRE XIX.

L'Intérêt perſuade aux Grands qu'ils ſont d'une eſpece différente des autres hommes.

ADMET-ON un premier homme? tous ſont de la même maiſon, d'une famille également ancienne: tous par conſéquent ſont nobles.

Qui refuſeroit le titre de Gentilhomme à celui, qui, par des extraits levés ſur les regiſtres des circonciſions & des baptêmes, prouveroit une deſcendance en ligne directe depuis Abraham juſqu'à lui!

Ce n'eſt donc que la conſervation ou la perte de ces extraits, qui diſtingue le noble du roturier.

Mais le Grand ſe croit-il réellement d'une race ſupérieure à celle du Bourgeois, & le Souverain, d'une eſpece différente de celle du Duc, du Comte, &c? Pourquoi non? J'ai vu des hommes pas plus ſorciers que moi, ſe dire & ſe croire ſorciers juſques ſur l'échafaud. Mille procédures juſtifient ce fait. Il en eſt qui ſe croient nés heureux, & qui s'indignent, lorſque la fortune les abandonne un moment. Ce ſenti-

ment, diroit M. Hume, eſt en eux l'effet du ſuccès conſtant de leurs premieres entrepriſes. D'après ce ſuccès, ils ont dû prendre leur bonheur pour un effet, & leur étoile pour la cauſe de cet effet *a*). Si telle eſt l'humanité, faut-il s'étonner que des Grands, gâtés par les hommages journaliers rendus à leurs richeſſes & à leurs dignités, ſe croient d'une race particuliere *b*)?

Cependant ils reconnoiſſent Adam pour le pere commun des hommes. Oui; mais ſans en être entiérement convaincus.

Leurs geſtes, leurs diſcours, leurs regards, tout dément en eux cet aveu, & tous ſont perſuadés qu'eux & le Prince ont ſur le peuple & le bourgeois le droit du fermier ſur ſes beſtiaux.

Je ne fais point ici la ſatyre des Grands *c*), mais celle de l'homme. Le Bour-

a) Deux faits, dit M. Hume, arrivent-ils toujours enſemble? l'on ſuppoſe une dépendance néceſſaire entr'eux. L'on donne à l'un le nom de cauſe; à l'autre celui d'effet.

b) L'ancienneté de leur Maiſon eſt ſur-tout chere à ceux qui ne peuvent être fils de leur mérite.

c) Si tous les hommes ſont les deſcendants d'Adam, s'enſuit-il qu'en cette qualité tous doivent être également conſidérés? Non. Il eſt dans toute ſociété, des ſupérieurs qu'on doit reſpecter. Mais eſt-ce aux grandes places ou à la haute naiſſance, qu'on doit ſon premier reſpect? Je

geois rend à ſon valet tout le mépris que le puiſſant a pour lui.

Qu'au reſte on ne ſoit point ſurpris de trouver l'homme ſujet à tant d'illuſions *d*). Ce qui ſeroit vraiment ſuprenant, c'eſt qu'il ſe refuſât aux erreurs qui flattent ſa vanité.

Il croit & croira toujours ce qu'il aura intérêt de croire. S'il s'attache quelquefois à la recherche du vrai, s'il s'occupe de ſa découverte, c'eſt qu'il imagine par fois qu'il eſt de ſon intérêt de la connoître.

concluroit en faveur des grandes places. Elles ſuppoſent du moins quelque mérite. Or, ce que le public a vraiment intérêt d'honorer, c'eſt le mérite.

d) Le préjugé commande-t-il? la raiſon ſe tait. Le préjugé fait en certains pays reſpecter l'Officier de qualité, mépriſer l'Officier de fortune, & préférer par conſéquent la naiſſance au mérite. Nul doute qu'un Etat parvenu à ce degré de corruption ne ſoit près de ſa ruine.

CHAPITRE XX.

L'Intérêt fait honorer le vice dans un Protecteur.

UN homme attend-il ſa fortune & ſa conſidération d'un Grand ſans mérite? il devient ſon panégyriſte. L'homme juſqu'alors honnête ceſſe de l'être : il change de mœurs, &, pour ainſi dire, d'état. Il deſcend de la condition de citoyen libre, à celle d'eſclave. Son intérêt ſe ſépare en cet inſtant de l'intérêt public. Uniquement occupé de ſon maître & de la fortune de ce Protecteur, tout moyen de l'accroître lui paroît légitime. Ce maître commet-il des injuſtices, opprime-t-il ſes concitoyens, s'en plaignent-ils? Ils ont tort.

Les Prêtres du Jupiter ne faiſoient-ils pas adorer en lui le parricide qui les faiſoit vivre?

Qu'eſt-ce que le protégé exige du Protecteur? puiſſance, & non-mérite. Qu'eſt-ce qu'à ſon tour le Protecteur exige du protégé? Baſſeſſe, dévouement, & non-vertu.

C'eſt en qualité de dévoué, que le protégé eſt élevé aux premiers poſtes. S'il eſt des inſtants où le mérite ſeul y monte,

c'eſt dans les temps orageux où la néceſſité les y appelle.

Si dans les guerres civiles tous les emplois importants ſont confiés aux talents, c'eſt que le Puiſſant de chaque parti, fortement intéreſſé à la deſtruction du parti contraire, eſt forcé de ſacrifier à ſa ſûreté, & ſon envie, & ſes autres paſſions. Cet intérêt preſſant l'éclaire alors ſur le mérite de ceux qu'il emploie: mais le danger paſſé, la paix & la tranquillité rétablies, ce même Puiſſant, indifférent au vice ou à la vertu, aux talents ou à la ſottiſe, ne les diſtingue plus.

Le mérite tombe dans l'aviliſſement; la vérité dans le mépris. Que peut-elle alors en faveur de l'humanité!

CHAPITRE XXI.

L'Intérêt du Puiſſant commande plus impérieuſement que la Vérité aux opinions générales.

L'ON vante ſans ceſſe la puiſſance de la vérité; & cependant cette puiſſance, tant vantée, eſt ſtérile, ſi l'intérêt du Prince ne la féconde. Que de vérités

encore enterrées dans les ouvrages des Gordons, des Sydneis, des Machiavels, n'en ſeront retirées que par la volonté efficace d'un Souverain éclairé & vertueux ! Ce Prince, dit-on, naîtra tôt ou tard. Soit. Juſqu'à ce moment, qu'on regarde, ſi l'on veut, ces vérités, comme des pierres d'attente & des matériaux préparés. Toujours eſt-il certain que ces matériaux ne ſeront employés par le Puiſſant que dans les poſitions & les circonſtances, où les intérêts de ſa gloire le forceront d'en faire uſage.

L'opinion, dit-on, eſt la reine du monde. Il eſt des inſtants où, ſans doute, l'opinion générale commande aux Souverains eux-mêmes. Mais qu'eſt-ce que ce fait a de commun avec le pouvoir de la vérité? Prouve-t-il que l'opinion générale en ſoit la production? Non : l'expérience nous démontre, au contraire, que preſque toutes les queſtions de la morale & de la politique ſont réſolues par le fort, & non par le raiſonnable, & que ſi l'opinion régit le monde, c'eſt à la longue le Puiſſant qui régit l'opinion.

Quiconque diſtribue les honneurs, les richeſſes & les châtiments, s'attache toujours un grand nombre d'hommes. Cette diſtribution lui aſſervit les eſprits,

lui donne l'empire ſur les ames. Tel eſt le moyen par lequel les Sultans légitiment leurs prétentions les plus abſurdes, accoutument leurs ſujets à s'honorer du titre d'eſclaves, à mépriſer celui d'hommes libres.

Quelles ſont les opinions les plus généralement répandues? Ce ſont, ſans contredit, les opinions religieuſes. Or, ce n'eſt ni la raiſon, ni la vérité, mais la violence qui les établit *a*). Mahomet veut perſuader ſon Koran: il s'arme, il flatte, il effraye les imaginations. Les peuples ſont par la crainte & l'eſpérance intéreſſés à recevoir ſa loi; & les viſions du Prophete deviennent bien-tôt l'opinion de la moitié de l'univers.

Mais les progrès de la vérité ne ſont-ils pas plus rapides que ceux de l'erreur? Oui; lorſque l'une & l'autre ſont également promulguées par la puiſſance. La vérité, par elle-même, eſt claire; elle ſaiſit tout bon eſprit. L'erreur, au contraire, toujours obſcure,

a) La preuve de notre peu de foi, eſt le mépris connu pour quiconque change de religion. Rien, ſans doute, de plus louable, que d'abandonner une erreur pour embraſſer la vérité. D'où naît donc notre mépris pour les nouveaux convertis? De la conviction obſcure où l'on eſt que toutes les religions ſont également fauſſes, & que quiconque en change, s'y détermine par un intérêt ſordide, & par conſéquent mépriſable.

toujours retirée dans le nuage de l'incompréhenſible, y devient le mépris du bon ſens. Mais que peut le bon ſens ſans la force? C'eſt la violence, la fourberie, le haſard, qui, plus que la raiſon & la vérité, ont toujours préſidé à la formation des opinions générales.

CHAPITRE XXII.

Un Intérêt ſecret cacha toujours aux Parlements la conformité de la morale des Jéſuites & du Papiſme.

LES Parlements ont à la fois condamné la morale des Jéſuites, & reſpecté celle du Papiſme *a*). Cependant la conformité de ces deux morales eſt ſenſible. La protection accordée aux Jéſuites, & par le Pape & par la plupart des Evêques Catholiques *b*), rend cette

a) La vérole phyſique, diſoit un grand Politique, a fait de grands ravages chez les Nations Européennes: mais la vérole morale (le Papiſme) y en a fait encore de plus grands.

b) Si la Morale des Jéſuites eût été l'œuvre d'un Laïc, elle eût été condamnée auſſi-tôt qu'imprimée. Il n'eſt point de perſécutions que n'eût éprouvées ſon Auteur.

conformité frappante. On ſait que l'Egliſe papiſte approuva toujours dans

Sans les Parlements, cette Morale néanmoins étoit en France la ſeule généralement enſeignée. Les Evêques l'approuvoient : la Sorbonne craignoit les Jéſuites. Cette crainte rendoit leurs principes reſpectables. En cas pareil, ce n'eſt pas la choſe, c'eſt l'Auteur que le Clergé juge. Il eut toujours deux poids & deux meſures. St. Thomas en eſt un exemple. Machiavel, dans ſon Prince, n'avança jamais les propoſitions que ce Saint enſeigne dans ſon Commentaire ſur la cinquieme des Politiques, Texte 13. Voyez ſes propres mots.

Ad ſalvationem tyrannidis, excellentes in potentiâ, vel divitiis interficere; quia tales per potentiam quam habent, poſſunt inſurgere contrà tyrannum. Iterùm expedit interficere Sapientes. Tales enim per ſapientiam eorum, poſſunt invenire vias ad expellandam tyrannidem. Nec Scholas, nec alias Congregationes per quas contingit vacare circà ſapientiam permittendum eſt. Sapientes enim ad magna inclinantur, & ideò magnanimi ſunt & tales de facili inſurgunt. Ad ſalvandam tyrannidem oportet quòd tyrannus procuret ut ſubditi imponant ſibi invicem crimina, & turbent ſeipſos, ut amicus amicum, & populus contrà divites, & divites inter ſe diſſentiant. Sic enim minus poterunt inſurgere propter eorum diviſionem. Oportet etiam ſubditos facere pauperes; ſic enim minùs poterunt inſurgere contrà tyrannum. Procreanda ſunt vectigalia, hoc eſt, exactiones multæ magnæ; ſic enim citò poterunt depauperari ſubditi. Tyrannus debet procurare bella inter ſubditos vel etiam extraneos, ità ut non poſſint vacare ad aliquid tractandum contrà tyrannum. Regnum ſalvatur per amicos. Tyrannus autem ad ſalvandam tyrannidem non debet confidere amicis. Texte 12, il ajoute :

Expedit tyrannus ad ſalvandam tyrannidem ty-

les ouvrages de ces Religieux, des maximes auſſi favorables aux prétentions

ramidem, quod non appareat ſubditis ſævis, ſeu crudelis. Nam ſi appareat ſævus, reddit ſe odioſum. Ex hoc autem facilius inſurgunt in eum: ſed debet ſe reddere reverendum propter excellentiam alicujus boni excellentis. Reverentia enim debetur bono excellenti; & ſi non habeat bonum illud excellens, debet ſimulare ſe habere illud. Tyrannus debet ſe reddere talem ut videatur ſubditis ipſum excellere in aliquo bono excellenti, in quo ipſi deficiunt, ex quo eum reverentur. Si non habeat virtutes, ſecundùm veritatem, faciat ut opinentur habere eas.

Voici la traduction de ce paſſage, par Naudé.

„ Pour maintenir la tyrannie, il faut faire „ mourir les plus puiſſants & les plus riches, „ parce que de tels gens ſe peuvent ſoulever „ contre le Tyran par le moyen de l'autorité „ qu'ils ont. Il eſt auſſi néceſſaire de ſe défaire „ des grands eſprits & des hommes ſavants, „ parce qu'ils peuvent trouver par leur ſcience „ les moyens de ruiner la tyrannie. Il ne faut „ pas même qu'il y ait des Ecoles, ni autres „ Congrégations par le moyen deſquelles on puiſſe „ apprendre les ſciences: car les ſavants ont de „ l'inclination pour les choſes grandes, & ſont „ par conſéquent courageux & magnanimes. Et „ de tels hommes ſe ſoulevent facilement contre „ les tyrans. Pour maintenir la tyrannie, il „ faut que les Tyrans faſſent en ſorte que leurs „ ſujets s'accuſent les uns les autres, & ſe trou- „ blent eux-mêmes; que l'ami perſécute l'ami, „ & qu'il y ait de la diſſention entre le même „ peuple & les riches, & de la diſcorde entre „ les opulents; car, en le faiſant, ils auront „ moins de moyens de ſe ſoulever à cauſe de „ leurs diviſions. Il faut auſſi rendre pauvres „ les ſujets; afin qu'il leur ſoit d'autant plus

de Rome, que défavorables à celles de tout Gouvernement: que le Clergé, à

» difficile de ſe ſoulever contre le Tyran. Il faut » établir des ſubſides, c'eſt-à-dire, de grandes » exactions & en grand nombre; car c'eſt le » moyen de rendre bien-tôt pauvres les ſujets. » Le Tyran doit auſſi ſuſciter des guerres parmi » ſes ſujets & même parmi les étrangers, afin » qu'ils ne puiſſent négocier aucune choſe con- » tre lui. Les Royaumes ſe maintiennent par le » moyen des amis; mais un Tyran ne ſe doit » fier à perſonne pour ſe conſerver en la ty- » rannie.

» Il ne faut pas qu'un Tyran, pour ſe main- » tenir dans la tyrannie, paroiſſe à ſes ſujets être » cruel; car s'il leur paroît tel, il ſe rend odieux: » ce qui les peut faire plus facilement ſoulever » contre lui: mais il doit ſe rendre vénérable » par l'excellence de quelqu'éminente vertu; car » on doit toute ſorte de reſpect à la vertu: & » s'il n'a pas cette qualité excellente, il doit » faire ſemblant qu'il la poſſede. Le Tyran ſe » doit rendre tel qu'il ſemble à ſes ſujets qu'il » poſſede quelqu'éminente vertu qui leur man- » que, & pour laquelle ils lui portent reſpect. » S'il n'a point de vertus, qu'il faſſe en ſorte » qu'ils croient qu'il en ait."

Telles ſont ſur ce ſujet les idées de St. Thomas. Qu'il ait regardé la tyrannie comme une impiété, ou non, je remarquerai avec Naudé; que voilà des préceptes bien étranges dans la bouche d'un Saint. J'obſerverai de plus, que Machiavel, dans ſon Prince, n'eſt que le commentateur de St. Thomas. Or, en préſentant les mêmes idées, ſi l'un de ces Ecrivains eſt ſanctifié, ſi ſes ouvrages approuvés ſont mis dans les mains de tout le monde, & ſi l'autre, au contraire, eſt excommunié & ſon livre condamné, il eſt évident que l'Egliſe a deux poids & deux meſures, & que ſon intérêt ſeul dicte ſes jugements.

cet égard, fut leur complice. La morale des Jéſuites eſt néanmoins la ſeule condamnée. Les Parlements ſe taiſent ſur celle de l'Egliſe. Pourquoi? C'eſt qu'ils craignent de ſe compromettre avec un coupable trop puiſſant.

Ils ſentent confuſément que leur crédit n'eſt point proportionné à cette entrepriſe; qu'à peine il a ſuffit pour contrebalancer celui des Jéſuites. Leur intérêt, en conſéquence, les avertit de ne pas tenter davantage, & leur ordonne d'honorer le crime dans le coupable qu'ils ne peuvent punir.

CHAPITRE XXIII.

L'intérêt fait nier journellement cette maxime: Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrois pas qu'on te fît.

LE Prêtre Catholique, perſécuté par le Calviniſte ou le Muſulman, dénonce la perſécution comme une infraction à la loi naturelle. Ce même Prêtre eſt-il perſécuteur? la perſécution lui paroît légitime: c'eſt en lui l'effet d'un ſaint zele & de ſon amour pour le prochain. Ainſi la même action devient injuſte ou légitime,

légitime, ſelon que ce Prêtre eſt ou bourreau, ou patient.

Lit-on l'hiſtoire des différentes ſectes religieuſes chrétiennes? tant qu'elles ſont foibles, elles veulent qu'on n'emploie dans les diſputes théologiques d'autres armes que celles du raiſonnement *a*) & de la perſuaſion.

Ces ſectes deviennent-elles puiſſantes? De perſécutées, comme je l'ai déja dit, elles deviennent perſécutrices. Calvin brûle Servet: le Jéſuite pourſuit le Janſéniſte; & le Janſéniſte voudroit faire brûler le Déiſte. Dans quel labyrinthe d'erreurs & de contradictions l'intérêt ne nous égare-t-il pas! Il obſcurcit en nous juſqu'à l'évidence.

Que nous préſente en effet le théatre de ce monde? Rien que les jeux divers & perpétuels de cet intérêt *b*). Plus

a) Les Moines diſputent encore, ils ne raiſonnent plus. Combat-on leurs opinions? leur fait-on des objections? n'y peuvent-ils répondre? ils aſſurent qu'elles ſont depuis long-temps réfolues; & dans ce cas, cette réponſe eſt réellement la plus adroite. Les peuples, il eſt vrai, maintenant plus éclairés, ſavent que le livre défendu eſt le livre dont les maximes ſont en général les plus conformes à l'intérêt public.

b) Si l'eſpoir de la récompenſe peut ſeul exciter l'homme à la recherche de la vérité l'indifférence pour elle ſuppoſe une grande diſproportion entre les récompenſes attachées à ſa découverte, & les peines qu'exige ſe recherche.

on médite ce principe, plus on y découvre d'étendue & de fécondité. C'eſt une carriere inépuiſable d'idées fines & grandes.

Pourquoi, la vérité découverte, un Auteur eſt-il ſi ſouvent en butte à la perſécution? C'eſt que l'envieux & le méchant ont intérêt de le perſécuter. Pourquoi le public prend-il d'abord parti contre le Philoſophe? C'eſt que le public eſt ignorant, & que, ſéduit d'abord par les cris des fanatiques, il s'enivre de leur fureur. Mais ſi en eſt du public comme de Philippe de Macédoine; on peut toujours appeller du public ivre au public à jeun. Pourquoi les Puiſſants font-ils rarement uſage des vérités découvertes par le Philoſophe? C'eſt qu'ils s'intéreſſent rarement au bien public. Mais ſuppoſé qu'ils s'en occupaſſent, qu'ils protégeaſſent la vérité, qu'arriveroit-il? Qu'elle ſe propageroit avec une rapidité incroyable. Il n'en eſt pas ainſi de l'erreur. Eſt-elle favoriſée du puiſſant? elle eſt généralement, mais non univerſellement adoptée. Il reſte toujours à la vérité des partiſans ſecrets. Ce ſont, pour ainſi dire, autant de conjurés, toujours prêts dans l'occaſion à ſe déclarer pour elle. Un mot du Souverain ſuffit pour détruire une erreur. Quant à la vérité, ſon germe eſt indeſtructible. Il eſt, ſans doute, ſtérile, ſi le Puiſſant ne le féconde: mais il ſubſiſte; & ſi ce germe doit ſon développement au pouvoir, il doit ſon exiſtence à la Philoſophie.

CHAPITRE XXIV.

L'intérêt dérobe à la connoiſſance du Prêtre honnête homme, les maux produits par le Papiſme.

Les contrées les plus religieuſes ſont les plus incultes. C'eſt dans les Domaines Eccléſiaſtiques, que ſe manifeſte la plus grande dépopulation. Ces contrées ſont donc les plus mal gouvernées. Dans les Cantons Catholiques de la Suiſſe, regnent la diſette & la ſtupidité: dans les Cantons Proteſtants, l'abondance & l'induſtrie. Le Papiſme eſt donc deſtructeur des empires.

Il eſt ſur-tout fatal aux nations, qui, puiſſantes par leur commerce, ont intérêt d'améliorer leurs colonies *a*); d'encourager l'induſtrie & de perfectionner les arts.

Mais, chez les divers peuples, qui rend l'idole papale ſi reſpectable? La coutume.

Qui, chez ces mêmes peuples, défend de penſer? La pareſſe: elle y commande aux hommes de tous les états.

C'eſt par pareſſe que le Prince y voit

a) Les colonies naiſſantes ſe peuplent par la tolérance; & pour cet effet il faut y rappeller la religion aux principes ſur leſquels Jeſus l'a fondée.

tout avec les yeux d'autrui, & par pareſſe qu'en certain cas les nations & les Miniſtres chargent le Pape de penſer pour eux. Qu'en arrive-t-il? Que le Pontife en profite pour étendre ſon autorité, & confirmer ſon pouvoir. Les Princes peuvent-ils le limiter? Oui; s'ils le veulent fortement. Sans une telle volonté, qu'on n'imagine pas qu'une Egliſe intolérante rompe elle-même les fers dont elle enchaîne les peuples.

L'intolérance eſt une mine, toujours chargée ſous le trône, & que le mécontentement eccléſiaſtique eſt toujours prêt d'allumer. Qui peut éventer cette mine? La Philoſophie & la vertu. Auſſi l'Egliſe a-t-elle toujours décrié les lumieres de l'une, & l'humanité de l'autre; a-t-elle toujours peint la Philoſophie & la vertu ſous des traits difformes *b*). L'objet du Clergé fut de les décréditer, & ſes moyens furent les calomnies. Les hommes en général aiment mieux croire qu'examiner; & le

b) Si la haine qui s'exhale en accuſations vagues prouve l'innocence de l'accuſé, rien n'honore plus les Philoſophes que la haine du Sacerdoce. Jamais le Clergé ne cita des faits contre eux. Il ne les accuſa point de l'aſſaſſinat de Henri IV, de la ſédition de Madrid, de la conſpiration de Saint-Domingue. Ce fut un Moine, & non un Philoſophe, qui, l'année derniere, y encourageoit les noirs à maſſacrer les blancs.

Clergé, en conſéquence, vit toujours, dans la pareſſe de penſer, le plus ferme appui de la puiſſance papale. Quelle autre cauſe eût pu faſciner les yeux des Magiſtrats François ſur le danger du Papiſme?

Si dans l'affaire des Jéſuites, ils montrerent pour leur Prince la tendreſſe la plus inquiete; s'ils prévirent alors l'excès auquel le fanatiſme pouvoit ſe porter, ils n'apperçurent cependant point, que, de toutes les Religions, la Papiſte eſt la plus propre à l'allumer.

L'amour des Magiſtrats pour le Prince n'eſt pas douteux: mais il eſt douteux que cet amour ait été en eux aſſez éclairé. Leurs yeux ſe ſont longtemps fermés à la lumiere. S'ils s'ouvrent un jour, ils appercevront que la tolérance ſeule peut aſſurer la vie des Monarques qu'ils chériſſent. Ils ont vu le fanatiſme frapper un Prince, qui prouve chaque jour ſon humanité, par les bontés de détails dont il comble ceux qui l'approchent.

Je ſuis étranger: je ne connois pas ce Prince. Il eſt, dit-on, aimé. Tel eſt cependant dans le cœur du dévot François l'effet de la ſuperſtition, que l'amour du Moine l'emporte encore ſur l'amour du Roi.

Ne peut-on ſur un objet ſi important réveiller l'attention des Magiſtrats, & les éclairer ſur les dangers auxquels l'intolérant papiſme expoſera toujours les Souverains ?

CHAPITRE XXV.

Toute religion intolérante eſt eſſentiellement Régicide.

PRESQUE toute religion eſt intolérante ; & dans toute religion de cette eſpece, l'intolérance fournit un prétexte au meurtre & à la perſécution. Le trône même n'offre point d'abri contre la cruauté du Sacerdoce. L'intolérance admiſe, le Prêtre peut également pourſuivre l'ennemi de Dieu ſur le trône *a*) & dans la chaumiere.

a) Si l'on en croit le Jéſuite Santarel, le Pape a droit de punir les Rois. (Auſſi dans un Traité de l'héréſie, du ſchiſme, de l'apoſtaſie & du pouvoir papal, Traité imprimé à Rome avec permiſſion des Supérieurs, chez l'héritier Barteliny Lanoty en 1626, ce Jéſuite dit :) " Si le Pape a ſur les » Princes une puiſſance directive, il a auſſi ſur » eux une puiſſance corrective. Le Souverain » Pontife peut donc punir les Princes hérétiques » par des peines temporelles : il peut non-ſeule- » ment les excommunier, mais encore les dé-

L'intolérance eſt mere du régicide. C'eſt ſur ſon intolérance que l'Egliſe fonda l'édifice de ſa grandeur. Tous ſes membres concoururent à cette conſtruction. Tous crurent qu'ils ſeroient d'autant plus reſpectables & d'autant plus heureux *b*), que le corps auquel ils appartiendroient ſeroit plus puiſſant. Les Prêtres en tous les ſiecles ne s'occuperent donc que de l'accroiſſement du pouvoir *c*) eccléſiaſtique. Par-tout le Clergé fut ambitieux, & dut l'être.

Mais l'ambition d'un corps fait-elle néceſſairement le mal public? Oui, ſi

„ pouiller de leurs Royaumes, & abſoudre leurs „ ſujets du ſerment de fidélité : il peut donner „ des curateurs aux Princes incapables de gouver- „ ner : il le peut ſans Concile ; parce que le tribu- „ nal du Pape & celui de Jeſus-Chriſt eſt un ſeul „ & même tribunal. „ Le Pape, ajoute-t-il, dans un autre endroit de cet ouvrage, " peut dépoſer „ les Rois, ou parce qu'ils ſont incapables de „ gouverner, ou parce qu'ils ſont trop foibles dé- „ fenſeurs de l'Egliſe. Il peut donc, pour les „ cauſes ſuſdites, & pour la correction & l'exem- „ ple des Rois, punir de mort les négligents. „

b) Parmi les Eccléſiaſtiques, il eſt, ſans doute, des hommes honnêtes, heureux & ſans ambition : mais ceux-là ne ſont pas appellés au Gouvernement de ce corps puiſſant.

Le Clergé, toujours régi par des intrigants, ſera toujours ambitieux.

c) L'Egliſe, toujours occupée de ſa grandeur, réduiſit toutes les vertus chrétiennes à l'abſtinence, à l'humilité, à l'aveugle ſoumiſſion. Elle ne prêcha jamais l'amour de la patrie, ni de l'humanité.

ce corps ne peut la ſatisfaire que par des action contraires au bien général. Il importoit peu qu'en Grece, les Lycurgues, les Léonidas, les Timoléons; qu'a Rome, les Brutus, les Emiles, les Régulus, fuſſent ambitieux. Cette paſſion ne pouvoit ſe manifeſter en eux que par des ſervices rendus à la patrie. Il n'en eſt pas de même du Clergé. Il veut une autorité ſuprême: il ne peut s'en revêtir qu'en en dépouillant les légitimes poſſeſſeurs. Il doit donc faire une guerre perpétuelle & ſourde à la puiſſance temporelle, avilir à cet effet l'autorité des Princes & des Magiſtrats, déchaîner l'intolérance; par elle, ébranler les trônes; par elle, abrutir les citoyens, *d*) les rendre à la fois pauvres, *e*) pareſſeux & ſtupides. Tous les degrés

d) L'ignorance des peuples eſt ſouvent funeſte aux Princes. Chez un peuple ſtupide, tout Souverain maudit de ſon Clergé paſſe pour juſtement maudit Ce n'eſt donc pas ſans cauſe que l'Egliſe a fait de la *pauvreté d'eſprit*, une des premieres vertus chrétiennes. Dans les ouvrages de M. Rouſſeau, quels ſont les morceaux les plus lonés des dévots? Ceux où il ſe fait le panégyriſte de l'ignorance.

e) Pourquoi dans ſes inſtitutions, l'Egliſe ne conſulte-t-elle jamais le bien public? Pourquoi célébrer les fêtes & les dimanches dans la ſaiſon quelquefois pluvieuſe des moiſſons? L'Egliſe ignore-t-elle que deux ou trois jours de travail ſuffiſent quelquefois pour engranger, un tiers,

par lesquels le Clergé monte au pouvoir suprême, sont donc autant de malheurs publics.

C'est le Papisme qui doit un jour détruire en France les loix & les Parlements : destruction, toujours l'annonce de la corruption des mœurs nationales, & de la ruine d'un empire.

En vain nieroit-on l'ambition du Clergé. L'étude de l'homme la démontre à qui s'en occupe, & l'étude de l'histoire à ceux qui lisent celle de l'Eglise. Du moment qu'elle se fut donnée un Chef temporel, ce Chef se proposa l'humiliation des Rois : il voulut à son gré disposer de leur vie & de leur couronne. Tel fut son projet. Pour l'exécuter, il fallut que les Princes eux-mêmes concouruſſent à leur aviliſſement ; que le Prêtre s'insinuât dans leur confiance, se fît leur conseil, s'associât à leur autorité : il y réussit. Ce n'étoit point tout encore. Il falloit insensiblement accréditer l'opinion de la prééminence de l'autorité spirituelle sur la temporelle. A cet effet, les Papes accumulerent les honneurs ecclésiastiques sur quiconque, à

un quart de la récolte, & diminuer d'autant la disette & la famine ? Le Clergé le sait : mais qu'importe au syſtême de son ambition, le bien ou le mal public ? Rien de commun entre l'intérêt ecclésiastique & l'intérêt national.

l'exemple des Bellarmins, soumettoit les Souverains aux Pontifes, & sur ce point déclaroit le doute une hérésie.

Cette opinion une fois étendue & adoptée, l'Eglise put lancer des anathèmes, prêcher des Croisades contre les Monarques rebelles à ses ordres *f*), souffler par-tout la discorde : elle put, au nom d'un Dieu de paix, massacrer une partie de l'univers *g*). Ce qu'elle put faire, elle le fit. Bien-tôt son pouvoir égala celui des anciens Prêtres Celtes, qui, sous le nom de Druides, commandoient aux Bretons, aux Gaulois, aux Scandinaves ; en excommunioient les Princes, & les immoloient à leur caprice & à leur intérêt.

Mais, pour disposer de la vie des Rois, il faut s'être soumis l'esprit des peuples. Par quel art l'Eglise y parvint-elle ?

f) La bulle *in Cœnâ Domini* annonce à cet égard toutes les prétentions de l'Eglise ; & l'acceptation de cette bulle, toute la sottise de certains peuples.

g) Dans un ouvrage sur l'intolérance, M. de Malvaux dit, que la Religion Papiste, comme la Musulmane, ne peut se soutenir que par le meurtre & les supplices. Quelle horreur cette proposition n'inspire-t-elle pas pour le papisme !

CHAPITRE XXVI.

Des moyens employés par l'Eglise pour s'asservir les nations.

Ces moyens sont simples. Pour être indépendant du Prince, il falloit que le Clergé tînt son pouvoir de Dieu. Il le dit, & l'on le crut.

Pour être obéi de préférence aux Rois, il falloit qu'on le regardât comme inspiré par la Divinité. Il le dit, & l'on le crut.

Pour se soumettre la raison humaine, il falloit que Dieu parlât par sa bouche. Il le dit, & l'on le crut.

Donc, ajoutoit-il, en me déclarant infaillible, je le suis.

Donc, en me déclarant vengeur de la Divinité, je le devieus.

Or, dans cet auguste emploi, mon ennemi est celui du Très-Haut, celui qu'une Eglise infaillible déclare hérétique.

Que cet hérétique soit Prince ou non, quel que soit le titre du coupable, l'Eglise a le droit de l'emprisonner, de le

torturer *a*), de le brûler. Qu'eſt-ce qu'un Roi devant l'Eternel? Tous les hommes à ſes yeux ſont égaux, & ſont tels aux yeux de l'Egliſe.

Or, d'après ces principes, & lorſqu'en vertu de ſon infaillibilité, l'Egliſe ſe fut attribué le droit de perſécuter, & en eut fait uſage, alors, redoutable à tous les citoyens, tous durent s'humilier devant elle, tous durent tomber aux pieds du Prêtre. Tout homme enfin (quel que fût ſon rang) devenu juſticiable du Clergé, dut reconnoître en lui une puiſſance ſupérieure à celle des Monarques & des Magiſtrats.

Tel fut le moyen par lequel le Prêtre, & ſe ſoumit les peuples, & fit trembler les Rois. Auſſi, par-tout où l'Egliſe éleva le tribunal de l'Inquiſition, ſon trône fut au-deſſus de celui des Souverains.

Mais, dans les pays où l'Egliſe ne put s'armer de la puiſſance inquiſitive, comment ſa ruſe triompha-t-elle de celle du Prince? En lui perſuadant, comme à Vienne ou en France, qu'il regne par la religion; que ſes Miniſtres, ſi ſouvent deſtructeurs des Rois, en ſont les appuis, & qu'enfin l'Autel eſt le ſoutien du trône.

a) Si les Prêtres, en général, ſont ſi cruels, c'eſt que, jadis, ſacrificateurs ou bouchers, ils retiennent encore l'eſprit de leur premier état.

Mais on ſait qu'à la Chine, aux Indes, & dans tout l'Orient, les trônes s'affermiſſent ſur leur propre maſſe. On ſait qu'en Occident, ce furent les Prêtres qui les renverſerent ; que la religion, plus ſouvent que l'ambition des Grands, créa des régicides ; que, dans l'état actuel de l'Europe, ce n'eſt que du fanatique que les Monarques ont à ſe défendre. Ces Monarques douteroient-ils encore de l'audace d'un corps qui les a ſi ſouvent déclarés ſes juſticiables ?

Cette orgueilleuſe prétention eût à la longue, ſans doute, éclairé les Princes, ſi l'Égliſe, ſelon les temps & les circonſtances, n'eût, ſur ce point, ſucceſſivement paru changer d'opinion.

CHAPITRE XXVII.

Des temps où l'Egliſe Catholique laiſſe repoſer ſes prétentions.

L'ESPRIT d'un ſiecle eſt-il peu favorable aux entrepriſes du Sacerdoce ? les lumieres philoſophiques ont-elles percé dans tous les ordres de citoyens ? le militaire plus inſtruit, eſt-il plus attaché au Prince qu'au Clergé ? le Souverain lui-même, plus éclairé, s'eſt-il rendu

plus reſpectable à l'Egliſe? elle dépouille ſa férocité, modere ſon zele: elle avoue hautement l'indépendance du Prince. Mais cet aveu eſt-il ſincere? eſt-il l'effet de la néceſſité, de la prudence, ou de la perſuaſion réelle du Clergé? La preuve qu'en ſe taiſant l'Egliſe n'abandonne pas ſes prétentions, c'eſt qu'elle enſeigne toujours à Rome la même doctrine. Le Clergé affecte, ſans doute, le plus grand reſpect pour la Royauté: il veut qu'on l'honore juſque dans les Tyrans *a*). Mais ſes maximes à ce ſujet

a) Si l'Egliſe défendit quelquefois aux Laïcs le meurtre du Prince, elle ſe le permit toujours. Son hiſtoire le prouve. Il eſt vrai, diſent les Théologiens, que les Papes ont dépoſé les Souverains, prêché contr'eux des Croiſades, béatifié des Clements; mais ces légéretés ſont des fautes du Pontife, & non de l'Egliſe. Quant au ſilence coupable, gardé à ce ſujet par les Evêques, il fut, ajoutent-ils, l'effet de leur politeſſe pour le St. Siege, & non d'une approbation donnée à ſa conduite. Mais doivent ils ſe taire ſur de pareils crimes, & s'élever avec tant de fureur contre l'interprétation prétendue ſinguliere que Luther & Calvin donnoient à certains paſſages des Ecritures? eſt-il permis de pourſuivre l'erreur, lorſqu'on tolere les plus grands forfaits? Tout homme ſenſé apperçoit dans la conduite perpétuellement équivoque de l'Egliſe, qu'elle n'eut réellement qu'un but; ce fut de pouvoir, ſelon ſes intérêts divers, tour-à-tour approuver ou déſapprouver les mêmes actions.

Point de preuve plus évidente de ſon ambition, que le projet conçu par les Jéſuites, d'aſſocier à

prouvent moins ſon attachement pour les Souverains, que ſon indifférence & ſon mépris pour le bonheur des hommes & des nations.

Qu'importe à l'Egliſe la tyrannie des mauvais Rois, pourvu qu'elle partage leur pouvoir !

Lorſque l'Ange des ténebres emporte le Fils de l'homme ſur la Montagne, il lui dit : Tu vois d'ici tous les Royaumes de la terre : adore-moi, je t'en fais le maître. L'Egliſe dit pareillement au Prince : Sois mon eſclave, ſois l'exécuteur de mes barbaries, adore-moi, inſpire aux peuples la crainte du Prêtre ; qu'ils croupiſſent dans l'ignorance & la ſtupidité : à ce prix, je te donne un empire illimité ſur tes ſujets : tu peux être tyran.

Quel traité monſtrueux entre le Sacerdoce & le Deſpotiſme !

L'Egliſe enſeigne, dit-on, à reſpecter les Princes & les Magiſtrats. Mais les honore-t-elle, lorſqu'elle les nomme en Eſpagne les boureaux de ſon Inquiſi-

leur Ordre les Grands, les Princes & juſqu'aux Souverains. Par cette aſſociation, dans laquelle tant de Grands étoient déja entrés, les Rois, devenus ſujets des Jéſuites & de leur Général, n'étoient plus que les vils exécuteurs de leurs perſécutions.

Sans les Parlements, qui fait ſi ce projet, ſi hardiment conçu, n'eût pas réuſſi !

tion, en France ſes géoliers *b*), & qu'elle leur ordonne l'empriſonnement de quiconque ne penſe pas comme elle?

C'eſt avilir les Princes, que de les charger de pareils emplois : c'eſt haïr les peuples, que de leur commander de ſe ſoumettre aux tyrans les plus inhumains. L'Egliſe d'ailleurs leur en donne-t-elle l'exemple ? s'humilie-t-elle devant les Princes qu'elle nomme hérétiques ?

Ennemi ſourd de la puiſſance temporelle, le Sacerdoce, ſelon les temps & le caractere des Rois, les ménage, ou les inſulte. Du moment où le Souverain ceſſe d'être ſon eſclave, l'anathème eſt ſuſpendu ſur ſa tête. Le Souverain eſt-il foible? l'anathème eſt lancé : il eſt le jouet de ſon Clergé. Le Prince eſt-il éclairé & ferme ? ſon Clergé le reſpecte.

Le Pape ſe refuſe aux demandes de Valdemar, Roi de Danemarck. Ce Roi lui fait cette réponſe *c*) : " De Dieu, je „ tiens la vie ; des Danois, le Royaume ; „ de mes peres, mes richeſſes ; de tes

b) Dans les pays catholiques, on s'informe ſoigneuſement ſi tel payſan eſt Calviniſte, s'il va les Dimanches à la Meſſe, & nullement s'il a du lard dans ſon pot.

c) *Vitam habemus à Deo, regnum ab incolis, divitias à parentibus, fidem à tuis prædeceſſoribus, quam, ſi nobis non faves, remittimus per præſentes.*

„ prédéceſſeurs, la foi, que je te re-
„ mets par les préſentes, ſi tu ne m'oc-
„ troyes ma demande. „

Tel eſt le Protocole de tout Prince éclairé avec la Cour de Rome. Qu'on la brave, on n'a point a la redouter.

Les Prêtres, par la molleſſe de leur éducation, ſont puſillanimes. Ils ont la barbe de l'homme, & le caractere de la femme. Impérieux avec qui les craint, ils ſont lâches avec qui leur réſiſte. Henri VIII en eſt la preuve.

Un attentat conçu, mais manqué, eſt, ſous un tel Roi, le ſignal de la deſtruction entiere des Prêtres. Ils le ſavent, & la terreur retient alors leurs bras. Sur qui le levent-ils? Sur des Princes, ou craintifs, ou bons. Que Henri IV eût moins menagé le Sacerdoce, il n'en eût point été la victime. Qui redoute le Clergé, le rend redoutable. Mais ſi ſa puiſſance eſt fondée ſur l'opinion, lorſque l'opinion s'affoiblit, ſa puiſſance n'eſt-elle pas diminuée? Elle reſte entiere, répondrai-je, tant qu'elle n'eſt point anéantie. Pour reprendre ſon crédit, il ſuffit qu'un Prêtre gagne la confiance du Prince: cette confiance gagnée, il éloignera du Monarque les hommes éclairés. Ces hommes ſont, contre le Sacerdoce, les ſoutiens inviſibles du trône & de la Magiſtrature.

Une fois bannis d'un empire, les peuples, dirigés par les Prêtres, retombent dans leur ancienne ſtupidité, & les Princes dans leur ancien eſclavage.

Peut-être l'eſprit des nations eſt-il maintenant peu favorable au Clergé. Mais un corps immortel ne doit jamais déſeſpérer de ſon crédit. Tant qu'il ſubſiſte, il n'a rien perdu. Pour recouvrer ſa premiere puiſſance, il ne fait qu'épier l'occaſion, la ſaiſir, & marcher conſtamment à ſon but. Le reſte eſt l'œuvre du temps.

Qui jouit, comme le Clergé, d'immenſes richeſſes, peut l'attendre patiemment. Ne peut-il plus prêcher de Croiſades contre les Souverains, & les combattre à force ouverte? il lui reſte encore la reſſource du fanatique, contre tout Prince aſſez timide pour n'oſer établir la loi de la tolérance *d*).

d) Par-tout où l'on tolere pluſieurs religions & pluſieurs ſectes, elles s'habituent inſenſiblement l'une à l'autre. Leur zele perd tous les jours de ſon âcreté. Il eſt peu de fanatiques où la tolérance plénière eſt établie.

CHAPITRE XXVIII.

Du temps où l'Egliſe fait revivre ſes prétentions.

QU'UN Prince foible & ſuperſtitieux occupe le trône d'un grand empire ; qu'en cet empire l'Egliſe ait élevé le tribunal de l'Inquiſition ; qu'enrichie des dépouilles des hérétiques, & devenue de jour en jour plus riche & plus puiſſante, elle ait, par des ſupplices horribles & multipliés, effrayé les eſprits, éteint le jour de la ſcience, ramené les ténebres de la ſtupidité, l'Egliſe y commandera en Reine ; elle y fera revivre ſes prétentions, le regne du Monarque ſera le ſiecle de la grandeur ſacerdotale ; & ſi les mêmes cauſes produiſent néceſſairement les mêmes effets, les peuples, eſclaves de l'Egliſe, reconnoîtront en elle une puiſſance ſupérieure à celle du Souverain. Alors le Prince humilié & privé du ſecours de ſes peuples, ne ſera devant ſon Clergé qu'un citoyen iſolé, expoſé au même mépris, aux mêmes indignités, & au même châtiment que le dernier de ſes ſujets. Que cette conduite ſoit criminelle ou non, la ſuperſtition

la juſtifie. L'infailliblité avouée d'un corps, légitime tous les forfaits.

CHAPITRE XXIX.

Des prétentions de l'Egliſe prouvées par le Droit.

LES Gouvernements d'Allemagne & de France ont ſouſtrait leurs ſujets aux bûchers de l'Inquiſition. Mais de quel droit, dira l'Egliſe, ces Gouvernements mirent-ils des bornes à ma puiſſance? Fût-ce de mon aveu qu'ils en bannirent mes Inquiſiteurs? Ne les ai-je pas ſans ceſſe rappellés dans ces empires *a*)? Le Clergé d'Eſpagne & de Portugal ne regarde-t-il pas l'Inquiſition comme ſalutaire? Les Prélats de France & d'Allemagne ont-ils cité ce tribunal comme impie & funeſte? ſe ſont-ils ſéparés de la Communion de ces Prêtres prétendus cruels *b*), parce qu'ils font

a) Dans les papiers ſaiſis chez les Jéſuites, le Procureur-Général du Parlement d'Aix trouva, ſous le nom de Conſeil de conſcience, le projet d'une Inquiſition. Ce que les Jéſuites n'avoient pu faire en France ſous la fin du regne de Louis XIV, ils eſpéroient apparemment pouvoir l'exécuter ſous un regne encore plus favorable.

b) Les Evêques euſſent dû prendre exemple ſur St. Martin. Ce Prélat apprend que le Tyran Maxime a fait périr l'hérétique Priſcillien; que

brûler leurs ſemblables ? Eſt-il enfin un pays Catholique, où, du moins par leur ſilence, les Evêques n'aient approuvé l'Inquiſition ? Or, qu'eſt-ce que l'Egliſe ? L'aſſemblée des Eccléſiaſtiques. L'Egliſe ſe déclare t-elle le vengeur de Dieu ? ce droit de le venger, eſt celui de perſécuter les hommes. Or, la même infaillibilité qui lui donne ce droit, l'autoriſe à l'exercer également ſur les Rois, comme ſur le dernier de leurs ſujets *c*).

Ithacius, Evêque Eſpagnol, homme perdu de débauches, homme atroce, intrigant & cruel, a ſurpris cet arrêt de mort : il va trouver Maxime, il lui repréſente que la religion doit épargner le ſang humain : il lui reproche aigrement ce crime.

Pendant le ſéjour de St. Martin à Treves, les hérétiques ſont tranquilles. A ſon départ, les Evêques, ſecondés d'Ithacius, ſollicitent de nouveau Maxime, l'engagent à rétracter la parole donnée à St. Martin : ils accuſent même ce Saint d'héréſie ; font proſcrire les ſectaires. Saint-Martin l'apprend ; il ne veut plus communiquer avec de tels perſécuteurs. Quelque temps après, il s'adoucit ; &, dans l'eſpoir de ſauver le reſte des Priſcillianiſtes, & de ſuſpendre les perſécutions religieuſes, il conſent d'aſſiſter avec ces Evêques à l'ordination de celui de Treves. Il s'en repent auſſi-tôt. Il attribue à cette foibleſſe la perte du don des miracles, & déclare cette condeſcendance un crime, qu'il expie par une longue pénitence.

c) L'Inquiſition n'eſt pas reçue en France. Cependant, dira l'Egliſe, l'on y empriſonne à ma ſollicitation, le Janſéniſte, le Calviniſte & le Déiſte. On y reconnoît donc tacitement le droit

Mais la majeſté des Princes, dira-t-on, doit-elle s'humilier devant l'orgueil des Prêtres ? doit-elle ſe ſoumettre aux punitions infligées par le Sacerdoce ? Pourquoi non, répondra l'Egliſe ? Qu'eſt-ce que leur prétendue majeſté ? Un néant devant l'Eternel & ſes Miniſtres. Le vain titre de Roi anéantiroit-il les droits du Clergé ? Il ne peut les perdre. Que le Prince & le ſujet commettent le crime de l'héréſie, le même crime exige la même punition. De plus, ſi la conduite du Prince eſt la loi des peuples, ſi ſon exemple peut autoriſer l'impiété, c'eſt ſur-tout le ſang des Rois que l'intérêt du Prêtre & de Dieu demande. L'Egliſe le verſoit du temps de Henri III & de Henri IV, & l'Egliſe eſt toujours la même. La doctrine de Bellarmin eſt la doctrine de Rome & des Séminaires. " Les premiers „ Chrétiens, dit ce Docteur, eurent „ le droit de tuer Néron & tous les „ Princes leurs perſécuteurs. S'ils ſouf„ frirent ſans ſe plaindre, ce fut l'au„ dace & non le droit qui leur man„ qua. „ Samuel n'en eut aucun, que l'Egliſe Catholique, cette épouſe de

que j'ai de perſécuter. Or, ce droit que le Prince me donne ſur ſes ſujets, je n'attends que l'occaſion pour le réclamer ſur lui-même & ſur les Magiſtrats.

Dieu *d*), n'ait encore. Or, Agag étoit Roi. Samuel ordonne à Saül le meurtre de ce Roi. Saül héſite : il eſt proſcrit, & ſon ſceptre paſſe en d'autres mains. Qu'inſtruits par cet exemple, les Chrétiens ſachent enfin, qu'au moment même, où, par la bouche du Prêtre, Dieu commande le ſupplice d'un Roi, c'eſt au Chrétien d'obéir. Héſiter eſt un crime.

CHAPITRE XXX.

Des prétentions de l'Egliſe, prouvées par le fait.

Les mêmes droits, dit l'Egliſe, que mon infaillibilité me donne ſur les Rois, une poſſeſſion immémoriale me les confirme. Les Princes furent toujours mes eſclaves, & j'ai toujours verſé le ſang humain. En vain l'impie a cité contre

d) L'Egliſe ſe dit épouſe de Dieu, & je ne ſais pourquoi. L'Egliſe eſt une aſſemblée de fideles. Ces fideles ſont barbus ou non barbus, chauſſés ou déchauſſés, capuchonnés ou décapuchonnés. Or, qu'une telle aſſemblée ſoit l'épouſe de la Divinité, c'eſt une prétention trop folle & trop ridicule. Si le mot *Egliſe* eût été maſculin, comment eût-on conſommé ce mariage ?

moi ce paſſage : " Rendez à Céſar ce qui „ eſt dû à Céſar. „ Si Céſar eſt hérétique, que lui doit l'Egliſe? La mort *a*).

Eſt-ce à des Catholiques à lire, à citer les Ecritures ? Prétendroient-ils, à l'exemple des Proteſtants & des Quakers, en pénétrer le ſens, & s'en faire les interpretes ? La lettre tue, & c'eſt l'eſprit qui vivifie.

Qu'à l'exemple des Saints, le Catholique, humble adorateur des déciſions de l'Egliſe, reconnoiſſe ſon pouvoir ſur le temporel des Rois. Ce Thomas de Cantorbery, ce Prêtre, dit-on, intrigant, ingrat, audacieux, fut lui-même le plus vif défenſeur des droits du Sacerdoce, & ſon zele le place au rang des Saints. Que les vils Laïcs, que ces inſectes des ténebres humilient leur raiſon devant les incompréhenſibles Ecritures ; qu'ils en attendent en ſilence l'interprétation : c'eſt aſſez pour eux de ſavoir que toute autorité vient de Dieu, releve de ſon Vicaire, & qu'il n'en eſt point d'indépendante du Pape. Les Princes Catholiques ont vainement tenté de ſe ſouſtraire à ce ſaint joug : eux-mêmes n'ont juſqu'à préſent pu déterminer les bornes

a) Au ſiecle de Henri III & de Henri IV, des Cléments & des Ravaillacs, telle étoit la maniere dont les Sorboniſtes interprétoient ce paſſage.

bornes *b*) nettes & préciſes des deux autorités. Que peuvent-ils reprocher à l'Egliſe ? La reconnoiſſent-ils pour infaillible ? Elle eſt donc ſans ambition. Les témoignages les plus authentiques de ſa propre hiſtoire ne peuvent dépoſer contre elle. Enfin, pour lui prouver des crimes, les démonſtrations les plus claires ſont inſuffiſantes.

L'Europe nie maintenant l'infaillibilité de l'Egliſe ; mais elle n'en doutoit point, lorſque le Clergé tranſportoit aux Eſpagnols la Couronne de Montézume, qu'il armoit l'Occident contre l'Orient, qu'il ordonnoit à ſes Saints de prêcher des Croiſades, & diſpoſoit enfin à ſon gré des Couronnes de l'Aſie. Ce que l'Egliſe put en Aſie, elle le peut en Europe.

Quels ſont d'ailleurs les droits réclamés par le Clergé ? Ceux dont ont joui les Prêtres de toutes les Religions.

b) Ces bornes ſont-elles impoſſibles à fixer ? Non : & ſi les Prêtres, comme ils le diſent, ne prétendent qu'à l'autorité ſpirituelle & aux biens de cette eſpece :

Il faut, quant à l'autorité, ne la leur laiſſer exercer que dans les pays des ames & des eſprits.

Il faut, quant aux biens, ne leur donner que les plus aériens & les plus ſpirituels ; qu'en conſéquence, tout, depuis le ſommet des Cordilieres juſqu'à l'Empyrée, leur ſoit cédé : mais que le reſte appartienne aux Rois & à la République.

Lors du Paganiſme, les dons les plus magnifiques n'étoient-ils pas portés en Suede au fameux Temple d'Upſal ? Les plus riches offrandes, dit M. Mallet, n'y étoient-elles point, dans les temps de calamités publiques ou particulieres, prodiguées aux Druides ? Or, du moment où le Prêtre Catholique eut ſuccédé aux richeſſes & au pouvoir de ces Druides, il eut, comme eux, part à toutes les révolutions de la Suede. Que de ſéditions excitées par les Archevêques d'Upſal ! Que de changements faits par eux dans la forme du Gouvernement ! Le trône alors n'étoit point un abri contre la puiſſance de ces redoutables Prélats. Demandoient-ils le ſang des Princes ? le peuple ſe hâtoit de le répandre. Tels furent en Suede les droits de l'Egliſe.

En Allemagne, elle voulut que les Empereur, pieds & têtes nuds, vinſſent devant le Pape reconnoître en elle la même autorité.

En France, elle ordonna que les Rois, dépouillés de leurs habits par les Miniſtres de la religion, ſeroient attachés aux Autels, y ſeroient frappés de verges, & qu'ils expieroient dans ce ſupplice les crimes dont l'Egliſe les déclaroit coupables.

En Portugal, on a vu l'Inquiſition

déterrer le cadavre du Roi Dom Juan IV *c*), pour l'abſoudre d'une excommunication qu'il n'avoit pas encourue.

Lors des différends de Paul V avec la République de Veniſe, l'Egliſe anathématiſa le Savant dont la plume vengeoit la République : elle fit plus ; elle aſſaſſina Fra-Paolo, & nul ne lui en conteſta le droit *d*). L'Europe ſut l'action, & garda un ſilence reſpectueux.

Lorſque Rome frappa pareillement de l'anathème le Seigneur de Milan *e*) ; lorſqu'elle le déclara hérétique, & publia des Croiſades contre les Malateſtes, les Ordolaphées & les Manfredys *f*) les

c) Le crime de ce Dom Juan fut, la défenſe faite aux Inquiſiteurs, de s'approprier les biens de leurs victimes. Cette défenſe n'étoit pas même contraire à la nouvelle Bulle, qu'à l'inſu du Prince, les Dominicains avoient obtenue du Pape.

d) Fra-Paolo, frappé d'un coup de poignard en diſant ſa Meſſe, tombe, & prononce ces mots célebres : *Agnoſco Stylum Romanum.*

e) Le ſeul crime dont le Pape accuſoit Viſconti, c'étoit, en qualité de Vaſſal de l'empire, d'avoir pris avec trop de zele le parti de l'Empereur Louis de Baviere. Ce zele fut déclaré hérétique.

f) Le crime de Malateſte fut, d'avoir ſurpris Rimini. Celui des Ordolaphées & des Manfredys fut, de s'être emparés de Faënza, ſur laquelle le Pape s'étoit créé des prétentions. Tous les Papes étoient alors uſurpateurs, & tous leurs ennemis déclarés hérétiques. Ces Papes cependant ſe confeſſoient, & ne reſtituoient point.

Puiſſances de l'Europe ſe tûrent, & leur ſilence fut la reconnoiſſance tacite du droit aujourd'hui réclamé par l'Egliſe ; droit exercé par elle en tous les temps, & fondé ſur la baſe inébranlable de ſon infaillibilité.

Or, que répondre à cette foule d'exemples & de raiſonnements, ſur leſquels le Clergé appuye ſes prétentions ? L'Egliſe une fois reconnue infaillible & la ſeule interprete des Ecritures *g*), tout droit prétendu par elle,

Leurs ſucceſſeurs ont depuis joui ſans ſcrupule de ces biens mal acquis. Cette jouiſſance peut paroître un myſtere d'iniquité. J'aime mieux croire que c'eſt un myſtere de théologie.

g) L'Egliſe de France refuſe maintenant au Pape le droit de diſpoſer des Couronnes. Mais le refus de cette Egliſe eſt-il ſincere ? eſt-il l'effet de ſa conviction ? C'eſt à ſa conduite paſſée à nous en inſtruire. Quel reſpect le Clergé peut-il avoir pour une loi humaine, lui qui croit, en qualité d'interprete de la loi divine, pouvoir la changer & la modifier à ſon gré ? Quiconque s'eſt créé le droit d'interpréter une loi, finit toujours par la faire. L'Egliſe en conſéquence s'eſt fait Dieu. Auſſi rien de moins reſſemblant que la religion de Jeſus & la religion actuelle des Papiſtes.

Quelle ſurpriſe pour les Apôtres, ſi, rendus au monde, ils liſoient un Catéchiſme qu'ils n'ont point fait ; s'ils apprenoient que nagueres l'Egliſe interdiſoit aux Laics la lecture même des Ecritures, ſous le vain prétexte qu'elles étoient ſcandaleuſes pour les foibles !

Je citerai à ce ſujet un fait ſingulier : c'eſt un acte du Parlement d'Angleterre, rendu en 1414.

eſt un droit acquis. Nulle déciſion qui ne ſoit vraie : en douter, eſt une impiété. Déclare-t-elle un Roi hérétique? ce Roi le devient. Le condamne-t-elle au ſupplice? il faut l'y traîner.

Quelque barbare, quelqu'intolérant que ſoit un corps, le reconnoît-on pour infaillible, on perd le droit de le juger. Soupçonner alors ſa juſtice, c'eſt nier la conſéquence immédiate & claire d'un principe admis. Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet, & me contenterai d'obſerver, que, s'il eſt vrai, comme je l'ai dit ci-deſſus, que tout homme ou du moins tout corps ſoit ambitieux;

Par cet acte, il eſt défendu, ſous peine de mort, de lire l'Ecriture en langue vulgaire, c'eſt-à-dire, dans une langue qu'on entende. Eh quoi! diſent les Réformés, Dieu raſſemble dans un livre les devoirs qu'il impoſe à l'homme; & ce Dieu ſi ſage, ſi éclairé, y auroit ſi obſcurément expliqué ſes volontés, qu'on ne pourroit le lire ſans interprete? Quoi! l'Être puiſſant, qui a crée l'homme, n'auroit pas connu la portée de ſon eſprit? O Prêtres! quelles idées avez-vous donc de la ſageſſe & de l'intelligence divine?

Le jeune homme d'Abbeville, pourſuivi pour de prétendus blaſphêmes, en a-t-il jamais prononcé d'auſſi horribles? Cependant on le mit à mort, & l'on vous reſpecte! Tant il eſt vrai qu'il n'y a qu'heur & malheur ſur la terre, & qu'en ce monde il n'eſt d'homme juſte que le puiſſant.

Que l'ambition ſoit en lui vertu ou vice, ſelon les moyens divers par leſquels il la ſatisfait;

Que ceux employés par l'Egliſe, ſoient toujours deſtructifs du bonheur des nations;

Que ſa grandeur, fondée ſur l'intolérance, doive appauvrir les peuples, avilir les Magiſtrats, expoſer la vie des Souverains, & qu'enfin jamais l'intérêt du Sacerdoce ne puiſſe ſe confondre avec l'intérêt public:

On doit conclure de ces faits divers, que la religion, (non cette religion douce & tolérante établie par Jeſus-Chriſt) mais celle du Prêtre, celle au nom de laquelle il ſe déclare vengeur de la Divinité, & prétend au droit de brûler & de perſécuter les hommes, eſt une religion de diſcorde *h*) & de ſang, une religion régicide, & ſur laquelle un Clergé ambitieux pourra toujours établir les droits horribles dont il a ſi ſouvent fait uſage.

Mais que peuvent les Rois contre l'ambition de l'Egliſe? Lui refuſer, comme certaines Sectes Chrétiennes;

h) Si la religion eſt quelquefois le prétexte des troubles & des guerres civiles, la vraie cauſe, dit-on, l'ambition & l'avarice des Chefs. Une le ſecours d'une religion intolérante, n'armeroit point cent mille bras.

1°. La qualité d'infaillible ;

2°. Le droit excluſif d'interpréter les Ecritures ;

3°. Le titre de vengeur de la Divinité.

CHAPITRE XXXI.

Des moyens d'enchaîner l'Ambition Eccléſiaſtique.

LAISSE-T-ON à Dieu le ſoin de ſa propre vengeance, lui remet-on la punition des hérétiques, la terre ne s'arroge-t-elle plus le droit de juger les offenſes faites au ciel *a*) ; le précepte de la tolérance devient-il enfin un précepte de l'éducation publique ? alors, ſans prétexte pour perſécuter les hommes, ſou-

a) Les Gouvernements ſont juges des actions, & non des opinions. Que j'avance une erreur groſſiere, j'en ſuis puni par le ridicule & le mépris. Mais qu'en conſéquence d'une opinion erronnée, j'attente à la liberté de mes ſemblables, c'eſt alors que je deviens criminel.

Que, dévot adorateur de Vénus, je brûle le Temple de Sérapis, le Magiſtrat doit me punir, non comme hérétique, mais comme perturbateur du repos public, comme un homme injuſte, & qui, libre dans l'exercice de ſon culte, veut priver ſes concitoyens de la liberté dont il jouit.

lever les peuples, envahir la puiſſance temporelle, l'ambition du Prêtre s'éteint. Alors, dépouillé de ſa férocité, il ne maudit plus les Souverains, n'arme plus les Ravaillacs, & n'ouvre plus le ciel aux régicides. Si la foi eſt un don du ciel, l'homme ſans foi eſt à plaindre, non à punir. L'excès de l'inhumanité, c'eſt de perſécuter un infortuné. Par quelle fatalité ſe le permet-on, lorſqu'il s'agit de religion!

La tolérance admiſe, le paradis n'eſt plus la récompenſe de l'aſſaſſin, & le prix des grands attentats.

Au reſte, que le Prince ſoit barbare ou bon, qu'il ſoit Buſiris ou Trajan, il a toujours intérêt d'établir la tolérance. Ce n'eſt qu'à ſon eſclave, que l'Egliſe permet d'être tyran. Or, Buſiris ne veut point être eſclave.

Quant au Prince vertueux & jaloux du bonheur de ſes ſujets, quel doit être ſon premier ſoin? Celui d'affoiblir le pouvoir eccléſiaſtique. C'eſt ſon Clergé qui s'oppoſera toujours le plus fortement à l'exécution de ſes projets bienfaiſans. La puiſſance ſpirituelle eſt toujours l'ennemie ouverte ou cachée *b*)

b) Le Souverain accorde-t-il faveur & conſidération aux bigots? il fournit des armes à ſes ennemis. Ceux du dehors ſont les Princes voiſins; ceux du dedans, ſont les Théologiens. Doit-il accroître leur puiſſance?

de la temporelle. L'Egliſe eſt un tigre. Eſt-il enchaîné par la loi de la tolérance ? il eſt doux. Sa chaîne ſe rompt-elle ? il reprend ſa premiere fureur.

Par ce qu'a fait autrefois l'Egliſe, les Princes peuvent juger de ce qu'elle feroit encore, ſi l'on lui rendoit ſon premier pouvoir. Le paſſé doit les éclairer ſur l'avenir.

Le Magiſtrat qui ſe flatteroit de faire concourir les Puiſſances ſpirituelles & temporelles au même objet, c'eſt-à-dire, au bien public, ſe tromperoit : leurs intérêts ſont trop différents. Il en eſt de ces deux Puiſſances, quelquefois réunies pour dévorer le même peuple, comme de deux nations voiſines & jalouſes, qui, liguées contre une troiſieme, l'attaquent & ſe battent au partage de ſes dépouilles.

Nul empire ne peut être ſagement gouverné par deux pouvoirs ſuprêmes & indépendants. C'eſt d'un ſeul, ou partagé entre pluſieurs, ou réuni entre les mains du Monarque, que toute loi doit émaner.

La multiplicité des Religions dans un empire, affermit le trône. Des ſectes ne peuvent être contennes que par d'autres ſectes. Dans le moral comme dans le phyſique, c'eſt l'équilibre des forces oppoſées qui produit le repos.

La tolérance ſoumet le Prêtre au Prince ; l'intolérance ſoumet le Prince au Prêtre. Elle annonce deux puiſſances rivales dans un empire.

Peut-être les anciens, dans le partage qu'ils firent de l'univers entre Orimaze & Ariman, & dans le récit de leurs éternels combats, ne déſignoient-ils que la guerre éternelle du Sacerdoce & de la Magiſtrature. Le regne d'Oromaze étoit celui de la lumiere & de la vertu : tel doit être le regne des loix. Le regne d'Ariman étoit celui des ténebres & du crime : tel doit être celui du Prêtre & de la ſuperſtition.

Quels ſont les diſciples d'Oromaze ? Ces Philoſophes, aujourd'hui ſi perſécutés en France par l'intrigue des Moines & des Miniſtres d'Ariman. Quel crime leur reproche-t-on ? Aucun. Ils ont, autant qu'il eſt en eux, éclairé les nations : ils les ont ſouſtraites au joug flétriſſant de la ſuperſtition ; & c'eſt peut-être à leurs écrits que les Princes & les Magiſtrats doivent en partie la conſervation de leur autorité.

L'ignorance des peuples, mere d'une dévotion ſtupide c), eſt un poiſon, qui,

c) L'expulſion des Jéſuites ſuppoſoit en Eſpagne, en Portugal, des Miniſtres d'un caractere & hardi. En France, les lumieres

ſublimé par les Chymiſtes de la Religion, répand autour du trône les exhalaiſons mortelles de la ſuperſtition. La ſcience des Philoſophes, au contraire, eſt ce feu pur & ſacré, qui, loin des Rois, écarte les vapeurs peſtilentielles du fanatiſme.

Le Prince qui ſoumet lui & ſon peuple à l'empire du Sacerdoce, éloigne de lui ſes ſujets vertueux. Il regne, mais ſur des ſuperſtitieux, ſur des peu-

déja répandues dans la nation facilitoient cette expulſion. Si le Pape s'en fût plaint trop amérement, ſes plaintes euſſent paru déplacées.

Dans une Lettre écrite au ſujet de la condamnation du Mandement de M. de Soiſſons par la Congrégation du St. Office, un vertueux Cardinal remontre au St. Pere, „ qu'il eſt certaines „ prétentions que la Cour de Rome devroit en„ ſevelir dans un ſilence & un oubli éternel; „ ſur-tout, ajoute-t-il, dans ces temps malheu„ reux & déplorables, où les incrédules & les „ impies font ſuſpecter la fidélité des Miniſtres „ de la Religion".

Or, que ſignifient dans la langue eccléſiaſtique ces mots *d'incrédules* & *d'impies?* Les oppoſants à la puiſſance du clergé. C'eſt donc aux incrédules que les Rois doivent leur ſûreté, les peuples leur tranquillité, les Parlements leur exiſtence, & l'ambition ſacerdotale ſa réſerve. Ces prétendus impies doivent être d'autant plus chers à la nation Françoiſe, qu'elle n'a rien à en redouter. Les Philoſophes ne forment point de corps: ils ſont ſans crédit. Il eſt d'ailleurs impoſſible, qu'en qualité de ſimples citoyens, leur intérêt ne ſoit pas toujours lié à l'intérêt public; par conſéquent à celui d'un Gouvernement éclai-

peuples dont l'ame eſt dégradée, enfin ſur les eſclaves du Prêtre. Ces eſclaves ſont des hommes morts pour la patrie. Ils ne la ſervent ni par leurs talents, ni par leur courage. Un pays d'inquiſition n'eſt pas la patrie d'un citoyen *d)* honnête.

Malheur aux nations où le Moine pourſuit impunément quiconque mépriſe ſes Légendes, & ne croit ni aux ſorciers, ni au nain jaune; où le Moine traîne au ſupplice l'homme vertueux, *qui fait le bien, ne nuit à perſonne, & dit la vérité !* Sous le regne du fanatiſme, les plus perſécutés, dit M. Hume, (*Vie de Marie d'Angleterre*) ſont les plus honnêtes & les plus ſpirituels. Du moment où la bigoterie prend

d) Dans les pays Catholiques, quel moyen de former des citoyens vertueux? L'inſtruction de la jeuneſſe y eſt confiée aux Prêtres. Or, l'intérêt du Prêtre eſt preſque toujours contraire à celui de l'Etat. Jamais le Prêtre n'adoptera ce principe fondamental de toutes les vertus; „ ſavoir, que la juſtice de nos actions dépend de „ leur conformité avec l'intérêt général". Un tel principe nuit à ſes vues ambitieuſes.

D'ailleurs ſi la Morale, comme les autres ſciences, ne ſe perfectionne que par le temps & l'expérience, il eſt évident qu'une religion qui prétend, en qualité de révélée, avoir inſtruit l'homme de tous ſes devoirs, s'oppoſe d'autant plus efficacement à la perfection de cette même ſcience, qu'elle ne laiſſe plus rien à faire au génie & à l'expérience.

en main les rênes d'un empire, elle en bannit les vertus & les talents : alors les esprits tombent dans un affaissement, le seul peut-être qui soit incurable.

Quelque critique que soit la situation d'un peuple, un seul grand homme suffit quelquefois pour changer la face des affaires. La guerre s'allume entre la France & l'Angleterre : la France a d'abord l'avantage. M. Pitt est élevé au Ministere ; la nation Angloise reprend ses esprits, & les Officiers de mer leur intrépidité. Le supplice d'un Amiral opere ce changement. Le Ministre communique l'activité de son génie aux chefs de ses entreprises. La cupidité du soldat & du matelot, réveillée par l'appas du gain & du pillage, rechauffe leur courage ; & rien de moins semblable à lui-même, que l'Anglois du commencement & de la fin de la guerre.

M. Pitt, dira-t-on, commandoit à des hommes libres. Il est, sans doute, facile de souffler l'esprit de vie sur un tel peuple. Dans tout autre pays, quel usage faire du ressort puissant de l'amour patriotique ? Qu'en Orient un citoyen identifie son intérêt avec l'intérêt public ; qu'ami de sa nation, il en partage la gloire, la honte & les infortunes : un tel homme peut-il se pro-

mettre, ſi ſa patrie ſuccombe ſous le faix du malheur, de n'en jamais nommer les auteurs? S'il les nomme, il eſt perdu. Il faut donc, en certains Gouvernements, qu'un bon citoyen, ou ſoit puni comme tel, ou ceſſe de l'être. L'eſt-on en France? Je l'ignore. Ce que je ſais, c'eſt que le ſeul Miniſtre, qui, dans cette guerre, eût pu donner quelqu'énergie à la nation, étoit M. le Duc de Choiſeul. Sa naiſſance, ſon courage, l'élévation de ſon caractere, la vivacité de ſes conceptions eût, ſans doute, ranimé les François, s'ils euſſent été ranimables. Mais la bigoterie commandoit alors trop impérieuſement aux Grands *e*). Telle étoit ſur eux ſa

e) Dans le moment où la France faiſoit la guerre aux Anglois, les Parlements la faiſoient aux Jéſuites, & la Cour dévote prenoit parti pour les derniers. En conſéquence, tout y étoit rempli d'intrigues eccléſiaſtiques. On ſe ſeroit cru volontiers à la fin du regne de Louis XIV. L'on comptoit alors à Verſailles peu d'honnêtes gens, & beaucoup de bigots.

L'on me demandera, ſans doute, pourquoi je regarde la bigoterie comme ſi funeſte aux États? l'Eſpagne, dira-t-on, ſubſiſte; & l'Eſpagne n'a point encore ſecoué le joug de l'Inquiſition. J'en conviens.

Mais cet empire eſt foible: il n'inſpire point de jalouſie; il ne fait ni conquête, ni commerce. L'Eſpagne eſt iſolée dans un coin de l'Europe. Elle ne peut, dans ſa poſition actuelle, attaquer ni être attaquée. Il n'en eſt pas de même

puiſſance, qu'au moment même où la France battue de toutes parts, ſe voyoit enlever ſes colonies, on ne s'occupoit à Paris que de l'affaire des Jéſuites *f*). L'on ne s'intriguoit que pour eux.

de tout autre état. La France, par exemple, eſt enviée & redoutée; elle eſt ouverte de toutes parts: ſon commerce ſoutient ſa puiſſance, & ſon génie ſoutient ſon commerce. Il n'eſt qu'un moyen d'y entretenir l'induſtrie; c'eſt d'y établir un Gouvernement doux, où l'eſprit conſerve ſon reſſort, & le citoyen ſa liberté de penſer. Que les ténebres de la bigoterie s'étendent encore en France, ſon induſtrie diminuera, & ſa puiſſance s'affoiblira journellement.

Une nation ſuperſtitieuſe, comme une nation ſoumiſe au pouvoir arbitraire, eſt bien-tôt ſans mœurs, ſans eſprit, & par conſéquent ſans force. Rome, Conſtantinople & Lisbonne en ſont la preuve. Si tous les habitants s'y livrent à la molleſſe, à la volupté, qu'on ne s'en étonne point; c'eſt uniquement de ſes ſens dont on fait uſage, lorſqu'il n'eſt plus permis d'en faire de ſon eſprit.

f) Lors de l'affaire des Jéſuites, ſi l'on apprenoit à Paris la perte d'une bataille, à peine s'en occupoit-on un jour. Le lendemain on parloit de l'expulſion des bénits Peres. Ces Peres, pour détourner le public de l'examen de leurs Conſtitutions, ne ceſſoient de crier contre les Encyclopédiſtes: ils attribuoient au progrès de la Philoſophie, les mauvais ſuccès des campagnes. C'eſt elle, diſoient-ils, qui gâte l'eſprit des ſoldats & des Généraux. Leurs dévotes en étoient convaincues. Mille oies couleur de roſe répétoient la même phraſe. Et s'étoit cependant le peuple très-philoſophe des Anglois, & le Roi encore plus philoſophe de Pruſſe, qui battoient les Généraux François, que perſonne n'accuſoit de Philoſophie.

Tel étoit l'eſprit qui régnoit à Conſtantinople, lorſque Mahomet ſecond en faiſoit le ſiege. La Cour y tenoit des Conciles, dans le temps même que le Sultan en prenoit les Fauxbourgs.

La bigoterie retrécit l'eſprit du citoyen: la tolérance l'étend. Elle ſeule peut dépouiller le François de ſa dévote férocité.

D'autre part, les amateurs de l'ancienne Muſique ſoutenoient que les infortunes de la France étoient l'effet du goût pris pour les bouffons & la Muſique Italienne. Cette Muſique, ſelon eux, avoit entiérement corrompu les mœurs. J'étois alors à Paris. On n'imagine pas combien de pareils propos, tenus par ce que les François appellent leur bonne compagnie, les rendoient ridicules aux étrangers.

Le bon ſens étoit, chez preſque toutes les grandes Dames, traité d'impiété. Elles ne parloient que du R. P. Berthier, ne meſuroient le mérite d'un homme que ſur l'épaiſſeur de ſon Miſſel.

Dans toute Oraiſon funebre, l'on n'y parloit jamais que de la dévotion du déeédé, & ſon Panégyrique ſe réduiſoit à ceci : *C'eſt que le Grand tant loué, étoit un imbécille que les Moines avoient toujours mené par le nez.*

Point de Mandement ou de ſermon, dont la fin ne fût aiguiſée par un trait de ſatyre contre les Philoſophes & les Encyclopédiſtes. Les Prédicateurs, vers la fin de leurs diſcours, s'avançoient ſur le bord de leur chaire, comme les Caſtrats ſur le bord du théâtre : les uns pour faire leur épigramme, & les autres leur point d'orgue. En cas d'oubli de la part des Prédicateurs, on leur eût demandé l'épigramme, comme aux Arlequins la capriole.

Quelque ſuperſtitieuſe, quelque fanatique que ſoit une nation, ſon caractere ſera toujours ſuſceptible des diverſes formes que lui donneront ſes loix, ſon Gouvernement, & ſur-tout l'éducation publique. L'inſtruction peut tout: & ſi j'ai, dans les Sections précédentes, ſi ſcrupuleuſement détaillé les maux produits par une ignorance dont tant de gens ſe déclarent aujourd'hui les protecteurs, c'étoit pour faire mieux ſentir toute l'importance de l'éducation.

Quels moyens de la perfectionner?

Peut-être eſt-il des ſiecles, où, contents d'eſquiſſer un grand plan, on ne doit pas ſe flatter qu'il s'exécute.

C'eſt par l'examen de cette queſtion, que je terminerai cet ouvrage.

SECTION X.

De la puiſſance de l'Inſtruction : des moyens de la perfectionner : des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience.

De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente Éducation.

CHAPITRE I.

L'Éducation peut tout.

LA plus forte preuve de la puiſſance de l'éducation, eſt le rapport conſtamment obſervé entre la diverſité des inſtructions & leurs produits ou réſultats différents. Le Sauvage eſt infatigable à la chaſſe : il eſt plus léger à la courſe que l'homme policé *a*), parce que le Sauvage y eſt plus exercé.

a) La ſagacité des Sauvages pour reconnoître la trace d'un homme à travers les forêts, eſt incroyable. Ils diſtinguent à cette trace, quelle

L'homme policé eſt plus inſtruit : il a plus d'idées que le Sauvage, parce qu'il reçoit un plus grand nombre de ſenſations différentes, & qu'il eſt, par ſa poſition, plus intéreſſé à les comparer entr'elles.

L'agilité ſupérieure de l'un, les connoiſſances multipliées de l'autre, ſont donc l'effet de la différence de leur éducation.

Si les hommes communément francs, loyals, induſtrieux & humains ſous un Gouvernement libre, ſont bas, menteurs, vils, ſans génie & ſans courage ſous un Gouvernement deſpotique, cette différence dans leur caractere eſt l'effet de la différente éducation, reçue dans l'un ou l'autre de ces Gouvernements.

Paſſe-t-on des diverſes conſtitutions des états aux différentes conditions des hommes ? ſe demande-t-on la cauſe du peu de juſteſſe d'eſprit des Théologiens ? on voit qu'en général, s'ils ont l'eſprit faux, c'eſt que leur éducation les rend tels ; c'eſt qu'ils ſont à cet égard plus

eſt, & ſa nation, & ſa conformation particuliere. A quoi donc rapporter à cet égard la ſupériorité des Sauvages ſur l'homme policé ? A la multitude de leurs expériences.

L'eſprit, en tous les genres, eſt fils de l'obſervation.

ſoigneuſement élevés que les autres hommes : c'eſt qu'accoutumés, dès leur jeuneſſe, à ſe contenter du jargon de l'École, à prendre des mots pour des choſes, il leur devient impoſſible de diſtinguer le menſonge de la vérité, & le ſophiſme de la démonſtration.

Pourquoi les Miniſtres des Autels ſont-ils les plus redoutés des hommes? Pourquoi, dit le proverbe eſpagnol, » faut-il ſe garer du devant de la femme, » du derriere de la mule, de la tête du » taureau, & d'un Moine de tous les » côtés? " Les proverbes, preſque tous fondés ſur l'expérience, ſont preſque toujours vrais. A quoi donc attribuer la méchanceté du Moine? A ſon éducation.

Le Sphynx, diſoient les Egyptiens, eſt l'emblème du Prêtre. Le viſage du Prêtre eſt doux, modeſte, inſinuant; & le Sphynx a celui d'une fille: les ailes du Sphynx le déclarent habitant des cieux; ſes griffes annoncent la puiſſance que la ſuperſtition lui donne ſur la terre. Sa queue de ſerpent, eſt le ſigne de ſa ſoupleſſe. Comme le Sphynx, le Prêtre propoſe des énigmes, & précipite dans les cachots quiconque ne les interprete point à ſon gré. Le Moine, en effet, accoutumé, dès ſa premiere jeuneſſe, à l'hypocriſie dans ſa conduite

& ſes opinions, eſt d'autant plus dangereux, qu'il a plus l'habitude de la diſſimulation.

Si le Religieux eſt le plus arrogant des fils de la terre, c'eſt qu'il eſt perpétuellement enorgueilli par l'hommage d'un grand nombre de ſuperſtitieux.

Si l'Evêque eſt le plus barbare des hommes, c'eſt qu'il n'eſt point, comme la plupart, expoſé au beſoin & au danger; c'eſt qu'une éducation molle & efféminée a rapétiſſé ſon caractere; c'eſt qu'il eſt déloyal & poltron, & qu'il n'eſt rien, dit Montaigne, de plus cruel que la *foibleſſe & la coüardiſe.*

Le Militaire eſt dans ſa jeuneſſe communément ignorant & libertin. Pourquoi? C'eſt que rien ne le néceſſite à s'inſtruire. Dans ſa vieilleſſe, il eſt ſouvent ſot & fanatique. Pourquoi? C'eſt que l'âge du libertinage paſſé, ſon ignorance doit le rendre ſuperſtitieux.

Il eſt peu de grands talents parmi les gens du monde: & c'eſt l'effet de leur éducation; celle de leur enfance eſt trop négligée: on ne grave alors dans leur mémoire que des idées fauſſes & puériles. Pour y en ſubſtituer enſuite de juſtes & de grandes, il faudroit en effacer les premieres. Or, c'eſt toujours l'œuvre d'un long temps, & l'on eſt vieux avant d'être homme.

Dans preſque toutes les profeſſions, la vie inſtructive eſt très-courte. Le ſeul moyen de l'allonger, c'eſt de former de bonne heure le jugement de l'homme. Qu'on ne charge ſa mémoire que d'idées claires & nettes, ſont adoleſcence ſera plus éclairée que ne l'eſt maintenant ſa vieilleſſe.

L'éducation nous fait ce que nous ſommes. Si dès l'âge de ſix ou ſept ans, le Savoyard eſt déja économe, actif, laborieux & fidelle; c'eſt qu'il eſt pauvre, c'eſt qu'il a faim, c'eſt qu'il vit, comme je l'ai déja dit, avec des compatriotes doués des qualités qu'on exige de lui; c'eſt qu'enfin il a pour inſtituteurs l'exemple & le beſoin, deux maîtres impérieux auxquels tout obéit *b*).

La conduite des Savoyards tient à la reſſemblance de leur poſition, par conſéquent à l'uniformité de leur éducation. Il en eſt de même de celle des Princes. Pourquoi leur reproche-t-on à peu près la même éducation? C'eſt que,

b) A-t-on, dès l'enfance, contracté l'habitude du travail, de l'économie, de la fidélité? l'on s'arrache difficilement à cette premiere habitude. L'on n'en triomphe même que par un long commerce avec des fripons, ou par des paſſions extrêmement fortes. Or, les paſſions de cette eſpece ſont rares.

ſans intérêt de s'éclairer, il leur ſuffit de vouloir, pour ſubvenir à leurs beſoins, à leurs fantaiſies. Or, qui peut, ſans talents & ſans travail, ſatisfaire les uns & les autres, eſt ſans principe de lumieres & d'activité.

L'eſprit & les talents ne ſont jamais, dans les hommes, que le produit de leurs deſirs & de leur poſition *c*) par-

c) C'eſt au malheur, c'eſt à la dureté de leur éducation, que l'Europe doit ſes Henri IV, ſes Eliſabeth, ſes Princes Henri, ſes Princes de Brunſwick, enfin ſes Frédéric. C'eſt au berceau de l'infortune, que s'allaitent les grands Princes. Leurs lumieres ſont communément proportionnées au danger de leur poſition. Si l'uſurpateur a preſque toujours de grand talents, c'eſt que ſa poſition l'y néceſſite. Il n'en eſt pas de même de ſes deſcendants. Nés ſur le trône, s'ils ſont preſque toujours ſans génie, s'ils penſent peu, c'eſt qu'ils ont peu d'intérêt de penſer. L'amour du Sultan pour le pouvoir arbitraire, eſt en lui l'effet de ſa pareſſe: il veut ſe ſouſtraire à l'étude des loix; il deſire d'échapper à la fatigue de l'attention: & ce deſir n'agit pas moins ſur le Viſir que ſur le Souverain. On ignore l'influence de la pareſſe humaine ſur les divers Gouvernements. Peut-être ſuis-je le premier qui ſe ſoit apperçu de la conſtante proportion qui ſe trouve entre les lumieres des citoyens, la force de leurs paſſions, la forme de leurs Gouvernements, & par conſéquent l'intérêt qu'ils ont de s'éclairer.

L'homme de la Nature, ou le Sauvage, uniquement occupé de pourvoir à ſes beſoins phyſiques, eſt moins éclairé que l'homme policé. Mais parmi les Sauvages, les plus ſpirituels

ticuliere. La ſcience de l'éducation ſe réduit peut-être à placer les hommes dans une poſition qui les force à l'acquiſition des talents & des vertus deſirées en eux.

Les Souverains, à cet égard, ne ſont pas toujours les mieux placés. Les grands Rois ſont des phénomenes extraordinaires dans la nature. Ces phénomenes, long-temps eſpérés, n'apparoiſſent que rarement. C'eſt toujours du Prince ſucceſſeur qu'on attend la réforme des abus : il doit opérer des miracles. Ce Prince monte ſur le trône. Rien ne change, & l'adminiſtration reſte la même. Par quelle raiſon en effet un Monar-

ſont ceux qui ſatisfont le plus difficilement ces mêmes beſoins.

En Afrique, quels ſont les peuples les plus ſtupides ? Les habitants de ces forêts de palmiers, dont le tronc, les feuilles & les fruits fourniſſent, ſans culture, à tous les beſoins de l'homme. Le bonheur lui-même peut quelquefois engourdir l'eſprit d'une nation. L'Angleterre produit maintenant peu d'excellents ouvrages moraux & politiques. Sa diſette à cet égard eſt peut-être l'effet de la félicité publique. Peut-être les Ecrivains célebres ne doivent-ils, en certains pays, le triſte avantage d'être éclairés, qu'au degré de malheur & de calamité ſous lequel gémiſſent leurs compatriotes.

La ſouffrance, portée à un certain point, éclaire. Portée plus loin, elle abruttit.

La France ſera-t-elle long-temps éclairée ?

Monarque, ſouvent plus mal élevé que ſes Ancêtres, ſeroit-il plus éclairé?

En tous les temps, les mêmes cauſes produiront toujouts les mêmes effets.

CHAPITRE II.

De l'Éducation des Princes.

„ UN Roi né ſur le trône en eſt rarement digne", dit un Poëte François. En général, les Princes doivent leur génie à l'auſtérité de leur éducation, aux dangers dont fut entourée leur enfance, aux malheurs enfin qu'ils ont éprouvés. L'éducation la plus dure, eſt la plus ſaine pour ceux qui doivent un jour commander aux autres.

C'eſt dans les temps de troubles & de diſcorde, que les Souverains reçoivent cette eſpece d'éducation. En tout autre temps, on ne leur donne qu'une inſtruction d'étiquette, auſſi mauvaiſe & preſqu'auſſi difficile à changer, que la forme du Gouvernement dont elle eſt l'effet *a*).

a) Dans tout empire deſpotique, où les mœurs ſont corrompues, c'eſt-à-dire, où l'intérêt particulier s'eſt détaché de l'intérêt public, la mau-

Qu'attendre d'une telle inſtruction ? Quelle eſt en Turquie l'éducation de l'héritier du trône ? Le jeune Prince retiré dans un quartier du Serrail, a pour compagnie & pour amuſement une femme & un métier de tapiſſerie. S'il ſort de ſa retraite, c'eſt pour venir ſous bonne garde faire chaque ſemaine viſite au Sultan. Sa viſite faite, il eſt par la garde reconduit à ſon appartement. Il y retrouve la même femme & le même métier de tapiſſerie. Or, quelle idée acquérir, dans cette retraite, de la ſcience du Gouvernement ? Ce Prince monte-t-il ſur le trône ? le premier objet qu'on lui préſente, c'eſt la carte de ſon vaſte empire : ce qu'on lui recommande, c'eſt d'être l'amour de ſes ſujets, & la terreur de ſes ennemis. Que faire pour être l'un & l'autre ? Il l'ignore. L'inhabitude de l'application l'en rend incapable : la ſcience du Gouvernement lui devient odieuſe ; il s'en dégoûte : il s'enferme dans ſon harem, y change de femmes & de Viſirs, fait empaler les uns, donner la baſtonnade aux autres & croit gouverner. Les Princes ſont des hommes, & ne peuvent en

vaiſe éducation du Prince eſt l'effet néceſſaire de la mauvaiſe forme de ce Gouvernement. Tout l'Orient le prouve.

cette qualité porter d'autres fruits que ceux de leur inſtruction.

En Turquie, & Sultan, & ſujet, nul ne penſe. Il en eſt de même dans les diverſes cours de l'Europe, à meſure que l'éducation des Princes s'y rapproche de l'éducation orientale.

Le réſultat de ce Chapitre; c'eſt que les vices & les vertus des hommes ſont toujours l'effet & de leur diverſe poſition, & de la différence de leur inſtruction.

Ce principe admis, ſuppoſons qu'on voulût réſoudre pour chaque condition, le problème d'une excellente éducation; que faire?

Déterminer 1°. quels ſont les talents ou les vertus eſſentielles à l'homme de telle ou telle profeſſion.

Indiquer 2°. les moyens de le forcer à l'acquiſition *b*) de ces talents & de ces vertus.

b) A quoi ſe réduit la ſcience de l'éducation? A celle des moyens de néceſſiter les hommes à l'acquiſition des vertus & des talents qu'on deſire en eux. Eſt-il quelque choſe d'impoſſible à l'éducation? Non.

Un enfant de la ville craint-il les ſpectres? Veut-on détruire en lui cette crainte? qu'on l'abandonne dans un bois dont il connoiſſe les routes, qu'on l'y ſuive ſans qu'il s'en apperçoive, qu'on le laiſſe revenir ſeul à la maiſon.: dès la troiſieme ou quatrieme promenade, il ne verra plus de ſpectres dans

L'homme en général ne réfléchit que les idées de ceux qui l'environnent; & les ſeules vertus qu'on ſoit ſûr de lui faire acquérir, ſont les vertus de néceſſité. Perſuadé de cette vérité; que je veuille inſpirer à mon fils les qualités ſociales, je lui donnerai des camarades à peu près de ſa force & de ſon âge: je leur abandonnerai à cet égard le ſoin de leur mutuelle éducation, & ne les ferai inſpecter par le maître que pour modérer la rigueur de leurs corrections. D'après ce plan d'éducation, je ſuis ſûr, ſi mon fils fait le beau, l'impertinent, le fat, le dédaigneux, qu'il ne le fera pas long-temps.

Un enfant ne ſoutient point à la longue le mépris, l'inſulte & les railleries de ſes camarades: il n'eſt point de défaut ſocial, que ne corrige un pareil traitement. Pour en aſſurer encore plus le ſuccès, il faut que, preſque toujours abſent de la maiſon paternelle, l'enfant ne vienne point, dans les vacances & les jours de congé, repuiſer de nouveau, dans la converſation & la conduite des gens du monde, les vices qu'ont détruits en lui ſes condiſciples.

le bois; il aura, par l'habitude & la néceſſité, acquis tout le courage que l'un & l'autre inſpire aux jeunes payſans.

En général, la meilleure éducation eſt celle où l'enfant, plus éloigné de ſes parents, mêle moins d'idées incohérentes à celles qui doivent l'occuper c) dans le cours de ſes études. C'eſt la raiſon pour laquelle l'éducation publique l'emportera toujours ſur la domeſtique.

Trop de gens néanmoins ſont ſur cet objet d'un avis différent, pour ne pas expoſer les motifs de mon opinion.

c) Suppoſons que les parents s'intéreſſaſſent auſſi vivement qu'ils le prétendent à l'éducation de leurs enfants, ils en auroient plus de ſoin. Qui prendroient-ils pour nourrices? Des femmes, qui, déja déſabuſées par des gens inſtruits de leurs contes & de leurs maximes ridicules, ſauroient en outre corriger les défauts de la plus tendre enfance. Les parents auroient attention à ce que les garçons, ſoignés juſqu'à ſix ans par les femmes, paſſaſſent de leurs mains dans des maiſons d'inſtruction publique, où, loin de la diſſipation du monde, ils reſteroient juſqu'à dix-ſept ou dix-huit ans, c'eſt-à-dire, juſqu'au moment que, préſentés dans le monde, ils y recevroient l'éducation de l'homme: éducation ſans contredit la plus importante, mais entiérement dépendante des ſociétés qu'on cultive, des poſitions où l'on ſe trouve, enfin de la forme des Gouvernements ſous leſquels on vit.

Le cinquieme avantage de l'éducation publique, eſt *ſa fermeté.*

L'inſtruction domeſtique eſt rarement male & courageuſe. Les parents, uniquement occupés de la conſervation phyſique de l'enfant, craignent de le chagriner; ils cedent à toutes ſes fantaiſies, & donnent à cette lâche complaiſance le titre d'amour paternel *a*).

Tels ſont les divers motifs qui feront toujours préférer l'inſtruction publique à l'inſtruction particuliere. La premiere eſt la ſeule dont on puiſſe attendre des patriotes. Elle ſeule peut lier fortement dans la mémoire des citoyens, l'idée du bonheur perſonnel à celle du bonheur

a) Point de mere qui ne prétende aimer éperdument ſon fils. Mais par ce mot *aimer*, ſi l'on entend s'occuper du bonheur de ce fils, & par conſéquent de ſon inſtruction, preſqu'aucune qu'on ne puiſſe accuſer d'indifférence. Quelle mere, en effet, veille à l'éducation de ſes enfants, lit ſur cet objet les bonnes choſes, & ſe met ſeulement en état de les entendre? En ſeroit-il ainſi, s'il s'agiſſoit d'un procès important? Non. Point de femme alors qui ne conſulte, qui ne viſite ſon Avocat, qui ne liſe ſes *factums*. Celle qui ne feroit ni l'un ni l'autre, ſeroit cenſée indifférente à la perte de ce procès. Le degré d'intérêt mis à telle ou telle choſe, doit toujours ſe meſurer ſur le degré de peine priſe pour s'en inſtruire. Or, qu'on applique cette regle aux ſoins généralement donnés à l'éducation des enfants, rien de plus rare que l'amour maternel.

national. Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet.

J'ai fait ſentir toute la puiſſance de l'éducation.

J'ai prouvé qu'à cet égard les effets ſont toujours proportionnés aux cauſes.

J'ai montré combien l'éducation publique eſt préférable à la domeſtique.

Ce ſeroit le moment de détailler les obſtacles preſqu'inſurmontables, qui, dans la plupart des Gouvernements, s'oppoſent à l'avancement de cette ſcience, & la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, on pourroit perfectionner l'éducation.

Mais avant de donner ces détails, il faut, je penſe, faire connoître au Lecteur, quelles ſont les diverſes parties de l'inſtruction ſur leſquelles le Légiſlateur doit porter ſa principale attention. Je diſtinguerai à cet effet deux ſortes d'éducation : l'une phyſique, l'autre morale.

CHAPITRE IV.

Idée générale sur l'Education physique.

L'OBJET de cette espece d'éducation, est de rendre l'homme plus fort, plus robuste, plus sain : par conséquent plus heureux, plus généralement utile à sa patrie, c'est-à-dire, plus propre aux divers emplois auxquels peut l'appeller l'intérêt national.

Convaincus de l'importance de l'éducation physique, les Grecs honoroient la Gymnastique *a*) ; elle faisoit partie

a) Si les exercices violents fortifient non-seulement le corps, mais encore le tempérament, c'est peut être qu'ils retardent dans l'homme le besoin trop prématuré de certains plaisirs.

Ce ne sont point les reproches d'une mere, ni les sermons d'un Curé, mais la fatigue, qui seule attiédit les desirs fougueux de l'adolescence.

Plus un jeune homme transpire & dépense d'esprits animaux dans des exercices de corps & d'esprit, moins son imagination s'échauffe, moins il sent le besoin d'aimer.

Peut-être l'amour excessif des femmes, est-il en Asie l'effet de l'oisiveté des corps & des esprits. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'au Canada, le Sauvage, journellement épuisé par les fatigues de la chasse & de la pêche, est en général peu sensible à ce plaisir. L'amour si tardif des anciens Germains pour les femmes, étoit, sans doute, l'effet de la

de l'inſtruction de leur jeuneſſe. Ils l'employoient dans leur médecine, non-ſeulement comme un remede préſervatif, mais encore comme un ſpécifique pour fortifier tel ou tel membre affoibli par une maladie ou un accident.

Peut-être deſireroit-on que je préſentaſſe ici le tableau des jeux & des exercices des anciens Grecs. Mais que dire à ce ſujet, qu'on ne trouve dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions,

même cauſe. M. Rouſſeau, p. 144, L. III de l'*Emile*, vante beaucoup la continence de ces peuples: il la regarde comme la cauſe de leur valeur. Je fais avec M. Rouſſeau le plus grand cas de la continence; mais je ne conviens point avec lui qu'elle ſoit mere du courage.

La Fable & l'Hiſtoire nous apprennent que les Hercules, les Théſées, les Achilles, les Alexandres, les Mahomets, les Henri IV, les Maréchaux de Saxe, &c. étoient braves & peu continents. Parmi les Moines, il en eſt de très-chaſtes, & peu de braves.

Lorſqu'à l'occaſion de l'amour des femmes & de l'amour ſocratique, le ſage Plutarque examine lequel de ces deux amours excite le plus les hommes aux grandes actions, & qu'il cite à ce ſujet les anciens Héros, il eſt certain qu'il n'eſt pas de l'opinion de M. Rouſſeau. D'après Plutarque & l'hiſtoire, on peut donc aſſurer que le courage n'eſt pas néceſſairement le produit de la chaſteté.

Au reſte, je n'en conſerve pas moins de reſpect pour cette vertu, dont les divers peuples ont, ainſi que de la pudeur, des idées très-différentes. Rien de plus impudique aux yeux de la Muſulmane voilée, que le viſage découvert de la dévote Allemande, Italienne ou Françoiſe.

où l'on décrit juſqu'à la maniere dont les nourrices Lacédémoniennes élevoient les Spartiates, & commençoient leur éducation ?

La ſcience de la Gymnaſtique étoit-elle portée chez les Grecs au dernier degré de perfection ? Je l'ignore. Ce ne ſeroit même qu'après le rétabliſſement de ces exercices, qu'un Chirurgien habile & qu'un Médecin éclairé par une expérience journaliere, pourroient déterminer de quel degré de perfection cette ſcience eſt encore ſuſceptible.

Ce que j'obſerverai à ce ſujet, c'eſt que ſi l'éducation phyſique eſt négligée chez preſque tous les peuples Européens, ce n'eſt pas que les Gouvernements s'oppoſent directement à la perfection de cette partie de l'éducation ; mais ces exercices, paſſés de mode, n'y ſont plus encouragés.

Point de loi, qui, dans les Colleges, défende la conſtruction d'une arene, où les éleves d'un certain âge pourroient s'exercer à la lutte, à la courſe, au ſaut ; apprendroient à voltiger, nager, jetter le ceſte, ſoulever des poids, &c. Or, dans cette arene, conſtruite à l'imitation de celle des Grecs, qu'on décerne des prix aux vainqueurs ; nul doute que ces prix ne rallument bien-tôt dans la jeuneſſe le goût naturel qu'elle a pour de

tels jeux. Mais peut-on à la fois exercer le corps & l'eſprit des jeunes gens ? Pourquoi non ? Qu'on ſupprime dans les Colleges ces congés, pendant leſquels l'enfant va chez ſes parents s'ennuyer ou ſe diſtraire de ſes études, & qu'on allonge ſes récréations journalieres ; cet enfant pourra chaque jour conſacrer ſept ou huit heures à des études ſérieuſes, quatre ou cinq à des exercices plus ou moins violents. Il pourra à la fois fortifier ſon corps & ſon eſprit.

Le plan d'une telle éducation n'eſt pas un chef-d'œuvre d'invention. Il ne s'agit, pour l'exécuter, que de réveiller ſur cet objet l'attention des parents. Une bonne loi produiroit cet effet *b*).

b) Il faut une éducation mâle à la Jeuneſſe. Mais ſeroit-ce dans un ſiecle de luxe, dans un ſiecle où l'on s'enivre de voluptés, où la partie gouvernante eſt efféminée, qu'on en peut propoſer le plan ?

La molleſſe avilit une nation. Mais qu'importe à la plupart des Grands, l'aviliſſement de leur nation ? Leur ſeule crainte eſt d'expoſer un fils chéri au danger d'un coup ou d'un rhume. Il eſt des peres dont la tendreſſe éclairée & vertueuſe deſire peut-être des enfants ſains, robuſtes, vigoureux, & rendus tels par des exercices violents. Mais ſi ces exercices ſont paſſés de mode, quel pere bravera le ridicule d'une innovation ? & ce ridicule bravé, quel moyen de réſiſter aux cris, aux plaintes importunes d'une mere foible & puſillanime ? A quelque prix que ce ſoit, on veut la paix de la maiſon. Pour changer à cet égard les

C'en eſt aſſez ſur la partie phyſique de l'éducation. Je paſſe à la morale : c'eſt, ſans contredit, la moins connue.

CHAPITRE V.

Dans quel moment & quelle poſition l'homme eſt ſuſceptible d'une éducation morale.

En qualité d'animal, l'homme éprouve des beſoins phyſiques & différents. Ces divers beſoins ſont autant de génies tutélaires, créés par la nature pour conſerver ſon corps ; pour éclairer ſon eſprit. C'eſt du chaud, du froid, de la ſoif, de la faim, qu'il apprend à courber l'arc, à décocher la fleche, à tendre le filet, à ſe couvrir de peaux, à conſtruire des huttes, &c. Tant que les individus épars dans les forêts continuent de les

mœurs d'un peuple, il faut que le Légiſlateur, par une honte & une infamie ſalutaire, puniſſe dans les parents l'éducation trop molle des enfants ; qu'il n'accorde, comme je l'ai déja dit, d'emplois militaires qu'à ceux dont la force de corps & de tempérament aura été éprouvée.

Les peres alors ſeront intéreſſés à former des enfants forts & robuſtes. Mais ce n'eſt que d'une telle loi, qu'on peut attendre quelques heureux changements dans le phyſique de l'éducation.

habiter, il n'eſt point pour eux d'éducation morale. Les vertus de l'homme policé ſont l'amour de la juſtice & de la patrie : celle de l'homme ſauvage, ſont la force & l'adreſſe. Ses beſoins ſont ſes ſeuls inſtituteurs ; ce ſont les ſeuls conſervateurs de l'eſpece, & cette conſervation ſemble être le ſeul vœu de la nature.

Lorſque les hommes multipliés ſont réunis en ſociété ; lorſque la diſette des vivres les force de cultiver la terre, ils font entr'eux des conventions, & l'étude de ces conventions donne naiſſance à la ſcience de l'éducation. Son objet eſt d'inſpirer aux hommes l'amour des loix & des vertus ſociales. Plus l'éducation eſt parfaite, plus les peuples ſont heureux. Sur quoi j'obſerverai, que les progrès de cette ſcience, comme ceux de la Légiſlation, ſont toujours proportionnés aux progrès de la raiſon humaine perfectionnée par l'expérience ; expérience qui ſuppoſe toujours la réunion des hommes en ſociété. Alors on peut les conſidérer ſous deux aſpects.

1°. Comme citoyens.

2°. Comme citoyens de telle ou telle profeſſion.

En ces deux qualités, ils reçoivent deux ſortes d'inſtructions. La plus perfectionnée eſt la derniere. J'aurai peu de choſe à dire à ce ſujet, & c'eſt la raiſon

pour laquelle j'en ferai le premier objet de mon examen.

CHAPITRE VI.

De l'Education relative aux diverſes Profeſſions.

DESIRE-T-ON d'inſtruire un jeune homme dans tel art ou telle ſcience ? les mêmes moyens d'inſtructions ſe préſentent à tous les eſprits. Je veux faire de mon fils un Tartini *a*). Je lui fais apprendre la muſique. Je tâche de l'y rendre ſenſible : je place dès la premiere jeuneſſe ſa main ſur le manche du violon. Voilà ce qu'on fait, & c'eſt à peu près ce qu'on peut faire.

Les progrès plus ou moins rapides de l'enfant dépendent enſuite de l'habileté du maître, de ſa méthode meilleure ou moins bonne d'enſeigner ; enfin du goût plus ou moins vif que l'éleve prend pour ſon inſtrument.

Qu'un danſeur de corde deſtine ſes fils à ſon métier ; ſi dès leur plus tendre enfance, il exerce la ſoupleſſe de leurs

a) Célebre Violon d'Italie.

corps, il leur a donné la meilleure éducation poſſible.

S'agit-il d'un art plus difficile? veut-on former un Peintre? Du moment qu'il peut tenir le crayon, on le lui met à la main: on le fait d'abord deſſiner d'après les eſtampes les plus correctes, puis d'après la boſſe, enfin d'après les plus beaux modeles. On charge de plus ſa mémoire des grandes & ſublimes images répandues dans les poëmes des Virgile, des Homere, des Milton, &c. L'on met ſous ſes yeux les tableaux des Raphaël, des Guide, des Correge. On lui en fait remarquer les beautés diverſes. Il étudie ſucceſſivement dans ces tableaux la magie du deſſin, de la compoſition, du coloris, &c. L'on excite enfin ſon émulation par le récit des honneurs rendus aux Peintres célebres.

C'eſt tout ce qu'une excellente éducation peut en faveur d'un jeune Peintre. C'eſt au deſir plus ou moins vif de s'illuſtrer, qu'il doit enſuite ſes progrès. Or, le haſard influe beaucoup ſur la force de ce deſir. Une louange donnée au moment que l'éleve crayonne un trait hardi, ſuffit quelquefois pour éveiller en lui l'amour de la gloire, & le douer de cette opiniâtreté d'attention qui produit les grands talents.

Mais, dira-t-on, point d'homme qui

ne ſoit ſenſible au plaiſir phyſique : tous peuvent donc aimer la gloire, du moins dans les pays où cette gloire eſt repréſentative de quelque plaiſir réel. J'en conviens. Mais la force plus ou moins grande de cette paſſion, eſt toujours dépendante de certaines circonſtances, de certaines poſitions, enfin de ce même haſard qui préſide, comme je l'ai prouvé, (*Section II*) à toutes nos découvertes. Le haſard a donc toujours part à la formation des hommes illuſtres.

Ce que peut une excellente éducation, c'eſt de multiplier le nombre des gens de génies dans une nation ; c'eſt d'inoculer, ſi je l'oſe dire, le bon ſens au reſte des citoyens. Voilà ce qu'elle peut, & c'eſt aſſez. Cette inoculation en vaut bien une autre.

Le réſultat de ce que je viens de dire, c'eſt ; que la partie de l'inſtruction ſpécialement applicable aux états & profeſſions différentes, eſt en général aſſez bonne ; c'eſt que, pour la porter à la perfection, il ne s'agit d'une part que de ſimplifier les méthodes d'enſeigner, (& c'eſt l'affaire des maîtres) & de l'autre, d'augmenter le reſſort de l'émulation (& c'eſt l'affaire du Gouvernement.)

Quant à la partie morale de l'éducation, c'eſt, ſans contredit, la partie la plus importante & la plus négligée. Point

d'Écoles publiques où l'on enſeigne la ſcience de la morale.

Qu'apprend-on au College, depuis la troiſieme juſqu'en Rhétorique ? A faire des vers latins. Quel temps y conſacre-t-on à l'étude de ce qu'on appelle l'Ethique ou la Morale ? A peine un mois. Faut-il s'étonner enſuite ſi l'on rencontre ſi peu d'hommes vertueux, ſi peu inſtruits de leurs devoirs envers la ſociété *b*) ?

Au reſte, je ſuppoſe que dans une maiſon d'inſtruction publique, on ſe propoſe de donner aux éleves un cours de morale ; que faut-il à cet effet ? Que les maximes de cette ſcience, toujours fixes & déterminées, ſe rapportent à un principe ſimple, & duquel on puiſſe, comme en Géométrie, déduire une infinité de principes ſecondaires. Or, ce principe n'eſt point encore connu. La morale n'eſt donc point encore une ſcience : car, enfin, l'on n'honorera pas de ce nom un ramas de préceptes incohérents & contradictoires *c*) entr'eux.

b) Pourquoi, en donnant une nouvelle forme au Gouvernement civil de M. Locke, ne pas expliquer aux jeunes gens ce livre, où ſont contenus une partie des bons principes de la Morale ?

c) La Sorbonne, comme l'Egliſe, ſe prétend infaillible & immuable. A quoi reconnoît-on ſon immutabilité ? A ſa conſtance à contredire toute

Or, ſi la morale n'eſt point une ſcience, quel moyen de l'enſeigner !

Veut-on que j'en aie enfin découvert le principe fondamental ? On doit ſentir que l'intérêt du Prêtre s'oppoſera toujours à ſa publication, & qu'en tout pays l'on pourra toujours dire : " Point „ de Prêtres, ou point de vraie mo„ rale. „

En Italie, en Portugal, ce n'eſt ni de religion, ni de ſuperſtition, dont on manque.

idée nouvelle. D'ailleurs, toujours contraire à elle-même en toutes ſes déciſions, cette Sorbonne protégea d abord Ariſtote contre Deſcartes, excommunia les Cartéſiens : enſeigna depuis leur ſyſtême, donna à ce même Deſcartes l'autorité d'un Pere de l'Egliſe ; enfin adopta ſes erreurs pour combattre les vérités les mieux prouvées. Or, à quelle cauſe attribuer tant d'inconſtance dans les opinions de la Sorbonne ? A ſon ignorance des vrais principes de toute ſcience. Rien ne ſeroit plus curieux qu'un Recueil de ſes contradictions, dans les condamnations ſucceſſivement portées contre la theſe de l'Abbé de Prades, & les ouvrages des Rouſſeau & des Marmontel, &c.

CHAPITRE VII.

De l'Education morale de l'homme.

IL eſt peu de bons patriotes, peu de citoyens toujours équitables. Pourquoi? C'eſt qu'on n'éleve point les hommes pour être juſtes; c'eſt que la morale actuelle, comme je viens de le dire, n'eſt qu'un tiſſu d'erreurs & de contradictions groſſieres; c'eſt que, pour être juſte, il faut être éclairé, & qu'on obſcurcit dans l'enfant juſqu'aux notions les plus claires de la loi naturelle.

Mais peut-on donner à la premiere jeuneſſe des idées nettes de la juſtice? Ce que je ſais, c'eſt qu'à l'aide d'un Catéchiſme religieux, ſi l'on grave dans la mémoire d'un enfant, les préceptes de la croyance ſouvent la plus ridicule, l'on peut, à l'aide d'un Catéchiſme moral, y graver par conſéquent les préceptes & les principes d'une équité, dont l'expérience journaliere lui prouveroit à la fois l'utilité & la vérité.

Du moment où l'on diſtingue le plaiſir de la douleur; du moment où l'on a reçu & fait du mal, l'on a déja quelque notion de la juſtice.

Pour s'en former les idées les plus claires & les plus préciſes, que faire? Se demander,

Qu'eſt-ce que l'homme?

R. Un animal, dit-on, raiſonnable; mais certainement ſenſible, foible, & propre à ſe multiplier.

D. En qualité de ſenſible, que doit faire l'homme?

R. Fuir la douleur, chercher le plaiſir. C'eſt à cette recherche, c'eſt à cette ſuite conſtante qu'on donne le nom d'amour de ſoi *a*).

D. En qualité d'animal foible, que doit-il faire encore?

R. Se réunir à d'autres hommes, ſoit pour ſe défendre contre les animaux plus forts que lui, ſoit pour s'aſſurer une ſubſiſtance que les bêtes lui diſputent, ſoit enfin pour ſurprendre celles qui lui ſervent de nourriture. Delà toutes les conventions relatives à la chaſſe & à la pêche.

D. En qualité d'animal propre à ſe reproduire, qu'arrive-t-il à l'homme?

a) Qui veut connoître les vrais principes de la Morale, doit comme moi s'élever juſqu'au principe de la ſenſibilité phyſique, & chercher dans les beſoins de la faim, de la ſoif, &c. la cauſe qui force les hommes déja multipliés, de cultiver la terre, de ſe réunir en ſociété, & de faire entr'eux des conventions, dont l'obſervation fait les hommes juſtes, ou l'infraction des injuſtes.

R. Que les moyens de ſubſiſtance diminuent à meſure que ſon eſpece ſe multiplie.

D. Que doit-il faire en conſéquence?

R. Lorſque les lacs & les forêts ſont épuiſés de poiſſons & de gibier, il doit chercher de nouveaux moyens de pourvoir à ſa nourriture.

D. Quels ſont ces moyens?

R. Ils ſe réduiſent à deux. Lorſque les citoyens ſont encore peu nombreux, ils élevent des beſtiaux; & les peuples alors ſont Paſteurs. Lorſque les citoyens ſe ſont infiniment multipliés, & qu'ils doivent, dans un moindre eſpace de terrein, trouver de quoi fournir à leur nourriture, ils labourent; & les peuples ſont alors Agriculteurs.

D. Que ſuppoſe la culture perfectionnée de la terre?

R. Des hommes déja réunis en ſociétés ou bourgades, & des conventions faites entr'eux.

D. Quel eſt l'objet de ces conventions?

R. D'aſſurer le bœuf à celui qui le nourrit, & la récolte du champ à celui qui le défriche.

D. Qui détermine l'homme à ces conventions?

R. Son intérêt & ſa prévoyance. S'il étoit un citoyen qui pût enlever la récolte de celui qui ſeme & laboure, perſonne ne laboureroit & ne ſemeroit; & l'année ſuivante, la bourgade ſeroit expoſée aux horreurs de la diſette & de la famine.

D. Que ſuit-il de la néceſſité de la culture?

R. La néceſſité de la propriété.

D. A quoi s'étendent les conventions de la propriété?

R. A celles de ma perſonne, de mes penſées, de ma vie, de ma liberté, de mes biens.

D. Les conventions de la propriété une fois établies, qu'en réſulte-t-il?

R. Des peines contre ceux qui les violent, c'eſt-à-dire, contre les voleurs, les meurriers, les fanatiques & les tyrans. Abolit-on ces peines? alors toute convention entre les hommes eſt nulle. Qu'un d'eux puiſſe impunément attenter à la propriété des autres; de ce moment les hommes rentrent en état de guerre. Toute ſociété entr'eux eſt diſſoute. Ils doivent ſe fuir, comme ils fuient les lions & les tigres.

D. Eſt-il des peines établies dans les pays policés contre les infracteurs du droit de propriété?

R.

R. Oui : du moins dans tous ceux où les biens ne ſont pas en commun *b*), c'eſt-à-dire, chez preſque toutes les nations.

b) Il fut, dit-on, des peuples, dont les biens étoient en commun. Quelques-uns vantent beaucoup cette communauté de biens. Point de peuples heureux, diſent-ils, que les peuples ſans propriété. Ils citent en exemple les Scythes, les Tartares, les Spartiates.

Quant aux Scythes & aux Tartares, ils conſerverent toujours la propriété de leurs beſtiaux. Or, c'eſt dans cette propriété que conſiſtoit toute leur richeſſe. A l'égard des Spartiates, on ſait qu'ils avoient des eſclaves, que chaque famille poſſédoit l'une des trente-neuf mille portions de terre, qui compoſoient le territoire de Lacédémone ou de la Laconie. Les Spartiates avoient donc des propriétés.

Quelque vertueux qu'ils fuſſent, l'hiſtoire néanmoins nous apprend, qu'à l'exemple des autres hommes, les Lacédémoniens vouloient recueillir ſans ſemer, & qu'ils chargeoient en conſéquence les Ilotes de la culture de leurs terres. Ces Ilotes étoient les Negres de la République. Ils en mettoient le ſol en valeur. Delà le beſoin d'eſclaves, & peut-être la néceſſité de la guerre.

On voit donc, par la forme même du Gouvernement de Lacédémone, que la partie libre de ſes habitants ne pouvoit être heureuſe qu'aux dépens de l'autre, & que la prétendue communauté de biens des Spartiates ne pouvoit, comme quelques-uns le ſuppoſent, opérer chez eux le miracle d'une félicité univerſelle.

Sous le Gouvernement des Jéſuites, les habitants du Paraguay cultivoient les terres en commun, & de leurs propres mains. En étoient-ils plus heureux ? J'en doute. L'indifférence avec laquelle ils apprirent la deſtruction des Jéſuites,

D. Qui rend ce droit de propriété ſi ſacré ; & par quelle raiſon, ſous le nom

juſtifie ce doute. Ces peuples ſans propriété, étoient ſans énergie & ſans émulation. Mais l'eſpoir de la gloire & de la conſidération ne pouvoit-il pas vivifier leurs ames ? Non. La gloire & la conſidération ſont une monnoie, un moyen d'acquérir des plaiſirs réels. Or, de quel plaiſir en ce pays avantager l'un, de préférence aux autres ?

Qui conſidere l'eſpece & le petit nombre des ſociétés où cette communauté de biens eut lieu, ſoupçonne toujours que des obſtacles ſecrets s'oppoſent à la formation comme au bonheur de pareilles ſociétés. Pour porter un jugement ſain ſur cette queſtion, il faudroit l'avoir profondément méditée ; avoir examiné ſi l'exiſtence d'une telle ſociété eſt également poſſible dans toutes les poſitions ; &, pour cet effet, l'avoir conſidérée :

1°. Dans une Iſle.

2°. Dans un pays coupé par de vaſtes déſerts, défendu par d'immenſes forêts, & dont la conquête ſoit, par cette raiſon, également indifférente & difficile.

3°. Dans des contrées dont les habitants errants, comme les Tartares, avec leurs troupeaux, peuvent toujours échapper à la pourſuite de l'ennemi.

4°. Dans un pays couvert de villes, environné de nations puiſſantes ; & voir enfin, ſi, dans cette derniere poſition (ſans contredit la plus commune) cette ſociété pourroit conſerver le degré d'émulation, d'eſprit & de courage néceſſaire pour réſiſter à des peuples propriétaires, ſavants & éclairés.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur une queſtion dont la vérité ou la fauſſeté importe d'autant moins à mon ſujet, que, par-tout où la communauté des biens n'a pas lieu, la propriété doit être ſacrée.

de *Termes*, en a-t-on preſque par-tout fait un Dieu?

R. C'eſt que la conſervation de la propriété eſt le Dieu moral des empires; c'eſt qu'elle y entretient la paix domeſtique, y fait régner l'équité; c'eſt que les hommes ne ſe ſont raſſemblés que pour s'aſſurer de leurs propriétés; c'eſt que la juſtice, qui renferme en elle ſeule preſque toutes les vertus, conſiſte à rendre à chacun ce qui lui appartient, ſe réduit, par conſéquent, au maintien de ce droit de la propriété, & qu'enfin les diverſes lôix n'ont jamais été que les divers moyens d'aſſurer ce droit aux citoyens.

D. Mais la penſée doit-elle être compriſe au nombre des propriétés; & qu'entend-on alors par ce mot?

R. Le droit, par exemple, de rendre à Dieu le culte que je crois lui devoir être le plus agréable. Quiconque me dépouille de ce droit, viole ma propriété, & quel que ſoit ſon rang, il eſt puniſſable.

D. Eſt-il des cas où le Prince puiſſe s'oppoſer à l'établiſſement d'une religion nouvelle?

R. Oui: lorſqu'elle eſt intolérante.

D. Qui l'y autoriſe alors?

R. La ſûreté publique. Il ſait que cette religion, devenue la dominante,

deviendra perſécutrice. Or, le Prince, chargé du bonheur de ſes ſujets, doit s'oppoſer aux progrès d'une telle religion.

D. Mais pourquoi citer la juſtice comme le germe de toutes les vertus?

R. C'eſt que du moment où, pour aſſurer leur bonheur, les hommes ſe raſſemblent en ſociété, il eſt de la juſtice que chacun, par ſa douceur, ſon humanité & ſes vertus, contribue autant qu'il eſt en lui à la félicité de cette même ſociété.

D. Je ſuppoſe les loix d'une nation dictées par l'équité; quels moyens de les faire obſerver, & d'allumer dans les ames l'amour de la patrie?

R. Ces moyens ſont les peines infligées aux crimes, & les récompenſes décernées aux vertus.

D. Quelles ſont les récompenſes de la vertu?

R. Les titres, les honneurs, l'eſtime publique, & tous les plaiſirs dont cette eſtime eſt repréſentative.

D. Quelles ſont les peines du crime?

R. Quelquefois la mort: ſouvent la honte, compagne du mépris.

D. Le mépris eſt-il une peine?

R. Oui: du moins, dans les pays libres & bien adminiſtrés. Dans un tel pays, le ſupplice du mépris public eſt

cruel & redouté : il ſuffit pour contenir les Grands dans le devoir. La crainte du mépris les rend juſtes, actifs, laborieux.

D. La juſtice doit, ſans doute, régir les empires ; elle y doit régner par les loix. Mais les loix ſont-elles toutes de même nature ?

R. Non. Il en eſt, pour ainſi dire, d'invariables, ſans leſquelles la ſociété ne peut ſubſiſter, ou du moins ſubſiſter heureuſement : telles ſont les loix fondamentales de la propriété.

D. Eſt-il quelquefois permis de les enfreindre ?

R. Non ; ſi ce n'eſt dans les poſitions rares où il s'agit du ſalut de la patrie.

D. Qui donne alors le droit de les violer ?

R. L'intérêt général, qui ne reconnoît qu'une loi unique & inviolable.

Salus populi ſuprema Lex eſto.

D. Toutes les loix doivent-elles ſe taire devant celle-ci ?

R. Oui. Que les armées turques marchent à Vienne, le Légiſlateur, pour les affamer, peut violer un moment le droit de propriété, faucher la récolte de ſes compatriotes, & brûler leurs greniers, s'ils ſont près de l'ennemi.

D. Les loix ſont-elles ſi ſacrées, qu'on ne puiſſe jamais les réformer?

R. On le doit, lorſqu'elles ſont contraires au bonheur du plus grand nombre.

D. Mais toute propoſition de réforme n'eſt-elle pas ſouvent regardée, dans un citoyen, comme une témérité puniſſable?

R. J'en conviens. Cependant ſi l'homme doit la vérité à l'homme; ſi la connoiſſance de la vérité eſt toujours utile; ſi tout intéreſſé a droit de propoſer ce qu'il croit devoir être avantageux à ſa compagnie; tout citoyen, par la même raiſon, a le droit de propoſer à ſa nation ce qu'il croit pouvoir contribuer à la félicité générale.

D. Cependant il eſt des pays où l'on proſcrit la liberté de la preſſe, & juſqu'à celle de penſer.

R. Oui; parce qu'on imagine pouvoir plus facilement voler l'aveugle que le clairvoyant, & duper un peuple idiot qu'un peuple éclairé. Dans toute grande nation, il eſt toujours des intéreſſés à la miſere publique. Ceux-là ſeuls nient aux citoyens le droit d'avertir leurs compatriotes des malheurs auxquels ſouvent une mauvaiſe loi les expoſe.

D. Pourquoi n'eſt-il point de méchant de cette eſpece dans les ſociétés

encore petites & naiſſantes ? pourquoi les loix y ſont-elles preſque toujours juſtes & ſages ?

R. C'eſt que les lois s'y font du conſentement, & par conſéquent pour l'utilité de tous. C'eſt que les citoyens, encore peu nombreux, ne peuvent y former des aſſociations particulieres contre l'aſſociation générale, ni détacher encore leur intérêt de l'intérêt public.

D. Pourquoi les loix ſont-elles alors ſi religieuſement obſervées ?

R. C'eſt qu'alors nul citoyen n'eſt plus fort que les loix ; c'eſt que ſon bonheur eſt attaché à leur obſervation, & ſon malheur à leur infraction.

D. Entre les diverſes loix, n'en eſt-il point auxquelles on donne le nom de loix naturelles ?

R. Ce ſont celles, comme je l'ai déjà dit, qui concernent la propriété, & qu'on trouve établies chez preſque toutes les nations & les ſociétés policées, parce que les ſociétés ne peuvent ſe former qu'à l'aide de ces loix.

D. Eſt-il encore d'autres loix ?

R. Oui. Il en eſt de variables : & ces loix ſont de deux eſpeces. Les unes, variables par leur nature ; telles ſont celles qui regardent le commerce, la diſcipline militaire, les impôts, &c. Elles peuvent & doivent ſe changer ſe-

lon les temps & les circonſtances. Les autres, immuables de leur nature, ſont variables, parce qu'elles ne ſont point encore portées à leur perfection. Dans ce nombre, je citerai les loix civiles & criminelles; celles qui regardent l'adminiſtration des finances, le partage des biens, les teſtaments *c*), les mariages *d*), &c.

c) Le droit de teſter eſt-il nuiſible ou utile à la ſociété? C'eſt un problême, non encore réſolu. Le droit de teſter, diſent les uns, eſt un droit de propriété dont on ne peut légitimement dépouiller le citoyen.

Tout homme, diſent les autres, a, ſans doute, de ſon vivant, le droit de diſpoſer à ſon gré de ſa propriété: mais, lui mort, il ceſſe d'être propriétaire. Le mort n'eſt plus rien. Le droit de transférer ſon bien à tel ou tel, ne lui peut avoir été conféré que par la loi. Or, ſuppoſons que ce droit occaſionnât une infinité de procès & de diſcuſſions, & que, tout compenſé, il fût plus à charge qu'utile à la ſociété, qui peut conteſter à cette ſociété le droit de changer une loi qui lui devient nuiſible?

d) *La volonté de l'homme eſt ambulatoire*, diſent les loix, & les loix ordonnent l'indiſſolubilité du mariage. Quelle contradiction! Que s'enſuit-il? Le malheur d'une infinité d'époux. Or, le malheur engendre entr'eux la haine, & la haine ſouvent les crimes les plus atroces. Mais qui donna lieu à l'indiſſolubilité du mariage? La profeſſion de laboureur, qu'exercerent d'abord les premiers hommes.

Dans cet état, le beſoin réciproque & journalier que les époux ont l'un de l'autre, allege le joug du mariage. Tandis que le mari défriche la terre, laboure le champ, la femme nour-

D. L'imperfection de ces loix eſt-elle uniquement l'effet de la pareſſe & de l'indifférence des Législateurs?

rit la volaille, abreuve les beſtiaux, tond les brebis, ſoigne le ménage & la baſſe-cour, prépare le dîner du mari, des enfants & des domeſtiques. Les conjoints, occupés du même objet, c'eſt-à-dire, de l'amélioration de leurs terres, ſe voient peu, ſont à l'abri de l'ennui, par conſéquent du dégoût. Qu'on ne s'étonne donc point ſi le mari & la femme, toujours en action, & toujours néceſſaires l'un à l'autre, chériſſent même quelquefois l'indiſſolubilité de leur hymen.

S'il n'en eſt pas de même dans les profeſſions du Sacerdoce, des Armes & de la Magiſtrature, c'eſt qu'en ces diverſes profeſſions les époux ſe ſont moins néceſſaires l'un à l'autre. En effet, de quelle utilité la femme peut-elle être à ſon mari dans les fonctions de Muphti, de Viſir, de Cadi, &c? La femme alors n'eſt pour lui qu'une propriété de luxe & de plaiſir. Telles ſont les cauſes, qui, chez les différents peuples, ont modifié d'une infinité de manieres l'union des deux ſexes. Il eſt des pays où l'on a pluſieurs femmes & pluſieurs concubines; d'autres où l'on s'épouſe après deux ou trois ans de jouiſſance & d'épreuves. Il eſt enfin des contrées où les femmes ſont en commun; où l'union des deux époux ne s'étend pas au-delà de la durée de leur amour. Or, ſuppoſons, que, dans l'établiſſement d'une nouvelle forme de mariage, un Légiſlateur, affranchi de la tyrannie des préjugés & de la coutume, ne ſe propoſât que le bien public & le plus grand bonheur des époux pour objet; que, non content de permettre le divorce, il cherchât & découvrît le moyen de rendre l'union conjugale la plus délicieuſe poſſible: ce moyen trouvé, la forme des mariages

R. D'autres cauſes y concourent : tel eſt le fanatiſme, la ſuperſtition, & la conquête.

D. Si les loix établies par l'une de ces cauſes ſont favorables aux frippons, que s'enſuit-il ?

R. Qu'elles ſont protégées par ces mêmes frippons.

D. Les vertueux, par la raiſon contraire, ne doivent-ils pas en deſirer l'abolition ?

R. Oui, mais les vertueux ſont en petit nombre : ils ne ſont pas toujours les plus puiſſants. Les mauvaiſes loix en conſéquence ne ſont point abolies, & peuvent rarement l'être.

D. Pourquoi ?

R. C'eſt qu'il faut du génie pour ſubſtituer de bonnes loix à des mauvai-

deviendroit invariable, parce que nul n'a le droit de ſubſtituer de moins bonnes à de meilleures loix, de diminuer la ſomme de la félicité nationale, & même de s'oppoſer aux plaiſirs des individus, lorſque ces plaiſirs ne ſont pas contraires au bonheur du plus grand nombre.

Mais comment n'a-t-on pas encore réſolu ce problème important ? C'eſt qu'obſtinément attachées à leurs uſages, les nations ne les changent point qu'elles n'y ſoient forcées par une abſolue néceſſité. Or, quelque mauvaiſe que ſoit la forme actuelle des mariages, il arrive cependant que ſi les ſociétés, en conſéquence, ſubſiſtent moins heureuſement, cependant elles ſubſiſtent ; & la pareſſe des Légiſlateurs s'en contente.

ſes, & qu'il faut enſuite du courage pour les faire recevoir. Or, dans preſque tous les pays, les Grands n'ont ni le génie néceſſaire pour faire de bonnes loix, ni le courage ſuffiſant pour les établir, & braver le cri des mal-intentionnés. Si l'homme aime à régir les autres hommes, c'eſt toujours avec le moins de peine & de ſoin poſſible.

D. En ſuppoſant dans un Prince le deſir de perfectionner la ſcience des loix, que doit-il faire?

R. Encourager les hommes de génie à l'étude de cette ſcience, & les charger d'en réſoudre les divers problèmes.

D. Qu'arriveroit-il alors?

R. Que les loix variables, encore imparfaites, ceſſeroient de l'être, & deviendroient invariables & ſacrées?

D. Pourquoi ſacrées?

R. C'eſt que d'excellentes loix, néceſſairement l'œuvre de l'expérience & d'une raiſon éclairée, ſont cenſées révélées par le ciel lui-même; c'eſt que l'obſervation de telles loix peut être regardée comme le culte le plus agréable à la Divinité, & comme la ſeule vraie religion: religion que nulle puiſſance, & Dieu lui-même, ne peut abolir, parce que le mal répugne à ſa nature.

D. Les Rois, à cet égard, n'ont-ils pas été quelquefois plus puiſſants que les Dieux ?

R. Parmi les Princes, il en eſt, ſans doute, qui, violant les droits les plus ſaints de la propriété, ont attenté aux biens, à la vie, à la liberté de leurs ſujets. Ils reçurent du ciel la puiſſance & non le droit de nuire. Ce droit ne fut conféré à perſonne. Peut-on croire qu'à l'exemple des eſprits infernaux, les Princes ſoient condamnés à tourmenter leurs ſujets ? Quelle affreuſe idée de la ſouveraineté ! Faut-il accoutumer les peuples à ne voir qu'un ennemi dans leur Monarque, & dans le ſceptre que le pouvoir de nuire ?

On ſent par cette eſquiſſe, le degré de perfection auquel un tel Catéchiſme pourroit porter l'éducation du citoyen ; combien il éclaireroit les ſujets & le Monarque ſur leurs devoirs reſpectifs, & quelles idées ſaines enfin il leur donneroit de la morale.

Réduit-on au ſimple fait de la ſenſibilité phyſique, le principe fondamental de la ſcience des mœurs ? cette ſcience devient à portée des hommes de tout âge & de tout eſprit. Tous peuvent en avoir la même idée.

Du moment où l'on regarde cette ſenſibilité phyſique comme le premier prin-

cipe de la morale, ſes maximes ceſſent d'être contradictoires ; ſes axiomes, enchaînés les uns aux autres, ſupportent la démonſtration la plus rigoureuſe : ſes principes enfin, dégagés des ténebres, d'une philoſophie ſpéculative, ſont clairs, & d'autant plus généralement adoptés, qu'ils découvrent plus ſenſiblement aux citoyens l'intérêt qu'ils ont d'être vertueux *e*).

e) Le beſoin des vertus ſociales peut être ſenti dès l'enfance même. Veut-on graver profondément dans ſa mémoire les principes de la juſtice? je voudrois, que, dans un tribunal créé à cet effet dans chaque College, les enfants jugeaſſent eux-mêmes leurs différends; que les ſentences de ce petit tribunal, portées par appel devant les maîtres, y fuſſent confirmées ou rectifiées ſelon qu'elles ſeroient injuſtes; que, dans ces mêmes Colleges, l'on apoſtât des hommes pour faire aux éleves de ces eſpeces d'injures & d'offenſes, dont l'injuſtice, difficile à prouver, contraignît & le plaignant de réfléchir ſur ſa cauſe pour la bien plaider, & le Tribunal d'enfants de réfléchir ſur cette même cauſe pour la bien juger.

Les éleves, forcés par ce moyen de porter habituellement leurs regards ſur les préceptes de la juſtice, en acquerroient bien tôt des idées nettes. C'eſt par une méthode à peu près pareille que M. Rouſſeau donne à ſon Emile les premieres notions de la propriété. Rien de plus ingénieux que cette méthode: cependant on la néglige. M. Rouſſeau n'eût-il fait que cette ſeule découverte, je le compterois parmi les bienfaiteurs de l'humanité, & lui érigerois volontiers la ſtatue qu'il demande.

Quiconque s'eſt élevé à ce premier principe, voit, ſi je l'oſe dire, du pre-

L'on ne s'attache point aſſez à former le jugement des enfants. A-t-on chargé leur mémoire d'une infinité de petits faits, l'on eſt content. Que s'enſuit-il? Que l'homme eſt un prodige de babil dans ſon enfance, & de non-ſens dans l'âge mûr.

Pour former le jugement d'un éleve, que faut-il? Le faire d'abord raiſonner ſur ce qui l'intéreſſe perſonnellement. Son eſprit s'eſt-il étendu? il faut le lui faire appliquer à de plus grands objets. Expoſer pour cet effet à ſes yeux le tableau des loix & des uſages des différents peuples; l'établir juge de la ſageſſe, de la folie de ces uſages, de ces loix, & lui en faire enfin peſer la perfection ou l'imperfection, à la balance du plus grand bonheur & du plus grand intérêt de la République. C'eſt en méditant le principe de l'utilité nationale, que l'enfant acquerroit des idées ſaines & générales de la morale. Son eſprit, d'ailleurs exercé ſur ces grands objets, en ſeroit plus propre à toute eſpece d'étude.

Plus l'application nous devient facile, plus les forces de notre eſprit ſe ſont accrues. On ne peut de trop bonne heure accoutumer l'enfant à la fatigue de l'attention; & pour lui en faire contracter l'habitude, il faut, quoi qu'en diſe M. Rouſſeau, employer quelquefois le reſſort de la crainte. Ce ſont les maîtres juſtes & ſévares, qui forment en général les meilleurs éleves. L'enfant, comme l'homme, n'eſt mû que par l'eſpoir du plaiſir, & la crainte de la douleur. L'enfant n'eſt-il point encore ſenſible au plaiſir, n'eſt-il point ſuſceptible de l'amour de ſa gloire; eſt-il ſans émulation? c'eſt la crainte du châtiment qui ſeule peut fixer ſon attention. La crainte eſt dans l'éducation publique, une reſſource à la-

mier coup d'œil, tous les défauts d'une législation : il ſait ſi la digue oppoſée par les loix aux paſſions contraires au bien public, eſt aſſez forte pour en ſoutenir l'effort ; ſi la loi punit & récompenſe dans cette juſte proportion qui doit néceſſiter les hommes à la vertu. Il n'apperçoit enfin, dans cet axiome tant vanté de la morale actuelle :

Ne fais pas à autrui, ce que tu ne voudrois pas qui te fût fait,

qu'une maxime ſecondaire, domeſtique, & toujours inſuffiſante pour éclairer les citoyens ſur ce qu'ils doivent à leur patrie. Il ſubſtitue bien-tôt à cet axiome celui qui déclare.

Le bien public, la ſuprême loi.

Axiome, qui, renfermant d'une maniere plus générale & plus nette tout ce que le premier a d'utile, eſt applicable à toutes les poſitions différentes où peut ſe trouver un citoyen, & convient également au Bourgeois, au Juge, au Miniſtre, &c. C'eſt, ſi je l'oſe dire, de la hauteur d'un tel principe, que, deſcendant juſqu'aux conventions locales

quelle les maîtres ſont indiſpenſablement obligés de recourir, mais qu'ils doivent ménager avec prudence.

qui forment le droit coutumier de chaque peuple, chacun s'inſtruiroit plus particuliérement de l'eſpece de ſes engagements, de la ſageſſe ou de la folie des uſages, des loix, des coutumes de ſon pays, & pourroit en porter un jugement d'autant plus ſain, qu'il auroit plus habituellement préſents à l'eſprit, les grands principes, à la balance deſdeſquels on peſe la ſageſſe de l'équité même des loix.

On peut donc donner à la jeuneſſe des idées nettes & ſaines de la morale, à l'aide d'un Catéchiſme de probité: on peut donc porter cette partie de l'éducation au plus haut degré de perfection. Mais que d'obſtacles à ſurmonter!

CHAPITRE VIII.

Intérêt du Prêtre, premier obſtacle à la perfection de l'Education morale de l'homme.

L'INTÉRÊT du Clergé, comme celui de tous les Corps, change ſelon les temps & les circonſtances. Toute morale dont les principes ſont fixes, ne ſera donc jamais adoptée du Sacerdoce.

Il en veut une dont les préceptes obſcurs, contradictoires, & par conſéquent variables, ſe prêtent à toutes les poſitions diverſes dans leſquelles il peut ſe trouver.

Il faut au Prêtre une morale arbitraire *a*), qui lui permette de légitimer aujourd'hui l'action qu'il déclarera demain abominable.

Malheur aux nations qui lui confient l'éducation de leurs citoyens! Il ne leur donnera que de fauſſes idées de la juſtice; & mieux vaudroit ne leur en donner aucune. Quiconque eſt ſans préjugés, eſt d'autant plus près de la vraie connoiſſance, & d'autant plus ſuſceptible de bonnes inſtructions. Mais où trouver de telles inſtructions? Dans l'hiſtoire de l'homme, dans celle des nations, de leurs loix & des motifs qui les ont fait établir. Or, ce n'eſt pas dans de pareilles ſources, que le Clergé

a) Point de propoſitions évidentes que les Théologiens ne rendent problématiques. On les a vus, ſelon les temps & les circonſtances, tantôt ſoutenir que c'eſt au Prince, tantôt que c'eſt à la loi qu'il faut obéir. Cependant ni la raiſon, ni l'intérêt même du Monarque ne laiſſent de doute ſur cet objet. Suivez la loi, dit Louis XII, malgré les ordres contraires que l'importunité peut quelquefois arracher au Souverain.

La loi eſt cenſée la volonté réfléchie du Prince. Ses ordres ne ſont réputés que la volonté de ſes Miniſtres & de ſes Favoris.

permet de puiſer les principes de la juſtice; ſon intérêt le lui défend. Il ſent qu'éclairés par cette étude, les peuples meſureroient l'eſtime ou le mépris dû aux diverſes actions, ſur l'échelle de l'utilité générale. Et quel reſpect alors auroient-ils pour les Bonzes, les Bramines, & leur prétendue ſainteté? Que fait au public leurs macérations, leur haire, leur aveugle obéiſſance? Toutes ces vertus monacales ne contribuent en rien au bonheur national. Il n'en eſt pas de même des vertus d'un citoyen, c'eſt-à-dire de la généroſité, de la vérité, de la juſtice, de la fidélité à l'amitié, à ſa parole, aux engagements pris avec la ſociété dans laquelle on vit. De telles vertus ſont vraiment utiles. Auſſi nulle reſſemblance entre un Saint *b*) & un Citoyen vertueux.

Le Clergé, pour qu'on le croie utile, prétendroit-il que c'eſt à ſes prieres, que c'eſt aux effets de la grace, que les hommes doivent leur probité *c*)?

b) On peut être religieux ſous un Gouvernement arbitraire, mais non vertueux; parce que le Gouvernement, en détachant l'intérêt des particuliers de l'intérêt public, éteint dans l'homme l'amour de la patrie. Rien par conſéquent de commun entre la religion & la vertu.

c) Qu'on quadruple les Prêtres dans une Province, & les Maréchauſſées dans l'autre; quelle

L'expérience prouve que la probité de l'homme eſt l'œuvre de ſon éducation ; que le peuple eſt ce que le fait la ſageſſe de ſes loix ; que l'Italie moderne a plus de foi & moins de vertus que l'ancienne, & qu'enfin c'eſt toujours au vice de l'adminiſtration qu'on doit rapporter les vices des particuliers.

Un Gouvernement ceſſe-t-il d'être économe ? s'endette-t-il, fait-il de mauvaiſes affaires ? comme le prodigue, commence-t-il par être dupe ? il finit par être frippon. Les Grands, en qualité de forts, s'y croient-ils tout permis ? ſont-ils ſans juſtice & ſans paroles ? ſous ce Gouvernement, les peuples ſont ſans mœurs. Ils s'acoutument bien-tôt à compter la force pour tout, & la juſtice pour rien.

C'eſt à l'aide d'un Catéchiſme moral, c'eſt en y rappellant à la mémoire des hommes, & les motifs de leur réunion en ſociété, & leurs conventions ſimples & primitives, qu'on pourroit

ſera la moins infeſtée de voleurs ? Ce ne ſera pas celle qu'on garnira de Prêtres. Dix millions de dépenſe par an en cavaliers, contiendront par conſéquent plus de frippons & de ſcélérats, que 150 millions par an en Prêtres. Quelle épargne à faire pour une nation ! quelle compagnie multipliée de brigands auſſi à charge à l'Etat que tout un Clergé !

leur donner des idées nettes de l'équité. Mais plus ce Catéchiſme ſeroit clair, plus la publication en ſeroit défendue. Ce Catéchiſme ſuppoſeroit pour Inſtituteurs de la jeuneſſe, des hommes inſtruits dans la connoiſſance du droit naturel, du droit des gens, & des principales loix de chaque empire. Or, de tels hommes tranſporteroient bien-tôt à la puiſſance temporelle la vénération conçue pour la ſpirituelle. Les Prêtres s'oppoſeront donc toujours à la publication d'un tel ouvrage, & leurs criminelles oppoſitions trouveront encore des approbateurs. L'ambition ſacerdotale ſe permet tout: elle calomnie, elle perſécute, elle aveugle les hommes, & paroît toujours juſte aux yeux de ſes partiſans.

Reproche-t-on au Moine ſon intolérance & ſa cruauté? il répond, que ſon état l'exige; qu'il fait ſon métier. Eſt-il donc des profeſſions où l'on ait le droit de faire le mal public? S'il en eſt, il faut les abolir. Tout homme n'eſt-il pas citoyen, avant d'être citoyen de telle profeſſion? S'il en étoit une qui pût excuſer le crime, à quel titre eût-on puni Cartouche? Il étoit chef d'une bande de brigands. Il voloit: il faiſoit ſon métier.

Le Clergé n'a donc pas le droit, mais le pouvoir de s'oppoſer à la perfection de la partie morale de l'éducation.

Déja les Prêtres redoutent un changement prochain dans l'inſtruction publique. Mais leur crainte eſt panique. Qu'on eſt loin encore d'adopter un bon plan d'éducation! les hommes ſeront encore long-temps ſtupides. Que l'Egliſe Catholique ſe raſſure donc, & croie qu'en un ſiecle auſſi ſuperſtitieux, ſes Miniſtres conſerveront toujours aſſez de puiſſance pour s'oppoſer efficacement à toute réforme utile.

La néceſſité ſeule peut triompher de leurs intrigues, peut opérer un changement deſirable; mais inexécutable ſans la faveur, la protection, & le concours des Gouvernements.

CHAPITRE IX.

Imperfection de la plupart des Gouvernements, ſecond obſtacle à la perfection de l'Éducation morale de l'homme.

UNE mauvaiſe forme de Gouvernement eſt celle où les intérêts des citoyens ſont diviſés & contraires, où la

loi ne les force point également de concourir au bien général. Il eſt donc peu de bons Gouvernements. Dans les mauvais, quelles ſont les actions auxquelles on donne le nom de vertueuſes? Seroit-ce aux actions conformes à l'intérêt du plus grand nombre? Ces actions y ſont ſouvent déclarées criminelles, par les édits des Puiſſants & les mœurs du ſiecle. Or, quels préceptes honnêtes en ces pays donner aux citoyens, & quel moyen de les graver profondément dans leur mémoire?

Je l'ai déja dit; l'homme reçoit deux éducations:

Celle de l'enfance. Elle eſt donnée par les maîtres:

Celle de l'adoleſcence. Elle eſt donnée par la forme du Gouvernement où l'on vit, & les mœurs de ſa nation.

Les préceptes de ces deux parties de l'éducation ſont-ils contradictoires? ceux de la premiere ſont nuls.

Ai-je, dès l'enfance, inſpiré à mon fils l'amour de la patrie? l'ai-je forcé d'attacher ſon bonheur à la pratique des actions vertueuſes, c'eſt-à-dire, à des actions utiles au plus grand nombre? ſi ce fils, à ſa premiere entrée dans le monde, voit les patriotes languir dans le mépris, la miſere & l'oppreſſion;

s'il apprend que, haïs des Grands & des riches, les hommes vertueux, rares à la Ville, ſont encore barnis de la Cour, c'eſt-à-dire, de la ſource des graces, des honneurs & des richeſſes (qui, ſans contrédit, ſont des biens réels) il y a cent à parier contre un, que mon fils ne verra dans moi qu'un radoteur abſurde, qu'un fanatique auſtere, qu'il mépriſera ma perſonne, que ſon mépris pour moi réfléchira ſur mes maximes, & qu'il s'abandonnera à tous les vices que favoriſent la forme du Gouvernement & les mœurs de ſes compatriotes.

Qu'au contraire, les préceptes donnés à ſon enfance, lui ſoient rappellés dans ſon adoleſcence, & qu'à ſon entrée dans le monde un jeune homme y voie les maximes de ſes maîtres honnorées de l'approbation publique; plein de reſpect pour ces maximes, elles deviendront la regle de ſa conduite : il ſera vertueux.

Mais dans un empire tel que celui de la Turquie, que l'on ne ſe flatte point de former de pareils hommes. Toujours en crainte, toujours expoſé à la violence, eſt-ce dans cet état d'inquiétude qu'un citoyen peut aimer la vertu & la patrie? Son ſouhait, c'eſt de pouvoir repouſſer la force par la

force. Veut-il assurer son bonheur? peu lui importe d'être juste, il lui suffit d'être fort. Or, dans un Gouvernement arbitraire, quel est le fort? Celui qui plaît aux Despotes & aux sous-Despotes. Leur faveur est une puissance. Pour l'obtenir, rien ne coûte. L'acquiert-on par la bassesse, le mensonge & l'injustice? on est bas, menteur & injuste. L'homme franc & loyal, déplacé dans un tel Gouvernement, y seroit empalé avant la fin de l'année. S'il n'est point d'homme qui ne redoute la douleur & la mort, tout scélérat peut toujours en ce pays justifier la conduite la plus infâme.

Des besoins mutuels, dira-t-il, ont forcé les hommes à se réunir en société. S'ils ont fondé des villes, c'est qu'ils ont trouvé plus d'avantages à se rassembler qu'à s'isoler. Le desir du bonheur a donc été le seul principe de leur union. Or, ce même motif, ajoutera-t-il, doit forcer de se livrer au vice, lorsque, par la forme du Gouvernement, les richesses, les honneurs & la félicité en sont les récompenses.

Quelqu'insensible qu'on soit à l'amour des richesses & des grandeurs, il faut, dans tout pays où la loi impuissante ne peut efficacement protéger le foible contre le fort, où l'on ne voit que des oppres-

oppreſſeurs & des opprimés, des bourreaux & des pendus, que l'on recherche les richeſſes & les places, ſinon comme un moyen de faire des injuſtices, au moins comme un moyen de ſe ſouſtraire à l'oppreſſion.

Mais il eſt des Gouvernements arbitraires, où l'on prodigue encore des éloges à la modération des Sages & des Héros anciens, où l'on vante leur déſintéreſſement, l'élévation & la magnanimité de leur ame. Soit: mais ces vertus y ſont paſſées de mode; la louange des hommes magnanimes eſt dans la bouche de tous, & dans le cœur d'aucun. Perſonne n'eſt, dans ſa conduite, la dupe de pareils éloges.

J'ai vu des admirateurs des temps héroïques, vouloir rappeller dans leur pays les inſtitutions des Anciens: vains efforts. La forme des Gouvernements & des Religions s'y oppoſe. Il eſt des ſiecles où toute réforme dans l'inſtruction publique, doit être précédée de quelque réforme dans l'adminiſtration & le culte.

A quoi ſe réduiſent, dans un Gouvernement deſpotique, les conſeils d'un pere à ſon fils? A cette phraſe effrayante: „ Mon fils, ſois bas, rampant, ſans „ vertus, ſans vices, ſans talents, ſans

„ caractere. Sois ce que la Cour veut
„ que tu ſois, & chaque inſtant de la
„ vie ſouviens-toi que tu eſclaves."

Ce n'eſt point, en un tel pays, à des Inſtituteurs courageuſement vertueux, qu'un pere confiera l'éducation de ſes enfants. Il ne tarderoit pas à s'en repentir. Je veux qu'un Lacédémonien eût, du temps de Xerxès, été nommé Inſtituteur d'un ſeigneur Perſan. Que fût-il arrivé? Qu'élevé dans les principes du patriotiſme & d'une frugalité auſtere, le jeune homme, odieux à ſes compatriotes, eût, par ſa probité mâle & courageuſe, mis des obſtacles à ſa fortune. O Grec! trop durement vertueux, ſe fût alors écrié le pere, qu'as-tu fait de mon fils! tu l'as perdu. Je deſirois en lui cette médiocrité d'eſprit, ces vertus molles & flexibles, auxquelles on donne en Perſe les noms de ſageſſe & d'eſprit, de conduite, d'uſage du monde, &c. Ce ſont de beaux noms, diras-tu, ſous leſquels la Perſe déguiſe les vices accrédités dans ſon Gouvernement. Soit. Je voulois le bonheur & la fortune de mon fils. Son indigence ou ſa richeſſe; ſa vie ou ſa mort dépendent du Prince: tu le ſais. Il falloit donc en faire un Courtiſan adroit, & tu n'en as fait qu'un Héros & un homme vertueux.

Tel eût été le diſcours du pere. Qu'y répondre? Quelle plus grande folie, euſſent ajouté les prudents du pays, que de donner l'éducation honnête & magnanime à l'homme deſtiné, par la forme du Gouvernement, à n'être qu'un courtiſan vil & un ſcélerat obſcur? Que ſervoit de lui inſpirer l'amour de la vertu! Eſt-ce au milieu de la corruption qu'il pouvoit la conſerver?

Il s'enſuit donc, qu'en tout Gouvernement deſpotique, & qu'en tout pays où la vertu eſt odieuſe au Puiſſant, il eſt également inutile & fou de prétendre à la formation de citoyens honnêtes.

CHAPITRE X.

Toute réforme importante dans la partie morale de l'Education, en ſuppoſe une dans les loix & la forme du Gouvernement.

PROPOSE-T-ON, dans un Gouvernement vicieux, un bon plan d'éducation; ſe flatte-t-on de l'y faire recevoir? l'on ſe trompe. L'auteur d'un tel plan

eſt trop borné dans ſes vues, pour pouvoir en rien attendre de grand. Les préceptes de cette éducation nouvelle ſont-ils en contradiction avec les mœurs & le Gouvernement? ils ſont toujours réputés mauvais. En quel moment ſeroient-ils adoptés? Lorſqu'un peuple éprouve de grands malheurs, de grandes calamités, & qu'un concours heureux & ſingulier de circonſtances fait ſentir au Prince la néceſſité d'une réforme. Tant qu'elle n'eſt point ſentie, on peut, ſi l'on veut, méditer les principes d'une bonne éducation; leur découverte doit précéder leur établiſſement. D'ailleurs, plus l'on s'occupe d'une ſcience, plus on y apperçoit de vérités nouvelles, plus on en ſimplifie les principes. Mais qu'on n'eſpere pas les faire adopter.

Quelques hommes illuſtres ont jeté de grandes lumieres ſur ce ſujet, & l'éducation eſt toujours la même. Pourquoi? C'eſt qu'il ſuffit d'être éclairé pour concevoir un bon plan d'inſtruction, & qu'il faut être puiſſant pour l'établir. Qu'on ne s'étonne donc pas, ſi, dans ce genre, les meilleurs ouvrages n'ont point encore opéré de changement ſenſible. Mais ces ouvrages doivent-ils en conſéquence être regardés comme inutiles? Non. Ils ont

réellement avancé la ſcience de l'éducation. Un Méchanicien invente une machine nouvelle: en a-t-il calculé les effets, & prouvé l'utilité? la ſcience eſt perfectionnée. La machine n'eſt point faite, elle n'eſt encore d'aucun avantage au public; mais elle eſt découverte. Il ne s'agit que de trouver le riche qui la faſſe conſtruire, & tôt ou tard ce riche ſe trouve.

Qu'une idée ſi flatteuſe encourage les Philoſophes à l'étude de la ſcience de l'éducation. S'il eſt une recherche digne d'un citoyen vertueux, c'eſt celle des vérités dont la connoiſſance peut être un jour ſi utile à l'humanité. Quel eſpoir conſolant dans ſes travaux, que celui du bonheur de la poſtérité! Les découvertes des Philoſophes ſont, en ce genre, autant de germes, qui, dépoſés dans les bons eſprits, n'attendent qu'un événement qui les féconde; & tôt ou tard cet événement arrive.

L'univers moral eſt, aux yeux du ſtupide, dans un état conſtant de repos & d'immobilité. Il croit que tout a été, eſt, & ſera comme il eſt. Dans le paſſé & l'avenir, il ne voit jamais que le préſent. Il n'en eſt pas ainſi de l'homme éclairé. Le monde moral lui préſente le ſpectacle toujours varié d'une révolution perpétuelle. L'univers, tou-

jours en mouvement, lui paroît forcé de ſe reproduire ſans ceſſe ſous des formes nouvelles, juſqu'à l'épuiſement total de toutes les combinaiſons, juſqu'à ce que tout ce qui peut être ait été, & que l'imaginable ait exiſté.

Le Philoſophe apperçoit donc, dans un plus ou moins grand lointain, le moment où la puiſſance adoptera le plan d'inſtruction préſenté par la ſageſſe. Qu'excité par cet eſpoir, le Philoſophe s'occupe d'avance à ſaper les préjugés qui s'oppoſent à l'exécution de ce plan.

Veut-on élever un magnifique monument? il faut, avant d'en jetter les fondements, faire choix de la place, abattre les maſures qui la couvrent, en enlever les décombres. Tel eſt l'ouvrage de la Philoſophie. Qu'on ne l'accuſe plus de rien édifier *a*). C'eſt elle qui

a) On a dit long-temps des Philoſophes, qu'ils détruiſoient tout, qu'ils n'édifioient rien. On ne leur fera plus ce reproche. Au reſte, ces Hercules modernes, n'euſſent-ils étouffé que des erreurs monſtrueuſes, ils euſſent encore bien mérité de l'humanité. L'accuſation portée contr'eux à cet égard, eſt l'effet du *beſoin, qu'en général les hommes ont de croire*, ſoit des vérités, ſoit des menſonges. C'eſt dans la premiere jeuneſſe qu'on leur fait contracter ce beſoin, qui devient enſuite en eux une faculté toujours avide de pâture. Un Philoſophe briſe-t-il une erreur, on eſt toujours prêt à lui dire: par quelle autre la remplacerez-vous? Il me ſemble entendre un malade demander

maintenant ſubſtitue une morale claire, ſaine & puiſée dans les beſoins même de l'homme, à cette morale obſcure, monacale & fanatique, fléau de l'univers préſent & paſſé. C'eſt en effet aux Philoſophes qu'on doit cet unique & premier axiome de la morale :

Que le bonheur public ſoit la ſuprême loi.

Peu de Gouvernements, ſans doute, ſe conduiſent par cette maxime : mais en imputer la faute aux Philoſophes, c'eſt leur faire un crime de leur impuiſſance. L'Architecte a-t-il donné le plan, le dévis & la coupe du palais ? il a rempli ſa tâche : c'eſt à l'État d'acheter le terrein, & de fournir les fonds néceſſaires à ſa conſtruction. Je ſais qu'on la differe long-temps, qu'on étaye long-temps les vieux palais avant d'en élever un nouveau. Juſques-là les plans ſont inutiles : ils reſtent dans le porte-feuille ; mais on les y retrouve.

L'Architecte de l'édifice moral, c'eſt le Philoſophe. Le plan eſt fait. Mais la plupart des Religions & des Gouvernements s'oppoſent à ſon exécution. Qu'on

à ſon Médecin : Mr., lorſque vous m'aurez guéri de ma fievre, quelle autre incommodité y ſubſtituerez-vous ?

leve ces obſtacles, qu'une ſtupidité religieuſe ou tyrannique met aux progrès de la morale, c'eſt alors qu'on pourra ſe flatter de porter la ſcience de l'éducation au degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible.

Sans entrer dans le plan détaillé d'une bonne éducation, j'ai du moins indiqué en ce genre les grandes maſſes à réformer. J'ai montré la dépendance réciproque qui ſe trouve entre la partie morale de l'éducation, & la forme différente des Gouvernements. J'ai prouvé enfin, que la réforme de l'une ne peut s'opérer que par la réforme de l'autre.

Cette vérité clairement démontrée, l'on ne tentera plus l'impoſſible. Aſſuré que l'excellence de l'éducation eſt dépendante de l'excellence des loix, l'on n'entreprendra plus de concilier les inconciliables.

Si j'ai marqué l'endroit de la mine où il faut fouiller, plus éclairés à ce ſujet dans leur recherche, les Savants à venir ne s'égareront plus dans les ſpéculations vaines, & je leur aurai épargné la fatigue d'un travail inutile.

CHAPITRE XI.

De l'Inſtruction, après qu'on auroit levé les obſtacles qui s'oppoſent à ſes progrès.

Les honneurs & les récompenſes ſont-ils en un pays toujours décernés au mérite? l'intérêt particulier y eſt-il toujours lié à l'intérêt public? l'éducation morale eſt néceſſairement excellente, & les citoyens néceſſairement vertueux.

L'homme, & l'expérience le prouve, eſt, de ſa nature, imitateur & ſinge. Vit-il au milieu de citoyens honnêtes? il le devient. Lorſque les préceptes des maîtres ne ſont point contredits par les mœurs nationales; lorſque les maximes & les exemples concourent également à allumer dans un homme le deſir des talents & les vertus; lorſque nos concitoyens ont le vice en horreur, & l'ignorance en mépris, on n'eſt ni ſot, ni méchant. L'idée de mérite s'aſſocie dans notre mémoire à l'idée du bonheur; & l'amour de notre félicité nous néceſſite à l'amour de la vertu.

Que je voie les honneurs accumulés ſur ceux qui ſe ſont rendus utiles à la

patrie ; que je ne rencontre par-tout que des citoyens ſenſés, & n'entende que des diſcours honnêtes ; j'apprendrai, ſi je l'oſe dire, la vertu, comme on apprend ſa propre langue, ſans s'en appercevoir.

En tout pays, ſi l'on en excepte le fort, le méchant eſt celui que les loix & l'inſtruction rendent tel *a*).

J'ai montré que l'excellence de l'éducation morale dépend de l'excellence du Gouvernement. J'en puis dire autant de l'éducation phyſique. Dans toute ſage conſtitution, l'on ſe propoſe de former non-ſeulement des citoyens vertueux, mais encore des citoyens forts & robuſtes. De tels hommes ſont, & plus heureux, & plus propres aux divers emplois auxquels l'intérêt de la Républi-

a) Dans tout Gouvernement où je ne puis être heureux que par le malheur des autres, je deviens méchant. Nul remede à ce mal, qu'une réforme dans le Gouvernement. Mais quel moyen de faire conſentir les peuples à cette réforme, & de leur faire reconnoître le vice de leurs loix ? que faire pour rendre la vue à des aveugles ? Je ſais qu'on peut inſtruire les hommes par des livres ; mais la plupart ne liſent point. On peut encore les éclairer par des prédications : mais les puiſſants défendent de prêcher contre des vices, dont ils imaginent que l'exiſtence leur eſt avantageuſe. La difficulté d'inſtruire les peuples de leurs véritables intérêts, en s'oppoſant à toute ſage réforme dans les Gouvernements, y doit donc éterniſer les erreurs.

que les appelle. Tout Gouvernement éclairé rétablira donc les exercices de la Gymnaſtique.

Quant à cette derniere partie de l'éducation, qui conſiſte à créer des hommes illuſtres dans les Arts & les Sciences, il eſt évident que ſa perfection dépend encore de la ſageſſe du Légiſlateur. A-t-il affranchi les Inſtituteurs du reſpect ſuperſtitieux conſervé pour les anciens uſages; laiſſe-t-il un libre eſſor à leur génie; les force-t-il, par l'eſpoir des récompenſes, de perfectionner, & les méthodes d'inſtruction *b*), & le reſſort de l'émulation? il eſt impoſſible qu'encouragés par cet eſpoir, des maîtres inſtruits, & dans l'habitude de manier l'eſprit de leurs éleves, ne parviennent bien-tôt à donner à cette partie, déja la plus avancée de l'inſtruction, tout le degré de perfection dont elle eſt ſuſceptible.

b) Suppoſons que l'étude de la langue latine fût auſſi utile que peut-être elle l'eſt peu, & qu'on voulût, dans le moindre temps poſſible, en graver tous les mots dans la mémoire d'un enfant; que faire? L'entourer d'hommes qui ne parlent que latin. Si le Voyageur jeté par la tempête ſur une Iſle dont il ignore la langue, ne tarde pas à la parler, c'eſt qu'il a le beſoin & la néceſſité pour maîtres. Or, qu'on mette l'enfant le plus près poſſible de cette poſition, il ſaura plus de latin en deux ans, qu'il n'en apprendroit en dix dans les Colleges.

La bonne ou mauvaiſe éducation eſt preſqu'en entier l'œuvre des loix. Mais, dira-t-on, que de lumieres pour les faire bonnes ! Moins qu'on ne penſe. Il ſuffit pour cet effet, que le Miniſtere ait intérêt & deſir de les faire telles. Suppoſons d'ailleurs qu'il manque de connoiſſances, tous les citoyens éclairés & vertueux viendront à ſon ſecours. Les bonnes loix ſeroient faites, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction, ſeront levés.

Mais ce qui, ſans doute, eſt facile dans des ſociétés foibles, naiſſantes, & dont les intérêts ſont encore peu compliqués, eſt-il poſſible dans des ſociétés riches, puiſſantes & nombreuſes ? Comment y contenir l'amour illimité des hommes pour le pouvoir ? comment y prévenir les projets des ambitieux, ligués pour s'aſſervir leurs compatriotes ? comment enfin s'oppoſer toujours efficacement, à l'élévation de ce pouvoir coloſſal & deſpotique, qui, fondé ſur le mépris des talents & de la vertu, fait languir les peuples dans l'inertie, la crainte & la miſere ?

Dans de trop vaſtes empires, il n'eſt peut-être qu'un moyen de réſoudre d'une maniere durable le double problème, d'une excellente Légiſlation & d'une parfaite éducation. C'eſt, comme je l'ai

déja dit, de ſubdiviſer ces mêmes empires en un certain nombre de Républiques fédératives, que leur petiteſſe défende de l'ambition de leurs concitoyens, & leur confédération de l'ambition des peuples voiſins.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur cette queſtion. Ce que je me ſuis propoſé dans cette Section, c'eſt de donner des idées nettes & ſimples de l'éducation phyſique & morale; de déterminer les diverſes inſtructions qu'on doit à l'homme, au citoyen, & au citoyen de telle profeſſion; de déſigner les réformes à faire dans les Gouvernements; d'indiquer les obſtacles qui s'oppoſent maintenant aux progrès de la ſcience de la morale, & de montrer enfin, que, ces obſtacles levés, l'on auroit preſqu'en entier réſolu le problème d'une excellente éducation.

Je finirai ce Chapitre par cette obſervation: c'eſt que, pour jetter plus de lumieres ſur un ſujet ſi important, il falloit connoître l'homme;

Déterminer l'étendue des facultés de ſon eſprit;

Montrer les reſſorts qui le meuvent;

La maniere dont ces reſſorts ſont mis en action,

Et faire enfin entrevoir au Légiſlateur

de nouveaux moyens de perfectionner le grand œuvre des loix.

Ai-je ſur ces objets divers révélé aux hommes quelques vérités neuves & utiles ? j'ai rempli ma tâche ; j'ai droit à leur eſtime & à leur reconnoiſſance.

Entre une infinité de queſtions traitées dans cet ouvrage, une des plus importantes étoit, de ſavoir ſi le génie, les vertus & les talents, auxquels les nations doivent leur grandeur & leur félicité, étoient un effet de la différence des nourritures, des tempéraments, & enfin des organes des cinq ſens, ſur leſquels l'excellence des loix & de l'adminiſtration n'a nulle influence ; ou ſi ce même génie, ces mêmes vertus & ces mêmes talents étoient l'effet de l'éducation, ſur laquelle les loix & la forme du Gouvernement peuvent tout.

Si j'ai prouvé la vérité de cette derniere aſſertion, il faut convenir que le bonheur des nations eſt entre leurs mains, qu'il eſt entiérement dépendant de l'intérêt plus ou moins vif qu'elles mettront à perfectionner la ſcience de l'éducation.

Pour ſoulager la mémoire du Lecteur, je terminerai cet ouvrage par la récapitulation des divers principes ſur leſquels j'ai fondé mon opinion. Le Lecteur en pourra mieux apprécier la probabilité.

RÉCAPITULATION.

APRÈS avoir, dans l'exposition de cet ouvrage, dit un mot de son importance, de l'ignorance où l'on est des vrais principes de l'éducation ; enfin, de la sécheresse de ce sujet, & de la difficulté de le traiter, j'examine :

SECTION I.

" Si l'éducation nécessairement différente des divers hommes, n'est pas „ la cause de cette inégalité des esprits, „ jusqu'à présent attribuée à l'inégale „ perfection des organes. „

Je me demande, à cet effet, à quel âge commence l'éducation de l'homme, & quels sont ses Instituteurs ?

Je vois que l'homme est disciple de tous les objets qui l'environnent, de toutes les positions où le hasard le place ; enfin de tous les accidents qui lui arrivent.

Que ces objets, ces positions & ces accidents ne sont exactement les mêmes pour personne, & qu'ainsi nul ne reçoit les mêmes instructions.

Que, dans la supposition impossible

où les hommes euſſent les mêmes objets ſous les yeux, ces objets ne les frappant point dans le moment précis où leur ame ſe trouve dans la même ſituation, ces objets en conſéquence n'exciteroient point en eux les mêmes idées, & qu'ainſi la prétendue uniformité d'inſtruction reçue, ſoit dans les Colleges, ſoit dans la maiſon paternelle, eſt une de ces ſuppoſitions, dont l'impoſſibilité eſt prouvée, & par le fait, & par l'influence qu'un haſard indépendant des maîtres a & aura toujours ſur l'éducation de l'enfance & de l'adoleſcence.

D'après ces données, je conſidere l'extrême étendue du pouvoir du haſard. J'examine:

Si les hommes illuſtres ne lui doivent pas ſouvent leur goût pour tel ou tel genre d'étude, & par conſéquent leurs talents & leurs ſuccès en ce même genre.

Si l'on peut perfectionner la ſcience de l'éducation, ſans reſſerrer les bornes de l'empire du haſard.

Si les contradictions actuelles, apperçues entre tous les préceptes de l'éducation, n'étendent pas l'empire de ce même haſard.

Si ces contradictions, dont je donne quelques exemples, ne doivent point être regardées comme un effet de l'oppoſition qui ſe trouve entre le ſyſtême

religieux & le ſyſtème du bonheur public.

Si l'on pourroit rendre les religions moins deſtructives de la félicité nationale, & les fonder ſur des principes plus conformes à l'intérêt général.

Quels ſont ces principes ?

Si parmi les fauſſes Religions, il en eſt quelques-unes dont le culte ait été moins contraire au bonheur des ſociétés, & par conſéquent à la perfection de la ſcience de l'éducation ?

Si d'après ces divers examens, & dans la ſuppoſition où tous les hommes auroient une égale aptitude à l'eſprit, la ſeule différence de leur éducation ne devroit pas en produire une dans leurs idées & leurs talents ? D'où il ſuit, que l'inégalité actuelle des eſprits ne peut être regardée, dans les hommes communément bien organiſés, comme une preuve démonſtrative de leur inégale aptitude à en avoir.

J'examine :

SECTION II.

„ Si tous les hommes, communé-
„ ment bien organiſés, n'auroient pas
„ une égale aptitude à l'eſprit ".

Je conviens d'abord, que toutes nos idées nous viennent par les ſens ; qu'en

conſéquence on a dû regarder l'eſprit comme un pur effet, ou de la fineſſe plus ou moins grande des cinq ſens, ou d'une cauſe occulte ou non déterminée, à laquelle on a vaguement donné le nom d'organiſation ;

Que, pour prouver la fauſſeté de cette opinion, il faut recourir à l'expérience, ſe faire une idée nette du mot *eſprit*, le diſtinguer de l'ame ; & cette diſtinction faite, obſerver.

Sur quels objets l'eſprit agit :

Comment il agit.

Si toutes ſes opérations ne ſe réduiroient pas à l'obſervation des reſſemblances & des différences, des convenances & des diſconvenances, que les objets divers ont entr'eux & avec nous, & ſi, par conſéquent, tous les jugements portés ſur les objets phyſiques ne ſeroient pas de pures ſenſations.

S'il n'en ſeroit pas de même des jugements portés ſur les idées auxquelles on donne les noms d'abſtraites, de collectives, &c.

Si, dans tous les cas, juger & comparer ſeroit autre choſe que *voir alternativement ; c'eſt-à-dire, ſentir.*

Si l'on peut éprouver l'impreſſion des objets, ſans cependant les comparer entr'eux.

Si leur comparaiſon ne ſuppoſe point intérêt de les comparer.

Si cet intérêt ne ſeroit pas la cauſe unique & ignorée de toutes nos idées, nos actions, nos peines, nos plaiſirs, enfin de notre ſociabilité.

Sur quoi j'obſerve ; que cet intérêt prend, en derniere analyſe, ſa ſource dans la ſenſibilité phyſique : que cette ſenſibilité, par conſéquent, eſt le ſeul principe des idées & des actions humaines.

Qu'il n'eſt point de motif raiſonnable pour rejetter cette opinion.

Que cette opinion, une fois démontrée & reconnue pour vraie, on doit néceſſairement regarder l'inégalité des eſprits comme l'effet,

Ou de l'inégale étendue de la mémoire,

Ou de la plus ou moins grande perfection des cinq ſens.

Que, dans le fait, ce n'eſt ni la grande mémoire, ni l'extrême fineſſe des ſens, qui produit & doit produire le grand eſprit.

Qu'à l'égard de la fineſſe des ſens, les hommes, communément bien organiſés, ne different que dans la nuance de leurs ſenſations.

Que cette légere différence ne change point le rapport de leurs ſenſations en-

tr'elles ; que cette différence, par conſéquent, n'a nulle influence ſur leur eſprit, qui n'eſt & ne peut être que la connoiſſance des vrais rapports des objets entr'eux.

Cauſe de la différence des opinions des hommes.

Que cette différence eſt l'effet de la ſignification incertaine & vague de certains mots : tels ſont ceux

De bon,

D'intérêt,

Et de vertu,

Que les mots préciſément définis, & leur définition conſignée dans un Dictionnaire, toutes les propoſitions de morale politique & métaphyſique deviennent auſſi ſuſceptibles de démonſtrations que les vérités géométriques.

Que, du moment où l'on attachera les mêmes idées aux mêmes mots, tous les eſprits adopteront les mêmes principes, en tireront les mêmes conſéquences.

Qu'il eſt impoſſible, puiſque les objets ſe préſentent à tous dans les mêmes rapports, qu'en comparant ces objets entr'eux, les hommes (ſoit dans le monde phyſique, comme le prouve la Géométrie, ſoit dans le monde intellectuel, comme le prouve la Métaphyſi-

que) ne parviennent aux mêmes réſultats.

Que la vérité de cette propoſition ſe prouve, & par la reſſemblance des Contes de fées, des Contes philoſophiques, des Contes religieux de tous les pays, & par l'uniformité des impoſtures, partout employées par les Miniſtres des fauſſes Religions, pour accroître & conſerver leur autorité ſur les peuples.

De tous ces faits, il réſulte; que la fineſſe plus ou moins grande des ſens, ne changeant en rien la proportion dans laquelle les objets nous frappent, tous les hommes, communément bien organiſés, ont une égale aptitude à l'eſprit.

Pour multiplier les preuves de cette importante vérité, je la démontre encore dans la même Section par un autre enchaînement de propoſitions. Je fais voir que les plus ſublimes idées, une fois ſimplifiées, ſont, de l'aveu de tous les Philoſophes, réductibles à cette propoſition claire: *le blanc eſt blanc, le noir eſt noir.*

Que toute vérité de cette eſpece eſt à la portée de tous les eſprits: qu'il n'en eſt donc aucune, quelque grande & générale qu'elle ſoit, qui, nettement préſentée & dégagée de l'obſcurité des mots, ne puiſſe être également ſaiſie de tous les hommes communément bien organiſés.

Or, pouvoir également atteindre aux plus hautes vérités, c'eſt avoir une égale aptitude à l'eſprit. Telle eſt la concluſion de la ſeconde Section.

SECTION III.

Son objet eſt la recherche des cauſes auxquelles on peut attribuer l'inégalité des eſprits.

Ces cauſes ſe réduiſent à deux.

L'une eſt, le deſir inégal que les hommes ont de s'éclairer.

L'autre, la diverſité des poſitions où le haſard les place : diverſité de laquelle réſulte celle de leur inſtruction & de leurs idées. Pour faire ſentir que c'eſt à ces deux cauſes ſeules qu'on doit rapporter, & la différence & l'inégalité des eſprits, je prouve que la plupart de nos découvertes ſont des dons du haſard.

Que les mêmes dons ne ſont pas accordés à tous.

Que néanmoins ce partage n'eſt pas ſi inégal qu'on l'imagine.

Qu'à cet égard, c'eſt moins le haſard qui nous manque, que nous, ſi je l'oſe dire, qui manquons au haſard.

Qu'à la vérité tous les hommes, communément bien organiſés, ont également d'eſprit en puiſſance ; mais que cette puiſſance eſt morte en eux, lorſ-

qu'elle n'eſt point miſe en action, par une paſſion telle que l'amour de l'eſtime, de la gloire, &c.

Que les hommes ne doivent qu'à de telles paſſions l'attention propre à féconder les idées que le haſard leur offre.

Que, ſans paſſions, leur eſprit peut, ſi l'on veut, être regardé comme une machine parfaite; mais dont le mouvement eſt ſuſpendu juſqu'à ce que les paſſions le lui rendent.

D'où je conclus, que l'inégalité des eſprits eſt; dans les hommes, le produit, & du haſard, & de l'inégale vivacité de leurs paſſions. Mais de telles paſſions ſeroient-elles en eux l'effet de la force de leur tempérament? C'eſt ce que j'examine dans la Section ſuivante.

SECTION IV.

J'y démontre:

Que les hommes, communément bien organiſés, ſont ſuſceptibles du même degré de paſſion.

Que leur force inégale eſt toujours en eux l'effet de la différence des poſitions où le haſard les place.

Que le caractere original de chaque homme (comme l'obſerve Paſcal) n'eſt que le produit de ſes premieres habitudes; que l'homme naît ſans idées, ſans

paſſions, & ſans autres beſoins que ceux de la faim & de la ſoif, par conſéquent ſans caractere : qu'il en change ſouvent ſans changer d'organiſation ; que ces changements indépendants de la fineſſe plus ou moins grande de ſes ſens, s'operent d'après des changements ſurvenus dans ſa poſition & ſes idées.

Que la diverſité des caracteres dépend uniquement de la maniere différente dont ſe modifie, dans les hommes, le ſentiment de l'amour d'eux-mêmes.

Que ce ſentiment, effet néceſſaire de la ſenſibilité phyſique, eſt commun à tous, qu'il produit dans tous l'amour du pouvoir.

Que ce deſir y engendre l'envie, l'amour des richeſſes, de la gloire, de la conſidération, de la juſtice, de la vertu, de l'intolérance ; enfin toutes les paſſions factices, dont les noms divers ne déſignent que les diverſes applications de l'amour du pouvoir.

Cette vérité prouvée, je montre dans une courte généalogie des paſſions, que ſi l'amour du pouvoir n'eſt qu'un pur effet de la ſenſibilité phyſique, & ſi tous les hommes, communément bien organiſés, ſont ſenſibles, tous, par conſéquent, ſont ſuſceptibles de l'eſpece de paſſion propre à mettre en action l'égale aptitude qu'ils ont à l'eſprit.

Mais

Mais ces paſſions peuvent-elles s'allumer auſſi vivement dans tous? Ce qu'on peut aſſurer, c'eſt que l'amour de la gloire peut s'exalter dans l'homme, au même degré de force que le ſentiment de l'amour de lui-même; c'eſt que la force de ce ſentiment eſt, dans tous les hommes, plus que ſuffiſante pour les douer du degré d'attention, qu'exige la découverte des plus hautes vérités; c'eſt que l'eſprit humain, en conſéquence, eſt ſuſceptible de perfectibilité, & qu'enfin, dans les hommes communément bien organiſés, l'inégalité des talents ne peut être qu'un pur effet de la différence de leur éducation, dans laquelle différence je comprends celle des poſitions où le haſard les place.

SECTION V.

Ce que je m'y propoſe, c'eſt de montrer les erreurs & les contradictions de ceux, qui, ſur cette queſtion, adoptent des principes différents des miens, & qui rapportent à l'inégale perfection des organes des ſens, l'inégale ſupériorité des eſprits.

Nul n'a ſur cette matiere mieux écrit que M. Rouſſeau : je le cite donc en exemple. Je fais voir, que, toujours contraire à lui-même, il regarde tantôt

l'eſprit & le caractere, comme l'effet de la diverſité des tempéraments, & tantôt adopte l'opinion contraire.

Que, de ſes contradictions à ce ſujet, il réſulte;

Que la vertu, l'humanité, l'eſprit & les talents ſont des acquiſitions.

Que la bonté n'eſt point le partage de l'homme au berceau.

Que les beſoins phyſiques ſont en lui des ſentences de cruauté.

Que l'humanité, par conſéquent, eſt toujours le produit, ou de la crainte, ou de l'éducation.

Que M. Rouſſeau, d'après ſes premieres contradictions, tombe ſans ceſſe dans de nouvelles; qu'il croit, tour-à-tour, l'éducation utile & inutile.

De l'heureux uſage qu'on peut faire dans l'inſtruction publique, de quelques idées de M. Rouſſeau.

Que, d'après cet Auteur, il ne faut pas croire l'enfance & la premiere jeuneſſe ſans jugement.

Des prétendus avantages de l'âge mûr ſur l'adoleſcence: qu'ils ſont nuls.

Des éloges donnés par M. Rouſſeau à l'ignorance: des motifs qui l'ont déterminé à s'en faire l'apologiſte.

Que les lumieres n'ont jamais contribué à la corruption des mœurs: que M. Rouſſeau lui-même ne le croit pas.

Des causes de la décadence des empires : qu'entre ces causes l'on ne peut citer la perfection des Arts & des Sciences ;

Et que leur culture retarde la ruine d'un empire despotique.

SECTION VI.

J'y considere les divers maux produits par l'ignorance.

J'y prouve que l'ignorance n'est point destructive de la mollesse.

Qu'elle n'assure point la fidélité des sujets.

Qu'elle juge sans examen les questions les plus importantes.

J'y cite celle du luxe en exemple.

Je prouve, qu'on ne peut résoudre cette question sans comparer une infinité d'objets entr'eux :

Sans attacher d'abord des idées nettes au mot *luxe* ; sans examiner ensuite :

Si le luxe ne seroit pas utile & nécessaire : s'il suppose toujours intempérance dans une nation.

De la cause du luxe. Si le luxe ne seroit pas lui-même l'effet des calamités publiques dont on l'accuse d'être l'auteur.

Si, pour connoître la vraie cause du luxe, il ne faut pas remonter à la for-

mation des ſociétés, y ſuivre les effets de la grande multiplication des hommes.

Obſerver ſi cette multiplication ne produit point entr'eux diviſion d'intérêt, & cette diviſion une répartition trop inégale des richeſſes nationales.

Des effets produits, & par le partage trop inégal de l'argent, & par ſon introduction dans un empire.

Des biens & des maux qu'elle y occaſionne.

Des cauſes de la trop grande inégalité des fortunes.

Des moyens de s'oppoſer à la réunion trop rapide des richeſſes dans les mêmes mains.

Des pays où l'argent n'a point de cours.

Quels ſont en ces pays les principes productifs de la vertu.

Des pays où l'argent a cours.

Que l'argent y devient l'objet commun du deſir des hommes, & le principe productif de leurs actions & de leurs vertus.

Du moment où, ſemblables aux mers, les richeſſes abandonnent certaines contrées.

De l'état où ſe trouve alors une Nation.

Du ſtupide engourdiſſement qui y remplace la perte des richeſſes.

Des divers principes d'activité des nations.

De l'argent, conſidéré comme un de ces principes.

Des maux qu'occaſionne l'amour de l'argent.

Si dans l'état actuel de l'Europe, le Magiſtrat éclairé doit deſirer le trop prompt affoibliſſement d'un tel principe d'activité.

Que ce n'eſt point dans le luxe, mais dans ſa cauſe productrice, qu'on doit chercher le principe deſtructeur des empires.

Si l'on peut porter trop d'attention à l'examen des queſtions de cette eſpece.

Si, dans de telles queſtions, les jugements précipités de l'ignorance n'entraînent pas ſouvent une Nation aux plus grands malheurs.

Si, conſéquemment à ce que je viens de dire, l'on ne doit point haine & mépris aux protecteurs de l'ignorance, & généralement à tous ceux, qui, s'oppoſant aux progrès de l'eſprit humain, nuiſent à la perfection de la Légiſlation; par conſéquent au bonheur public, uniquement dépendant de la bonté des loix.

SECTION VII.

Que c'eſt l'excellence des loix, & non, comme quelques-uns le prétendent, la pureté du culte religieux, qui peut aſſurer le bonheur & la tranquillité des peuples.

Du peu d'influence des Religions ſur les vertus & la félicité des Nations.

De l'eſprit religieux, deſtructif de l'eſprit légiſlatif.

Qu'une religion vraiment utile forceroit les citoyens à s'éclairer.

Que les hommes n'agiſſent point conſéquemment à leur croyance; mais à leur avantage perſonnel.

Que plus de conſéquence dans leurs eſprits rendroit la religion Papiſte plus nuiſible.

Qu'en général, les principes ſpéculatifs ont peu d'influence ſur la conduite des hommes: qu'ils n'obéiſſent qu'aux loix de leur pays, & à leur intérêt.

Que rien ne prouve mieux le prodigieux pouvoir de la Légiſlation, que le Gouvernement des Jéſuites.

Qu'il a fourni à ces Religieux les moyens de faire trembler les Rois, & d'exécuter les plus grands attentats.

Des grands Attentats.

Que ces attentats peuvent être également inſpirés par les paſſions de la gloire, de l'ambition & du fanatiſme.

Du moyen de diſtinguer l'eſpece de paſſion qui les commande.

Du moment où l'intérêt des Jéſuites leur ordonne de grands forfaits.

Quelle Secte en France pouvoit s'oppoſer à leurs entrepriſes.

Que le Janſéniſme ſeul pouvoit détruire les Jéſuites.

Que, ſans les Jéſuites, on n'eût jamais connu tout le pouvoir de la Légiſlation.

Que, pour la porter à ſa perfection, il faut, ou, comme un Saint Bénoît, avoir un Ordre religieux; ou, comme un Romulus & un Pen, avoir un empire ou une colonie à fonder.

Qu'en toute autre poſition, le génie légiſlatif, contraint par les mœurs & les préjugés déja établis, ne peut prendre un certain eſſor, ni dicter les loix parfaites, dont l'établiſſement procureroit aux Nations le plus grand bonheur poſſible.

Que, pour réſoudre le problème de la félicité publique, il faudroit préliminairement connoître ce qui conſtitue eſſentiellement le bonheur de l'homme.

SECTION VIII.

En quoi conſiſte le bonheur de l'individu, & par conſéquent la félicité nationale, néceſſairement compoſée de toutes les félicités particulieres.

Que, pour réſoudre ce problème politique, il faut examiner, ſi, dans toute eſpece de conditions, les hommes peuvent être également heureux; c'eſt-à-dire, remplir d'une maniere également agréable tous les inſtants de leur journée.

De l'emploi du temps.

Que cet emploi eſt à peu près le même dans toutes les profeſſions.

Que, ſi les empires ne ſont peuplés que d'infortunés, c'eſt l'effet de l'imperfection des loix, & du partage trop inégal des richeſſes.

Qu'on peut donner plus d'aiſance aux citoyens; que cette aiſance modéreroit en eux le deſir trop exceſſif des richeſſes.

Des divers motifs qui maintenant juſtifient ces deſirs.

Qu'entre ces motifs un des plus puiſſants eſt la crainte de l'ennui.

Que la maladie de l'ennui eſt plus commune & plus cruelle qu'on n'imagine.

De l'influence de l'ennui ſur les mœurs des peuples & la forme de leurs Gouvernements.

De la Religion, & de ſes cérémonies conſidérées comme remede à l'ennui.

Que le ſeul remede à ce mal, ſont des ſenſations vives & diſtinctes.

Delà notre amour pour l'Eloquence, la Poéſie, & tous ces arts d'agréments, dont l'objet eſt d'exciter de ces ſortes de ſenſations.

Preuve détaillée de cette vérité.

Des arts d'agréments; de leur impreſſion ſur l'opulent oiſif: qu'ils ne peuvent l'arracher à ſon ennui.

Que les plus riches ſont en général les plus ennuyés, parce qu'ils ſont paſſifs dans preſque tous leurs plaiſirs.

Que les plaiſirs paſſifs ſont en général les plus courts & les plus coûteux.

Qu'en conſéquence, c'eſt au riche que ſe fait le plus vivement ſentir le beſoin des richeſſes.

Qu'il voudroit toujours être mû, ſans ſe donner la peine de ſe remuer.

Qu'il eſt ſans motif pour s'arracher à une oiſiveté, à laquelle une fortune médiocre ſouſtrait néceſſairement les autres hommes.

De l'aſſociation des idées de bonheur & de richeſſe dans notre mémoire; que

cette association est un effet de l'éducation.

Qu'une éducation différente produiroit l'effet contraire.

Qu'alors, sans être également riches & puissants, les citoyens seroient & pourroient même se croire également heureux.

De l'utilité éloignée de ces principes.

Qu'une fois convenu de cette vérité, on ne doit plus regarder le malheur comme inhérent à la nature même des sociétés; mais comme un accident occasionné par l'imperfection de leur Législation.

SECTION IX.

De la possibilité d'indiquer un bon plan de Législation.

Des obstacles que l'ignorance met à sa publication.

Du ridicule qu'elle jette sur toute idée nouvelle, & toute étude approfondie de la morale & de la politique.

De la haine de l'ignorant pour toute réforme.

De la difficulté de faire de bonnes loix.

Des premieres questions à se faire à ce sujet.

Des récompenſes, de quelqu'eſpece qu'elles ſoient, fût-ce un luxe de plaiſir, ne corrompront jamais les mœurs.

Du luxe de plaiſirs. Que tout plaiſir décerné par la reconnoiſſance publique fait chérir la vertu, fait reſpecter les loix, dont le renverſement, comme quelques-uns le prétendent, n'eſt jamais l'effet de l'inconſtance de l'eſprit humain.

Des vraies cauſes des changements arrivés dans les loix des peuples.

Que ces changements prennent leur ſource dans l'imperfection de ces mêmes loix, dans la négligence des adminiſtrateurs, qui ne ſavent ni contenir l'ambition des Nations voiſines par la terreur des armes, ni celle de leurs concitoyens par la ſageſſe des réglements, & qui, d'ailleurs, élevés dans des préjugés nuiſibles, favoriſent l'ignorance des vérités, dont la révélation aſſureroit la félicité publique.

Que la révélation de la vérité n'eſt jamais funeſte qu'à celui qui la dit.

Que ſa connoiſſance, utile aux Nations, n'en troubla jamais la paix.

Qu'une des plus fortes preuves de cette aſſertion, eſt la lenteur avec laquelle la vérité ſe propage.

Des Gouvernements.

Que, dans aucun, le bonheur du Prince n'eſt, comme on le croit, attaché au malheur des peuples.

Qu'on doit la vérité aux hommes.

Que l'obligation de la dire ſuppoſe le libre uſage des moyens de la découvrir.

Que, privées de cette liberté, les Nations croupiſſent dans l'ignorance.

Des maux que produit l'indifférence pour la vérité.

Que le Légiſlateur, comme quelques-uns le prétendent, n'eſt jamais forcé de ſacrifier le bonheur de la génération préſente à celui de la génération future.

Qu'une telle ſuppoſition eſt abſurde.

Qu'on doit d'autant plus exciter les hommes à la recherche de la vérité, qu'en général, plus indifférents pour elle, ils jugent une opinion vraie ou fauſſe, ſelon l'intérêt qu'ils ont de la croire telle ou telle.

Que cet intérêt leur feroit nier, au beſoin, la vérité des démonſtrations géométriques.

Qu'il leur fait eſtimer, en eux, la cruauté, qu'ils déteſtent dans les autres.

Qu'il leur fait reſpecter le crime.

Qu'il fait les Saints.

Qu'il prouve aux Grands la ſupériorité de leur eſpece, ſur celle des autres hommes.

Qu'il fait honorer le vice dans un protecteur.

Que l'intérêt du puiſſant, commande plus impérieuſement que la vérité aux opinions générales.

Qu'un intérêt ſecret cacha toujours aux Parlements la conformité de la morale des Jéſuites & du Papiſme.

Que l'intérêt fait nier journellement cette maxime : " Ne fais pas à autrui „ ce que tu ne voudrois pas qu'on te „ fit. „

Qu'il dérobe à la connoiſſance du Prêtre honnête homme, & les maux produits par le Catholiciſme, & les projets d'une Secte, intolérante parce qu'elle eſt ambitieuſe, & régicide parce qu'elle eſt intolérante.

Des moyens employés par l'Egliſe pour s'aſſervir les Nations.

Du temps où l'Egliſe Catholique laiſſe repoſer ſes prétentions.

Du moment où elle les fait revivre.

Des prétentions de l'Egliſe prouvées par le droit.

De ces mêmes prétentions prouvées par le fait.

Des moyens d'enchaîner l'ambition eccléſiaſtique.

Que le tolérantiſme ſeul peut la contenir ; peut, en éclairant les eſprits, aſſurer le bonheur & la tranquillité des peuples, dont le caractere eſt ſuſceptible de toutes les formes que lui donnent les loix, le Gouvernement, & ſur-tout l'éducation publique.

SECTION X.

De la puiſſance de l'éducation : des moyens de la perfectionner : des obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de cette ſcience.

De la facilité avec laquelle, ces obſtacles levés, l'on traceroit le plan d'une excellente éducation.

De l'Éducation.

Qu'elle peut tout.

Que les Princes ſont, comme les particuliers, le produit de leur inſtruction.

Qu'on ne peut attendre de grands Princes, que d'un grand changement dans leur éducation.

Des principaux avantages de l'inſtruction publique ſur la domeſtique.

Idée générale ſur l'éducation phyſique de l'homme.

Dans quel moment & quelle poſition l'homme eſt ſuſceptible d'une éducation morale.

De l'éducation relative aux diverſes profeſſions.

De l'éducation morale de l'homme.

Des obſtacles qui s'oppoſent à la perfection de cette partie de l'éducation.

Intérêt du Prêtre : premier obſtacle.

Imperfection de la plupart des Gouvernements : ſecond obſtacle.

Que toute réforme importante dans la partie morale de l'éducation, en ſuppoſe une dans les loix & la forme du Gouvernement.

Que cette réforme faite, & les obſtacles qui s'oppoſent aux progrès de l'inſtruction une fois levés, le problème de la meilleure éducation poſſible eſt réſolu.

Ce que je me propoſe dans les quatre Chapitres ſuivants, c'eſt de prouver l'analogie de mes opinions avec celles de Locke.

De faire ſentir toute l'importance & l'étendue du principe de la ſenſibilité phyſique.

De répondre au reproche de matérialiſme & d'impiété.

De montrer toute l'abſurdité de telles accuſations, & l'impoſſibilité, pour tout moraliſte éclairé, d'échapper à cet égard aux cenſures eccléſiaſtiques.

CHAPITRE I.

De l'Analogie de mes Opinions avec celles de Locke.

L'ESPRIT n'eſt que l'aſſemblage de nos idées. Nos idées, dit Locke, nous viennent par les ſens; & de ce principe, comme des miens, l'on peut conclure que l'eſprit n'eſt en nous qu'une acquiſition.

Le regarder comme un pur don de la nature, comme l'effet d'une organiſation ſinguliere, ſans pouvoir nommer l'organe qui le produit, c'eſt rappeller en Philoſophie les qualités occultes; c'eſt croire ſans preuve; c'eſt un jugement haſardé.

L'expérience & l'hiſtoire nous apprennent également, que l'eſprit eſt indépendant de la plus ou moins grande fineſſe des ſens; que les hommes de conſtitution différente, ſont ſuſceptibles des mêmes paſſions & des mêmes idées.

Les principes de Locke, loin de contredire cette opinion, la confirment: ils prouvent que l'éducation nous fait ce que nous ſommes; que les hommes ont entr'eux d'autant plus de reſſemblance

que leurs inſtructions ſont plus les mêmes ; qu'en conſéquence, l'Allemand reſſemble plus au François qu'à l'Aſiatique, & plus à l'Allemand qu'au François ; qu'enfin, ſi l'eſprit des hommes eſt très-différent, c'eſt que l'éducation n'eſt la même pour aucun.

Tels ſont les faits d'après leſquels j'ai compoſé cet ouvrage. Je le préſente avec d'autant plus de confiance au public, que l'analogie de mes principes avec ceux de Locke m'aſſure de leur vérité.

Si je voulois me ménager la protection des Théologiens, j'ajouterois ; que ces mêmes principes ſont les plus conformes aux idées qu'un Chrétien doit ſe former de la juſtice de Dieu.

En effet, ſi l'eſprit, le caractere & les paſſions des hommes dépendoient de l'inégale perfection de leurs organes, & que chaque individu fût une machine différente, comment la juſtice du ciel, ou même celle de la terre, exigeroit-elle les mêmes effets de machines diſſemblables ? Dieu peut-il donner à tous la même loi, ſans leur accorder à tous les mêmes moyens de la pratiquer ?

Si la probité fine & délicate eſt de précepte, & ſi cette eſpece de probité ſuppoſe ſouvent de grandes lumieres, il faut donc que tous les hommes, communément bien organiſés, ſoient doués

par la Divinité, d'une égale aptitude à l'eſprit.

Qu'on n'imagine cependant pas que je veuille ſoutenir, par des argumens théologiques, la vérité de mes principes. Je ne dénonce point aux fanatiques ceux dont les opinions, ſur cet objet, ſont différentes des miennes. Les combattre avec d'autres armes que celles du raiſonnement, c'eſt bleſſer par-derriere l'ennemi qu'on n'oſe regarder en face.

L'expérience & la raiſon ſont les ſeuls juges de mes principes. La vérité en fût-elle démontrée, je n'en conclurois pas, que ces principes duſſent être immédiatement & univerſellement adoptés. C'eſt toujours avec lenteur que la vérité ſe propage. Le Hongrois croit aux Vampires long-temps après qu'on lui en a démontré la non-exiſtence. L'ancienneté d'une erreur la rend long-temps reſpectable. Je ne me flatte donc pas de voir les hommes ordinaires abandonner, pour mes opinions, celles dans leſquelles ils ont été élevés & nourris.

Que de gens intérieurement convaincus de la fauſſeté d'un principe, le ſoutiennent, parce qu'il eſt généralement cru, parce qu'ils ne veulent point lutter contre l'opinion publique! Il eſt peu d'amateurs ſinceres de la vérité, peu de gens qui s'occupent vivement de ſa re-

cherche, & la saisissent, lorsqu'on la leur présente. Pour oser s'en déclarer l'Apôtre, il faut avoir concentré tout son bonheur dans sa possession.

D'ailleurs, à quels hommes est-il réservé de sentir d'abord la vérité d'une opinion nouvelle ? Au petit nombre de jeunes gens, qui, n'ayant, à leur entrée dans le monde, aucune idée arrêtée, choisissent la plus raisonnable. C'est pour eux & la postérité que le Philosophe écrit. Le Philosophe seul apperçoit, dans la perspective de l'avenir, le moment où l'opinion vraie, mais singuliere & peu connue, doit devenir l'opinion générale & commune. Qui ne sait pas jouir d'avance des éloges de la postérité, & desire impatiemment la gloire du moment, doit s'abstenir de la recherche de la vérité : elle ne s'offrira point à ses yeux.

CHAPITRE II.

De l'importance & de l'étendue du Principe de la Senſibilité phyſique.

QU'EST-CE qu'une ſcience? Un enchaînement de propoſitions, qui, toutes, ſe rapportent à un principe général & premier. La morale eſt-elle une ſcience? Oui; ſi dans la ſenſibilité phyſique, j'ai découvert le principe unique dont tous les préceptes de la morale ſoient des conſéquences néceſſaires. Une preuve évidente de la vérité de ce principe, c'eſt qu'il explique toutes les matieres d'être des hommes; qu'il dévoile les cauſes de leur eſprit, de leur ſottiſe, de leur haine, de leur amour, de leurs erreurs & de leurs contradictions. Ce principe doit être d'autant plus facilement & univerſellement adopté, que l'exiſtence de la ſenſibilité phyſique eſt un fait avoué de tous; que l'idée en eſt claire, la notion diſtincte, l'expreſſion nette, & qu'enfin, nulle erreur ne peut ſe mêler à la ſimplicité d'un tel axiome.

La ſenſibilité phyſique ſemble être donnée aux hommes comme un ange

tutélaire, chargé de veiller ſans ceſſe à leur conſervation. Qu'ils ſoient heureux : voilà peut-être le ſeul vœu de la nature, & le ſeul vrai principe de la morale. Les loix ſont-elles bonnes ? l'intérêt particulier ne ſera jamais déſtructif de l'intérêt général. Chacun s'occupera de ſa félicité ; chacun ſera fortuné & juſte ; parce que chacun ſentira que ſon bonheur dépend de celui de ſon voiſin.

Dans les ſociétés nombreuſes, où les loix ſont encore imparfaites, ſi le ſcélérat, le fanatique & le tyran l'oublient, que la mort frappe le ſcélérat, le fanatique & le tyran, & tout ennemi du bien public.

Douleur & plaiſir ſont les liens par leſquels on peut toujours unir l'intérêt perſonnel à l'intérêt national. L'une & l'autre prennent leur ſource dans la ſenſibilité phyſique. Les ſciences de la Morale & de la Législation ne peuvent donc être que les déductions de ce principe ſimple. Je puis même ajouter, que ſon développement s'étend juſqu'aux diverſes regles des arts d'agréments, dont l'objet, comme je l'ai déja dit, eſt d'exciter en nous des ſenſations. Plus elles ſont vives *a*), plus l'ouvrage qui les produit paroît beau & ſublime.

a) Dans la Poéſie, pourquoi le beau de ſen-

La ſenſibilité phyſique eſt l'homme lui-même, & le principe de tout ce qu'il eſt. Auſſi ſes connoiſſances n'atteignent-elles jamais au-delà de ſes ſens. Tout ce qui ne leur eſt pas ſoumis eſt inacceſſible à ſon eſprit.

Les Scholaſtiques cependant prétendent, ſans ce ſecours, percer dans les Royaumes intellectuels. Mais ces orgueilleux Syſiphes roulent une pierre qui retombe ſans ceſſe ſur eux. Quel eſt le produit de leurs vaines déclamations & de leurs éternelles diſputes? qu'apperçoit-on dans leurs immenſes volumes? Un déluge de mots étendus ſur un déſert d'idées.

A quoi ſe réduit la ſcience de l'homme? A deux ſortes de connoiſſances.

L'une eſt, celle des rapports que les objets ont avec lui.

Or, qu'eſt-ce que ces deux ſortes de connoiſſances, ſinon deux développements divers de la ſenſibilité phyſique? *b*)

timent & celui des images frappe-t-il plus généralement que le beau des idées? C'eſt que les hommes ſont ſenſibles avant d'être ſpirituels; c'eſt qu'ils reçoivent des ſenſations avant de les comparer entr'elles.

b) Si l'on regarde le principe de la ſenſibilité phyſique comme deſtructif de la doctrine enſeignée ſur l'ame, l'on ſe trompe. Si je ſuis ſenſible, c'eſt que j'ai une ame, un principe de vie & de ſentiment, auquel on peut toujours donner le nom qu'on veut.

Mes Concitoyens pourront, d'après cet Ouvrage, voir mieux & plus loin que moi. Je leur ai montré le principe duquel ils peuvent déduire les loix propres à faire leur bonheur. Si la nouveauté les étonne, & s'ils doutent de sa vérité, qu'ils essayent de lui en substituer un, dont l'existence soit aussi universellement reconnue, dont ils aient une idée aussi claire, dont ils puissent tirer un aussi grand nombre de conséquences. S'il n'en est point de tel, qu'ils regardent donc la sensibilité physique comme la seule pierre de touche, à laquelle on éprouvera désormais la vérité ou la fausseté de chaque proposition nouvelle de morale & de politique. Toute proposition sera réputée fausse, lorsqu'on ne pourra la déduire de cet axiome. L'erreur est la seule matiere hétérogene à la vérité. Au reste, je ne suis point Législateur, & j'occupe peu de place dans cet univers. Ce que je pouvois en faveur de mes Concitoyens, c'étoit de consigner dans un ouvrage, l'unique principe de leurs connoissances. Je n'ai, sans doute, rien avancé dans ce livre de contraire à la vraie Religion. Mais j'ai soutenu la nécessité de la tolérance. J'ai fait sentir les dangers auxquels la trop grande puissance du Prêtre expose également,

& les Princes & les Nations. J'ai montré la barriere qu'on peut oppoſer à ſon ambition : je ſuis donc à ſes yeux un impie. Le ſerai je à ceux du Public ?

CHAPITRE III.

Des accuſations de Matérialiſme & d'Impiété, & de leur abſurdité.

L'ON peut à Paris & à Lisbonne redouter la haine théologique. Mais il eſt des pays où cette haine eſt impuiſſante, où le reproche d'impiété n'eſt plus de mode, où toute accuſation de cette eſpece, devenue ridicule, eſt régardée comme l'expreſſion vague de la fureur & de la ſtupidité monacale.

D'ailleurs, quelle impiété me reprocher ? Je n'ai, dans aucun endroit de cet ouvrage, nié la Trinité, la divinité de Jeſus, l'immortalité de l'ame, la réſurrection des morts, ni même aucun article du *Credo Papiſte :* je n'ai donc point attaqué la Religion.

Mais les Jéſuites ont accuſé les Janſéniſtes de matérialiſme : ils pourront donc auſſi m'en accuſer. Soit. Je me conten-

contenterai de leur répondre ; qu'ils n'ont point d'idées completes de la matiere ; qu'ils ne connoiſſent que des corps ; que le mot de matérialiſte eſt auſſi obſcur pour eux que pour moi ; que nous ſommes à cet égard également ignorants, mais qu'ils ſont plus fanatiques.

Tout livre conſéquent eſt en horreur aux Théologiens.

La Raiſon, à leurs yeux, n'eſt jamais Catholique.

Ennemis nés de tout ouvrage raiſonnable, peut-être anathématiſeront-ils celui-ci. Cependant je n'y dis d'eux que le mal abſolument indiſpenſable. J'aurois pu m'écrier avec Saint Jérôme, que l'Egliſe eſt la *Proſtituée de Babylone !* Je ne l'ai point fait. Lorſque j'ai pris parti contre les Prêtres, c'eſt en faveur des Peuples & des Souverains. Lorſque j'ai plaidé la cauſe de la tolérance, c'eſt pour leur épargner de nouveaux forfaits.

Mais, diront-ils, qu'on établiſſe la tolérance, que l'Egliſe modele ſa conduite ſur celle de Jeſus, ſous quel prétexte pourra-t-elle empriſonner les Citoyens, les brûler, aſſaſſiner les Princes, &c. L'Egliſe moins redoutée, ſeroit alors moins reſpectée. Or, que lui

importe l'exemple de Jeſus? Ce qu'elle deſire, c'eſt d'être puiſſante. La preuve, c'eſt l'approbation donnée par elle à la morale des Jéſuites.

C'eſt le titre de Vice-Dieu accordé par elle à ſon Chef.

C'eſt enfin la croyance de ſon infaillibilité, devenue article de foi en Italie, malgré cet acte formel de l'Ecriture, *tout homme eſt menteur.*

Sans un motif d'ambition, le Prêtre eût-il affirmé, que le Pape tient le milieu entre l'homme & Dieu; *nec Deus, nec homo, quia neuter eſt, ſed inter utrumque.* Sans un pareil motif, le Pape eût-il ſouffert qu'on le traitât de *Demi-Dieu?* Eût-il permis qu'Etienne Patracene écrivît, qu'en lui, Pape, réſide tout pouvoir ſur les puiſſances du ciel & de la terre? *In Papa eſt omnis poteſtas; ſupra omnes poteſtates, tàm cæli quàm terræ.* Boniface VIII, dans une aſſemblée tenue à Rome à l'occaſion du Jubilé, eût-il dit: Je ſuis Empereur, j'ai tout pouvoir dans le ciel & ſur la terre. *Ego ſum Pontifex & Imperator, terreſtre ac cæleſte imperium habeo.* Ce Pape eût-il approuvé la phraſe du droit canon, où il eſt appellé, *Dominus Deus noſter:* Le Seigneur notre Dieu? Nicolas ſe fût-il glorifié d'avoir été nommé Dieu par Conſtantin? canon, *ſatis*

évidenter, dist. 96. Les Théologiens *a)* eussent-ils déclaré dans d'autres canons, „ que le Pape est autant au-dessus de „ l'Empereur, que l'or pur est au-dessus du plomb vil: que les Empereurs „ reçoivent leur autorité du Pape; „ comme la Lune reçoit sa lumiere du „ Soleil, que les Empereurs, par conséquent, ne seront jamais que Lunes. "

Les Prêtres enfin, pour justifier leur intolérance, eussent-ils de la divinité fait un tyran injuste, vengeur & colere? eussent-ils accumulé sur Dieu tous les vices des hommes *b)*?

a) Un des Docteurs canoniques, plus hardi encore, a dit: *Papa est suprà me, extrà me, Papa est omnis & suprà omnia; Papa est dominus dominantium, Papa potest mutare quadrata rotundis.* C'est-à-dire: le Pape est dans moi, hors de moi; le Pape est tout, au-dessus de tout. Il est Seigneur des Seigneurs, & d'un quarré, il peut faire un cercle. Quelle proposition plus impie, si, de l'aveu même des Théologiens, la divinité ne peut faire un bâton sans deux bouts!

b) Peu de Nations, disent les voyageurs, honorent le Diable sous son vrai nom: mais beaucoup l'honorent sous celui de Dieu. Un Peuple adore-t-il un être dont les loix sont incompréhensibles: cet être exige-t-il la croyance de l'incroyable? commande-t-il l'impraticable? punit-il une foiblesse par des tourments éternels? damne-t-il enfin l'homme vertueux pour n'avoir pas fait l'impossible? il est évident, que, sous le nom de Dieu, c'est le Diable qu'un tel

Si tout moyen d'acquérir du pouvoir paroît légitime au Sacerdoce, tout obſtacle mis à l'accroiſſement de ſon pouvoir lui paroît une impiété. Je ſuis donc impie à ſes yeux. Or, tel eſt, en certain pays, la puiſſance du Prêtre ſur les Princes, qu'il peut, à ſon gré, les irriter contre les Ecrivains mêmes qui défendent les droits de leur Couronne. Que de dévotes d'ailleurs ne peut-il pas ameuter contre un Auteur?

J'ai lu le Conte des Oyes couleur de roſe de Crébillon, & dans le monde j'ai toujours vu ce troupeau aimable & dévot, dirigé par un Moine ſtupide, craſſeux & méchant. Les Oyes penſent toujours d'après lui : elle voient l'impiété par-tout où il veut la leur montrer.

Au reſte, ce reproche n'eſt pas le ſeul qu'on me fera. L'eſclave & le courtiſan m'accuſeront d'avoir mal parlé du pouvoir arbitraire. Je l'ai peint, ſans doute, ſous ſes véritables couleurs; mais par amour pour les peuples & pour les Princes eux-mêmes. Tout Souverain, comme le prouve l'Hiſtoire, eſt, ou dans la dépendance de l'armée, s'il porte le ſceptre du pouvoir arbi-

Peuple adore. *Voyez* le Livre. *On falſe Religion*, d'où j'ai tiré ce paſſage.

traire *c*), ou dans la dépendance de la loi, s'il commande dans une Monarchie modérée. Or, de ces deux dépendances, quelle eſt la plus deſirable pour un Prince? quelle eſt celle où ſa perſonne eſt la moins expoſée? La derniere.

Les loix gouvernent un Peuple libre.

Les délations, la force & l'atrocité gouvernent les Peuples eſclaves. Et chez eux l'intrigue domeſtique & le caprice de l'armée, décident ſouvent de la vie du Monarque.

c) On peut diſtinguer deux ſortes de deſpotiſme.

L'un eſt puiſſance.
L'autre eſt pratique.

Cette diſtinction neuve eſt féconde en conſéquences.

Un Prince eſt deſpote en puiſſance, lorſqu'il a, par le nombre de ſes troupes, par l'aviliſſement des eſprits & des ames, acquis le pouvoir néceſſaire pour diſpoſer à ſon gré des biens, de la vie, & de la liberté de ſes ſujets.

Tant que le Prince n'uſe point de ce pouvoir, tant que les peuples n'en ſouffrent point, ils croyent leur Gouvernement bon, ils reſtent tranquilles.

Mais lorſqu'après avoir acquis le pouvoir de nuire, le Prince met ce pouvoir en pratique, & qu'il dépouille les citoyens de toutes leurs propriétés, alors ils s'irritent; ils voudroient ſecouer le joug qui les opprime. Il eſt trop tard. C'étoit dans le germe de cette puiſſance illimitée, qu'il falloit étouffer les maux qu'ils éprouvent.

Je ne m'étendrai pas davantage ſur ce ſujet.

En matiere politique, un mot ſuffit pour éclairer les hommes. Il n'en eſt pas de même en matiere religieuſe. Le jour de la raiſon paſſe rarement juſqu'aux dévots *d*). Puiſſent-ils déſormais, plus inſtruits, reconnoître enfin qu'il n'eſt point d'ouvrage à l'abri d'une accuſation d'impiété!

d) Aboulola, le plus fameux des Poëtes Arabes, n'avoit nulle opinion des lumieres des dévots. Voici la traduction de quelques-unes de ſes ſtances.

Iſſa eſt venu : il a aboli la loi de Mouſſa.

Mahomet l'a ſuivi : il a introduit par jour cinq prieres.

Ses ſectateurs prétendent qu'il ne viendra plus d'autres Prophetes.

Ils s'occupent inutilement à prier depuis le matin juſqu'au ſoir.

Dites-moi maintenant, depuis que vous vivez dans l'une de ces loix, jouiſſez-vous plus ou moins du ſoleil & de la lune?

Si vous me répondez impertinemment, j'éleverai ma voix contre vous; mais ſi vous me parlez de bonne foi, je continuerai de parler tout bas.

Les Chrétiens errent çà & là dans leurs voies, & les Muſulmans ſont tout-à-fait hors du chemin.

Les Juifs ne ſont plus que des momies, & les Mages de Perſe que des rêveurs.

Le monde ſe partage en deux claſſes d'hommes.

Les uns ont de l'eſprit, & point de Religion.

Les autres de la Religion, & point d'eſprit.

CHAPITRE IV.

De l'Impoſſibilité pour tout Moraliſte éclairé, d'échapper aux Cenſures Eccléſiaſtiques.

UN homme défend-il les intérêts du Peuple ? il nuit à ceux de l'Egliſe. Elle cherche un prétexte pour l'accuſer ; & ce prétexte ne lui manque jamais.

Les Ecritures ſont le livre de Dieu, & leurs diverſes interprétations forment les différentes ſectes du Chriſtianiſme. C'eſt donc ſur les Écritures que ſont fondées les héréſies.

Jeſus favoriſe celle des Ariens, lorſqu'il dit : „ Mon pere eſt plus grand „ que moi. " Jeſus change toutes nos idées ſur la divinité, lorſqu'il ſemble la regarder comme l'auteur du mal, & qu'il dit dans le *Pater : Et ne nos inducas in tentationem*, & ne nous induiſez pas à la tentation. Or, ſi, dans le *Pater* même, on lit une propoſition auſſi ſinguliere, dans quel ouvrage humain la haine & la malignité monacale ne trouvera-t-elle point d'héréſie ; Ecrit-on en faveur de l'humanité ? l'intérêt

ſacerdotal s'en irrite, & c'eſt alors qu'il faut s'écrier avec le Prophete: *Libera opus meum à labiis iniquis & à linguâ doloſâ a*). Si l'on tiroit de cet ouvrage quelques conſéquences malſonnantes, je n'en ferois donc pas ſurpris. Ce que Dieu n'a point fait dans les Ecritures, je ne l'ai certainement pas fait dans ce livre. Je n'ai point ce ſot & blaſphématoire orgueil. Quelle eſt dans la géométrie même la propoſition, dont on ne pût, au beſoin, déduire quelque conſéquence abſurde & même impie?

Le point mathématique, par exemple, n'a, ſelon les Géometres, ni longueur, ni largeur, ni profondeur: or, la ligne eſt le compoſé d'un certain nombre de points; la ſurface, d'un certain nombre de lignes; le cube, d'un certain nombre de ſurfaces. Si le point ma-

a) Que de libelles théologiques contre le livre de l'*Eſprit*! Quel étoit le crime de l'Auteur? D'avoir révélé le ſecret de l'Egliſe, qui conſiſte à abrutir les hommes pour en tirer le plus d'argent & de reſpect poſſible. Quelques Prêtres honnêtes, prirent la défenſe de cet Ouvrage; mais en trop petit nombre. Dans le Clergé, ils n'eurent point la pluralité des voix. Ce fut ſur-tout l'Archevêque de Paris, qui preſſa la Sorbonne de s'élever contre l'*Eſprit*, qu'elle n'entendoit pas. C'étoit le Prophete Balaam, qui monté ſur ſon âneſſe, la preſſe d'avancer, ſans appercevoir l'*Eſprit* ou l'Ange qui l'arrête.

thématique eſt ſans étendue, il n'eſt donc ni lignes, ni ſurfaces, ni cubes; il n'exiſte donc ni corps, ni objets ſenſibles: il n'eſt donc point de chateaux, dans ces châteaux de Bibliotheques, de livres, & parmi ces livres, d'Écritures & de Révélations.

Si telle eſt la conſéquence immédiate de la définition du point mathématique, quel livre eſt à l'abri du reproche d'impiété? Le Syſtême de la grace n'en eſt pas lui-même exempt. Les Théologiens y ſoutiennent à la fois, qu'en qualité de juſte, Dieu accorda à tous la grace ſuffiſante, & cependant que cette grace ſuffiſante ne ſuffit pas. Quelle contradiction abſurde & impie!

S'agit-il de Religion? Les principes ne doivent jamais porter de conſéquence. L'on n'eſt point incrédule, lorſqu'on n'a point nié formellement & poſitivement quelque article de foi.

Que les Moines & les Prêtres daignent, en vrais Chrétiens, interpréter charitablement ce qui peut ſe gliſſer de louche dans un ouvrage philoſophique; ils n'y verront rien que d'orthodoxe.

J'ai, dans celui ci, plaidé la cauſe de la tolérance, & par conſéquent de l'humanité: mais eſt-on athée parce qu'on eſt humain?

Si j'écoutois moins ma raiſon, peut-être, à l'exemple des Janſéniſtes, ſoumettrois-je cet ouvrage à la déciſion du premier Concile, & prierois-je le Lecteur de voir juſqu'à ce moment par ſa raiſon. Ce que je puis lui certifier, c'eſt qu'en compoſant ce livre, mon objet fut d'aſſurer le bonheur des Peuples, & la vie des Souverains. Si j'ai bleſſé l'orgueil eccléſiaſtique, c'eſt que j'ai mieux aimé, comme Lucien, „ déplaire „ en diſant la vérité, que de plaire en „ contant des fables."

Qu'on découvre quelques erreurs dans cet ouvrage, je me rendrai toujours ce témoignage, que je n'ai pas du moins erré dans l'intention; que j'ai dit ce que j'ai cru vrai & utile aux particuliers & aux nations. Quel ſera donc mon ennemi, & qui s'élévera contre moi? Celui-là ſeul qui hait la vérité, & veut le malheur de ſa patrie. Au reſte, que les Papiſtes me calomnient, je m'écrierai avec le Prophete: *Maledicent illi; tu, Domine, benedices.*

Ce dont j'avertis le Clergé de France en particulier; c'eſt que ſa fureur immodérée & ridicule contre les Lettres, le rend ſuſpect & odieux à l'Europe. Un homme fait un livre: ce livre eſt plein de vérités ou d'erreurs. Dans le premier cas, pourquoi, ſous le nom

de cet Auteur, perſécuter la vérité elle même? Dans le ſecond cas, pourquoi punir dans un Ecrivain des erreurs à coup ſûr involontaires. Quiconque n'eſt ni gagé, ni homme de parti, ne ſe propoſe que la gloire pour récompenſe de ſes travaux. Or, la gloire eſt toujours attachée à la vérité. Qu'en la cherchant, je tombe dans l'erreur: l'oubli où s'enſevelit mon nom & mon ouvrage, eſt mon ſupplice, & le ſeul que je mérite.

Veut-on que la mort ſoit la punition d'un raiſonnement haſardé ou faux? quel Ecrivain eſt aſſuré de ſa vie, & qui lui jettera la premiere pierre? Que ſe propoſent les Prêtres en demandant le ſupplice d'un Auteur? Pourſuivent-ils une erreur avec le fer & le feu? ils l'accréditent. Pourſuivent-ils une vérité avec le même acharnement? ils la propagent plus rapidement. Que prouve juſqu'ici la conduite du Clergé Papiſte? Rien; ſinon qu'il perſécute, & perſécutera toujours la vérité. Plus de modération, ſans doute, lui ſiéroit mieux. Elle eſt décente en tous les temps, & néceſſaire dans un ſiecle où la cruauté irrite les eſprits, & ne les ſoumet pas.

Virtus non territa monſtris.

FIN.